John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE

BOSTON PUBLIC LIBRARY.

ADAMS
103.6
v. 2

ABBREGE'
CHRONOLOGIQUE
OU
EXTRAICT
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

Par le S^r DE MEZERAY *Hiſtoriographe de France.*

TOME III.

Commençant à Louïs VI. & finiſſant à la fin de Charles IV.

A PARIS,
Chez Louïs BILLAINE, en la Grand'Salle du Palais, au Grand Ceſar.

M. DC. LXXVI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

ADAMS/63.6
A3

ROIS DE FRANCE contenus dans ce Troisiesme Volume.

l'an 1108. en Iuil. — LOuïs VI. *dit le Gros*, *Roy* XXXIX. page 3

1136. en Aoust. — Louïs VII. *surnommé le Pieux*, *Roy* XL. 51

1180. en Septembre. — PHILIPPE II. *surnommé Auguste ou le Conquerant*, *Roy* XLI. 109

1223. en Aoust. — Louïs VIII. *surnommé le Lion*, *Roy* XLII. 361

1226. en Novembre. — S. Louïs IX. du nom, *Roy* XLIII. 375

1270. en Aoust. — PHILIPPE III. *surnommé le Hardy*, *Roy* XLIV. 457

1285. en Octobre. — PHILIPPE IV. *dit le Bel*, *Roy* XLV. 496

1314. en Octobre. — Louïs X. *dit Hutin*, *Roy* XLVI. 604

1316. en Iuin. — Regence sans Roy cinq mois durant. 620

1316. en Novembre. — PHILIPPE V. *dit le Long*, *Roy* XLVII. 628

1322. en Ianvier. — CHARLES IV. *dit le Bel*, *Roy* XLVIII. 647

1328. en Avril. — Regence de deux mois. 666

encore PASCAL II. 9. ans, 6. mois durant ce regne.

GELASE II. eleu en Janvier 1118. S. 1. an.

CALISTE II. eleu en Février 1119. S. 10. ans. 10. mois.

HONORIUS II. eleu en Dec. 1129. S. 5. ans, 1. mois & demy.

INNOCENT eleu en Février 1130. S. 13. ans, 7. mois, dont 7. ans. 7. mois durant ce Regne.

LOUIS VI.

DIT LE GROS.

ROY XXXIX.

Que ne peut la valeur avec l'activité,
Avec le grand courage & la perseverance?
Par là je restably des Loix l'autorité,
Sur cent petits Tyrans qui gourmandoient la France.

LOUIS VI.

DIT LE GROS.

ROY XXXIX.

AAGE' D'ENVIRON

Vingt-huict ans.

CE prince non moins maſſif de corps que ſon pere, mais brave, actif, vigilant, incapable de ſouffrir un attentat, s'expoſant hardiment à tous les travaux & à tous les dangers, ſe meſlant meſme trop inconſiderement dans le fort des combats, avoit entrepris d'abaiſſer les brigandages & la licence des ſeigneurs. Nous avons veu comme ils avoient fait pluſieurs li- 1108.

gues contre luy : pour lors il y en avoit encore une, dont Guy comte de Rochefort estoit le principal moteur. Et cela peut-estre l'avoit empesché d'estre couronné du vivant de son pere, quoy qu'il eust esté designé son successeur au royaume.

La crainte de cete ligue l'obligea de haster son Sacre : tellement que cinq jours aprés la mort de Philippe, il receut l'onction & la couronne à Orleans par Giselbert archevesque de Sens, assisté de tous ses suffragants. Il ne voulut pas l'estre à Reims, parce que Raoul qui en avoit esté eleu archevesque par le clergé, & confirmé par le pape, n'avoit pû obtenir son agrément, à cause dequoy il le troubloit dans la joüissance, & Raoul pour ce sujet avoit mis la ville en interdit. Yves de Chartres fit voir par un manifeste que ce droit de couronner les rois n'appartenoit pas à l'archevesque de Reims, comme il le pretendoit, à l'exclusion de tous les autres.

1109. La guerre susciteé par Guy de Rochefort & ses amis, duroit tousjours, & la faveur des Garlandes al-

loit croiſſant de plus en plus durant ces brouïlleries ; qui au lieu de renverſer ces miniſtres, les affermiſſoient & leur donnoient occaſion de s'élever 1109.
au deſſus de tous les ſeigneurs, ſous pretexte de maintenir plus fortement l'autorité royale. Ainſi des cinq grandes charges de la couronne, ces quatre freres en tenoient trois, l'aiſné Anſeau celle de ſeneſchal, qu'il pretendoit eſtre hereditaire dans ſa maiſon, parce que Guillaume ſon pere l'avoit poſſedée ; Eſtienne le ſecond celle de chancelier, & Giſlebert le troiſieſme celle de grand bouteiller. A leur ſollicitation le nouveau roy reſolut avant toutes choſes, de pouſſer la maiſon de Rochefort à bout, quoy que peu auparavant il euſt marié Luciane ſa repudiée avec Guiſchard ſeigneur de Beaujeu. Il aſſiegea donc Chevreuſe & autres petits chaſteaux qui tenoient Paris comme bloqué de ce coſté-là. Les liguez les deffendirent aſſez bien. Cependant Guy mourut, & Hugues ſurnommé de Crecy, ſon ſecond fils, ſucceda à ſon animoſité & à ſa valeur; Il portoit par tout le fer & la flâme pour venger

l'affront fait à sa sœur Luciane.

1109. Hugues seigneur du Puiset en Beausse, qui avoit espousé son autre sœur, fort fameux par ses voleries, estoit necessairement du party: mais Eudes comte de Corbeil, petit fils du comte Bouchard, refusa d'entrer dans cete querelle : Crecy son frere uterin en conceut tant d'indignation qu'il le fit prisonnier, & l'enferma dans le chasteau de la Ferté-Baudouïn. Le roy courut de ce costé-là pour le delivrer, & ayant pris la place moitié par intelligence, moitié par force, le tira de prison, & delivra aussy son seneschal Anseau, qui estant allé au siege avant luy, & pensant insulter la place, avoit esté blessé & pris par les assiegez.

1110. & suiv. En ce mesme temps il eut une autre guerre avec Henry roy d'Angleterre & duc de Normandie. Le sujet estoit que ce prince ne luy tenoit pas la promesse qu'il luy avoit faite ; en luy rendant hommage de la Normandie, d'abattre le chasteau de Gisors, qui estoit basty en deça de l'Epte, riviere qui alors servoit de borne entre les terres de

France & celles de Normandie.

Les armées estant en presence, & le different ayant esté mis en discussion entre des deputez de part & d'autre, les parties ne pûrent convenir des faits. Le Roy Louys impatient de ces longueurs offrit de faire preuve par un combat de corps à corps, que ce qu'il mettoit en fait estoit vray. Les deux armées sembloient accepter cete proposition; et quelques meschants railleurs crioient qu'il faloit que les deux rois combattissent sur le pont, qui branloit & estoit en danger de tomber. Henry ayant refusé ce desfy, on en vint à une bataille : les Anglois la perdirent, & leurs débris se sauverent à Meulan. Robert comte de Flandres les poursuivant trop temerairement, y fut blessé à mort. Son fils Baudouïn surnommé à la Hache, herita de ses Estats.

A la faveur de cete guerre, les malcontents attirerent Philippe frere du roy dans leur party : la puissance d'Amaury de Montfort son oncle maternel, le credit de sa mere la reyne Bertrade, & celuy de Foulques comte d'Anjou, depuis roy de

Jeruſalem, ſon frere uterin luy enfloient le courage. Il avoit deux places fortes, Mantes & Montl'Hery; le roy tout auſſy-toſt aſſiegea celle de Mantes, & la força de ſe rendre. Pour celle de Montl'Hery, les liguez afin de la mieux garder, la voulurent donner à Hugues de Crecy avec une fille d'Amaulry en mariage : mais les roy le prevint & la rendit à Milon Vicomte de Troyes qui y avoit quelque droit.

Il attaqua enſuite le Puiſet en Beauſſe. Thibaud comte de Chartres, qui eſtoit fort moleſté dans ſon pays Chartrain par Hugues ſeigneur de ce chaſteau, avoit imploré ſon ſecours contre ce faſcheux voiſin. Le roy ayant embraſſé ſa deffenſe, aſſiegea cete place, & la prit avec le ſeigneur qui eſtoit dedans, & le retint ſous bonne & ſeure garde dans le Chaſteau-Landon en Gaſtinois.

Cete guerre en engendra une autre. Thibaud voulut baſtir une forteresſe ſur les finages des terres du Puiſet : le roy l'en empeſchoit, il luy ſouſtint qu'il le luy avoit pro-

mis, & partant qu'il luy faisoit injustice : ce qu'il offrit de prouver par le duel, proposant de donner son chambellan pour champion, au defaut de sa personne qui estoit trop jeune. Le roy de son costé presenta son grand seneschal Anseau de Garlande : mais les champions ne trouverent point de cour ou justice dans le royaume, qui vouluſt leur asseurer le champ de bataille. Peut-estre que sous main le roy l'empeschoit.

Le comte declara donc la guerre au roy avec l'assistance de Henry roy d'Angleterre, frere de sa mere, & du duc de Bretagne ; car selon l'usage du temps les seigneurs croyoient le pouvoir faire, quand ils se figuroient qu'il y avoit du dény de justice. Avec luy se rangerent les Seigneurs Hugues de Crecy, Guy de Rochefort le fils, revenu nouvellement de la Terre-Saincte, Lancelin de Dammartin, Payen de Mont-Jay, Raoul de Baugency, Milon vicomte de Troyes, & mesme Eudes comte de Corbeil. Lancelin avoit desja eu d'autres guer-

res avec le roy Philippe ; qui pour arreſter ſes courſes avoit baſty un chaſteau à Montmelian. Aujourd'huy il eſt ruiné & la ville reduite en village.

Pour le dire en gros, le roy receut beaucoup de faſcheries de ces liguez, & il leur en fit auſſy tant ſouffrir qu'il les reduiſit preſque tous à leur devoir l'un aprés l'autre. Eudes eſtant mort dans ces entrefaites, il traitta avec Hugues du Puiſet, qui devoit heriter de cete comté. Comme il le tenoit encore priſonnier il luy fut facile de l'obliger à luy ceder ſon droit en luy donnant la liberté, & de ſe mettre en poſſeſſion dans cete place, fort importante en cette conjoncture.

1112. & ſuiv. Quelque temps aprés Hugues ayant refortifié le Puiſet, & commettant mille ravages ſur les pays circonvoiſins, il l'aſſiegea dans cete place: mais Thibaud ayant avec luy les autres liguez, ne manqua pas de venir au ſecours. Il ſe donna deux grands combats, l'un au deſavantage du roy, l'autre à ſon avantage; enſuite on parla d'accom-

modement, & Hugues obtint son pardon.

Milon vicomte de Troyes s'estoit aussy retiré du party des liguez, parce que le roy l'avoit restably dans Montl'Hery ; Crecy fit tous ses efforts pour l'y rengager. Ne l'ayant pû faire, il le surprit par une trahison; et aprés l'avoir promené, tousjours lié & garotté par divers chasteaux, ne sçachant où le garder que le roy ne le delivrast, ny le relascher qu'il ne se vengeast, il le fit estrangler la nuit dans le chasteau de Gommets, & puis jetter le corps par la fenestre. Il voulut faire croire qu'il s'estoit rompu le col, en taschant de se sauver ; mais le crime fut descouvert ; et le roy avec sa celerité ordinaire assiegea le chasteau. Le malheureux meurtrier ayant esté condamné à se justifier par le duel dans la cour d'Amaulry de Montfort, n'eut pas le courage de s'exposer à ce hazard ; et partant se voyant convaincu, il vint se jetter aux pieds du roy, luy remit sa terre, & prit l'habit de moine à Clugny pour faire penitence.

Hugues du Puiset s'estant revol-

té pour la troiſiéme fois, le roy raſſiegea ce chaſteau, le raſa, puis deſpoüilla ce rebelle de tous ſes biens. Ce malheureux ayant dans une ſortie tué Anſeau de Garlande grand ſeneſchal & favory du roy, & n'oſant pas demeurer au pays, devint errant & vagabond durant quelque temps; aprés quoy il paſſa dans la Terre-ſaincte, qui en ces temps-là eſtoit le refuge des condamnez & des bannis, comme auſſy des veritables penitents. Il mourut ſur mer en y allant. Voilà comme cete puiſſante ligue ſe defila par l'abaiſſement de ſes deux principaux chefs.

Guillaume le plus jeune des Garlandes recueillit la charge de ſeneſchal ſoit par droit de ſucceſſion, ſoit par la grace du roy. Il ne la tint que deux ans, au bout deſquels eſtant mort, ſon frere Eſtienne en fut pourveu, ſans quitter celle de chancelier ny divers benefices qu'il poſſedoit.

1116. Thomas de Marle ſeigneur de Coucy avoit eſté excommunié & dégradé de nobleſſe l'an 1114. par le legat du pape dans un concile tenu à Beauvais, pour les ſacrileges & les

brigandages qu'il commettoit sur les eglises, & sur les peuples des eveschez de Reims, de Laon & d'Amiens. Cete sentence avoit irrité sa rage à faire encore pis, jusqu'à mettre le feu dans la ville de Laon, & dans la *Noble* eglise de Nostre-dame (je croy que c'estoit celle de *Liesse*) à massacrer l'evesque Galderic, & à luy couper le doigt auquel il portoit l'anneau episcopal. Le roy qui se rendoit present par tout avec une promptitude incroyable, & se mesloit plus avant dans les perils qu'un simple cavalier, courut de ce costé-là avant que ce voleur se fust saisy de la Tour de Laon, força & rasa ses chasteaux de Crecy & de Nogent, & le reduisit à la raison.

Il dompta aussy un autre Tyranneau nõmé Adam, qui ravageoit tous les environs d'Amiens. Il s'estoit emparé de la tour de la ville qui estoit extraordinairement forte, & par ce moyen il donna bien de la peine: mais le roy l'ayant tenuë investie prés de deux ans, en vint à bout & la rasa. 1116. & 17.

Henry roy d'Angleterre estoit le boute-feu & l'appuy de toutes ces 1117.

revoltes ; le roy Louys en revanche avoit suscité contre luy son neveu
1118. Guillaume Criton fils du duc Robert, lequel il avoit receu à l'hommage de la duché de Normandie, & luy avoit donné la ville & chasteau de Gisors, premier sujet de la querelle. Ce neveu estant ainsi soustenu, causa tant de traverses à son oncle, qu'il falut qu'il fist la paix avec Louys, promettant de luy abandonner les rebelles.

Archambaud seigneur de Bourbon estant mort, Hemon son frere surnommé Vaire-Vache, s'empara de toute la succession au prejudice du fils, sous couleur de vendiquer son partage, & exerçoit de grandes tyranies sur ses sujets, principalement sur les ecclesiastiques. Le roy le fit assigner pour ester à droit au Parlement : sur le refus qu'il fit de comparoistre, il y alla en personne pour l'y contraindre, & assiegea son chasteau de Germigny. Hemon redoutant sa colere, luy vint demander pardon : il le receut en grace, & l'emmena luy & son neveu pour les mettre d'accord sur leurs differends.

La querelle d'entre l'empereur &

le sainct pere pour le faict des investitures, s'estoit rallumée plus fort que jamais. Paschal II. ayant esté fait pape, l'empereur Henry V. s'estoit saisy de luy & de ses cardinaux, & l'avoit contraint de luy donner le privilege de nommer aux evesches. Depuis ce pape estant en liberté avoit cassé ce traitté dans le concile de Latran, & excommunié l'Empereur.

EMP P. IEAN COMN. fils d'Alexis en Aoust R. 24. ans, 9. mois. & encore HENRY V.

Estant mort cete année 1118. Gelase fut eleu en sa place; mais comme il ne prit pas l'approbation de l'empereur, ce prince offensé d'un tel mespris, fit elire un Maurice Burdin Limosin de naissance, & archevesque de Braga en Portugal, à qui on donna le nom de Gregoire. Gelase estant donc chassé de Rome s'achemina en France pour y tenir un concile, comme il fit, dans la ville de Vienne: mais il mourut la mesme année dans l'abbaye de Clugny.

1118.

1119.

Les cardinaux qui se trouverent à sa suite, eleurent Guy archevesque de Vienne qui prit le nom de Calixte II. Il estoit frere d'Estienne comte de Bourgongne, & oncle

1119.

d'Adele ou Alix reyne de France, qui estoit fille de sa sœur & de Humbert comte de Morienne; ET ainsi sa consideration fortifia le sainct siege de grandes alliances contre les attaques de l'empereur.

1119. Tout le royaume de France ayant donc embrassé son party, il vint de Vienne à Thoulouze où il celebra un concile. Delà il se rendit à Reims où il en tint un autre, dans lequel il fut fait plusieurs canons pour oster la simonie de l'eglise, l'investiture des benefices aux laïques, les femmes aux Prestres, & la venalité des sacrements. Le roy y assista, l'empereur Henry ne s'y voulut pas trouver, & ayant refusé de se départir du droit des investitures, il fut excommunié.

1119. Il y avoit presque mesme differend entre les papes & les rois de France; car ceux-cy pretendoient que l'election & les provisions du pape ne suffisoient pas sans leur agrément. De sorte qu'on en avoit veu naistre de grands troubles dans les eglises de Bourges, de Reims, de Beauvais & autres. Mais les papes n'oserent

pas pouſſer ces rois ſi rudement. Il eſtoit de la bonne politique de n'avoir point tant d'ennemis à la fois, de ſe reſerver un refuge en France contre les empereurs ; & d'abaiſſer les Germains les premiers, parce qu'ils les incommodoient le plus.

La paix d'entre les deux rois Louïs & Henry, ne fut pas de longue durée. Les amis du feu duc Robert & de Guillaume ſon fils ſe declarerent pour Louys, & les comtes d'Anjou & de Flandres le ſervoient chaudement. Au contraire Thibaud comte de Champagne ſervoit Henry qui eſtoit ſon oncle maternel. En cette guerre 1119.
Baudoüin comte de Flandres ayant eſté bleſſé à l'attaque du petit chaſteau de Bures en Caux, envenima tellement ſa playe par ſes desbauches, qu'il en mourut quelques jours aprés dans la ville d'Aumale. Charles ſurnommé le Bon fils de ſa ſœur & de Canut roy de Dannemarc, luy ſucceda dans la comté de Flandres, & s'y maintint courageuſement nonobſtant que Clemence de Bourgongne mere de Baudoüin, qui s'eſtoit remariée à Godefroy comte de Lou-

vain, la vouluſt faire tomber entre les mains d'un baſtard de Flandres nommé Guillaume d'Ypre, qui avoit eſpouſé ſa niepce.

Or aprés une infinité de ravages, d'incendies, de priſes de places ; aprés deux grands combats entre les deux rois, l'un en la plaine de Breneville prés de Noyon ſur Andelle, où les François eurent du pire; l'autre prés de Breteüil où le ſort du combat fut douteux : le pape Calixte, comme pere commun, eſtant venu
1120. exprés à Giſors, les mit d'accord, en faiſant rendre les places qui avoient eſté priſes de part & d'autre. Ainſi la duché demeura à Henry ; qui la donna à ſon fils aiſné Guillaume ſurnommé Adelin, au prejudice de Guillaume ſon neveu.

1120. Cete paix ne finit pas ſes inquietudes & ſes chagrins ; Car peu de ſemaines aprés il perdit en un moment ſes trois fils, une fille, & avec eux plus de trois cents gentilshommes la fleur de ſa nobleſſe & de ſes meilleurs capitaines. Ce fut un eſtrange malheur: Comme ils s'eſtoient embarquez a Barfleur pour l'aller trouver en An-

gleterre, il advint que leurs matelots qui s'estoient enyvrez de l'argent qu'ils leur avoient imprudemment donné pour boire sur le point de leur embarquement, allerent briser leur vaisseau contre un rocher, au sortir du Port. Ce que l'on creut estre arrivé par une punition de Dieu, qui voulut abysmer dans les gouffres de la mer cete infame jeunesse, qui s'adonnoit publiquement à l'execrable crime des villes qu'il avoit abysmées dans une mer de souffre & de bitume.

On ne sçauroit jamais s'imaginer la douleur dont Henry se sentit frappé à la nouvelle d'un si cruel accident ; et pour irriter plus fort son desplaisir, il arriva presque en mesme temps que les amis & les partisans de son neveu exciterent de nouveaux soulevements dans la Normandie, & rengagerent le roy de France à les soustenir. Ce qui recommença les desolations de la province.

En l'an 1119. finit ses jours Alain surnommé Fergeant duc de Bretagne fils de Hoel, qui estoit mort

l'an 1084. Son fils Conan surnommé le Gros ou Ermengard luy succeda.

Cet Alain, si l'on en croit l'Historien Breton, donna des formes certaines & reglées à la justice de son pays, où auparavant elle se faisoit fort confusément. Car il establit un seneschal à Rennes, auquel il voulut que toute la duché ressortist, horsmis la comté de Nantes qui en avoit aussy un, & commença de tenir une assemblée ou parlement, qui jugeoit des appels des seneschaux de Rennes & de Nantes, car pour le criminel on n'en appelloit point. Il n'y avoit point d'officiers fixes & déterminez non plus que de seance certaine. On y fit depuis un president en l'absence du chancelier, & un maistre des requestes.

1123. L'an 1123. arriva la mort de Hugues III. du nom duc de Bourgongne, auquel succeda Odon son fils aisné, qui espousa Marie fille de Thibaud comte de Champagne.

1123. La guerre s'eschauffoit dans la Normandie entre le roy Henry, & les François. Ceux-cy avoient dans leur party un grand nombre de sei-

gneurs Normands revoltez. Henry gagna une fort sanglante victoire sur eux & en fit dix ou douze des plus remarquables, prisonniers, qu'il envoya en Angleterre. Mais cete tuerie & ces empriſonnements ne faiſoient qu'envenimer les eſprits contre luy; de ſorte que ſes officiers domeſtiques tramerent une conſpiration pour attenter à ſa vie. Il ne ſe pouvoit fier à perſonne, il trembloit à l'approche de tous ceux qui eſtoient autour de luy, il mouroit cent fois le jour de la peur qu'il avoit qu'on ne le fiſt mourir, & la nuict il changeoit cinq ou ſix fois de lict & de gardes, ſans pouvoir trouver de ſeureté en aucun endroit, ſe croyant partout environné de ſes ennemis. Qui ſe fait trop craindre doit tout craindre; Et le prince eſt bien miſerable qui s'attire la hayne & l'inimitié de ſes ſujets, avec les biens & les avantages que Dieu luy a donnez pour acquerir leur amour & leur eſtime.

L'empereur s'eſtoit reconcilié avec le pape & avoit abandonné les inveſtitures: Mais ſa colere qui duroit encore, vouloit ſe deſcharger ſur la Fran- 1124.

ce. Il avoit espousé Matilde fille de
1124. Henry d'Angleterre : Pour cete raison, comme aussi pour le ressentiment qu'il avoit tousjours gardé de ce que le roy Louys avoit protegé le pape Calixte ; il mit sur pied une formidable armée pour venir saccager & mettre rez pied rez terre la ville de Reims, où Calixte avoit tenu un concile dans lequel il avoit esté excommunié. Louys de son costé resolut d'assembler toutes les forces de l'estat jusqu'aux prestres & aux moines, de sorte que dans peu de temps il eut deux cent mille hommes, seulement de l'isle de France, Champagne & Picardie. L'empereur ayant eu avis de cet armement espouvantable, trouva qu'il estoit plus seur pour luy de ne passer point le pays Messin, & de se retirer.

Au retour Louys triomphant d'un si puissant ennemy, vint remettre l'estendard des martyrs dans l'eglise de sainct Denys, où il l'avoit pris, & rendit graces solemnelles à ces glorieux Saincts. Il porta sur ses espaules leurs chasses qui avoient esté descenduës & exposées sur le grand

autel durant tout le temps de la guerre, & fit ou confirma plusieurs donations à cette abbaye, particulierement la foire du Lendit hors * la ville, car elle en avoit desja une au dedans, qu'elle conserve encore. Cet estendard de sainct Denys n'est autre que ce qu'on appelloit l'Oriflame, & fait de simple cendal ou tafetas rouge sans aucune broderie ny figure, & taillé à peu prés comme les bannieres qui marchent devant les processions. Le droict de le porter appartenoit aux comtes du Vexin-François, tandis qu'il y en eut, comme premiers vassaux de sainct Denys, mais quand cete comté fut venuë aux rois de France, ils honorerent de cet employ les plus vaillants chevaliers de leurs armées. Auparavant sous la deuxiesme race, & au commencement de cete troisiesme jusqu'à la fin du regne de Philippe I. nos rois faisoient porter la chappe ou manteau de sainct Martin par le comte d'Anjou. Il avoit cet honneur, mesme de l'arborer dans ses propres guerres, soit en qualité de grand seneschal de France, soit par la con-

* Elle se tenoit entre S. Denys & la Chapelle à costé du grand chemin.

cession que le chapitre de S. Martin de Tours en avoit faite à Ingelger premier comte d'Anjou, qu'il fit tresorier de cete eglise & son avoüé.

On peut en cete occasion remarquer la difference qu'il y avoit entre les forces de la France & celles du roy. Car lors qu'il faisoit la guerre pour sa propre querelle, il n'avoit que les gents des terres qu'il possedoit, encore le servoient-ils à regret; mais quand il s'agissoit de la cause du royaume, toutes les forces de la France se remuoient, chaque Seigneur y venoit en personne, & y amenoit tous ses sujets.

L'empereur Henry estant mort à Utrect l'an 20. de son regne le Jeudy d'aprés la Pentecoste, sans laisser aucuns heritiers procréez de son corps, les princes de Germanie luy substituerent Lotaire duc de Saxe; lequel retenant aussy le royaume de Bourgongne comme uny à l'empire, Renaud qui avoit la Franche-comté refusa de le reconnoistre. A cause de cela il voulut l'en priver, & la donner à Conrad fils de Bertold duc de Zeringhen. De là nasquit une sanglante guerre entre ces deux maisons, qui se battirent jusqu'au

EMPP. encore IEAN COMN. & LOTAIRE II. R. 13. ans. 1126.

temps

temps de Frederic I. qui eſpouſa Beatrix fille de Renaud, luy ayant eſté donnée par Guillaume comte de Maſcon, ſous la tutele duquel cete princeſſe eſtoit demeurée fort jeune. 1126.

Cete année 1126. le roy receut la plainte que luy fit l'eveſque de Clermont des uſurpations & des tyrannies de Robert comte d'Auvergne, qui ayant eſpouſé la fille de Guillaume duc d'Aquitaine avoit eu cete comté pour ſon dot; S'y eſtant donc acheminé en perſonne accompagné de Foulques comte d'Anjou, de Conan duc de Bretagne & de Guillaume comte de Neubourg, aprés s'eſtre rendu maiſtre des paſſages, il aſſiegea la ville de Clermont: & l'ayant priſe à compoſition, il força le comte de luy donner des oſtages, & d'obeïr à la raiſon.

Cinq ou ſix ans aprés, les nouvelles violences du meſme comte l'engagerent à y faire un ſecond voyage. Il aſſiegea Monferrand; le duc d'Aquitaine vint au ſecours de ſon vaſſal; mais ayant du haut d'une montagne reconnu la grande force 1632.

de l'armée du roy, il luy envoya offrir toute obeïſſance, & amena le comte juſqu'à Orleans luy demander pardon & ſe ſouſmettre à tout ce qui luy ſeroit ordonné.

1126. Peu aprés, ſçavoir l'an 1126. le duc fort diffamé pour ſes desbordements, vint à mourir eſtant aagé de cinquante-ſix ans. Il laiſſa ſes eſtats à Guillaume IX. ſon fils, qui fut le DERNIER DUC de ce pays-là. Il avoit eſpouſé Emme fille unique de Guillaume comte d'Arles & de Toulouze, & frere de Raimond de ſainct Gilles. A cauſe d'elle il avoit pretendu la comté de Toulouze: mais Raimond de ſainct Gilles diſoit que ſon frere la luy avoit venduë, avant qu'il paſſaſt en Terre-Saincte. Ce fut le ſujet d'une guerre entre Guillaume ſon fils, & Alfonſe fils de Raimond, & depuis encore entre la reyne Alienor & le meſme Alfonſe.

1127. Tandis que le comte Charles, à juſte titre ſurnommé le Bon, gouvernoit ſagement la Flandre, ſoulageant les pauvres, protegeant les eccleſiaſtiques & rendant bonne juſtice à tous,

quelques Bourgeois de Bruges d'une famille nommée Van Straten, tres-puissants en richesses & en nombre d'hommes, mais de race servile, comploterent sa mort. Ils s'offensoient de ce qu'il les avoit forcez d'ouvrir leurs greniers durant une grande famine, & de ce qu'il les avoit condamnez à de grosses reparations envers le chastellain de Bourbourg, qu'ils avoient insolemment offensé, par ce qu'il avoit executé ses ordres en cete occasion. D'ailleurs ils estoient susciter par le bastard Guillaume d'Ypre, qui pretendoit à la comté. Tellement qu'un matin du jour des Cendres comme il estoit en prieres dans l'eglise de sainct Donat de Bruges, ces meschants le massacrerent au pied de l'autel, de dix ou douze coups d'espée, dont un luy coupa le bras droict qu'il avoit estendu pour donner l'aumosne à un pauvre. Cela fait ils coururent par la ville comme des furies, tuant inhumainement tous ses serviteurs, & aprés se fortifierent dans le chasteau & dans l'eglise de S. Donat se confiant trop audacieusement à leur grande parenté, & à leurs richesses. 1127.

1127. L'horreur du fait, & les instantes supplications de la noblesse du pays, firent aussi-tost monter le roy à cheval pour venger ce parricide. Il en assiegea les auteurs dans les postes dont ils s'estoient emparez ; & les ayant pris, il punit les deux principaux de supplices tres-rigoureux. Car pour l'un, aprés qu'on luy eut crevé les yeux & coupé le nez, on l'attacha sur une roüe haut elevée, où l'on le perça d'un nombre infiny de coups de fleches & de javelots. On pendit l'autre à une potence avec un chien attaché sur sa teste, que l'on battoit sans cesse afin qu'il luy deschirast le visage. Tous les autres qui s'estoient refugiez dans la tour furent jettez du haut en bas & escrasez sur le pavé.

Cela fait il adjugea la comté à Guillaume de Normandie fils du duc Robert, qui avoit au mois de Janvier de la mesme année espousé la sœur de la reyne. Il y avoit bien d'autres pretendants, sçavoir Guillaume d'Ypre, Baudouïn comte de Hainault, Arnoul le Danois, fils d'une sœur de Charles, Estienne frere du

comte de Champagne, & Thierry comte d'Alsace, tous descendants des comtes de Flandres par femmes, hormis Guillaume d'Ypre qui estoit bastard. 1127.

Thierry s'estant opiniastré de l'emporter par la force, & ayant bruslé la ville d'Oudenarde, le roy fit un second voyage en Flandres, & le poussa si vertement, qu'il luy osta la ville d'Ypre, & toutes les terres qu'il possedoit en Flandres. 1128.

Aussi peu y gagna Estienne qui estoit comte de Boulongne, par sa femme, quoy que le roy d'Angleterre son oncle le soustinst dans cete entrepriſe; non pas tant pour l'advancer, qu'en haine du roy de France, & par crainte de l'aggrandissement de Guillaume son neveu. Le roy sçachant que ce comte assisté des forces du comte de Hainault & de Godefroy de Namur, avoit pris Ypre, remena son armée en ce pays-là, reprit la ville, leur donna la chasse, & assura la comté à Guillaume, qu'il fit couronner à Bruges.

Toutefois l'avarice de ce prince Normand, vexant ses nouveaux sujets

1129. par des impoſts ſans neceſſité, & par la venalité des charges de judicature; les principales villes ſe revolterent, & ayant fait un ſyndicat enſemble, luy fermerent les portes, appellerent Thierry comte d'Alſace, & le reconnurent pour leur prince. Le roy fit donc un troiſieſme voyage en ces quartiers-là, & s'advança juſqu'en Artois pour ſecourir Guillaume: mais ne trouvant pas les choſes diſpoſées comme il le deſiroit, & voyant que Thierry refuſoit de comparoiſtre en jugement pardevant luy, il s'en revint en France, laiſſant ſes troupes à Guillaume qui aſſiegeoit l'Iſle.

Guillaume ne perdit point courage pour ſon depart; il donna bataille prés d'Aloſt à Thierry, & le mit en deſroute: mais pourſuivant ſa victoire, il fut bleſſé au bras d'un quarreau d'arbaleſte, & cete playe ayant eſté mal penſée luy cauſa la mort: Alors Thierry ſe rendit maiſtre de la Flandre; ET les mouvements que les partiſans de Guillaume avoient ſuſcitez en Normandie, ceſſerent entierement.

Ce Thomas de Marle dont nous avons parlé cy-dessus, attira une seconde fois la colere du roy, tant parcequ'il avoit assisté Estienne comte de Blois dans la guerre qu'il avoit muë à Guillaume Criton, que parce qu'il continuoit ses brigandages & vexations sur les terres des eglises & sur les marchands, qu'il empriſonnoit dans son chasteau pour en tirer de grosses rançons. Si bien que sur les plaintes de quelques evesques & de Raoul comte de Vermandois, il alla assieger son chasteau de Coucy, qui passoit en ces temps-là pour une forteresse inexpugnable, estant assis sur un tertre fort elevé entre les bois de la Fere & de Folembray. Il arriva qu'en faisant les approches, Raoul comte de Vermandois ayant rencontré Thomas qui avoit dressé une embuscade aux gents du roy, le bleſſa & le fit prisonnier. Il fut mené à Laon où il mourut miserablement de ses bleſſures. 1129.

Les fatigues, beaucoup plus que l'aage, ayant vieilly le roy Louys, il trouva à propos, pour mieux assurer la royauté dans sa maison, de faire couronner Philippe son fils aisné. Ce 1129.

qui fut accomply dans la ville de Reims par l'archeveſque Renaud, le 14. Avril jour de Paſques en preſence de Henry roy d'Angleterre & d'un grand nombre d'autres vaſſaux de la couronne.

LOUIS LE GROS, & PHILIPPE *ſon fils.*

1129. HENRY *pareillement n'ayant point d'enfants de ſa ſeconde femme, fit reconnoiſtre ſa fille Matilde veuve de l'empereur Henry, pour ſon heritiere en tous ſes Eſtats, & la remaria à Gefroy ſurnommé le Bel fils & ſucceſſeur de Foulques comte d'Anjou, lequel avant que d'aller en Jeruſalem luy avoit reſigné toutes ſes ſeigneuries. Les nopces ſe celebrerent à Rouën avec des magnificences, des feſtins & des tournois qui n'avoient point eu de ſemblables durant tous ces regnes-là. Le party eſtoit advantageux tant pour le merite du jeune prince que pour ſa puiſſance; & d'ailleurs Henry le choiſiſſoit afin de deſtacher cete maiſon d'Anjou qui luy avoit tant cauſé de peines, du party du roy de France, & de la met-*

tre tout-à-fait dans ses interests.

Estienne de Garlande, comme nous l'avons dit, aprés la mort d'Anseau son frere fut investi par le roy de la charge de grand seneschal de France. 1128. & suiv.

Ce fut un monstre, que jamais aucune raison ny aucun exemple ne sçauroit justifier, qu'un Prestre gendarme, & ministre de J. C. faisant profession de respandre le sang humain. Aussi tous les gents de bien en eurent horreur: mais son ambition & les flateries des courtisans, qui donnent de belles couleurs aux plus viláines choses, luy boucherent les oreilles pour ne pas entendre les justes reproches de ses confreres & celles de sa conscience. Son orgueil alla jusqu'à ce poinct de choquer la reyne Alix: mais elle eut assez de cœur pour ne le pas souffrir; ET ce fut peut-estre pour cela, qu'il se voulut défaire de sa charge de seneschal, qu'il maintenoit appartenir hereditairement à sa maison, entre les mains d'Amaulry de Montfort, qui avoit espousé sa niepce fille & heritiere d'Anseau.

Le roy n'agreant pas cete demission, il fut si ingrat que de prendre les ar-

mes contre luy, & fit une ligue avec le roy d'Angleterre, le comte Thibaud de Champagne & quelques autres ennemis de son maistre ; monstrant bien par là que ses services precedents n'avoient pas eu pour but le bien de l'Estat, mais sa propre grandeur, & que pour bien sçavoir si le zele de ceux qui dans une pareille elevation en tesmoignent tant, est veritable & desinteressé, il faut les voir hors de ce poste. Le roy attaqua vigoureusement le chasteau de Livry qu'ils avoient fortifié ; Raoul de Vermandois y perdit un œil d'un coup de fleche; ET pour luy il s'exposa si temerairement qu'il y fut blessé d'un matras à la cuisse. La douleur de la playe redoublant sa colere, il força le chasteau & le rasa; ENfin il continua de leur faire si forte guerre, qu'Estienne fut contraint de renoncer à la charge de seneschal, qui fut donnée à Raoul. Mais comme le party estoit puissant, & qu'il avoit eu l'addresse de se raccommoder avec la reyne, il falut qu'il luy laissast celle de chancelier ; ET il demeura à la cour avec quelque reste de credit jusqu'à la fin de ce regne.

Le roy Louys qui avoit defendu les egliſes, & protegé les eccleſiaſtiques, changea bien de ſtyle ſur la fin de ſon regne. Ils agiſſoient, ce luy ſembloit, trop exactement avec luy, & ils ne vouloient pas ſouffrir qu'il ſe meſlaſt de la nomination des benefices, ny qu'il miſt la main ſur leurs revenus. Il s'empara donc des terres de quelques-uns, & meſme les chaſſa de leurs ſieges : Entre autres Eſtienne eveſque de Paris, & Henry archeveſque de Sens, pour cete cauſe ſeulement qu'ils s'eſtoient retirez de la cour, & qu'ils exhortoient les autres d'en ſortir & d'aller faire leur devoir dans leurs egliſes. Ils ſe ſervirent des armes ſpirituelles, & l'excommunierent : mais le pape Honorius annulla leurs cenſures.

L'hiſtoire a bien voulu remarquer que l'an 1130. la Normandie vit une prodigieuſe & ſanglante bataille entre des d'oyſeaux de toutes ſortes. Ils ſe rangeoient par bandes & eſcadrons, ſe choquoient impetueuſement, puis ſe retiroient, & aprés retournoient à la charge ; l'air eſtoit plein de leurs plumes arrachées qui voloient ; ils pleuvoit du ſang de leurs bleſſures ; 1130.

ET ils tomboient par terre dru & menu morts ou estropiez. Plusieurs s'imaginerent que c'estoit un presage du schisme, qui peu aprés divisa l'egliſe & anima furieusement les pre-
1130. lats les uns contre les autres.

Le pape Honorius II. estant mort, il y eut double election, les uns choisirent le cardinal Gregoire, qui prit le nom d'Innocent; les autres Pierre Leonis, qui se nomma Anaclet. Ce dernier estoit le plus fort dans Rome.

Innocent n'osant donc retourner à Rome, tint un concile à Pise, où il excommunia Anaclet; Delà il vint en France où il en convoqua un autre à Clermont en Auvergne, dans lequel il fulmina encore excommunication contre luy. Sa cause n'estoit pas sans grande difficulté; le roy assembla les prelats de son royaume à Estampes pour sçavoir quel party il faloit prendre. S. Bernard abbé de Clervaux y soustint fortement celuy d'Innocent; à son exemple tout le monde l'embrassa. Le roy de France, & celuy d'Angleterre le receurent avec grand honneur, le premier à

sainct Benoist sur Loire, l'autre dans la ville de Chartres. Neantmoins les conseils de Girard evesque d'Angoulesme, esprit puissant & remuant, à qui Anaclet avoit redonné la legation d'Aquitaine, qui luy avoit esté ostée par Innocent, eurent tant de pouvoir sur Guillaume duc d'Aquitaine, qu'il se declara pour cet antipape, & persista un an & demy dans ce schisme, vexant fort les ecclesiastiques qui vouloient tenir pour Innocent; lequel cependant avoit choisy son siege à Compiegne.

Comme le roy persecutoit opiniastrement les eveſques, le grand 1131.
sainct Bernard les ayant un jour trouvez à genoux devant luy, qui taschoient de le flechir par leurs soumissions, luy parla avec un zele digne d'un ministre de Dieu; & n'ayant sçeu rien obtenir de luy, il lascha cete menace, *Sçachez, Sire, que Dieu vous punira par la mort de l'aisné de vos enfants.* La prophetie eut bien-tost son accomplissement: Un jour treiziesme d'Octobre que 1131.
le jeune roy Philippe se promenoit par les ruës d'un faux-bourg de Pa-

1131. ris vers l'endroit où eſt aujourd'huy la Place royale, & qu'il couroit aprés un de ſes eſcuyers, un pourceau ſe fourra entre les jambes de ſon cheval, qui ſe cabra de telle ſorte qu'il le renverſa par terre & luy paſſa ſur le corps ; dont eſtant tout froiſſé, il mourut dés le ſoir meſme.

Le roy Louis pour ſe conſoler d'une ſi ſenſible douleur, & pour reparer en quelque façon cete perte, fut conſeillé de faire ſacrer ſon autre fils qui ſe nommoit Louys comme luy, & eſtoit aagé de treize à quatorze ans. Il le mena donc à Reims, où le vingt-cinq du meſme mois il fut oinct & ſacré par les mains du pape Innocent, qui alors y tenoit un concile contre l'antipape Pierre Leon. Le roy entra dans cete grande aſſemblée, accompagné de Raoul de Vermandois ſon grand ſeneſchal, & de quantité de ſeigneurs, baiſa les pieds du ſainct pere, & aprés s'aſſit dans une chaiſe à coſté de luy. Le lendemain le ſainct pere avec tous ſes prelats alla querir le jeune prince qui eſtoit logé en l'abbaye de S. Remy, & le conduiſit en pompe ſo-

lemnelle dans la grande egliſe ; devant la porte de laquelle le roy l'attendoit avec toute ſa cour & ſes eveſques & abbez. 1131.

Il ſemble que ce fut en ce ſacre qu'on reduiſit les pairs qui devoient deſormais aſſiſter à cete ceremonie, au nombre de douze, ſçavoir ſix eccleſiaſtiques & ſix laiques : leſquels on choiſit entre tous les ſeigneurs & les prelats qui avoient cete qualité relevant nuëment du roy. On n'oſta pourtant pas aux autres pairs leurs prérogatives de n'eſtre jugez que par leurs pairs dans les matieres feodales, tant au civil qu'au criminel. On appelloit pairs tous les vaſſaux dont les terres mouvoient immediatement d'un grand fief, qui avoient droit de juger avec le ſeigneur dont ils relevoient, & qui ne pouvoient eſtre jugez qu'en ſa cour, & par leurs pareils. Ainſi non ſeulement le roy de France ; mais encore tous les grands ſeigneurs ; entre autres le duc de Normandie, le comte de Champagne, & celuy de Flandres, avoient leurs pairs.

De ces douze pairies il n'eſt demeuré que les ſix eccleſiaſtiques, cinq des laïques ayant eſté reünies à la couron-

ne par confiscation, par mariage, ou autrement, & la sixiesme qui est celle de Flandres en ayant esté arrachée par l'empereur Charles V.

LOUIS LE GROS ET LE VIEIL. & LOUIS LE JEUNE *son fils*, DIT LE PIEUX OU DEBONNAIRE, *aagé de treize à quatorze ans.*

1132. THIERRY d'Alsace estant demeuré maistre & possesseur de la Comté de Flandres, fut admis à en rendre hommage au roy; et il le receut de bonne grace, parce qu'il n'eust pas esté en son pouvoir de l'en chasser, & que d'ailleurs il estoit son parent.

1133. & suiv. Gefroy Plante-genest estoit devenu comte d'Anjou, parce que Foulques son pere estoit retourné en Terre-Saincte prendre le royaume de Jerusalem, auquel il avoit esté appellé par le roy Baudouïn dont il estoit gendre. Il pressoit fort le roy Henry son beau-pere de luy donner des places & de l'argent pour avancement de succession: ce qui engen-

dra un tel divorce entre-eux, que Gefroy assiegea & brusla Beaumont, & que Henry eust emmené sa fille en Angleterre, si elle n'eust pas esté en couche.

Lors qu'elle fut relevée, elle entra en dispute avec son pere & aprés quelques mois se separa fort mal d'avec luy; dont il prit tant de defiance & de chagrin, qu'estant attaqué d'une fiévre lente, & ensuite d'un devoyement, pour avoir trop mangé de lamproyes, il mourut le premier de Decembre, ayant regné 35. ans; grand & puissant prince, mais tousjours accablé de chagrins & d'inquietudes, & malheureux avec justice, parce qu'il ne s'estoit elevé que par des injustices. 1135. 1136. & suiv.

Sa succession non plus que sa vie ne fut pas sans de grands troubles, qui causerent d'horribles desolations dans l'Angleterre & dans la Normandie. Cet Estienne comte de Boulongne dont nous avons parlé, fils d'Adele sa sœur, se trouvant pour lors en Angleterre, se saisit de ce royaume-là, & s'y maintint tant qu'il vescut. Non content de cete

piece, il disputa aussy la Normandie, & en dépossedа presque entierement Matilde & Gefroy son mary. La malheureuse province se divisant en faveur des deux partis estoit ravagée
1136. de tous deux, & Louys le Gros favorisant tantost l'un & tantost l'autre, entretenoit cet embrasement.

La vigueur du courage de ce roy ne pouvoit estre retenuë par la pesanteur de son corps, ny par ses blessures; il en avoit receu plusieurs, principalement une à la cuisse dans une expedition contre le comte de Champagne dont il estoit demeuré fort incommodé. Neantmoins il estoit à toute heure à cheval, & se faisoit voir presque en mesme-temps en des lieux fort eloignez, quand il y avoit quelque trouble qui requeroit son autorité & sa presence. Ayant eu advis que le seigneur de sainct Brisson sur Loire commettoit mille brigandages sur les contrées voisines & qu'il destroussoit les marchands, il y mena son armée, brusla sa ville, & força ce tyranneau, qui s'estoit retiré dans sa tour, de se rendre, & de se tenir dans le devoir.

Au retour il tomba malade d'une dysenterie, dont il estoit quelque-fois travaillé. Cete fois, pressentant bien qu'elle le meneroit au tombeau, il commença à se preparer à la mort par des dispositions, que tous les chrestiens devroient imiter: et sur tout les souverains, qui ayant de plus grands comptes à rendre à Dieu, ont besoin de plus grandes preparations. 1136.

Comme il estoit au chasteau de Betisy pour s'en revenir à Paris, il receut des ambassadeurs de Guillaume duc de Guyenne qui luy apportoient les nouvelles de la derniere volonté de leur maistre. Ce prince touché de componction pour ses crimes, resolut d'aller en pelerinage à S. Jacques en Galice. Avant que de partir il fit son testament, par lequel il ordonna que sa fille aisnée nommée Alienor espouseroit le jeune roy Louys, & luy porteroit toutes ses seigneuries en dot; Car son fils unique estoit mort; mais il avoit encore une autre fille qui s'appelloit Alix-Pernelle. Sur le chemin, & non loin de S. Jacques, il fut saisy d'une maladie, dont il 1136.

1136. mourut le 9. d'Avril, ayant auparavant confirmé son testament.

Son corps fut porté à sainct Jacques en Galice & enterré dans l'eglise; et neantmoins les faiseurs de legendes n'ont pas laissé de dire, qu'il fit semblant de mourir, & que s'estant desrobé des siens sans communiquer son dessein qu'à son secretaire, il s'en alla rendre Hermite dans une grotte au territoire de Sienne, en ce lieu qu'on appelle aujourd'huy *Mala-valle*, & en ce temps-là *Stabulum Rhodis*, Qu'il macera son corps par de terribles penitences, & que ce fut luy qui institua l'ordre des Guillermins, dont le premier monastere de ceux de France fut basty au village * de Mont-rouge prés de Paris.

* Il y en a encore une chapelle, & un vieux moyne.

De mesme fabrique est le conte qu'ils font de l'empereur Henry V. Ils disent que pour mieux faire penitence de ses fautes, il fit courir le bruit qu'il estoit mort, & se retira à Angers, où il acheva ses jours servant à l'Hospital, mais qu'auparavant il se descouvrit à son Confesseur, & qu'il fut reconnu par Matilde sa femme, qui avoit en

ſecondes nopces eſpouſé Gefroy comte d'Anjou.

Le teſtament de Guillaume ayant eſté apporté à Louys, il accepta le mariage pour ſon fils, luy donna un bel équipage & une ſuite de pluſieurs ſeigneurs & de plus de cinq cents gentilshommes pour celebrer ces nopces. Avec ce magnifique train il alla à Bourdeaux où Alienor reſidoit, & là il l'eſpouſa en preſence des ſeigneurs de Gaſcongne, de Saintonge & de Poitou, auſquels il diſtribua de fort riches preſens ſelon l'humeur de la nation. Il prit enſuite poſſeſſion de la duché, fut couronné comte de Poitiers dans cette ville-là, le 8. d'Aouſt, & duc d'Aquitaine à Bourges le jour de Noel. Delà il viſita les villes de cete grande province, aprés il amena ſon eſpouſe à Poitiers vers le milieu de Juillet: En cete ville-là ayant appris la mort de ſon pere, il revint en diligence à Paris, laiſſant le ſoin à Gefroy eveſque de Chartres d'amener ſon eſpouſe à petites journées. 1136.

Aprés quelques mois de langueur,

Louys le Gros mourut à Paris le premier jour d'Aouſt, le trentieſme de ſon regne, & le cinquante-huictieſme de ſon aage. Son corps fut porté dans l'egliſe de ſainct Denys: Il avoit eſté elevé à la pieté & aux bonnes lettres dans cete abbaye-là.

Avant que ce prince euſt pris le gouvernement des affaires, l'oiſive faineantiſe de Philippe ſon pere laiſſoit regner la violence, & fouler aux pieds la majeſté royale & la juſtice; les peuples, les marchands, les eccleſiaſtiques, les veuves & les orphelins eſtoient expoſez au pillage: les ſeigneurs & gentilshommes avoient tous des chaſteaux d'où ils couroient les grands chemins, les rivieres & les terres indefenduës. Dés qu'il ſçeut monter à cheval, il entreprit de reprimer tous ces voleurs, & toute ſa vie il eut les armes ſur le dos, courant par tout où les opprimez reclamoient ſon ſecours, & combattant de ſa perſonne comme un ſimple cavalier. De cete ſorte ayant rangé à la raiſon pluſieurs de ces tyranneaux, il commença à reſtablir

l'ordre & la seureté. Il est vray que lors qu'il eut mis ses affaires en bon estat, il devint plus rude, & ne traita pas les ecclesiastiques avec le mesme respect qu'il avoit fait durant ses besoins. Toutesfois lors que Dieu l'eut adverty de sa mort par les langueurs de sa maladie, & qu'il vit que toutes les potions & les poudres des medecins ne luy apportoient aucun soulagement, il tesmoigna un profond repentir de ses fautes; il fit sa confession publiquement, & se leva tout foible, ✠ qu'il estoit, pour aller au devant du sacré Viatique. Quelques jours aprés connoissant que son dernier moment approchoit, il se fit estendre par terre sur un lict de cendres en forme de Croix, une pierre sous sa teste, & de cete sorte il rendit l'ame à Dieu.

Il avoit de sa femme Alix fille de Humbert comte de Savoye sept enfants encore vivants, six fils & une fille. Les fils estoient Louys qui regna; Henry qui fut moine à Clervaux, puis evesque de Beauvais; Hugues dont nous ne sçavons que

le nom ; Robert qui eut pour partage la comté de DREUX, d'où sortit la branche des comtes de ce nom ; Pierre qui espousa Isabelle fille & heritiere de Renaud seigneur de Courtenay, d'où vint la BRANCHE DE COURTENAY, dont il y a encore des puisnez; Philippe qui fut archidiacre de Paris, & en ayant esté eleu evesque, eut tant de modestie qu'il le ceda à Pierre Lombard, nommé le *Maistre des Sentences* ; ce fameux docteur dont le livre a servy de fondement à la Theologie scholastique. La fille s'appelloit Constance, elle fut mariée en premieres nopces avec Eustache comte de Boulongne dont elle n'eut point d'enfants, & en secondes avec Raymond V. comte de Toulouse.

PAPES. encore INNOCENT II. S. 6. ans durant ce regne.

CELESTIN II. eleu en Septébre 1143. S. 5. mois & demy.

LVCE II. eleu en Mars 1144. S. onze mois & demy

EVGENE III. eleu en Février 1145. S. 8. ans, 4. mois, 13. jours.

ANAST. IV. eleu en Iuillet 1153. S. 1. an, 5. mois.

HADR. IV. eleu en Dec. 1154. S. 4. ans & prés de 9. mois.

LOUIS VII.

SURNOMME' LE PIEUX,

& du vivant de son pere appellé

LE JEUNE.

ROY XL.

LOVIS dans l'embarras d'une guerre loingtaine
Vid sa femme se perdre, avecque son repos,
Et se separant d'elle encor mal à propos,
Aggrandit son rival & perdit l'Aquitaine.

ALEX. III. eleu en Sept. 1159. S. prés de 22. ans.

LOUIS VII.

SURNOMME' LE PIEUX,

& du vivant de son pere appellé

LE JEUNE.

ROY XL.

Agé de dix-neuf à vingt ans.

LOuys ayant esté sacré & couronné à Reims du vivant de son pere, comme nous l'avons dit, n'eut pas besoin de l'estre une seconde fois. Ainsi estant venu droit à Paris il assembla les evesques & les seigneurs, & par leurs advis travailla à establir la seureté publique & la justice, que quelques petits tyrans recommençoient de troubler, rançonnant le peuple & les Marchands. On le surnomma le Jeune à la difference de son pere, que 1136. en Aoust.

l'on appelloit le Vieux tandis qu'ils regnoient conjoinctement.

Les villes pour se defendre de ces oppressions avoient formé des communautez, c'est à dire, creé des magistrats populaires, avec pouvoir d'assembler les bourgeois & de les armer. Il faloit pour cela prendre lettres du roy, qui les leur accordoit volontiers, avec de beaux privileges, afin de les opposer à la trop grande puissance des seigneurs. Quelques bourgeois de la ville d'Orleans usant de ce droict au prejudice de l'autorité royale, & faisant des mutineries, il les reprima en passant par là, & les remit dans leur devoir.

1138. Comme il estoit seigneur souverain de la Normandie, il fut obligé de se mesler de la dispute d'entre Gefroy Plante-genest mary de Matilde, & Estienne comte de Boulogne, qui la disputoient entre eux. D'abord il prit la querelle pour Gefroy, l'investit de la duché & le receut à hommage, & en recompense Gefroy luy donna le Vexin-Nor-

mand. Mais lors qu'Eſtienne ayant repaſſé la mer eut obtenu quelques advantages ſur Gefroy, Louys changeant de party, inveſtit ſon fils Euſtache, aagé ſeulement de 14. à 15. ans, de cete duché, & meſme luy donna ſa ſœur Conſtance en mariage.

Gaucher de Montgeay l'un des ſuppoſts de la ligue que les ſeigneurs avoient faite contre Louys le Gros, fut le premier qui oſa remuer ſous le regne de ſon fils, comme pour taſter ſon courage, & ſa reſolution. Il connut par une funeſte experience qu'on ne s'y joüeroit pas impunement ; le jeune roy le pouſſa dans ſon chaſteau, l'y aſſiegea & l'ayant forcé de ſe rendre, il en raſa les murailles ; mais il laiſſa la groſſe tour ſur pied. Nos rois en uſoient ainſi, & n'abattoient jamais les tours ſeigneuriales, pour monſtrer à la nobleſſe qu'ils ne pretendoient point abolir les fiefs, dont elles eſtoient la plus noble marque.

Le ſchiſme de l'egliſe Romaine fut enfin eſteint par la mort d'Anaclet, & enſuite par la ceſſion de Victor, que les Cardinaux de cet anti-pape avoient eleu

en ſa place. L'empereur Lotaire II. qui avoit puiſſamment ſouſtenu Innocent,
1138. *deceda prés de la ville de Trente dans une chaumine, le 3. de Decembre l'an* 1138. *Aprés quatre mois d'interregne Conrad III. du nom fut eleu.*

1139. *Roger s'eſtant rendu maiſtre de la duché de la Poüille par la mort du duc Renaud Feudataire du ſainct Siege, avoit pris priſonnier le pape Innocent qui luy faiſoit la guerre à outrance depuis tout le temps de ſon pontificat. Or le tenant entre ſes mains il l'obligea moitié par force, moitié par bons traittements & reſpects, de luy confirmer le titre de roy de Sicile, que l'antipape Anaclet luy avoit desja donné. Ainſy*

EMPP. encore JEAN COMN. & CONRAD III. eleu en May, aprés la mort de Lotaire II. R. prés de 13. ans.

COMMENÇA LE ROYAUME DE SICILE, *qui outre l'Iſle comprenoit auſſy la Poüille & la Calabre, c'eſt à dire, ce qu'on appelle aujourd'huy le royaume de Naples.*

Thierry d'Alſace paſſa en la Terre-Saincte avec grand nombre de nobleſſe, au ſecours de Foulques roy de Jeruſalem ſon beau-pere, & laiſſa l'adminiſtration de ſa comté de Flandres entre les mains de Sibylle ſa femme.

1139.

Estienne estant retourné en Angleterre, y fut vaincu & pris par Robert comte de Gloceſtre frere bastard de Matilde. Guillaume d'Ypre brave homme de guerre, qui s'estoit refugié en ce pays-là, & suivoit le party d'Estienne, trouva moyen de prendre prisonnier ce Robert qui estoit le conseil & le support de cete reyne: de sorte que pour le ravoir elle delivra Estienne; mais tandis qu'il estoit detenu, Gefroy recouvra une grande partie de la Normandie. 1139.

Cete année Alfonſe I. duc de PORTUGAL, *fut salué & proclamé roy par ſes troupes, ſoit aprés avoir remporté une tres-illuſtre victoire ſur cinq petits rois ou generaux Mores, ſoit auparavant. Cinq ans aprés il rendit ſon Eſtat tributaire du S. Siege, de quatre onces d'or par chaque année. L'an* 1078. *il le mit entierement ſous ſa protection, & augmenta cete reconnoiſſance juſqu'à deux marcs d'or; Et moyennant cela le pape Alexandre II. luy confirma le titre de roy. Ceux qui le vouloient acquerir aimoient mieux le prendre de cete main-là, que de celle de l'empereur, ny de quelque autre ſouverain, dont la ſuperiorité leur*

eust esté plus pesante & moins aisée à secoüer.

Cet Alfonse estoit fils d'un Henry, qui estant passé en Espagne vers l'an 1089. *pour y chercher ses adventures, avoit espousé Terese fille d'Alfonse VI. roy de Castille, & en pour dot la comté de Portugal, par luy auparavant conquise sur les Mores. Les plus curieux Genealogistes asßurent que ce Henry estoit du sang de France, fils, disent-ils, d'un autre Henry, qui l'estoit de Robert duc de Bourgongne, lequel l'estoit du roy Robert.*

1140. On ne remarque point durant ces années aucun trouble dans les terres du roy de France ; Sinon les contentions d'entre les Theologiens. Pierre Abelard Breton de naissance, grand philosophe & fort bel esprit, disputant trop subtilement de la Trinité & des autres mysteres de la foy, sembloit vouloir renouveller les erreurs de Nestorius, d'Arius & de Pelage, & avoit donné sujet de l'accuser de nouveauté & d'erreur mesme. Il en avoit esté condamné par le legat du pape. Depuis, l'archevesque de Sens luy avoit donné permission d'ex-

pliquer & de soustenir ses propositions ; ce qu'il s'estoit vanté de faire dans le concile de Sens. L'archevesque le convoqua exprés pour ce sujet, & y appella S. Bernard son plus puissant adversaire. Saint Bernard s'y rendit & Abelard aussy : mais ce dernier ne voulut ou n'osa entrer en lice avec un si redoutable ennemy, & ne dit autre chose sinon qu'il en appelloit au pape. Les evesques ne laisserent pas d'achever de luy faire son procez, & de le condamner. Comme il se fut mis en chemin pour aller à Rome poursuivre son appel, il trouva meilleur pour luy de s'arrester à l'abbaye de Clugny, & il y vescut sainctement sous l'habit de S. Benoist qu'il avoit pris long temps auparavant. Toutes les histoires sont pleines de ses adventures amoureuses avec Heloise ; et l'on les voit encore dans les lettres de l'un & de l'autre.

Les plus grandes affaires de l'eglise, & celles meſme du royaume se manioient par le conseil & par la fervente austerité de sainct Bernard abbé de Clervaux, gentilhomme Bourguignon, qui s'estoit mis dans une si haute esti-

me depuis pluſieurs années parmy les prelats, les grands & les peuples, qu'il n'y avoit aucune cauſe eccleſiaſtique, ny different conſiderable, ny entrepriſe importante, où l'on ne requiſt ſon jugement, ſon entremiſe & ſon advis. Pour monſtrer QUE LE SAGE ET LE VERTUEUX A UN EMPIRE PLUS NATUREL QUE CELUY QUI PROCEDE DE LA FORCE, OU DE L'INSTITUTION DES HOMMES.

1141. Le Clergé de Bourges avoit eleu pour archeveſque un Pierre de la Chaſtre perſonnage de ſinguliere pieté & doctrine; le roy, ſoit qu'il ne luy fuſt pas agreable, ou qu'il euſt deſtiné ce benefice pour un autre, refuſa d'y donner ſon conſentement. Pierre voulut donc s'en deſiſter: mais le pape Innocent luy enjoignit de faire ſes fonctions; Ce que le roy empeſchant, il s'enſuivit un grand trouble, qui alla juſques-là que le pape excommunia le roy, & mit le royaume en interdit.

Thibaud comte de Champagne, ſeigneur qui avoit grande autorité, tant par ſa puiſſance que par ſa vertu, s'eſtant un peu trop entremis de

cete affaire, offensa le roy ; ET la colere de ce prince se redoubla encore pour un autre sujet, qui fut tel. Raoul de Vermandois grand seneschal, proche parent du roy, & qui estoit en effet prince du sang, (mais de ce temps-là ce titre estoit inconnu, & on ne consideroit point autrement ces princes que selon le rang de leurs terres) fit dissoudre son mariage d'avec Gerberte cousine germaine de Thibaud, sous pretexte de parenté, pour espouser Alix-Pernelle sœur de la reyne Alienor. Le pape à l'instigation de Thibaud excommunia Raoul, & interdisit les evesques qui avoient prononcé le divorce. 1141. & 42.

EMPP. EMANUEL fils de Iean, esleu en Avril, R. 38. ans, & tousjours CONRAD III.

Louys s'en prit au comte Thibaud, & de despit ravagea hostilement ses terres ; Thibaud eut recours au pape, qui pour le delivrer de la guerre qui l'accabloit, leva l'excommunication : mais dés qu'il le vit desgagé, & les troupes du roy retirées, il la fulmina une seconde fois. Alors le roy plus animé que la premiere, les jetta de rechef dans la Champagne, avec ordre de n'y rien 1143.

eſpargner. En effet ayant pris Vitry de force, elles y paſſerent tout au fil de l'eſpée, ſans eſpargner ny aage ny ſexe, & mirent le feu à l'egliſe, où il fut bruſlé treize cents perſonnes innocentes qui s'y eſtoient refugiées.

1143. & 44. Au recit de cete cruauté, les entrailles du roy, naturellement bon, ſont eſmuës, ſon cœur eſt travaillé d'un cruel remords, & ſa conſcience furieuſement troublée. Il gemit, il ſe deſeſpere, il s'arrache les cheveux, il croit voir les plus terribles foudres du ciel preſtes à tomber ſur ſa teſte. Sainct Bernard eut toutes les peines du monde à luy perſuader qu'il pourroit trouver miſericorde auprés de Dieu par le moyen de la penitence. Dans cete diſpoſition il fut aiſé de le porter à reſtablir l'archeveſque de Bourges dans ſon Siege, & à donner la paix au comte. Avec cela il promit des lors pour expier ſon crime & pour obtenir la levée de l'interdit de ſon royaume qui duroit encore, de faire le voyage de la Terre-ſaincte.

1143. & 44. Foulques roy de Jeruſalem eſtoit mort l'an 1142. & le gouvernement devolu entre les mains de Meliſende ſa

veuve, car ſon fils Baudoüin n'avoit encore que treize ans. Les Chreſtiens de ce pays-là eſtoient de beaucoup pires que les Turcs; Auſſy leurs affaires allant tout en deſordre; Sanguin Sultan d'Aſſyrie leur arracha la principauté d'Edeſſe, l'un des quatre membres du royaume de Jeruſalem.

Le roy avoit desja voüé un voyage en Terre-Saincte, ces triſtes nouvelles le mûrent encore plus fort luy & les autres princes François à y porter un puiſſant ſecours. Sainct Bernard l'Oracle de ce temps-là conſulté ſur ce ſujet renvoya l'affaire au pape, qui luy donna ordre de preſcher la Croiſade par toute la chreſtienté. 1145.

Commençant donc par la France, il fit aſſembler un concile national à Chartres, où le roy meſme ſe trouva. Ce S. abbé y fut choiſy pour chef generaliſſime de cete expedition: mais il refuſa cet honneur, & ſe contenta d'en eſtre la trompette. Il la publia par tout avec tant de ferveur, avec tant d'aſſurance de bon ſuccés, &, comme on le croyoit, avec tant de miracles, que les villes & les bourgs demeuroient deſerts, & qu'il 1146.

ſembloit que toute l'Europe duſt paſſer en Aſie, tant il y avoit de preſſe à s'enrooller pour cete guerre.

1147. Le roy fut un des premiers à prendre la Croix. Il fut ſuivy d'un nombre infiny de ſeigneurs & de nobleſſe : et l'empereur Conrad avec ſon frere Henry duc de Baviere, & toute la fleur de ſes eſtats ſe croiſa dans une aſſemblée generale qu'il tint à Spire aux feſtes de Noel. Chacun de ces deux princes avoit un legat du pape dans ſon armée. Conrad menoit ſoixante mille chevaux : il partit le premier, & arriva aux environs de Conſtantinople ſur le commencement du mois de Septembre de cete année 1147.

1147. Le roy tarda en France quelque temps aprés luy, afin de recevoir le pape Eugene que la revolte des Romains avoit contraint de quitter Rome. Il ſe mit en chemin avec la reyne la ſeconde ſemaine d'aprés la Pentecoſte de la meſme année, & ayant traverſé la Hongrie & la Thrace, paſſa le Boſphore ; ſi bien que le Careſme enſuivant de l'an 1148. il ſe rendit en 1148. Syrie tandis que d'un autre coſté ſon

armée navale estoit en mer pour l'y aller joindre.

Il laissa par l'avis du Parlement, tenu à Estampes, la regence du royaume à Raoul comte de Vermandois son grand seneschal, & à Suger abbé de S. Denys. Ce dernier avoit grand credit à la cour dés le vivant de Louys le Gros, & d'ailleurs il servoit comme de contre-poids à Raoul, de peur qu'il n'usurpast le royaume, si l'ambition l'en eust tenté. Avant que partir le roy fut selon la coustume dans l'eglise de sainct Denys prendre le bourdon & la malete, marques de pelerinage, & l'estendard de l'Oriflame sur l'autel des saincts martyrs. 1147.

Il n'est point de meschancetez & de lasches artifices que la maligne perfidie de Manuel empereur de Grece n'employast pour faire perir l'armée de l'empereur & celle du roy. Pour la premiere il y reüssit selon son dessein, car il fit mesler de la chaux dans les farines qu'il fourniſſoit aux Allemands; et en ayant fait perir une grande partie par ce detestable malefice, il leur donna des guides, qui aprés les avoir promenez par de 1148.

longs destours où ils consumerent tout ce qu'ils avoient de munitions, ils les livrerent plus d'ademy morts de faim entre les mains des Turcs; les barbares les taillerent touts en pieces, de sorte qu'il n'en resta pas la dixiesme partie.

1148. Le roy ayant semblablement passé en Asie, trouva l'empereur Conrad à Nicée. Il le consola du mieux qu'il luy fut possible: puis il marcha le long de la mer où il courut les mesmes risques que luy: neantmoins il s'en sauva avec plus de bonheur que de prudence, ayant battu les Turcs en une rencontre, mais peu aprés il perdit presque toute son arriere-garde pour avoir imprudemment divisé son armée. Il gagna ensuite une bataille au passage du fleuve Meandre: mais il n'en tira aucun fruict: car aprés cela ne se tenant pas sur ses gardes, il receut un notable eschec à un destroit de montagne. Enfin il parvint à Antioche, dont Hugues Raimond oncle de la Reyne sa femme tenoit alors la principauté.

1148. En cet endroit, ce bon prince qui estoit si heureusement eschappé

des embuſches des Grecs & des Mahometans, penſa perir par celles de ſon proche allié & de ſa femme. Raimond s'eſtoit imaginé qu'il devoit employer ſes forces à luy eſtendre les limites de ſa principauté, comme il vit qu'il l'en refuſoit abſolument, parce qu'il vouloit continuer ſa route vers Jeruſalem, il s'en tint ſi offenſé, qu'il reſolut de s'en venger. Pour cet effet il mit dans la teſte de la reyne, qu'elle devoit demander la diſſolution de ſon mariage, comme eſtant parente de ſon mary du troiſieſme au quatrieſme degré. Cete princeſſe peu ſage, & qui avoit desja peu d'eſtime pour ſon mary, & trouvoit plus de ſatisfaction avec d'autres qu'avec luy, ſe laiſſa facilement perſuader par ſon oncle : Le Roy en eſtant adverty, ne trouva point d'autre remede pour eviter ce ſcandale, que de la tirer la nuict d'Antioche avec tout ſon equipage, & de l'envoyer tousjours devant en Jeruſalem. Quelques auteurs adjouſtent qu'en ce pays-là elle ſe piqua d'un certain Sarraſin qui eſtoit en reputation de fort brave cavalier ; mais de ces choſes-là

on en dit ſouvent plus qu'il n'y en a, & quelque fois auſſy il y en a plus qu'on n'en ſçait.

Or l'empereur Conrad, aprés s'eſtre allé rafraiſchir à Conſtantinople, s'eſtoit rendu en Jeruſalem pour y faire ſes devotions. En cete ſaincte cité le roy & luy ayant tenu conſeil avec les ſeigneurs, reſolurent d'aſſieger Damas capitale de la Syrie. Cete entrepriſe leur reüſſit auſſy mal que tout le reſte, par l'énorme trahiſon des Chreſtiens meſme de ce pays-là. Ils s'eſtoient logez dans les jardins où ils avoient toutes ſortes de commoditez, de l'eau, des fruits, & des rafraichiſſements : les traiſtres leur conſeillerent de tranſporter leur camp à l'oppoſite, qui eſtoit un pays horriblement ſec, bruſlant, & par où la ville eſtoit inaceſſible. Les deux princes reconnurent, mais trop tard, que les Chreſtiens les avoient trahis, & ainſy deteſtant leur meſchanceté, qui avoit enchery ſur les perfidies & ſur les vices abominables des Orientaux meſme, ils ne ſongerent plus qu'à leur retour.

L'empereur ayant fait alliance a-

vec les Grecs contre Roger roy de Sicile, fut par eux ramené en Italie. 1148.
Mais ils n'avoient pas envie de traiter le roy Louis si favorablement: estant monté sur ses vaisseaux, il rencontra dans sa route l'armée navale de ces perfides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en estoient aux mains, ou mesme selon quelques auteurs, qu'ils l'emmenoient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de ce brave Normand leur ennemy capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien lascher prise, ayant bruslé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux.

Alfonse comte de Toulouse troisiesme fils de Raimond de sainct Gilles, avoit fait aussy le voyage de la Terre-saincte presque en mesme temps que le roy, mais il y estoit allé par mer, & avoit pris terre au port de Ptolemaïde. Il n'entra pas bien avant dans le pays qu'il ne mourust, ayant esté meschamment empoisonné, sans qu'on pust deviner l'auteur d'une action si execrable. Il eut pour successeur son fils Raimond V. du nom.

1148. *Pendant le temps de cete expedition, ſainct Bernard fut fort occupé en Languedoc à combattre un certain Henry moyne defroqué, & diſciple d'un Pierre de Bruys, qui debitoit avec grande vogue, mais avec peu d'integrité de vie, à ce qu'on luy reprochoit, preſque les meſmes opinions que les Zuingliens & les Calviniſtes ont preſchées dans ces derniers ſiecles.*

A dix ou douze ans delà, un certain Valdo riche bourgeois de Lyon, ſe mit auſſy à preſcher de meſme ſtyle dans le Lyonnois & les Provinces circonvoiſines. On appella les ſectateurs de Henry & de Pierre de Bruys Henriciens *&* Petro-Bruſiens, *& ceux de Valdo,* Pauvres de Lyon *ou* Vaudois. *Il y avoit encore des reſtes de ces derniers dans les vallées de Dauphiné & de Savoye, quand Luther commença à preſcher ſa doctrine.*

1148. En l'année 1148. arriva la mort de Conan le Gros duc de Bretagne; Eudon comte de Pontievre, qui avoit eſpouſé Berthe ſa fille, s'empara de la duché, au prejudice de Hoel, que le duc Conan avoit deſavoüé pour ſon fils. Delà s'eſmût une guerre entre ces deux princes ; laquelle

trois ou quatre ans aprés fut compliquée par une autre bien plus longue, & qui dura treize ou quatorze ans à diverſes repriſes entre ce meſme Eudon & Conan III. ſurnommé le Petit ſon propre fils. Cet enfant deſnaturé vouloit joüir de la duché, parce qu'elle venoit du coſté de ſa mere: ayant donc eu recours à l'aſſiſtance de Henry roy d'Angleterre, il pouſſa rudement ſon pere, & contraignit auſſy les Nantois qui tenoient le party de Hoel de l'abandonner. 1149. & 50.

Le mauvais ſuccés de l'expedition d'Outremer, qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruïné de bonnes maiſons, tant depeuplé de pays, & qui pis eſt donné un ſpecieux pretexte au roy de faire des levées extraordinaires de deniers ſur ſes peuples, ce que ſes predeceſſeurs de la troiſieſme race n'avoient point encore tenté, excita des murmures & des reproches contre la reputation de ſainct Bernard, qui ſembloit avoir promis tout un autre evenement que celuy-là. De ſorte que lors que le pape voulut à deux ans delà, luy fai-

re preſcher une autre Croiſade, & l'obliger à paſſer luy meſme en Terre-Saincte, afin qu'un plus grand nombre de gents le ſuiviſſent, les moines de Ciſteaux en rompirent toutes les meſures, de crainte d'un ſecond malheur, qui euſt pû eſtre plus grand, & l'euſt encore plus décrié que le premier.

1150. Le roy à ſon retour en France trouva la guerre qui continuoit entre le roy Eſtienne & Matilde. Comme il avoit receu Eſtienne à hommage pour la duché de Normandie, il joignit ſes armes à celles d'Euſtace ſon fils pour aſſieger le chaſteau d'Arcques. Gefroy mary de Matilde, & ſon fils Henry, auquel il avoit l'année precedente reſigné la duché, quoy qu'il n'euſt encore que ſeize ans, marcherent au ſecours. Les deux armées eſtant en preſence, les Seigneurs de part & d'autre s'entremirent d'acommodement, & firent enſorte que le roy (qui ſans doute ſe trouvoit le plus foible) abandonna la cauſe d'Eſtienne, & receut à hommage le prince Henry; lequel par ce moyen fut le deuxieſme du nom de duc de Normandie.

Cet accommodement fait, Gefroy mena ſes troupes contre Gerard ſeigneur de Monſtereüil-Bellay, qui vexoit les egliſes de ce canton-là. Il dompta ſa fierté, le fit priſonnier, & raſa ſon chaſteau de Monſtereüil. Mais comme il s'en revenoit de là, ayant un jour fort grand chaud, quoy que la ſaiſon fuſt aſſez temperée, il luy prit envie de ſe baigner dans un ruiſſeau d'eau claire qu'il rencontra ſur ſon chemin: au ſortir du bain il fut ſaiſy d'une fievre ardente, dont il mourut quelques jours aprés au Chaſteau-du-Loir. Il laiſſa trois fils, Henry, Gefroy & Guillaume, qu'il partagea de cette ſorte. Il ordonna qu'auſſi-toſt Henry ſeroit paiſible poſſeſſeur du bien de la mere, ſçavoir de l'Angleterre & de la Normandie, Que Gefroy qu'on ſurnomma le Bel, auroit les biens paternels, ſçavoir l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec les chaſteaux de Loudun, Chinon & Mirebeau; et Guillaume la comté de Mortaing. 1150. 1151.

Non long-temps aprés mourut Euſtace comte de Boulogne: ſa mort

fut une disposition pour rendre la paix à l'Angleterre, dautant que le roy Estienne son pere se trouvant sans aucuns enfants, ne se soucia plus que de garder le royaume durant sa vie.

1151. Le prince Henry, venu en aage de monter à cheval, voulut à ce que disent les auteurs Anglois, revendiquer la comté de Toulouze, qui estoit des droits de sa femme : mais le comte Raimond sceut si bien gagner son esprit, qu'il luy en confirma la possession, ou du moins l'usufruit pour quelque temps.

1152. L'année suivante 1152. vit sortir de cete vie Thibaud comte Palatin de Champagne, surnommé le Liberal, le Pere du Conseil, & le Tuteur des Pauvres & des Orphelins ; grand Justicier, & qui toutefois eut presque tousjours guerre avec les rois. Il avoit quatre fils & cinq filles. Les fils estoient Henry comte de Troyes ou Champagne, Thibaud comte de Blois & de Chartres, Estienne comte de Sancerre, & Henry archevesque de Sens, puis de Reims.

1152. *Cete année mourut aussy l'empereur Conrad*

Conrad, Il ne voulut point laiſſer l'empire à ſon fils nommé Federic, par ce qu'il eſtoit encore trop jeune, mais à un autre Federic fils de ſon frere aiſné, qui eſtoit duc d'Allemagne ou Soüabe; on le ſurnomma Barberouſſe. L'aſſemblée generale des ſeigneurs de Germanie & de Lorraine à Francford approuverent cete nomination: mais on ne compte les années de ſon empire que du jour de ſon couronnement fait par le pape Adrien dans Rome le dix-huict de Juin 1155. *Si je ne me trompe, ce fut du temps de ce Federic que les François commencerent à donner aux Germains le nom d'*Allemands, *à cauſe que ce prince eſtant duc d'Allemagne, avoit à ſa ſuite & dans les emplois plus de gents de ce pays-là que d'aucun autre. Les Italiens dés ce temps-là les nommoient* * *Tudeſques, comme ils font encore.*

EMPP. toûjours MANVEL & FEDERIC II. R. 36. ans. 1152.

* Teutonici.

Dans le meſme temps la mort ravit au roy Louys ſes deux plus ſages Conſeillers, ſçavoir Suger abbé de S. Denys l'an 1150. & Raoul comte de Vermandois, prince du ſang, & le dernier de la ſeconde branche royale de ce nom l'an 1552. Comme il n'avoit point d'enfants, & que

1150.

sa sœur estoit mariée à Philippe fils
1150. de Thierry comte de Flandres, le roy qui cherissoit fort ce jeune prince, luy laissa la possession du Vermandois; Sujet de querelle dans le regne suivant.
1152. Depuis le retour du roy de son voyage d'outremer, il est à croire qu'il s'estoit entieremeut separé d'affection d'avec Alienor sa femme, & que son honneur & sa conscience le portoiẽt sans cesse à chercher les moyens de separation qu'elle avoit demandée la premiere. Enfin il la poursuivit de telle sorte que la parenté d'entre les deux parties tant du costé paternel, que du costé maternel, au 4me degré, ayant esté verifiée suivant les formes de ce temps-là, il obtint ce qu'il demandoit par la sentence des evesques du royaume, lesquels il avoit assemblez à Baugency pour ce sujet.

Aussy-tost procedant de bonne foy, il retira ses garnisons de l'Aquitaine pour luy rendre ce pays libre, & luy donna congé de s'en aller où il luy plairoit, retenant avec luy les deux petites filles qu'il avoit d'elle. Cete femme s'estant retirée à Poi-

tiers, n'y demeura pas long-temps sans prendre un party: comme elle brusloit d'amour & d'ambition, elle espousa quelques mois aprés Henry duc de Normandie, & roy presomptif d'Angleterre, prince jeune, ardent, & rousseau, bien capable de contenter tous ses desirs, & de maintenir ses droits.

Un an aprés que la sentence de separation eut esté prononcée, Louys envoya rechercher Constance-Elizabeth fille d'Alfonse VII. roy de Castille. Hugues archevesque de Sens en alla faire la demande, & le mesme fit aprés la ceremonie du mariage à Orleans, & y couronna la nouvelle reyne l'an 1154. l'archevesque de Reims protestant en vain que ce droict n'appartenoit qu'à luy seul. 1153. 1154.

Comme Louys ne pouvoit voir son vassal aller du pair avecque luy, ny Henry qui avoit tant de grandes seigneuries, souffrir un souverain au dessus de sa teste, il estoit impossible qu'ils demeurassent bons amis. Ce dernier estant assigné à comparoistre au Parlement, refusa d'y venir. Louys l'y ayant fait condamner par defaut, assiegea & emporta la 1153.

ville de Vernon, mais Henry s'eſtant humilié pour la crainte qu'il avoit encore du roy Eſtienne, les ſeigneurs le reconcilierent avec le roy, & firent enſorte qu'il luy rendit cete place.

1154. Non long temps aprés, Eſtienne las des fatigues & du chagrin de la guerre, eſpuiſé d'argent, & n'ayant point d'heritiers procréez de ſon cops, ſe laiſſa enfin amener à un accommodement avec le duc Henry: par lequel il conſentoit qu'aprés ſa mort l'Angleterre retournaſt de plein droict à ce prince. Il ne veſcut pas long-temps aprés, eſtant mort le 22. d'Octobre, & Henry ſe mit en poſſeſſion du royaume ſans reſiſtance.

Pluſieurs mettent en cete année
1154. 1154. la mort de Roger I. roy de Sicile, l'un des plus belliqueux & des plus puiſſants princes de ſon ſiecle. Il porta la gloire des Normands à ſon plus haut periode, de ſorte que depuis luy, elle ne fit plus que deſchoir. Il avoit un fils nommé Guillaume, & une fille qu'on appelloit Conſtance. Le fils regna, & dans ſes premieres années ne degenera point des vertus de ſon pere; mais apres il changea

bien de conduite, & domina avec tant d'injuſtice, d'avarice & de tyrannie, qu'il en merita le ſurnom de *Mauvais*. Il ſe piqua ſur tout de la gloire de remplir ſes coffres, & de tirer le dernier eſcu de ſes ſujets. Quant à Conſtance, eſtant desja vieille fille, elle eſpouſa l'Empereur Henry VI. l'an 1186.

Il n'eſtoit point permis aux rois de France, à ce que dit Yves de Chartres, d'eſpouſer des baſtardes. Or il courut un bruit que la reyne Conſtance l'eſtoit : Voila pourquoy Louys deux ans aprés ſon mariage deſira s'en eſclaircir luy meſme ; ainſy ſous pretexte d'aller en pelerinage à S. Jacques en Galice, il paſſa par la cour de ſon beau-pere pour apprendre la verité. C'eſtoit le plus magnifique prince de ſon temps, il le receut & le traita royalement à Burgos, & luy oſta le doute qu'il avoit dans l'eſprit. 1155.

Gefroy comte de Gien ſur Loire & Guillaume comte de Nevers eſtoient en guerre : le premier ſe connoiſſant trop foible pour reſiſter à ſon adverſaire, s'allia avec Eſtienne de Champagne comte de Sancerre & 1156.

luy donna sa fille, & pour dot sa comté, à l'exclusion de son fils Hervé. Ce fils ainsi desherité par son pere sans avoir commis aucune faute, implora la justice du roy. Sa cause estoit tres-juste: le roy alla en personne assieger Gien, le prit à composition & le restablit dans la comté.

1156. Lors que Henry fut paisible possesseur de l'Angleterre, Gefroy son frere luy demanda l'Anjou, la Touraine & le Maine, suivant le testament de leur pere: mais bien loin d'y satisfaire, il luy osta encore les villes de Loudun, de Chinon & de Mirebeau. Tellement que ce prince ainsy despoüillé, fust demeuré sans aucunes terres, s'il n'eust trouvé cete bonne fortune, que les Nantois qui avoient abandonné Hoel, le choisirent pour leur comte, ayant besoin d'un prince qui les deffendist contre les attaques de Conan.

1157. Les inimitiez d'entre les rois Louys & Henry estant prestes d'esclater une seconde fois, les seigneurs trouverent moyen de les arrester encore pour quelque temps en proposant l'alliance du fils aisné de Henry qui

portoit le meſme nom que ſon pere, avec Marguerite fille du ſecond lict de Louys, quoy que tous deux fuſſent encore enfants & preſque à la bavette. Les rois demeurerent d'accord 1158.
de ce mariage, & firent enſemble un voyage au Mont S. Michel; la fille fut miſe entre les mains du beau-pere, & Louys promit de luy donner en dot Giſors & autres places du Vexin Normand. En attendant elles furent baillées en garde au Grand Maiſtre des Templiers, pour les délivrer à Henry apres l'accompliſſement du mariage.

La meſme année l'empereur Federic 1158.
accommoda le differend d'entre Bertold de Zeringhen & Renaud, pour la comté de Bourgongne, ce qu'il fit de cete ſorte. Il démembra de cette comté le petit pays de Nuctland qui eſt au de-là du Mont-Jou, & les villes de Geneve, Lauſanne & Sion pour les donner à Bertold, & laiſſa le reſte à Renaud. Enſuite il eſpouſa la fille & heritiere de ce dernier, nommée Beatrix; Et apres tenant ſa cour pleniere à Beſançon avec grande pompe, il receut les hommages des ſeigneurs & des Prelats du comté de Bourgongne & du royaume d'Arles. Ils y accou-

rurent en foule ; mais à dire vray ils ne se soucioient de sa souveraineté, qu'afin d'en obtenir un titre apparent de leurs usurpations.

1159. Tandis qu'il séjournoit en ce pays-là, les amis communs travaillerent à procurer une entreveuë de luy & du roy de France, & en arresterent le temps & le lieu : mais le roy picqué de jalousie pour la grandeur de ce jeune prince, ou ayant quelque défiance qu'il n'entrepriſt sur sa personne, n'y voulut point aller qu'accompagné de quantité de troupes ; ET cela fut cause que Federic se retira fort mal satisfait.

1159. Gefroy comte de Nantes estant mort sans enfants, Conan comte de Renes ou de la petite Bretagne, se saisit de la ville de Nantes. Le roy Henry frere de Gefroy pretendit qu'elle luy appartenoit par succession, & entreprit de la ravoir à force d'armes. Conan estant vivement pressé, racheta la Paix en luy donnant sa fille & heritiere (elle se nommoit Constance) pour le troisiesme de ses fils encore bien jeune, qu'on appelloit Gefroy comme son oncle defunct.

La fierté Germanique, & l'imperieuſe maniere des papes ne pouvoient pas compatir enſemble; tous deux pretendoient avoir une domination abſoluë l'un ſur l'autre; ainſy ils rentrerent bientoſt en querelle. Federic avoit le cœur ulceré de ce qu'Adrian avant que de le couronner, l'avoit forcé de luy livrer l'infortuné Arnaud de Breſſe, qu'il fit bruſler au poteau comme heretique, & de luy tenir l'eſtrié à la veuë de toute ſon armée. Mais il l'eſtoit enore bien plus de ce que ce pape deux ans apres, ſur ce qu'il avoit fait priſonnier l'eveſque de Londres, revenant de Rome, & qu'il s'opiniaſtroit à le retenir, luy avoit envoyé des legats qui luy reprocherent *qu'il tenoit l'empire du bon plaiſir du ſainct Pere*: diſcours qui offenſa ſi fort tous les princes de Germanie, que peu s'en falut qu'ils ne hachaſſent ces legats en pieces. Et veritablement il ne pouvoit pas plaire à un prince ambitieux qui ſe croyoit le ſeigneur de l'univers, & ſe mettoit au deſſus de tous les rois, non ſeulement quant à la préeminence, mais encore quant à la proprieté. 1159. & ſuiv.

1159. Durant ces discordes, Adrian vint à mourir le 1. de Septembre de l'an 1159. La plus grande partie du sacré College elût le cardinal Roland Siennois de naissance, qui se nomma Alexandre III. mais le peuple & deux cardinaux seulement donnerent leurs suffrages au cardinal Octavian, qui estoit Romain; Il prit le nom de Victor. Le droit de l'un & de l'autre estoit douteux; car d'un costé les decrets de quelques papes avoient deferé l'election aux seuls cardinaux, & de l'autre le peuple Romain pretendoit y avoir la meilleure part, & s'estoit presque tousjours maintenu en cete possession, disant que les papes n'avoient pû luy oster un droit qui estoit né avec l'egliſe, & qui avoit eu lieu dés le temps des Apostres.

1160. Le roy Louys s'en rapporta à l'advis de l'Egliſe Gallicane; il l'assembla pour ce sujet à Estampes, & sur son jugement il adhera à Alexandre. Tout l'Occident suivit son exemple, à la reserve de l'empereur Federic, qui avec ses Allemands, & ce qu'il avoit de partisans en Italie, rejetta fierement Alexandre, pource qu'il

s'estoit instalé sans attendre son approbation. C'estoit un des differends d'entre les papes & les empereurs : ces derniers avoient longtemps joüy du droit de confirmer l'election des papes : mais les papes tournant pour ainsy dire la medaille de l'autre costé, soustenoient que c'estoit à eux de confirmer celle des empereurs. 1160.

Au reste cette presomption qu'avoit Federic de se dire le maistre du monde, mit contre luy tous les rois de l'Occident, qui ne vouloient pas dépendre de sa pretenduë monarchie, mais se croyoient aussi absolus que luy dans leurs terres. Et d'ailleurs les Italiens, qui cherchant vainement la liberté, ont tousjours aggravé de plus en plus le joug qu'ils s'efforcent de secoüer, eussent bien desiré se delivrer de celuy des Tudesques ; si bien que les Venitiens & les Lombards firent une ligue entr'eux pour exclure Federic de l'Italie.

Le roy Henry outre le Royaume d'Angleterre, tenoit la Duché de Normandie, dont partie de la Bretagne relevoit pour lors ; outre cela le Maine, l'Anjou, la Touraine, & tou-

te la province d'Aquitaine. Son ambition soustenuë par un si grand accroissement de puissance, remua en-
1160. core les droits que sa femme avoit sur la Comté de Toulouze. Pour ce dessein ayant fait alliance avec Raimond prince d'Arragon & comte de Barcelonne, & levé une grande armée d'Aquitains & de Routiers, dans laquelle se trouva Malcolme roy d'Escosse; il entra dans le Languedoc, prit Moissac, Cahors & quelques autres places.

Au bruit de cette entrepriſe, le roy Louys courut aux armes : les prieres du comte Raimond son beaufrere, & la jalousie qu'il eut de l'aggrandissement des Anglois, le firent
1160. & 61. marcher de ce costé-là. Il se jetta dans Toulouze pour la deffendre : mais il avoit si peu de monde, qu'il fut au pouvoir de Henry de forcer cete ville; il n'y eut, disoit-il, que le scrupule d'attaquer son souverain seigneur qui l'en détourna, & qui l'arresta tout court. Ce retardement donna lieu à une conference, qui produisit un accommodement entre les deux rois; Et neantmoins Henry ne renonça

pas entierement à la comté de Thoulouze, jusques à ce qu'il donna sa fille Jeanne veuve de Guillaume II. roy de Sicile, au comte Raimond. 1160. & suiv.

En ces années, la maudite engeance des Routiers & des Cotereaux, commença à se faire connoistre par ses cruautez & ses brigandages. On ne sçait pas bien pourquoy on les appelloit ainsi : mais c'estoit une espece de gents de guerre & d'avanturiers venant de divers endroits, comme d'Arragon, de Navarre, de Bisquaye, de Brabant, qui couroient le pays, & qui se loüoient à qui en vouloit, pourveu qu'on leur donnast toute sorte de licence. Les Cotereaux estoient la plus part fantassins, & les Routiers cavalerie.

Cependant le pape Alexandre craignant que l'empereur, apres avoir dompté l'orgueil des Milanois qui s'estoient revoltez contre luy, ne vinst droit à Rome, ne jugea pas la place tenable, & se retira en France, où il demeura plus de trois ans. Cete année il tint un concile à Clermont en Auvergne, dans lequel il n'espargna pas ses foudres sur Vic- 1161.

tor, sur Federic & sur tous leurs adherans.

1161. La maison de Champagne estant au cœur du royaume, puissante & belliqueuse, donnoit bien de la peine & des ennuys aux rois. Voila pourquoy Louys desirant la destacher d'avec l'Anglois & se l'acquerir, espousa en troisiesmes nopces Alix la plus jeune sœur des quatre freres Champenois (car Constance sa seconde femme estoit morte en couche l'an 1159.) et des deux filles de son premier lict il en donna une à Henry comte de Troyes, l'aisné des quatre freres, & l'autre à Thibaud comte de Blois qui estoit le second.

1162. Les evesques de France, & ceux de Normandie, ayant resolu dans leurs assemblées de reconnoistre le pape Alexandre, il se rendit à Torcy sur la riviere de Loire. En ce lieu les deux rois Louys & Henry le receurent avec une extrême soumission; tous deux mirent pied à terre, & prenant chacun une resne de sa monture, le conduisirent au logis qu'on luy avoit preparé. Jamais aucun pape n'avoit receu un pareil honneur,

de voir tout à la fois deux rois si puissants à ses estriers.

Sur ces entrefaites l'empereur, envoya proposer au roy une entreveuë à 1162.
Avignon qui estoit sur les confins des deux royaumes. Ils convindrent que l'empereur y ameneroit Victor, & le Roy, Alexandre, & qu'ils tiendroient un concile des evesques d'Italie, de France & de Germanie, au jugement duquel ils se rapporteroient touchant celuy des deux qui devoit demeurer dans le S. siege. Cete convention sembloit fort équitable, & le seul moyen qui pust remettre la paix & l'union dans l'eglise ; aussy tous deux la confirmerent par des serments solemnels. Le roy desiroit en effet l'executer de bonne foy, & il s'advança vers Avignon pour cela : mais quand il voulut y mener Alexandre, avec lequel il s'aboucha sur le chemin, ce pape luy dit nettement qu'il n'y iroit pas, & qu'estant le souverain juge, il ne pouvoit estre jugé de personne. Ainsy la conference fut rompuë, & le roy se trouva en fort grand danger : Car les Allemands luy reprochant qu'il leur manquoit de pare-

1162. le, & soustenant qu'il devoit se mettre entre les mains de l'empereur, comme il l'avoit promis, s'il n'amenoit pas Alexandre, comploterent de l'envelopper : ET ils l'eussent arresté prisonnier si le roy d'Angleterre n'eust fort à propos fait advancer son armée pour le dégager. Sans doute qu'il ne se fust pas tant hasté s'il eust preveu les peines que ce pape luy causa dans le different qu'il eut incontinent aprés avec Thomas archevesque de Cantorbery pour les droits & libertez de l'eglise Anglicane.

De cete rupture de la conference d'Avignon, s'ensuivit une furieuse guerre entre l'empereur & Alexandre ; elle tourmenta cruellement l'Italie quinze ou seize ans durant : mais à la fin l'empereur n'en pût sortir que par la honte d'une extrême soumission, demandant pardon au pape, & se laissant mettre le pied sur la gorge. Ce qui arriva l'an 1177. dans la ville de Venise.

L'année 1163. Alexandre assista au Concile de Tours convoqué par ses ordres ; ET là il fulmina derechef contre Victor & Federic. Il fit aussy

dresser quelques decrets contre les heretiques, qui s'estoient espandus par toute la province de Languedoc. 1163.

Il y en avoit de deux sortes principales, les uns tout-à-fait ignorants, & fanatiques; les autres plus sçavants & beaucoup mieux instruits dans les saintes escritures. Les premiers estoient une espece de Manicheens adonnez aux dissolutions & vilenies, & ayant des erreurs grossieres & sales. Les autres paroissoient moins déreglez, & fort esloignez de ces turpitudes; Ils tenoient à peu prés les mesmes dogmes que les Calvinistes, & estoient proprement Henriciens & Vaudois. Le peuple qui ne les sçavoit pas distinguer, les appelloit indifferemment Cathares, Patarins, Boulgres ou Bulgares, Adamites, Cataphrygiens, Publicains, Gazariens, Lollards, Turlupins, & leur donnoit plusieurs autres noms, pris de ceux de leurs docteurs, ou du pays d'où ils venoient, ou de quelque point de leur doctrine. On les appella plus communement Albigeois, parce qu'ils s'estoient fort provignez en cete ville-là sous la protection du comte Roger qui les favorisoit.

1163. En cete année moururent deux princes fort conſiderables, Odon troiſieſme duc de Bourgongne, auquel ſucceda Hugues III. ſon fils ; ET Baudoüin II. roy de Jeruſalem fils de Foulques d'Anjou qui avoit porté le meſme ſceptre. On crut qu'il avoit eſté empoiſonné. Sa valeur, ſa pieté, ſa ſageſſe & ſon bonheur, pareil à ſa vertu, luy euſſent donné rang entre les meilleurs & les plus grands princes s'il euſt veſcu. Amaulry ou Aymery ſon frere, encore mineur, prit ſa place.

1163. La paix eſtant entre les deux rois Louys & Henry, Louys s'occupoit à faire juſtice & à reprimer les deſordres. Les habitans de Vezelay avoient fait une commune, & ſe voyant protegez par le comte de Nevers, s'efforçoient de ſe ſouſtraire à l'abbé qui eſtoit leur ſeigneur. Le roy fit un voyage de ce coſté-là, & les contraignit eux & le comte de demander pardon & de rompre leur commune, par ce qu'ils l'avoient faite ſans ſon autorité, & ſans celle de leur ſeigneur. Le comte de Nevers pour penitence de ſes fautes ſe condamna luy meſme au voyage de la Terre-Saincte.

La meſme année le roy alla en perſonne combattre le comte de Clermont, celuy du Puy en Vellay, & le Vicomte de Polignac, ſeigneurs Auvergnacs qui ne vouloient pas s'abſtenir du pillage des egliſes, & refuſoient de comparoiſtre en ſa cour. Il les vainquit tous trois, & les amena priſonniers à Paris; lors qu'il les y eut detenus aſſez long-temps, il les relaſcha à la priere des eveſques, moyennant qu'ils fiſſent reparation, qu'ils en donnaſſent leur ſerment & des oſtages, & qu'ils priſſent l'abſolution de l'egliſe. 1163.

Semblablement il punit le comte de Chaalons de la perte de ſa comté, parce qu'il avoit pillé l'abbaye de Clugny, & y avoit tué plus de cinq cents hommes tant moines que valets. Toutefois la fille de ce comte rentra dans ſon patrimoine.

Thomas Bequet chancelier d'Angleterre, & en grand credit prés du roy Henry, ayant eſté eleu archeveſque de Cantorbery l'an 1163. perdit bientoſt les bonnes graces de ſon maître pour diverſes cauſes. Particulierement parce qu'il ſe ſepara de la cour avec un peu trop d'auſterité, & que 1163. 1164.

d'ailleurs il se porta avec trop de vigueur à soustenir les privileges du Clergé, & aneantir les loix & constitutions que l'ayeul du roy Henry avoit fait recevoir par toute l'Angleterre, au prejudice de celles de l'eglise. La querelle s'eschauffa si fort, que Thomas fut banny du royaume, & tous ses parents & amis souffrirent d'extremes persecutions. Il se retira en France dans l'abbaye de Pontigny au dioceſe de Sens; ET delà il donna bien des peines à son roy, mais il n'en souffrit pas peu luy mesme, six ans durant.

1164. *La mort de l'anti-pape Victor estant arrivée l'an* 1164. *les Cardinaux de sa suite eleurent en son lieu Guy de Creme qui se fit appeller Paschal, & fut confirmé par Federic. Mais Alexandre III. rappellé par les Romains,*

1165. *partit de France l'an suivant, & s'en retourna à Rome pour mettre fin á ce schisme.*

1165. L'an 1165. il nasquit un fils au roy Louys le Jeune, qui n'en avoit point encore. Maurice eveſque de Paris le baptisa dans l'eglise Nostre-dame; d'autres disent dans la chapelle

de sainct Michel qui est dans le palais ; & trois illustres abbez, Hervé de S. Victor, Hugues de S. Germain, & Odon de saincte Genevieve, furent ses parreins, & le nommerent Philippe. Comme le roy crut l'avoir obtenu du ciel par ses ferventes & longues prieres, & par celles de tout son royaume, où plusieurs mois durant ce n'avoit esté que jeusnes, aumosnes & processions : on luy donna le surnom de *Dieu-Donné*, & depuis pour ses beaux-faicts, celuy de *Conquerant*. L'historien Paul Emile a traduit ce surnom par le mot latin AUGUSTE, & il a esté suivy en cela par tous les Historiens modernes. Avant sa naissance, le roy Louys son pere eut un songe qui luy donna bien de l'inquietude : car il crut voir que la reyne sa femme estant accouchée d'un fils, cet enfant abbreuvoit tous les seigneurs qui estoient au tour de luy d'une coupe pleine de sang. Ce qui signifioit assez clairement qu'il en feroit bien respandre pendant son regne. 1165.

La vie de Conan le Petit duc de Bretagne qui avoit esté continuelle- 1166.

1166. ment traverſée, finit l'an 1166. pour faire place à Gefroy de Normandie ſon gendre. Ce prince n'ayant encore que quinze ans demeura avec ſa duché ſous la tutelle du roy ſon pere durant quelques années ; au bout de ce temps-là s'eſtant émancipé, il
1167. entra en guerre avec luy. Le ſujet eſtoit, que Henry le vouloit contraindre de luy faire hommage de la duché ; ET il luy demandoit ce devoir en vertu du traité fait par Charles le Simple avec Rollon duc de Normandie.

1168. L'an 1168. Thierry d'Alſace comte de Flandres mourut à Graveline, qu'il avoit cloſe de murailles ; Philippe ſon fils domina aprés luy. La meſme année Matilde veuve de Gefroy Plante-Geneſt comte d'Anjou, & mere de Henry II. roy d'Angleterre acheva de vivre.

1169. & 70. En ce meſme temps, la hayne ſe renouvella entre les deux rois pour pluſieurs ſujets ; l'un eſtoit l'affaire du comte d'Auvergne, que Louys comme ſouverain ſeigneur prit ſous ſa protection & ſauvegarde, contre Henry duquel ce comte eſtoit vaſſal comme mouvant de l'Aquitaine ; l'autre le ſup-

port qu'il donnoit hautement à Thomas archevesque de Cantorbery. La guerre se ralluma donc, & se fit deux ans durant ; neantmoins assez lentement, & de sorte, que le respect qu'eurent l'un & l'autre pour les instantes prieres du pape Alexandre, les raccommoda pour quelque temps.

Ces deux princes s'estant donc abouchez à Sainct Germain en Laye, 1169.
conclurent la paix entr'eux ; et là les fils de l'Anglois rendirent hommage au Roy Louys des terres que leur pere leur asseuroit par avancement d'hoirie ; sçavoir Henry, de la duché de Normandie, du comté d'Anjou, & de la charge de grand seneschal, laquelle y avoit esté jointe dés le temps de Grisegonnelle, comme aussi des comtez du Maine & de Touraine ; et le second, nommé Richard, de la duché d'Aquitaine. Car pour le troisiéme, qui estoit Gefroy, il avoit la Bretagne de par sa femme, & n'en devoit hommage qu'au duc de Normandie.

Cet accommodement n'empescha pas que l'année d'aprés Henry ne fist dessein de se saisir de la ville de Bour-

1670. ges & du Berry, qu'il maintenoit estre de la duché d'Aquitaine. Il s'advança pour cela avec son armée à Mont-luçon ; mais le roy Louys luy rompit son coup, y ayant de bonne heure envoyé des troupes.

Au retour de cete tentative les deux rois s'entrevirent à Montmirel en Brie, c'estoit pour travailler à la reconciliation de Thomas archevesque de Cantorbery. Elle eust esté achevée dés ce lieu-là, si Thomas en portant le baiser de paix à Henry ne luy eust dit qu'il le baisoit *en l'honneur de Dieu*, ce qui fit que ce roy se retira en arriere comme s'il y eust eu quelque serpent caché sous ces paroles. On continua neantmoins de negotier cete affaire que Louys avoit fort à cœur : les deux roys s'aboucherent une autre fois à Freteval, l'archevesque de Sens s'y trouva ; ET c'est une chose memorable, que Henry & luy estant descendus deux fois de cheval & s'estant tirez à quartier pour conferer, à toutes les deux fois le roy Anglois tint les resnes de la bride à l'archevesque. Enfin l'accommodement se fit à Blois, &

les

& les deux parties s'embrasserent. Mais comme le roy, tandis que l'accommodement se traitoit, avoit fait couronner son fils aisné qui portoit mesme nom que luy, par l'archevesque d'Yorc, malgré les defenses expresses du pape, & au prejudice des droits de l'eglise & des archevesques de Cantorbery : Thomas ne fut pas si tost descendu en Angleterre qu'il fit publier des lettres de sa saintеté par lesquelles il suspendoit l'archevesque d'Yorc, & l'evesque de Londres qui avoit assisté à cete ceremonie. Ce procedé renouvella les troubles dans l'Angleterre, & les chagrins du roy : lequel s'estant plaint un jour publiquement, qu'il estoit bien malheureux d'avoir tant de serviteurs, & tant de creatures, & que neantmoins un prestre luy tinst teste, & prist plaisir à le fascher ; quatre Gentils-hommes de sa cour par une complaisance aussy lasche que detestable, comploterent de l'en delivrer. Estant donc allez à Cantorbery ils entrerent dans l'eglise où ce sainct prelat disoit vespres avec ses moines, & le massacrerent au pied de l'autel, le 29. de Decembre. 1170.

Quoy que Henry desavoüast ce meurtre par un serment authentique, & qu'il en temoignast une douleur extrême : neantmoins parce qu'il avoit donné sujet de le commettre, si peut-estre il ne l'avoit commandé, le pape luy en fit une grande affaire ; & d'autant plus que le roy Louys qui avoit fort aimé cét archevesque, n'oublia rien pour exciter sa Saincteté à en prendre vengeance. Aussy envoya-il des legats qui presserent & espouventerent si fort le roy Henry qu'il subit toutes les penitences qu'ils luy voulurent imposer, ainsy que nous le dirons. Le sainct archevesque reveré comme martyr, fut canonisé l'année suivante ; & les frequents miracles qui se firent sur son tombeau, attesterent sa saincteté.

1171. 1172. 1173.

Presque toutes les années il y avoit rupture, puis tréve ou paix entre les deux rois, soit pour leurs interests propres, soit pour ceux de leurs amis & de leurs vassaux. Mais Louys avoit cét advantage qu'estant le souverain seigneur, il avoit droit de recevoir les plaintes des vassaux de Henry, & de se rendre son juge.

Il en avoit soûlevé plusieurs en Aquitaine & en Normandie: cete année 1173.
il arma encore contre luy ses propres enfants. Henry avoit marié son fils aisné nommé comme luy, avec Marguerite fille de Louys, & l'avoit fait couronner avec son espouse l'année suivante à Wincester. Ce jeune prince estant allé visiter son beau-pere avec elle, & ayant demeuré quelque temps en sa cour, s'estoit laissé mettre dans l'esprit que puisqu'il estoit couronné il devoit regner, & qu'il faloit qu'il demandast à son pere la jouïssance entiere ou du royaume d'Angleterre, ou de la duché de Normandie.

Dans cete disposition, & piqué trop vivement de ce que son pere luy avoit osté quelques jeunes gents qui luy donnoient de mauvais conseils, il se desroba une nuict d'avec luy & vint se jetter entre les bras du roy.

Aussitost toute la jeune Noblesse le 1173.
suit, la reyne Alienor sa mere le favorise, ses deux freres Richard duc d'Aquitaine & Gefroy duc de Bretagne se rangent aupres de luy; & toutes ces provinces s'esbranslent avec eux.

Guillaume roy d'Escosse se declare pour eux & attaque l'Angleterre ; le roy de France les prend sous sa protection, & fait passer en mesme temps des troupes dans cete isle sous la charge de Robert comte de Leycestre pour soustenir les revoltez.

Il sembloit donc que le malheureux pere dûst estre accablé tout d'un coup : Dans cete extremité, il tourne les yeux vers le ciel, s'humilie devant Dieu, se resout de traverser en plein jour la ville de Cantorbie, nuds pieds, & couvert seulement d'une vieille casaque sur sa chair, & d'aller en cet estat se prosterner sur le tombeau de S. Thomas. Il y passa le jour & la nuict en prieres, avec des pleurs & des gemissements indicibles ; & ayant appellé tous les moines de cette abbaye, les obligea de luy donner chacun un coup de verges sur les espaules. Si-tost qu'il se fust remis bien avec Dieu par la reparation de sa faute, il ressentit des effets presque miraculeux de son assistance ; tous ses ennemis furent terrassez ; Louys qui venoit de prendre Verneüil au Perche, n'osa le garder & se retire de devant luy ; Le

1174.

comte de Leycestre fut desfait en Angleterre, & tous ceux qui le suivoient tuez ou pris, ensuite tout le royaume reduit en moins de trente jours, ce roy y estant passé incontinent apres la desfaite des rebelles.

L'an suivant Guillaume roy d'Escosse son capital ennemy perdit la bataille contre ses Lieutenants, & demeura prisonnier avec la plupart de ses capitaines ; une furieuse tempeste dissipa & delabra la flote du jeune Henry ; le roy Louys qui avoit mené Philippe comte de Flandres avec luy pour assieger Roüen, fut rudement repoussé de devant cette ville ; De sorte que voyant Henry qui avoit repassé la Mer pour la secourir, & qu'il s'appresteit à luy donner bataille, il entendit à une tréve de quelques mois. 1175.

Pendant qu'elle duroit, le vieil Henry passa en Poitou, & dompta Richard le plus mauvais de ses trois fils rebelles à qui il avoit donné ce pays-là pour son partage. Apres cet advantage les autres rentrerent dans l'obeïssance ; et les deux rois se porterent assez facilement à la paix. Elle 1175.

fut concluë entre eux, & afin de la mieux cimenter, Louys mit sa fille Alix entre les mains de Henry pour la marier au prince Richard quand elle seroit en âge nubile.

1177. Lorsqu'ils eurent gousté les douceurs de la paix un an durant, ils prirent tant d'adversion pour les guerres & les broüilleries, qu'ils resolurent de n'y plus retomber. Tous deux se sentoient desja vieux, & tous deux avoient sujet de craindre : l'un redoutoit les remuements de ses trois fils trop braves, l'autre apprehendoit pour la foiblesse du sien qui estoit unique & trop jeune. Tellement qu'ils confirmerent la paix par de nouveaux serments, se 1177. promirent amitié envers & contre touts, & firent resolution d'aller ensemble en Languedoc pour exterminer les heretiques, dont nous avons parlé. Ils trouverent neantmoins plus à propos d'y envoyer auparavant le legat du pape avec quatre ou cinq autres prelats pour essayer de reduire ces dévoyez par predications & par anathêmes. Ces deux moyens ne furent pas inutiles. ils en ramenerent beaucoup au giron de l'eglise, & repri-

merent les autres pour un temps.

Durant le calme de cete paix, les deux rois s'aboucherent à Nonancour sur les confins de Normandie, 1178.
& proposerent de faire une seconde Croisade, dont, à dire vray, ny l'un ny l'autre n'estoit plus capable.

Quelques mois aprés Louys, qui estoit extremement cassé de vieillesse, usant de la mesme prévoyance de ses predecesseurs, resolut de faire couronner Philippe son fils : mais estant arrivé que ce jeune prince tomba malade d'une frayeur qu'il eut de s'estre esgaré dans les bois comme il estoit à la chasse, il falut remettre cete ceremonie, & elle ne s'accomplit que l'année suivante.

Cependant comme la devotion en- 1178.
vers les reliques de S. Thomas de Cantorbery croissoit de plus en plus, par l'exemple mesme du roy Henry, qui de son persecuteur estoit devenu son adorateur : le roy Louys passa en Angleterre, fit ses prieres sur son Tombeau, & y laissa de riches marques de sa pieté.

Enfin le prince Philippe fut sacré 1179.
& couronné à Reims le jour de la

Toussainct par Guillaume archevesque de cete ville & cardinal, frere de la reyne sa mere; le duc de Normandie & Philippe comte de Flandres, tous deux pairs, assistant à cete ceremonie, & luy tenant la couronne sur la teste. Le roy Louys ne put s'y trouver, parce qu'il estoit desja atteint de paralysie.

1180. Peu aprés Philippe comte de Flandres fidelle & affectionné envers luy, moyenna le mariage de sa niece Isabelle-Alix fille de sa sœur & de Guillaume comte de Hainaut, avec le nouveau roy qui estoit son fillol; ET la traittant comme sa fille parce qu'il n'avoit aucuns enfants, il luy donna en faveur de ce mariage la comté d'Artois & le pays qui est le long de la riviere du Lys. La reyne mere n'estoit pas contente de ce mariage, qui l'esloignoit de l'administration des affaires, en y affermissant le comte de Flandres; elle voulut former un party, & se cantonna dans ses places: mais son fils prevint ses desseins, de sorte qu'elle fut contrainte de se retirer vers ses freres.

1180. Avant que cete broüillerie fust

entierement terminée, le roy Louys 1180.
mourut de paralysie dans la ville de Paris le dix-huictiesme jour de Septembre, aagé, comme disent plusieurs, de prés de soixante-dix ans, mais selon moy seulement de soixante-trois à soixante-quatre, dont il en avoit regné quarante-trois. Son corps fut inhumé dans l'eglise de l'abbaye de Barbeaux prés de Melun, où la reyne Alix sa femme luy fit elever un tombeau de marbre blanc. Le roy Charles IX. estant à Fontainebleau eut la curiosité de le faire ouvrir: on y trouva son corps presque tout entier, & ses ornements royaux à demy consumez par la pourriture. Il avoit des anneaux aux doigts, & une croix d'or au col: le roy & les princes du sang qui se trouverent là presents, les prirent pour les porter en memoire d'un si bon & religieux predecesseur.

Il entreprenoit avec plus de hardiesse que de prudence, & quelquefois mesme contre la justice; aussy estoit-il peu heureux en ses entreprises, & d'ailleurs trop mol dans les affaires qui desiroient de la vigueur;

mais religieux, doux, charitable, bon, equitable & liberal autant qu'aucun prince de son siecle. On ne luy peut reprocher que deux choses; l'une d'avoir repudié sa femme; l'autre d'avoir soustenu la rebellion des enfants du roy Henry contre leur pere. La derniere sans doute ne se peut appeller qu'une énorme injustice qui violoit les droits de la nature: mais quant à l'autre, il faudroit sçavoir parfaitement bien la disposition des affaires de ce temps-là, pour prononcer, comme font quelques modernes politiques, que ce fut une lourde faute contre la prudence. Ils pourroient dire plus justement qu'il en eust fait une tres-grande contre ✠ l'honneur de garder à ses costez une femme de cete humeur-là. Et en la repudiant pouvoit-il garder ses terres? Quand sa conscience luy eust permis de les retenir, les grands du royaume l'eussent-ils souffert? & les peuples de l'Aquitaine eussent-ils si facilement abandonné leur dame naturelle?

Il eut trois femmes, cete Alienor d'Aquitaine, Constance d'Espagne, &

Alix de Champagne. De la premiere vinrent deux filles, Marie & Alix qui espouserent les deux freres, Henry comte de Champagne, & Thibaud comte de Chartres & de Blois. De la seconde, sortit Marguerite qui fut mariée en premieres nopces avec Henry le Jeune roy d'Angleterre, & en secondes avec Bela III. roy de Hongrie. De la troisiesme naſquirent deux filles, & un fils. Des deux filles Alix fut fiancée à Richard d'Angleterre, puis mariée à Guillaume comte de Pontieu, et Agnes espousa Alexis Comnene fils d'Emanuel empereur de Constantinople ; le fils fut nommé Philippe, & regna aprés son pere.

PAPES.

encore ALEX. III. un an sous ce regne.

LUCE III. eleu le 29. Aoust 1181. S. 4. ans, 3. mois.

URBAIN III. eleu en Decembre 1185. S. 1. an & près d'onze mois.

GREG. VIII. eleu en Octob. 1187. S. un peu moins de deux mois.

CLEM. III. eleu en Janvier 1188. S. 3. ans, 3. mois.

CELEST. III. eleu en Avril 1191. S. 6. ans, 9. mois.

INNOC. III. eleu en Janvier 1198. S. 8. ans, 6. mois, 9. jours.

HONORE' III. eleu en Juil. 1216. S. 10. ans, 8. mois, dont 7. pendant ce regne.

PHILIPPE II.

SURNOMME' AUGUSTE ou LE CONQVERANT.

ROY. XLI.

Vn Prince, qui peut estre, & Conquerant & iuste,
Sans opprimer son peuple amasser des tresors,
Enrichir le dedans, & s'accroistre au dehors,
Peut bien sans se faire prendre le nom d'AVGVSTE.

PHILIPPE II.

SURNOMME' AUGUSTE

ou

LE CONQUERANT,

ROY XLI.

âgé de quinze ans.

DEs le vivant de Louys le Jeune les affaires avoient commencé d'estre gouvernées sous le nom & par les soins, comme je croy, de Philippe d'Alsace comte de Flandres, qui estoit son tuteur, son gouverneur & son parrain. Il ne conserva pas cete autorité un an entier: la reyne & la marson de Champagne la luy disputant, le jeune roy remit sa personne & l'administration de ses affaires à Robert Clement seigneur de Mez

EMPP. ALEXIS II. fils de Manuel, en Octobre R. 2. ans. & encore FEDERIC I.

1180.

1180.

en Gastinois que son pere luy avoit donné pour gouverneur. Il le fit mareschal de France, pour l'autoriser dadvantage ; ET ce seigneur estant mort deux ans apres, il donna la mesme autorité & la mesme charge encore à Gilles son frere ; puis successivement à Alberic & à Henry enfants de Robert, de sorte qu'elle devint comme hereditaire dans cete maison, & donna à leur terre le nom de Mez le Mareschal.

1181. La jalousie du souverain commandement causa une ligue entre les grands du royaume, & plusieurs ravages & desolations. Le comte de Sancerre qui s'estoit declaré le premier eust esté accablé par les armes du jeune roy s'il n'eust eu recours à sa misericorde. Toutes ces broüilleries cesserent lorsqu'il fut en âge de prendre le timon luy mesme. Il choisit alors pour chef de son conseil Guillaume archevesque de Champagne
1184. son oncle, qui se conserva dans ce poste jusqu'à sa mort.

1181. Les routes de pieté & de justice que le pere & l'ayeul de Philippe avoient tenuës pour fortifier leur au-

torité, les avoient fort advancez dans leurs desseins: il fut donc conseillé de les suivre; Ainsy ayant embrassé la protection des eglises, il alla reduire à main forte Ebles seigneur de Charenton en Berry, Imbert seigneur de Beaujeu en Lyonnois, & Guy comte de Châlon sur Saone, qui opprimoient les ecclesiastiques.

Mais ses ministres contrevenant à ces pieuses maximes, luy firent une grande querelle avec Guy archevesque de Sens touchant les Juifs. Cet archevesque se roidissoit à faire observer le decret que le pape Alexandre III. avoit fait contr'eux l'année precedente dans le concile de Rome; par lequel il defendoit de tenir doresnavant aucun chrestien en servitude. Les ministres du roy au contraire, interessez sans doute par ces circoncis qui avoient en ce temps-là le plus clair argent du royaume, les soustenoient ouvertement & s'opposoient à l'execution du decret. Neantmoins cete cause estant fort odieuse, il falut qu'ils les abandonnassent; et mesme le roy les chassa de ses terres & con-

fisqua leurs biens fonds: (car alors ils en possedoient beaucoup,) leur permettant seulement d'emporter leur argent & leurs meubles. Il en usa ainsy par l'advis de frere Bernard, simple hermite demeurant aux Bois de Vincennes, mais homme de grand credit à la cour; ET ce conseil se trouva plus politique encore que chrestien, dautant que par ce moyen le roy tira de bien plus grandes sommes des Juifs qu'ils ne luy en eussent donné pour les maintenir.

1180. Dés son advenement à la couronne, son conseil desirant sanctifier son nouveau regne, fit publier un edict contre ceux qui prononcent ces horribles blasphemes qui sont composez du nom & des membres du fils de Dieu, les condamnant à payer certaine amende pecuniaire, s'ils estoient gens de condition, & à estre jettez dans l'eau s'ils ne l'estoient pas.

Poussé de mesme zele, il fit faire une exacte recherche de tous ceux qui estoient accusez d'heresie, & en envoya plusieurs au feu. Il signala encore sa pieté par l'expulsion des comediens, jongleurs & farceurs qu'il chassa de

sa cour, comme gents qui ne servent qu'a flater & à nourrir les voluptez & la faineantise, à remplir les esprits oyseux de vaines chimeres qui les gastent, & à causer dans les cœurs des mouvements dereglez, que la sagesse & la religion nous commandent si fort d'estouffer. Les princes avoient accoustumé de faire de beaux presents à ces gents-là, & de leur donner leurs plus pretieux habits : mais luy estant persuadé, comme le dit Rigord son historien, que *donner aux Histrions, c'estoit sacrifier au diable*, ayma mieux suivre l'exemple du sainct & charitable empereur Henry I. qui avoit fait vœu de faire vendre les siens, pour en employer l'argent à nourrir & entretenir les pauvres. 1182.

L'an 1183. il entoura de murailles le parc du bois de Vincennes, & le peupla de bestes fauves que le roy d'Angleterre luy envoya. En divers temps il fit fermer & remparer de murs & de fossez toutes les villes & terres de son domaine, & enjoignit au prevost & principaux bourgeois de Paris de paver leurs ruës qui es- 1183.

toient toutes pleines de bouë & d'ordures. Ce qu'ils executerent suivant ses ordres, & ils l'eussent fait avec bien plus de joye, si ce n'eust pas esté à leurs despens.

1183. L'an 1183. Henry comte de Champagne à cause de ses magnificences & liberalitez surnommé le large, estoit mort dans sa ville de Troyes au retour de son voyage en Terre-Saincte, & avoit laissé deux fils, Henry surnommé le Jeune, & Thibaud, qui tous deux furent successivement comtes de Champagne, & une fille nommée Marie qui à trois ans de-là espousa Baudoüin comte de Haynaut, depuis comte de Flandres & empereur de Constantinople. C'est ce Henry, qui coupa la riviere de Seine à Troyes en plusieurs canaux, afin d'y establir diverses manufactures qui font vivre aujourd'huy un tres-grand nombre d'ouvriers, & apportent beaucoup d'utilité à la ville, & à la province. Quels monuments sont plus dignes d'un prince chrestien, ou ceux de la paix ou ceux de la guerre ?

Deux ans apres sa mort, le jeune

roy d'Angleterre âgé seulement de vingt-huit ans mourut dans le château de Martel en Quercy ; non peut-estre sans quelque punition divine de s'estre souvent, & mesme encore à cete heure-là, revolté contre son pere, qui estoit allé en ce pays-là avec une armée pour le ramener à son devoir. Aussy ce jeune prince se voyant proche de sa fin donna de grandes marques d'une vraye contrition: Il vestit le cilice, se fit mettre la corde au col, & voulut mourir couché sur un lict de cendres. Sa veuve Marguerite de France sœur du roy Philippe, fut depuis remariée à Bela III. du nom roy de Hongrie.

Les peuples de Berry ayant porté leurs plaintes à Philippe des ravages des Cotereaux qui desoloient alors cete Province, il leur donna quelques troupes pour les reprimer. Avec ce renfort ils combattirent ces voleurs, & les assommerent tous, sans pardonner à pas un seul: il en fut tué plus de neuf mille. Ils estoient pires qu'heretiques; Ils se moquoient insolemment de la religion & de ses 1183.

Miniſtres, appelloient les Preſtres des *Chanterres*, les ſouffletoient, les battoient outrageuſement, les empriſonnoient & les rançonnoient : Ils rompoient les calices & les ciboires, jettoient les hoſties par terre, & donnoient les corporaliers, & les ſacrez linges de l'autel à leurs vilaines, qui s'en faiſoient des coëffes & des guimpes. Je trouve que ces canailles s'appelloient auſſy, *Paillards, Palearii*, à mon advis parce qu'ils couchoient tous peſle meſle & ſe veautroient ſur la paille.

1183. *Les ſeigneurs particuliers ayant eu depuis long-temps la licence de ſe faire la guerre aprés un deffy qu'ils s'envoyoient, il s'en enſuivoit des meurtres & des ſaccagements continuels. Les eveſques & quelques ſeigneurs des plus ſages du royaume, avoient taſché d'y remedier dés l'an* 1044. *ayant ordonné la* TREVE *ou* PAIX DE DIEU, *pour les differends des particuliers durant certain temps de l'année, & certains jours de la ſemaine, avec de tres rigoureuſes peines contre les infracteurs, juſques-là qu'on pouvoit les tuer dans les egliſes, qui ſervoient d'aſyles à tous*

les autres crimes les plus enormes. Raimond Berenger comte de Barcelonne l'avoit eſtablie dans ſes pays l'an 1060. *Guillaume le Conquerant en Angleterre & en Normandie l'an* 1080. *le Concile de Clermont l'avoit confirmée l'an* 1096. *& celuy de Rome l'an* 1102.

Or comme ces trèves eſtoient mal obſervées, & qu'à l'occaſion principalement de la guerre qui eſtoit entre le roy d'Arragon & Raimond comte de Toulouze, les provinces de Languedoc & de la Guyenne, eſtoient miſerablement tourmentées de factions, de meurtres & de brigandages : un certain Charpentier nommé Durand qui paroiſſoit homme ſimple, trouva le remede à ces calamitez, & avec cela le moyen de s'enrichir. Il aſſeura que Dieu luy avoit apparu dans la ville du Puy en Auvergne, luy commandant d'annoncer la paix, & qu'il luy avoit donné pour preuve de ſa miſſion, certaine image de la Vierge qu'il monſtroit. Tellement que ſur ſa foy, les prelats, les ſeigneurs & les gentils-hommes s'eſtant aſſemblez au Puy le jour de la feſte de l'Aſſomption, convinrent tous entre eux par ſerment 1183.

ſur les ſaincts evangiles, de mettre bas toutes animoſitez, & d'oublier toutes injures, & firent une ſaincte Ligue pour reconcilier les eſprits, & pour entretenir la paix, qu'ils nommerent la PAIX DE DIEU. *Ceux qui en eſtoient, portoient ſur leur poitrine l'eſtampe de cete image de Noſtre-Dame en plomb, & ſur leur teſte des capuchons de linge blanc que ce charpentier leur vendoit. Cete invention eut tant de pouvoir ſur les eſprits, qu'un homme avec ces marques-là eſtoit non ſeulement en ſeureté, mais auſſy en veneration parmy ſes plus mortels ennemis. Mais comme les plus grands abus viennent des plus ſalutaires eſtabliſſements, il arriva que les payſans ſe trouvant forts par l'union que ces chaperons faiſoient entre eux, commencerent á s'attrouper & á menacer la nobleſſe, qui en effet eſtoit la cauſe de tous leurs maux; de ſorte que quelques ſeigneurs ſe mirent á leur courir ſus; Entre autres l'eveſque d'Auxerre, qui en ayant maſſacré un grand nombre, chaſſa tous les autres de deſſus ſes terres.*

1184. Soit que les princes de Champagne, freres de la Reyne-mere,

euſſent gagné le deſſus à la cour, & mis mal le comte de Flandres auprés du roy, ſoit pour quelque autre ſujet : le roy le ſomma de luy 1184.
rendre le Vermandois, que Louys VII. ne luy avoit donné, à ce qu'il pretendoit, que pour un certain temps. Le comte tres-puiſſant, s'y voulut maintenir, paſſa la Somme avec une groſſe armée & vint juſqu'à Senlis. Le roy monta à cheval ; A la nouvelle de ſa marche le comte rebrouſſa ſur ſes pas & alla aſſieger Corbie; mais il en décampa auſſi-toſt pour le meſme ſujet. Le roy ne l'ayant pû joindre, aſſiegea le chaſteau de Bobant ; les deux armées s'approcherent pour ſe charger, & le comte eut la hardieſſe de preſenter la bataille au roy & de luy envoyer un deffy. Quelques entremetteurs arreſterent leur impetuoſité, & firent la paix ; le comte relaſcha tout le Vermandois, à la reſerve de Peronne & de S. Quentin; toutesfois on luy en laiſſa la joüiſſance ſa vie durant.

A cet accommodement, le roy appella tous les eveſques, abbez, comtes & barons, qui ſervoient en

son armée, avec leurs arriere-vassaux; Tel estoit alors le droict des François. Durant cete guerre la reyne se retira d'auprés du roy, qui ne la traittoit pas bien, peut-estre parce qu'il la voyoit trop portée pour les interests de son oncle; mais dans cete separation, elle se gouverna avec tant de sagesse & de patience, qu'il la rappella, quoy que d'abord il eust resolu de la repudier sous pretexte de parenté, & que tous les evesques de cour y donnassent leur consentement, à la reserve de celuy de Senlis, qui eut plus de conscience & d'honneur que de complaisance.

La paix faite avec le comte de Flandres, Baudouin comte de Haynaut son heritier, espousa Marie de Champagne tante du roy: les nopces en furent celebrées à Chasteau-Thierry.

1184. Un peu apres le patriarche de Jerusalem, & le prieur de l'Hospital de S. Jean, deputez de la part des Chrestiens de la Terre-Saincte; apporterent les clefs de la Saincte-Cité au roy Philippe, implorant son secours, & luy representant l'extreme danger où elle

elle estoit reduite. Ils les avoient por- 1185.
tées trois ans auparavant avec la mesme supplication au roy Henry d'Angleterre qui estoit naturel heritier de ce royaume là comme fils de Gefroy Plante-genest, qui l'estoit du roy Foulques : mais ce prince estant alors en guerre avec ses enfants, ne s'estoit pas mis en peine de leur donner le secours qu'ils demandoient. Le roy Philippe ne fit pas de mesme ; car ayant tenu une grande assemblée de prelats & de seigneurs à Paris, il leur enjoignit de prescher la Croisade & de la publier par tout : ET cependant il envoya à la Terre-Saincte un secours considerable de cavalerie & d'infanterie à ses despens.

La mesme année les plaintes du Clergé de Bourgongne que le duc Hugues avoit pillé, & celles du seigneur de Vergy, dont ce prince assiegeoit le chasteau, l'obligerent à marcher de ce costé-là, & d'assieger Chastillon sur Seine, le plus fort boulevart de ce rebelle. Lequel voyant que sa place avoit esté prise d'assaut, vint humblement se jetter à ses pieds & se soumettre à ses com-

mandements, promettant de payer 30000. livres de reparation au Clergé, & donnant quatre chasteaux en nantissement ; qui pourtant luy furent rendus à quelque temps delà ; sans doute parce qu'on eut besoin de luy.

1185. *Je trouve qu'environ ce temps, un Girard de Poissy qui manioit les Finances, y remit de son propre fonds onze mille marcs d'argent. Il est à croire qu'il les avoit gagnez avec le roy ; mais quoy qu'il en soit, on peut dire que cet exemple sera tousjours unique, & qu'on ne verra jamais de Financier qui le veüille imiter. Quelque chose qu'on fasse, ces gents-la iront plustost à la mort, que de venir à restitution. Ainsi il sera tousjours plus seur & plus aisé de les empescher de prendre, que de les obliger de rendre.*

1186. Gefroy duc de Bretagne & frere de ce Henry d'Angleterre, qui estoit mort il y avoit deux ans, estant venu à Paris pour voir le roy qui le cherissoit tendrement, mourut de maladie à Champeaux. Il fut inhumé dans Nostre-Dame de Paris. Champeaux est le lieu où l'on a depuis basty l'eglise & le cimetiere de S. Innocent. De sa fem-

me Conſtance fille & heritiere de 1186.
Conan duc de Bretagne il avoit une fille nommée Alienor, & un fils unique aagé ſeulement de trois mois. Les Bretons luy donnerent le nom d'Artus, en memoire de ce fameux roy que les Romans font auteur des Chevaliers de la table ronde, & de tant de hauts faits d'armes. Il demeura ſous la tutelle de ſa mere, & ſous la protection du roy, malgré tous les efforts du vieux Henry, & de Richard ſon fils, qui firent pluſieurs entrepriſes pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, afin de s'emparer de la Bretagne. Conſtance veuve de Gefroy eſpouſa depuis Guy ſeigneur de Thoüars.

La memoire de Gefroy eſt encore aujourd'huy fort celebre chez les Bretons, à cauſe de cete loy qu'il fit dans ſon parlement ou eſtats generaux, & qu'on nomme L'ASSIZE DU COMTE GEFROY: *Par laquelle il fut ordonné que dans les maiſons des barons & des chevaliers, les partages ne ſe feroient plus également comme ils ſe faiſoient auparavant; mais que l'aiſné recueilleroit toute la ſucceſſion, & en feroit telle part à ſes puiſnez qu'il ad-*

viſeroit avec les autres parents. Cete portion a eſté depuis reglée au tiers pour tous les puiſnez, à viage pour les maſles, & en heritage pour les filles. Avec le temps les autres Gentils-hommes, pour ne pas ceder aux barons, voulurent y eſtre compris.

1186. Sur la fin de l'an 1186. la guerre ſe ralluma entre le roy Philippe & Henry d'Angleterre, pour deux ſujets. L'un eſtoit que Richard refuſoit de rendre l'hommage au roy de ſa comté de Poitou, ſe fondant peut-eſtre ſur ce qu'elle relevoit immediatement de la duché d'Aquitaine; l'autre que Henry differoit de reſtituer Giſors & autres places du Vexin, que Louys VII. avoit données en dot à Marguerite, qui n'avoit point eu d'en-

1187. fants du jeune Henry. Philippe ſans s'arreſter aux negociations dont il penſoit l'amuſer, l'attaqua du coſté de Berry, prit d'abord Iſſoudun, & aprés aſſiegea Chaſteau-Raoul. L'Anglois & ſon fils vindrent au ſecours & envoyerent demander bataille. Philippe jeune & brave accepta le defy: mais les deux armées eſtant rangées, le cœur manqua à Henry, il fit parler

d'accommodement, promit satisfac- 1187.
tion à Philippe, & luy laissa Issoudun pour les frais de la guerre.

Le troisiesme de Septembre Louys premier né du roy Philippe vint au monde. La ville de Paris en tesmoigna tant de réjouïssance, que de toute une semaine elle ne fit qu'un jour continuel de feste, chassant les tenebres de la nuict par la lumiere d'une infinité de flambeaux de cire.

Un poëte a escrit que la reyne sa mere, grosse de quatre à cinq mois, & estant allée à Nostre-Dame rendre graces à Dieu de ce qu'elle avoit senty remuer son enfant dans ses flancs, on y vit quatre lampes s'allumer d'elles-mesmes, comme pour marquer la future splendeur de l'enfant qu'elle portoit dans son ventre : mais pourtant sa lumiere fut esteinte dés la quatriesme année de son regne.

L'histoire remarque que la naissance de ce prince fut un grand & extraordinaire sujet de joye aux François, à cause qu'il descendoit par femmes du sang de Charlemagne, le plus noble qui ait jamais esté au monde. Ils ne sçavoient pas en ce temps-là, que Hugues

1187. Capet descendoit en ligne masculine de Childebrand frere de Charles-Martel : ou bien ils croyoient que la noblesse du sang Carlien venoit de la branche & de la personne de Charlemagne, non pas de celle de ses collateraux.

Ces resjouissances furent interrompuës par les mauvaises nouvelles qui furent apportées du Levant sur la fin d'Octobre. Baudouïn surnommé le Ladre, parce qu'en effet il l'estoit, ayant succedé à son pere Amaulry dans le royaume de Jerusalem, ne vescut que peu d'années, & le laissa à Baudoüin V. qui estoit fils de sa sœur Sibylle, & de Guy de Luzignan. Ce Guy comme tuteur de son fils, ayant pris le gouvernement du royaume, & Raimond comte de Tripoly le disputant, leurs broüilleries acheverent de ruyner les affaires des chrestiens en ces païs-là ; car la rage de Raimond fut si furieuse qu'il porta Saladin à rompre la treve, & à tourner ses forces contre les chrestiens de Syrie.

Saladin estoit roy de Syrie & d'Egypte, son merite secondé par la fortune,

l'avoit de bas lieu eſlevé à cete haute puiſſance. Apres qu'il eut remporté pluſieurs victoires ſur les chreſtiens, une entr'autres où il prit Guy de Luzignan roy de Jeruſalem, & la vraye Croix que l'eveſque d'Acre portoit à la teſte des troupes, il leur arracha les villes d'Acre, de Barut, Sayde, & enfin la Saincte-Cité. Elle ſe rendit aprés quinze jours de ſiege, le 2. d'Octobre, & enſuite toute la Terre Saincte, à la reſerve de Tyr, Tripoly, Antioche, & quelques places fortes.

Ainſy finit le royaume de Jeruſalem, n'ayant duré que 88. ans. Comme il avoit eſté conquis par le zele & la vertu des chreſtiens, il leur fut oſté par un juſte jugement de Dieu, lors que leurs pechez furent devenus plus enormes que ceux des Mahometans. Le titre de ce royaume, apres avoir paſſé ambitieuſement par diverſes maiſons de princes, fait partie aujourd'huy des titres du roy Catholique. ✠

A cete funeſte nouvelle qui arriva ſur la fin de l'année 1187. tous les fidelles jetterent les hauts cris : il n'y eut jamais de douleur ſi grande ny ſi univerſelle que celle-là. Le pape Urbain en mourut de douleur. Les 1187.

rois Philippe & Henry en eſtant ſenſiblement touchez, s'aboucherent entre Giſors & Trie, & reſolurent de prendre la croix, pour retirer les ſaints Lieux d'entre les mains des infidelles. Grand nombre de prelats & de ſeigneurs ſuivirent leur exemple.

En memoire de cete entre-veuë ils dreſſerent une croix dans le champ
1188. où ils s'eſtoient croiſez, & ſe promirent mutuellement de laiſſer tous leurs differends en tel eſtat qu'ils eſtoient, juſques apres leur retour de cete ſaincte expedition. Cependant ils firent tous deux des exactions intolerables ſur leurs peuples pour ſubvenir aux frais de ce voyage d'outremer. Entr'autres Philippe ayant aſſemblé un grand parlement à Paris au mois de Mars de l'année 1188. il y fit reſoudre par les eveſques & les barons, qu'on prendroit la dixieſme partie de tous les biens meubles & immeubles de toutes perſonnes, tant eccleſiaſtiques que laïques; excepté ſeulement des Leproſeries, des moines de Ciſteaux, des Chartreux & de Fontevrault. On nomma cét impoſt la *Dixme Saladine.*

Alors qu'on se preparoit avec un zele incroyable pour cete expedition, le prince Richard, pour je ne sçay quelle petite injure receuë d'Alfonse comte de Toulouze, renouvella la vieille pretention de sa mere Alienor sur cete comté, & s'efforça de l'envahir par les armes. Aussytost Philippe pour dégager le comte son beaufrere, & faire diversion, se jetta dans le Berry, enleva toutes les places que l'Anglois y possedoit, donna la chasse au vieil Henry qui y estoit venu avec une armée, & le poursuivit jusqu'aux frontieres de Normandie. 1188.

Ils eurent là quelques rencontres : l'une prés de Gisors, d'où Henry fut chassé : l'autre auprés de Mantes, qu'il vouloit assieger avec une nombreuse armée : mais le brave Desbarres l'Achille de ce temps-là le repoussa vigoureusement. Les auteurs François & les Anglois ne sont pas d'accord des succés de ces guerres : les premiers donnent tousjours l'advantage à leur roy, les autres toûjours à leur Richard. Ces princes estoient tous deux si braves qu'ils pouvoient vaincre par tout où ils ne se

rencontroient pas teſte pour teſte.

1189. L'hyver donna tréves à leurs armes. Cependant Richard qui avoit vaillamment combattu pour ſon pere en Berry & en Normandie, ſe broüilla avec luy, & ſe jetta entre les bras de Philippe. Son meſcontentement procedoit de ce que le pere differoit de luy délivrer Alix de France ſa fiancée, & la tenoit eſtroitement enfermée dans un chaſteau. Quelques-uns ont crû que ce vieillard avoit d'autres yeux pour elle, qu'il n'euſt dû en avoir pour la femme de ſon fils; Et d'ailleurs en achevant le mariage, il euſt eſté obligé, ſuivant les articles du contract, de faire couronner ſon fils, & de luy donner le titre de roy.

* C'eſt medecin ſpeculatif.

*Le moyne Rigord phyſicien * de Philippe, raconte dans l'Hiſtoire de ce roy, que luy eſtant à Argenteüil, comme la Lune eſtoit en ſon plein, & la nuict fort claire, peu avant le poinct du jour, le prieur de ce monaſtere & pluſieurs religieux virent cét aſtre ſe deſtacher du ciel & deſcendre en un moment à terre: où s'eſtant arreſté quelque temps comme pour reprendre force, il remon-*

ta tout doucement & se remit en son lieu.

La guerre se continuoit vivement entre les deux rois, & l'Anglois avoit ses propres fils contre luy. Au printemps suivant Philippe se mettant en campagne, conquesta tout le pays du Mayne & la ville du Mans, la Touraine & la ville de Tours, dont les pants estant rompus, il trouva luy mesme, comme par miracle, un gué dans la Loire, qu'il monstra à son armée. 1189.

Au mesme temps Jean surnommé sans Terre, troisiesme fils de Henry, prit aussi les armes contre son pere. Cet infortuné vieillard ne sçachant plus de quel costé se tourner, partit de Chinon & s'avança vers le roy Philippe pour luy demander humblement la paix. Philippe la luy accorda facilement, & reconcilia Richard avec luy, à condition que l'un des deux l'accompagneroit à la Terre-Saincte. Mais il ne pût raccommoder Jean sans Terre, ou peut-estre il ne le voulut pas, afin de laisser toûjours un levain de discorde dans cete maison-là. 1189.

Henry aussy malheureux en guerre qu'il l'estoit en enfants, accablé de

honte & de chagrin, & leur ayant donné sa malediction sans que les evesques pussent l'obliger à la revoquer, mourut trois jours apres qu'il fut de retour à Chinon. On inhuma son corps dans l'eglise de l'abbaye de Font-Evrault qu'il avoit fondée; pas un de ses enfants n'ayant pris le soin de luy aller rendre les derniers devoirs.

Richard son fils aisné luy succeda, & fut couronné à Londres avec la ceremonie que descrit Matthieu de Paris. Alors Philippe son beau-frere luy rendit genereusement tout ce qu'il avoit conquis sur le pere, horsmis Issoudun & les fiefs qu'il possedoit en Auvergne, luy constituant Gisors & tout le Vexin pour la dot de sa femme Alix.

1190. Les deux princes ainsi unis d'une amitié qui paroissoit toute cordiale, & si forte qu'on eust dit que rien n'estoit capable de la rompre, se disposerent pour l'expedition de la Terre-Sainte; & donnerent le rendez-vous à leurs gents de guerre à Vezelay. La mort de la reyne Isabelle qui estoit arrivée au mois de Mars, ne retarda point la resolution de Philip-

pe. Il alla selon la pieuse coustume de nos rois, rendre ses devoirs aux chasses de sainct Denys & de ses compagnons martyrs ; Il y prit deux estendarts sur l'autel, & receut devotement le bourdon & la malette de la main de Guillaume archevesque de Reims, son oncle & legat du S. Siege en France. Ce fut le jour de la S. Jean Baptiste. 1190.

Les deux rois s'estant rendus à Vezelay, & ayant conferé de leurs affaires communes, en partirent vers le 6. de Juillet, & allerent s'embarquer, Richard à Marseille, & Philippe à Genes. Tous deux aborderent en Sicile, Richard le dernier ; mais Philippe moins heureusement que luy, parce qu'une tempeste le força de jetter une partie de ses chevaux & de son equipage en la Mer.

Avant que partir, Philippe avec le congé * & l'agréement de tous ses barons, donna la tutelle de son fils & la garde du royaume à la reyne sa mere Alix de Champagne, & à Guillaume cardinal archevesque de Reims frere de cette princesse. Mais de peur qu'ils n'en abusassent, il laissa 1190.

**Accepta licentia ab omnibus Baronibus.*

un ordre authentique par escrit, signé des grands officiers de la couronne, qui bornoit leur puissance & leur prescrivoit leur leçon en beaucoup de choses. Entre autres, il vouloit qu'ils donnassent les benefices vacants en regale par le conseil de frere Bernard, ce devot hermite qui avoit sa cellule au bois de Vincennes, & que durant son absence il ne fust point levé de tailles par les seigneurs sur leurs terres, ny mesme en cas qu'il vinst à mourir, par les regents pendant la minorité de son fils.

1190.

Il ordonna aussi aux eschevins de Paris, qu'ils eussent soin de le fermer de murailles qui fussent flanquées de tours. Il n'y fut point fait de fossez pour lors; la closture du costé droit de la riviere, a esté souvent aggrandie & changée. Les bourgeois des autres villes à leur exemple, se piquerent aussy d'enceindre les leurs & de les remparer.

Roger roy des deux Siciles avoit esté marié trois fois. De sa premiere femme il avoit eu un fils nommé Guillaume, surnommé *le Mauvais*, & de sa troisiesme une fille qu'on

appella Conſtance. Guillaume regna; & ſon fils de meſme nom, mais d'un ſurnom tout contraire, car on l'appella le *Bon*, tint le ſceptre aprés luy. Conſtance eſtant aagée de trente ans, & non point religieuſe, comme quelques-uns ont voulu dire, eſpouſa le prince Henry fils de l'empereur Federic I. Cependant il advint que Federic qui s'eſtoit croiſé l'année d'auparavant, & eſtoit paſſé en Aſie, ſe noya le dixieſme de Juin en ſe baignant dans la petite riviere de Serre entre Antioche & Nicée, comme il conduiſoit un puiſſant ſecours à la Terre-Saincte & qu'il avoit déja remporté de notables advantages ſur les Turcs; Guillaume le Bon avoit auſſy achevé ſes jours ſur la fin de l'année precedente. La couronne de Sicile appartenoit ſans doute à Conſtance ſa ſœur de pere; mais tandis que Henry s'occupoit à gagner l'eſprit du pape qui ne vouloit pas qu'il ſuccedaſt à l'empire; Tancrede fils baſtard du roy Roger ayant fait ſa brigue s'empara du royaume, & y aſſocia ſon fils nommé Roger comme ſon ayeul. Ce jeune prince avoit

EMPP. encore ISAAC L'ANGE & HENRY VI. fils de Federic I. R. 7. ans, ſur la fin de 1190.

eſpouſé Irene fille d'Iſaac empereur de Conſtantinople ; mais il mourut avant ſon pere, & ſa veuve eſpouſa Philippe qui eſtoit concurrent d'Othon III. à l'empire.

1190. Ce fut donc Tancrede qui receut les deux rois à Meſſine, où ils arriverent au mois d'Aouſt. Ils y ſejournerent plus de ſix mois. Pendant ce temps-là, Richard eut un grand demeſlé avec Tancrede, pour les actions dotales de ſa ſœur Jeanne, veuve du roy Guillaume, que cet uſurpateur vouloit retenir. Il penſa ſouvent en venir aux mains avec luy, & fut ſur le poinct de donner l'aſſaut à la ville de Meſſine. Toutesfois la mediation de Philippe obligea Trancrede à luy payer 60000. onces d'or, dont il en eut un tiers pour ſa peine : Aprés cela Richard paſſant d'une extremité à l'autre, ſans qu'on en ſceuſt le ſujet, prit autant d'amitié pour ce baſtard qu'il avoit eu de colere contre luy.

1190. Or Tancrede, ſoit qu'il fuſt vray, ſoit que ce fuſt un diabolique artifice, monſtra des lettres à Richard, qu'il diſoit luy avoir eſté eſcrites par Phi-

lippe, dans lesquelles ce roy luy offroit toutes ses forces pour attaquer Richard, & l'enlever durant la nuict, s'il vouloit en mesme temps le seconder avec ses troupes. Richard crût ces lettres veritables, il en fit grand bruit, & en vint aux plaintes & aux menaces. Ainsi tous les deux rois en demeurerent extrêmement ulcerez l'un contre l'autre ; Richard de l'attentat projetté sur sa vie : Philippe du reproche fait à son honneur.

On ne pouvoit attendre que de mauvais evenements de cete mauvaise disposition. Sur la fin de l'hyver Richard fit sçavoir à Philippe qu'il ne pouvoit espouser sa sœur pour certaines raisons secretes, lesquelles il ne vouloit point dire, (c'estoit peut-estre parce que le vieil Henry son pere l'avoit trop gardée.) Et il luy declara neantmoins avec les paroles les plus douces & les plus respectueuses qu'il pût trouver, qu'il avoit fiancé Berengelle fille de Garcias roy de Navarre, & que sa mere Alienor la luy devoit amener jusques-là pour accomplir le mariage. 1191.

Philippe quoy que fort surpris, ne

s'emporta point, mais reprimant sagement sa colere, luy laissa la liberté de ne point espouser sa sœur, pour-
1191. veu qu'il luy rendist les terres qu'il luy avoit données en dot, & qu'il partist avec luy au premier beautemps pour achever le voyage de la Terre-Saincte. De sa part il luy accorda des tréves pour ses estats, durant tout le temps qu'il seroit occupé en cete guerre. Richard accepta volontiers la tréve, mais il refusa de partir si-tost, & demeura encore quelques semaines en Sicile pour assister le Roy Tancrede qui estoit attaqué de tous costez. En effet il le maintint, & par ce moyen il acquit l'inimitié de Henry fils de Federic. Voilà les principales causes qui changerent la mutuelle affection de ces jeunes rois en une cruelle inimitié.

1191. Jacques d'Avesnes avec quelques troupes Flamandes & les restes de l'empereur Federic avoit desja investy la ville d'Acre (elle s'appelloit autrefois Ptolemaïde) tres-considerable pour son port & pour ses fortes murailles. Le roy Philippe partit de Messine à la fin de Mars, & le jour

de ſon depart Alienor y arriva avec Berenguelle de Navarre. Apres vingt jours de navigation, il mit pied à terre proche d'Acre. Ayant pris ſes quartiers autour de la ville, il dreſſa ſes batteries, & enfin il y fit une grande breſche.

Cependant Richard ayant mis la voile au vent quinze jours aprés luy, fut pouſſé par la tempeſte aux coſtes de l'iſle de Chypre. Elle eſtoit alors poſſedée par un prince grec nommé Iſaac Comnene, qui ayant maltraité & pillé ſes gents battus de la mer, au lieu qu'il euſt dû les ſoulager, attira ſa juſte colere : de ſorte qu'il s'empara de ce royaume, & en emmena une immenſe quantité de riche butin avec cet Iſaac & ſa femme, les ayant fait lier tous deux avec des chaiſnes d'or. 1191.

Il n'arriva devant Acre que deux mois aprés Philippe ; ET bien loin d'en avancer la priſe, il la recula par la continuelle meſintelligence qui ſe nourriſſoit entre eux. Le ſiege dura en tout cinq mois, & fit perir grand nombre de prlnces & de braves gents. 1191.

Enfin la ville se rendit à composition, qui portoit que les assiegez feroient en sorte que Saladin rendroit les prisonniers chrestiens qu'il tenoit, & la vraye Croix qu'il avoit prise dans un combat; Que leurs membres & leurs vies en seroient caution & demeureroient à la mercy des vainqueurs. Ils furent donc partagez avec toutes les despouilles entre les deux rois; mais comme Saladin ne voulut point executer la premiere des deux conditions, & que la seconde ne fut pas en son pouvoir, parce que la vraye Croix ne se trouva point, Richard trop prompt & trop colere fit passer au fil de l'espée sept mille prisonniers qu'il tenoit, & n'en reserva que deux à trois cents des principaux.

1191. En ce siege il fut tué grand nombre de Chrestiens qualifiez, Rotrou comte du Perche, Thibaud comte de Blois grand seneschal & oncle du roy, Estienne comte de Sancerre son frere, & Alberic Clement seigneur du Mez, & mareschal de France, fils d'un autre Clement qui avoit exercé la mesme charge.

Les rois de France en ce temps-là n'en avoient qu'un, & ces Clements furent les premiers qui esleverent cet employ par leur faveur, & qui l'estendirent sur les gents de guerre, au lieu qu'avant eux, il n'avoit esgard que sur les gents de l'escurie du roy.

Les maladies contagieuses y emporterent encore plus de monde que les blessures. Philippe d'Alsace comte de Flandres y finit ses jours des le mois de Juin. Il n'avoit point d'enfants, mais seulement une sœur qu'il avoit mariée à Baudoüin comte de Hainault, dont il estoit sorty un fils de mesme nom que son pere, & une fille nommée Isabelle, qui espousa le roy Philippe comme nous l'avons veu. 1191.

Le roy Philippe fut aussy attaqué d'une longue maladie qui luy fit tomber les ongles & les cheveux, à cause dequoy plusieurs soupçonnerent qu'elle provenoit de quelque mauvais morceau. Reduit à un si piteux estat, il resolut de retourner en France prendre l'air natal : mais pour guerir le soupçon que Richard pouvoit avoir de son départ, il luy jura 1191.

qu'il ne toucheroit point à ſes terres que quarante jours apres qu'il le ſçauroit de retour en France.

Il luy laiſſa auſſy prés de ſix cents chevaliers & dix mille hommes de pied, ſous la conduite de Hugues III. duc de Bourgongne, avec un fonds pour entretenir ces troupes trois ans. Aprés cela, ayant pris congé de ſes ſeigneurs, il monta ſur mer; conduit ſeulement par trois galeres que les Genois luy fournirent, & alla aborder en la Pouïlle. Lors qu'il y eut recouvré un peu de ſanté, il ſe mit en chemin avec un petit nombre de gents, & deſcendirent au port d'Oſtie. Il viſita les ſepulchres des Apoſtres à Rome, & aprés avoir receu la benediction du ſainct Pere, il traverſa toute l'Italie, & arriva en France au commencement du mois de Decembre. Il celebra les feſtes de Noel à * Fontaine-Eblaud, & delà vint paſſer le reſte de l'hyver dans ſa chere ville de Paris.

* vulgairement Fontaine-bleau

1191. & 92. Aprés ſon depart toutes les troupes ſe rangerent ſous le commandement de Richard. Ce prince fit tant d'actions d'une prodigieuſe valeur,

qu'elles surpassent la croyance aussy bien que la force ordinaire des hommes. Comme il estoit allé vers Emaüs pour se saisir de quelques chasteaux, il eut advis d'un grand convoy qui venoit de Babylone en Jerusalem, il y avoit sept mille chameaux chargez de tres-riches marchandises & de toutes sortes de vivres : il alla l'attendre sur le passage, deffit ceux qui le conduisoient, & le prit tout entier. Aprés ce bel exploit il partagea tout ce riche butin à ses troupes, mais il garda les vivres & les montures afin d'assieger Jerusalem.

La consternation y estoit si grande que s'il eust paru aux portes elle se fust renduë à la premiere sommation. Il en approcha à demie journée ; mais le duc de Bourgongne soit par jalousie, soit que les presents du Sultan l'eussent gagné, refusa de l'assister, & se retira vers Acre. Richard ayant la larme à l'œil fut obligé de l'y suivre. On dit que quelqu'un luy voulant monstrer la Saincte-Cité de dessus une eminence, il mit un pan de sa cotte d'armes devant ses yeux ; se jugeant indigne

de la regarder, puiſqu'il n'avoit pas le pouvoir de la delivrer.

Une autre fois eſtant campé prés d'Acre il receut nouvelle que les infidelles avoient aſſiegé Joppé, où il avoit laiſſé un grand nombre de femmes & de malades, avec une mediocre garniſon. Comme il ſçavoit bien qu'ils la forceroient dans peu de jours & qu'ils paſſeroient tout au fil de l'eſpée, il employa toutes ſortes de moyens, pour ſe reconcilier avec le duc de Bourgongne, & pour l'engager à ſe joindre avec luy, afin de ſecourir la place: Le duc bien loing de ſe laiſſer fleſchir à ſes prieres, decampa la nuict & ſe retira dans la ville de Tyr. Mais il n'y fut pas ſi-toſt arrivé qu'il mourut miſerablement, l'eſprit troublé, & le cœur bourrelé de cruels remords. Son fils Eude III. luy ſucceda en ſa duché.

Cependant Richard, qui le pourroit croire? avec ſept hommes d'armes ſeulement, & quatre cents arbaleſtriers, perçant au travers d'une armée de ſoixante mille hommes, ſe jetta dans la place, ſouſtint les aſſaults de cete innombrable multitude; en tua

un

gieux, & garda la place jusqu'à ce que le reste de son armée fut arrivé pour la delivrer entierement. En un mot il eust conquis la Saincte-Cité, si la maligne jalousie de Hugues duc de Bourgongne n'eust pas arresté ses progrez. 1192.

Aussy s'estoit-il mis dans la teste le dessein de se former un grand royaume en ce pays-là ; Et afin que personne ne pûst luy disputer le titre de roy de Jerusalem, il l'achepta de Guy de Lusignan, luy donnant en eschange pour cela LE ROYAUME DE CHYPRE, *que la maison de Luzignan a conservé jusqu'a l'an* 1473. *comme nous le marquerons en son lieu.*

On trouve assez ordinairement dans les histoires, qu'il a paru des meteores en l'air representant des batailles, qui sembloient se lancer des traits & venir à la charge: mais cete année, chose singuliere, on en vit qui descendoient à terre près de la ville de Nogent au Perche, & qui se battoient dans la campagne, au grand effroy de tous les gents du pays.

Philippe estant de retour en France, se souvint fort bien que Philip- 1192.

pe d'Alsace comte de Flandres, avoit
1192. promis, en luy faisant espouser la reyne, Elizabeth sa niepce, fille du comte de Hainault, de luy donner apres sa mort le comté d'Artois. Il s'avisa aussy qu'il appartenoit à cete reyne quelque portion de l'heredité de ce mesme oncle; ET pour cét effet il entra fort bien accompagné dans la Flandre, & le força de luy ceder toute la comté d'Artois, avec les hommages de celles de Boulogne, de Ghisnes & de Sainct Pol, qui jusques-là avoient relevé des comtes de Flandre, & s'estendoient jusqu'au Neuf-Fossé. Voilà le premier levain des haines mortelles, & des guerres opiniastres d'entre les Flamands & les François.

Richard ayant sejourné prés de deux mois à Joppé, lieu fort estroit & de mauvais air, la peste se mit dans ses troupes; d'ailleurs celles des François apres la mort du duc vouloient s'en retourner; & il estoit espuisé d'argent. Avec cela il estoit dans une deffiance continuelle qu'en son absence Philippe ne s'emparast de ses terres; un S. hermite luy avoit dit que Dieu ne vouloit pas qu'il reconquît Jerusalem,

& l'eſtat de ſa ſanté ſe trouvoit fort mauvais, ayant eſté malade deux ou trois fois depuis ſon ſéjour en ce pays là. Toutes ces raiſons ne luy permirent pas de reſter plus long-temps en Orient; Lorſqu'on y penſoit le moins, il luy prit une telle impatience de s'en revenir, qu'il ſacrifia à cét empreſſement tous les fruicts de ſa valeur heroïque ; car moyennant une tréve de trois ans, il rendit à Saladin toutes les places qui avoient eſté priſes ou fortifiées en cete derniere expedition.

Apres que Richard eut laiſſé ce qui luy reſtoit de troupes, & ce que les chreſtiens Occidentaux avoient encore de places en Syrie, avec le titre de Roy, à Henry comte de Champagne ſon neveu : il s'embarqua le 10. d'Octobre avec petite compagnie ; ET parce qu'il n'oſoit paſſer par les terres du roy de France, ſon ennemy declaré, il alla deſcendre proche d'Aquilée pour paſſer par l'Allemagne, & gagner le pays du duc de Saxe ſon beau-frere. Mais les ſeigneurs de ces quartiers-là; principalement Leopold duc d'Auſtriche qui ſe tenoit fort offenſé

de ce qu'en une certaine occaſion il luy avoit jetté ſon eſtendart par terre, le firent ſi bien gueter, que nonobſtant qu'il ſe fuſt traveſty, & qu'il ne marchaſt que de nuict & par des chemins eſcartez, il tomba entre les mains de ce duc, qui l'ayant quelque-temps fait garder à veuë, & les eſpées nuës contre ſon ventre, le livra laſchement, lié & garoté à l'empereur Henry pour ſoixante mille livres d'argent. Henry le detint priſonnier quatorze mois & le traita encore avec plus de rigueur. Il gardoit un cruel reſſentiment de ce qu'il avoit maintenu le roy Tancrede ſon ennemy, dans le royaume de Sicile.

Lors que Philippe eut appris ſa captivité, il dépeſcha des gents en
1193. Allemagne pour negocier aupres de l'empereur, afin qu'il le retinſt le plus long-temps qu'il ſe pourroit. Meſme à quelques mois delà oubliant, ou expliquant à ſa mode la parole qu'il luy avoit donnée, de ne point toucher à ſes terres que 40. jours apres ſon retour en France, il luy envoya declarer la guerre, ſuſcita ſous-main ſon frere Jean Sans-Terre Prince, ſans honneur

& sans foy, à s'emparer du royaume d'Angleterre ; ET luy en mesme temps se rua sur la Normandie, d'où il se saisit de Gisors & des places du Vexin. Quelques-uns mettent ce dernier evenement en 1192. par consequent auparavant la prison de Richard. 1193.

Ce brave, mais infortuné roy, languissoit dans une tour à Wormes, où la ferocité de l'empereur Henry mattoit son courage altier par tous les plus rudes traitements, jusqu'à le menacer de le mettre à la torture. La reyne Eleonor sa mere avoit beau solliciter le pape d'interposer son autorité pour la delivrance de ce prince, qui avoit esté fait prisonnier * ayant la croix sur les espaules ; le sainct pere, soit qu'il craignist de se broüiller avec l'empereur, soit que ses cardinaux ne vouluſſent point se charger d'une legation où il n'y avoit rien à gagner, se rendit sourd à ses plaintes, à ses reproches, & à ses injures ; car elle s'emporta jusques-là. Mais enfin Richard ayant trouvé moyen de parler à l'empereur, luy offrit une si grande somme d'argent qu'il accorda de le relascher, lorsqu'il l'auroit touchée ;

* Les Croisez estoient sous la protection du pape.

1193. ce qui ne se pût faire qu'à cinq mois de là. Eleonor eut beaucoup de peine à la pouvoir ramasser, dans les troubles que son malheureux fils Jean sans Terre, & le roy Philippe luy susciteroient de tous costez.

Au mois de Février de 1193. Philippe enleva la ville d'Evreux & la donna à Jean, retenant neantmoins le chasteau, parce qu'il ne se tenoit pas trop assuré de la foy d'un prince qui avoit fait mourir son pere de deplaisir, & qui vouloit despoüiller son frere aisné. En effet il luy donna bien-tost à connoistre quelle estoit sa foy, par la plus lasche & la plus detestable trahison qu'on se puisse imaginer. Car un jour, sçachant que Richard estoit sorty de prison, il assembla dans une grande sale tous les François qui estoient dans Evreux sous pretexte de leur donner à disner, ET comme ils avoient quitté leurs armes pour se mettre à table, il fit sortir des Anglois bien armez, qui se jetterent sur eux & les massacrerent au nombre de trois cens, puis planterent leurs testes toutes sanglantes sur les murailles de la ville. Cela fait, il se retira vers son

frere croyant avoir expié sa rebellion & racheté ses bonnes-graces par une si horrible perfidie. Philippe estoit alors devant Verneüil au Perche, il en avoit pris la moitié, car elle estoit divisée en deux enceintes, & rasé la grosse tour; à cete nouvelle il leva le siege, & accourut à Evreux, pour empescher que Jeãn ne se rendist maistre du chasteau dont la garnison estoit demeurée fort foible. Il prit la ville d'emblée, & la reduisit toute en cendres, comme complice du massacre des François.

Lorsque Richard se fut tiré de captivité, moyennant cent quarante mille marcs d'argent qu'il paya à l'empereur Henry, il s'efforça de se venger par les armes des maux que Philippe luy avoit causez; mais parce qu'il manquoit d'argent, ses exploits ne respondirent pas à son ressentiment. Toutefois il arresta tout court les progrés du victorieux, & le contraignit d'aller bride en main.

Il y avoit deux ans que Philippe estoit demeuré veuf, aagé seulement de 26. ans; les grands du royaume le pressoient de se remarier; il demanda pour femme la princesse Isemburge * sœur

* Ou Ingeburge, quelques-uns la nomment Botile.

1193.

de Canut IV. roy de Dannemarc: lequel en revanche d'une si honorable alliance, devoit armer une puissante flote, & faire descente en Angleterre. Ces nopces se celebrerent à Amiens, au commencement du mois d'Aoust, & Isemburge y fut couronnée reyne de France. C'estoit une belle & chaste princesse, mais qui avoit quelque defaut secret ; Aussy la premiere nuict de ses nopces, il en prit un tel degoust qu'il ne la voulut point toucher.

Il la garda neantmoins quelque
1194. temps ; ET apres s'ennuyant de cete charge inutile, il fit en sorte que l'archevesque de Reims Legat du pape avec quelques evesques de France, prononça sentence de separation. Ce fut sur les tesmoignages des seigneurs qu'il luy produisit, lesquels assurerent qu'il y avoit parenté entre les parties du 5. au 6me degré. En effet Isemburge & Philippe avoient tous deux pour quadrisayeul Jaroslas ou Jarisclod roy de Russie. Ce Jaroslas fut pere de Jaroslas II. & d'Anne qui estoit femme du roy Henry I. De Jaroslas II. fut fils Ulodimer, qui eut une fille

nommée Iſemburge, femme du roy Canut IV. De ce Canut & d'elle naſquit Voldemar ; et de Voldemar vinrent Canut V. & noſtre Iſemburge. 1194. & 95.

Deux ans durant ces deux rois deſolerent reciproquement leurs terres par le fer & par la flamme, demolirent quantité de places, & firent des cruautez qui ne tomboient que ſur les peuples innocents. Puis au bout de tout cela ils firent la paix ſur la fin de l'an 1195. ſe rendant ce qu'ils s'eſtoient pris l'un à l'autre, horſmis que le Vexin demeura à Philippe. Ce roy avoit offert à Richard pour eſpargner la ruïne de leurs terres & le ſang de leurs ſujets, de vuider leurs differends par le combat de cinq cavaliers contre cinq. Richard avoit accepté le deffy, pourveu que Philippe & luy qui eſtoient les principales parties fuſſent du nombre & à la teſte de ces cinq : mais les François ne voulurent pas que leur roy hazardaſt ſa perſonne contre ſon vaſſal. Ainſi une ſi belle partie fut rompuë. 1195.

Il arriva dans ces guerres, que comme Philippe paſſoit entre Freteval & Blois, les Anglois qui s'eſtoient mis 1194.

en embuſcade dans des bois & des hayes eſpaiſſes, luy enleverent tout ſon bagage, dans lequel il faiſoit porter tous les titres de la couronne, comme le pratique encore aujourd'huy le Sultan des Turcs. Ainſy ils furent tous diſſipez au grand dommage des affaires du roy & de l'Hiſtoire de France. Il en fit neantmoins recueillir les copies par tout où il s'en pût trouver, pour redreſſer le treſor de ſes chartres.

1196. *Au mois de Mars de l'an* 1196. *le desbordement des eaux, particulierement de la Seine, fut ſi effroyable que Paris & l'Iſle de France eurent peur d'un ſecond deluge. Nous l'avons voulu marquer, parce que ç'a eſté le plus grand de tous ceux dont l'hiſtoire de France faſſe mention.*

1196. La paix d'entre les deux rois dura à peine ſix mois. Philippe recommença la guerre à Richard pour deux raiſons ; l'une qu'il avoit baſty un fort dans l'iſle d'Andely ſur la Seine ; & l'autre qu'il avoit condamné en ſa cour le ſeigneur de Vierzon en Berry ſur quelques matieres dont la connoiſſance luy appartenoit comme ſ-

tant leur souverain à tous deux, & que tandis que ce seigneur estoit venu à Paris demander justice de cet attentat, Richard avoit pris & demoly son chasteau.

L'année suivante Baudoüin comte de Flandres, ayant tousjours sur le cœur que Philippe luy eust osté la moitié de la succession de son oncle, se ligua contre luy avec Richard; Comme firent aussy plusieurs autres seigneurs que Richard avoit desbauchez à force d'argent & de pensions; entre autres Renaud fils du comte de Dammartin, nonobstant que Philippe luy eust fait avoir l'heritiere & la comté de Boulogne. 1197.

Entre tous les evenements de cete guerre, qui n'aboutit qu'à des bruslements & à des ravages, ce qui arriva à Philippe de Dreux est à remarquer. Il estoit evesque de Beauvais, fils de Robert qui l'estoit de Louys le Gros, & par consequent cousin germain du roy. Cét evesque ayant esté pris en guerre, armé & combattant, par Marquadé chef des Routiers du roy Richard, fut détenu longtemps en assez fascheuse prison. Le 1197.

pape en ayant pitié voulut interposer sa recommandation aupres de Richard pour sa delivrance, & dans ses lettres il appelloit cét evesque *son cher fils*. Mais Richard luy ayant rescrit en quelle occasion il avoit esté pris, & luy ayant envoyé sa cotte d'armes toute ensanglantée avec ordre à celuy qui la luy presenta, de luy dire, *Voyez sainct Pere si c'est là la tunique de vostre fils!* le pape n'eut autre chose à repliquer, sinon; Que le traitement qu'on faisoit à ce prelat estoit juste, puisqu'il avoit quitté la milice de JESUS-CHRIST pour suivre celle du monde.

EMP P. encore ALEXIS L'ANGE & OTHON IV. duc de Saxe. R. 21. an. PHILIPPE estât son competiteur. 1197.

L'an 1197. l'empereur Henry mourut à Messine. Cõme il s'estoit monstré aussy rude ennemy des papes que ses predecesseurs, & que d'ailleurs il estoit fort odieux pour ses cruautez, Innocent III. s'opposa fortement à l'élection de Philippe son frere, excommuniant tous ses adherants, & se porta pour Othon fils du duc de Saxe & d'une sœur de Richard, qui fut couronné à Aix la Chapelle : tellement qu'il y eut schisme dans l'em-

pire, qui en avoit souvent causé dans l'eglise. Le roy d'Angleterre, le comte de Flandre, & l'archevesque de Cologne soustenoient Othon ; le roy Philippe au contraire se ligua avec son rival.

La mesme année le genereux Henry comte de Champagne roy titulaire de Jerusalem, finit ses jours dans la ville d'Acre, où il avoit posé le siege de sa petite royauté. Les seigneurs elûrent en sa place Jean de Brienne, qui soustint & raccommoda pour un temps les debris de cet estat. Thibaud III. du nom comte de Blois, neueu de Henry herita des terres qu'il avoit en France, au préjudice des deux filles de son oncle. L'aisnée se nommoit Alix & fut reyne de Chypre, & d'elle sortit une fille de mesme nom, que nous verrons faire la guerre à Thibaud IV. la seconde s'appelloit Philippe, qui fut mariée à Erard de Brienne. 1197.

Ces guerres sanglantes & opiniastres, dont le détail ne peut entrer dans un abbregé, causerent bien des maux à la France : mais le plus grand fut que Philippe devint extremement 1198.

avare & se rendit trop aspre à amas-
1197. ser des tresors, sous pretexte de la ne-
& 98. cessité de lever & d'entretenir grand nombre de troupes reglées ; Qui sont tres-propres veritablement pour faire des conquestes, mais qui sous les mauvais princes servent quelque-fois à opprimer les sujets, & à renverser les loix de l'Estat.

Comme ce fut le premier des rois de France qui en soudoya, & qui en voulut avoir de tousjours prestes pour les employer à ce qu'il luy plairoit, il se mit aussy à faire de rudes exactions sur les peuples, à vexer les eglises, & à rappeller les Juifs, qui sont les originaux de l'usure &
☞ de la maltote. Mais au moins il usa d'une grande espargne, & se retrancha tout autant qu'il pût, sçachant qu'un roy qui a de grands dessseins, ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines & fastueuses despenses.

Le roy Richard n'avoit pas peu de peine à soustenir les frais de cete derniere guerre, mais il eut bien plus de chagrin de l'interdict que Gautier de Coutances, archevesque de Roüen,

avoit jetté sur la Normandie, à cause qu'il bastissoit une forteresse à Andely sur les terres de l'eglise. Tandis qu'ils s'opiniastroient l'un & l'autre, Richard à continuer sa fortification, qui luy estoit tres-necessaire pour defendre le païs contre les François, & l'archevesque à maintenir sa censure; le service divin cessoit par toute la province, & les corps de ceux qui mouroient durant ce temps-là demeuroient sans sepulture. Ce mal dura sept ou huit mois: l'affaire ayant esté portée à Rome, le pape & le sacré college l'accommoderent, à telle condition que l'archevesque prendroit recompense de Richard pour la terre de son eglise.

Philippe de son costé receut aussy deux sensibles desplaisirs; l'un dans son entrepriſe de Flandres; l'autre par la malheureuse desroute de Gisors. Plusieurs de ses vassaux s'estoient laissez desbaucher à son rival: entr'autres le Champenois, le Breton, & le Flamand. Ce dernier avoit donné des ostages à Richard, & juré moyennant une pension de cinq mille marcs d'argent, qu'il ne feroit aucun accom- 1197.

modement avec les François sans sa participation. Philippe pensant l'accabler avant qu'il pust recevoir du
1197. secours de l'Anglois, qui avoit porté ses armes du costé d'Auvergne, assiegea la ville d'Arras. Le Flamand parut pour la secourir ; le roy leva le siege & alla droit à luy pour le combattre. Il ne tint pas pied ferme, & se retira ; mais ensorte qu'il sembloit qu'il alloit à toute heure donner prise au roy qui le poursuivoit. Par ce moyen il l'attira dans des lieux marescageux, entrecoupez de grands fossez, où il ne pouvoit ny advancer, ny reculer, ny combattre. Pour sortir de cete extremité, il fut contraint de faire un traité avec le Flamand, par lequel il s'obligeoit de rendre toutes les places qu'il avoit prises sur luy & sur le roy Richard. Mais quand il fut de retour à Paris il trouva assez de gents qui l'assurerent, qu'il n'estoit pas obligé de garder la foy à son vassal qui la luy avoit violée, ny de tenir ce qu'il n'avoit promis que par force.

Quant à la desroute de Gisors,

elle arriva de cete sorte. Sçachant que Richard avoit dans peu de jours enlevé trois chasteaux en ces quartiers-là, il y alla en diligence avec un petit nombre de gents, mais la fleur & l'elite de ses troupes. Il pensoit le surprendre avant qu'il eust nouvelles de sa marche : mais Richard n'avoit pas moins de vigilance & d'activité que luy. Ils en vindrent aux mains entre Courcelles & Gisors ; les François ne se trouvant pas assez forts pour soustenir le choc, firent retraite à Gisors, mais avec tant de precipitation & de desordre, que le pont rompit sous la trop grande charge des fuyants, & le roy tomba tout armé avec son cheval dans la riviere d'Epte. Sans doute qu'il y eust pery, si un gros de ses plus braves gents-d'armes, s'exposant genereusement pour le sauver, ne fust retourné à la charge sur les Anglois, & ne les eust arrestez tandis qu'on le retiroit de l'eau. Au reste Richard luy prit grand nombre de gents de marque, cent chevaliers, deux cents chevaux bardez de fer, sans compter un bien plus grand 1197.

nombre d'infanterie & de gents de traict ; dont on ne tenoit guere de compte en ce temps-là par ce qu'ils couſtoient peu.

1198. Lors que Philippe vit que ſes affaires n'alloient pas bien à ſon gré, il ne s'opiniaſtra pas ſur ſa perte, mais il trouva un moyen de faire agir le ſainct Pere pour propoſer des tréves ; ce fut de luy perſuader qu'il ne le faiſoit que dans le deſſein de joindre enſemble les forces des deux royaumes pour le recouvrement du royaume de Jeruſalem. Le S. Pere loüant une ſi pieuſe intention, envoya un legat en France, ſçavoir le
1198. cardinal de Capouë, qui negotia une tréve marchande & generale de cinq ans entre les deux rois. Richard la trouvoit fort deſadvantageuſe pour luy, ET il n'y euſt jamais conſenty n'euſt eſté l'aſſeurance que le pape luy donna de la couronne imperiale pour ſon neveu Othon.

Pendant cete tréve Richard paſſa en Poictou pour chaſtier quelques ſeigneurs qui s'eſtoient revoltez contre luy. Lorſqu'il eſtoit en ce pays-là il apprit qu'un gentilhomme du Li-

mosin avoit trouvéun grand tresor, 1199.
& qu'il l'avoit porté dans le chasteau de Chalus : Il y alla promptement, & l'y assiegea. En faisant les approches il y fut blessé d'un trait d'arbaleste ; le coup sembloit leger, & il ne l'empescha pas de prendre le chasteau, & ceux qui estoient dedans, prisonniers: mais son incontinence ayant envenimé sa playe, la gangrene s'y mit, & il en mourut le cinquiesme jour d'Avril de cete année 1199. Qui doute que ce ne fust un effet de la malediction de son pere ?

Son courage plus qu'heroïque le fit surnommer *Cœur de Lion*. Il n'y eut jamais de prince plus vaillant à toutes espreuves, mais aussy jamais de plus orgueilleux, ny de plus emporté. Il ordonna que son corps seroit inhumé à Fontevraud auprés de celuy de son pere ; Que la ville de Roüen qu'il cherissoit à cause de la fidelité qu'elle luy avoit tousjours gardée, eust son cœur, & que les Poitevins qu'il avoit peu estimez, eussent ses boyaux la plus vile partie de son corps. Il ne pouvoit donner une plus glorieuse mar-

que de l'opinion qu'il avoit de la valeur des Normands au dessus de tous ses autres sujets, que de leur laisser en garde un cœur si genereux & si invincible.

Il avoit introduit l'usage des arbalestes en France. Avant cela les gents de guerre estoient si francs & si braves, qu'ils ne vouloient devoir la victoire qu'a leur lance & à leur espée; Ils abhorroient ces armes traistresses, avec quoy un coquin se tenant à couvert peut tuer un vaillant homme de loin & par un trou.

1199. Il n'avoit point d'enfants: et partant le royaume d'Angleterre & la duché de Normandie appartenoient de droict au jeune Artus duc de Bretagne, comme estant fils de Gefroy son frere qui estoit l'aisné de Jean sans Terre : mais Jean estant allé à Chinon se saisir du tresor de Richard, s'assura de ses officiers & de ses capitaines, & augmenta la paye des troupes : qui en recompense le servirent si bien, qu'ils obligerent les prelats & les barons de le reconnoistre & de luy prester le serment de fidelité. Cela fait, il envoya aussy-

toſt l'eveſque de Cantorbery en Angleterre.

D'autre coſté le jeune Artus s'aſ- 1199.
ſura de l'Anjou, du Maine, & de la Touraine; puis s'advançant juſqu'au Mans avec ſa mere, il y rendit hommage au roy Philippe qui luy promit ſa protection, & le retint auprés de luy. Mais Jean accompagné de ſa mere Alienor, courageuſe femme, s'eſtant mis en campagne força le Mans, y raſa pluſieurs maiſons des principaux bourgeois, & les emmena priſonniers. Delà il envoya Marquadé chef de ſes troupes, à Angers, qui fut traité avec la meſme rigueur que le Mans. Luy cependant paſſa en Normandie, & s'y fit reconnoiſtre duc dans la ville de Roüen. L'archeveſque Gautier le couronna devant le grand autel de l'egliſe cathedrale, luy mettant ſur la teſte le cercle ducal qui eſtoit d'or & avoit des roſes au lieu de fleurons, ayant auparavant fait des prieres ſolemnelles, & receu de luy le ſerment qu'il defendroit l'egliſe, garderoit le droict à ſes ſujets, & corrigeroit les abus & les mauvaiſes

loix. De Rouën il passa en Angleterre, où il receut la couronne royale à Londres la veille de l'Ascension.

Repassé d'Angleterre en France, il s'aboucha avec Philippe auprés du chasteau de Boutavant : mais ils ne purent rien conclure. Par deux fois il se fit des tréves entre eux, & par deux fois elles furent rompuës.

1199. Cependant le comte de Flandres avec ses alliez, continuant de faire la guerre au roy, reprit les villes d'Aire & de S. Omer. Il arriva que les gents du roy en quelque rencontre firent son frere Philippe comte de Namur, prisonnier, & que dans une course ils se saisirent de Pierre de Corbeil eleu eveſque de Cambray, qui avoit esté precepteur du pape. Le sainct Pere le redemanda avec instance, & avec d'autant plus de raison qu'il n'avoit pas esté pris faisant aucun acte d'ennemy. Le roy refusant de le délivrer, le legat du pape mit le royaume de France en interdit ; de sorte qu'aprés trois mois il fut contraint de le relascher. Cependant Marie comtesse de Flandres moyenna la paix de son mary

avec luy, à condition que ce comte luy cederoit la province d'Artois. Le roy l'erigea en comté & la donna à son fils Louys.

Le jour de l'Ascension de l'an 1200. la paix se conclut par un abouchement solemnel des deux rois entre Vernon & Andely. Douze barons de part & d'autre s'en rendirent les cautions, & jurerent de porter les armes contre celuy des deux qui la romproit. De plus elle fut confirmée par le mariage de Blanche fille d'Alfonse VIII. roy de Castille, & d'Alienor sœur du roy Jean, avec Louys fils aisné de Philippe; La reyne ayeule de cete princesse & de mesme nom qu'elle, l'amena à son espoux. Le roy Jean en faveur de cette alliance, ceda toutes les terres & les places que les François avoient prises sur luy. 1200.

Chacun eut soin de mettre ses partisans à couvert: Jean fut obligé de recevoir en grace son neveu Artus, qui luy rendit hommage du duché de Bretagne, mais demeura pour lors avec Philippe. Reciproquement Philippe pardonna à Renaud comte

de Boulogne ; & meſme quelque temps aprés il traitta le mariage de la fille de ce comte avec le prince Philippe ſon fils, qu'il avoit eu de la pretendüe reyne Agnes. L'une & l'autre des deux parties eſtoient encore en enfance.

Depuis que Philippe avoit repudié Iſemburge de Dannemark, il l'avoit tousjours tenuë enfermée dans un monaſtere à Soiſſons ; et au bout de trois ans, ſçavoir l'an 1196. il avoit eſpouſé Marie-Agnés fille de Bertol duc de Meranie & de Dalmatie. Le pape Celeſtin III. ſur les plaintes reïterées du roy Canut frere de la repudiée, avoit commis l'an 1198. deux legats pour connoiſtre de cete affaire. Ils avoient aſſemblé un grand concile à Paris, compoſé des eveſques & abbez du royaume: mais tous ces prelats, eſtant en partie intimidez, en partie corrompus, n'avoient oſé rien prononcer, & les legats eſtoient ſoupçonnez d'avoir favoriſé la cauſe d'Agnes. Depuis le S. Pere plus fortement preſſé de rendre juſtice, en avoit envoyé deux autres ; Dont l'un c'eſtoit

estoit Pierre de Capouë, tant pour 1198.
cete affaire que pour une tréve entre
Philippe & Richard. Celuy-là ayant
assemblé les prelats François à Di-
jon au mois de Decembre de cet an-
née 1199. sans avoir esgard à l'appel
que Philippe avoit interjetté au pape,
prononça sentence d'interdit sur tout
le royaume, en presence & du con-
sentement de tous les eveſques; ET
neantmoins afin d'avoir loisir de se
retirer en lieu de seureté, il voulut
bien qu'elle ne fust publiée que vingt
jours apres Noël.

Il craignoit avec raison la colere
de Philippe. En effet elle se desbor-
da avec fureur sur tous ses sujets; sur
les eccleſiaſtiques premierement, 1200.
qu'il creut tous complices de cete in-
jure. Car il chassa les eveſques de
leurs sieges, jetta les chanoines hors
de leurs egliſes, les curez hors de leurs
parroiſſes, & confiſqua & pilla tous
leurs biens. Il ne tourmenta pas moins
les laïques, vexant les bourgeois par
de nouveaux impoſts & par des exac-
tions inouyes, tierçant les gentils-
hommes, c'eſt-à-dire, prenant le
tiers du revenu de tous leurs biens,

ce qu'on n'avoit jamais veu en France, & rappellant les Juifs; qui n'estoient pas un moindre fleau pour les
1200. peuples que la peste & la famine, tant à cause de leurs grandes usures, que parce qu'ils estoient les inventeurs & les fermiers de toutes sortes d'impostz, s'engraissant pour ainsy dire, de la misere des pauvres, & de la malediction des gents de bien.

L'interdit dura sept mois, avec tant de rigueur, qu'il n'y avoit que le baptesme des enfants & la penitence pour les mourants qui en fussent exceptez. Les corps des fidelles demeuroient sans sepulture, ceux des Croisez seulement pouvoient estre inhumez en Terre-Saincte. Les eveſques de Sens, de Paris, d'Orleans, & de Soissons observerent l'interdit avec la derniere exactitude. Ils desiroient forcer le roy à lever un scandale si public; EN effet ils en vindrent à bout. Ce prince connoissant les fascheuses suites de cete affaire, qui eust pu aller jusqu'à luy oster la couronne de dessus la teste, & sçachant qu'il se trouvoit divers partis contre luy: car Guillaume des Roches qui avoit adroitement retiré le

jeune Artus de sa cour, & reconcilié ce prince avec le roy Jean son oncle, sollicita si fort aupres du pape, que S. S. donna ordre à Octavian cardinal d'Ostie l'un de ses legats de lever l'interdict. A la charge toutefois qu'il se remettroit avec Isemburge, & que dans six mois, six semaines, six jours, & six heures, il feroit vuider la cause du divorce pardevant ses deux legats & les prelats du royaume, les parents de cete princesse y estant assignez pour deffendre. 1200.

L'assemblée se tint à Soissons au choix d'Isemburge; le roy Canut y envoya des plus habiles gents de son royaume pour solliciter & plaider sa cause. Vers la my-careſme, apres quinze jours de chicanes & de procedures, cõme Philippe eut le vent qu'il y auroit condamnation contre luy, il alla un matin prendre Isemburge en son logis, & la montant en trousse derriere luy, l'emmena où il luy plut, ayant fait dire au legat qu'il ne se donnast point tant de peine de juger si le divorce qu'il avoit fait estoit bon ou mauvais, puisqu'il la reconnoissoit & qu'il la vouloit pour sa femme. 1201.

Toutefois il ne la traita gueres mieux que par le passé, & il n'eut rien davantage pour elle qu'un peu plus de civilité.

1201. Avant la fin de l'année, Marie-Agnes sa rivale mourut, ayant esté cinq ans avec le roy. Elle eut de luy deux enfants, un fils & une fille, qui ne pouvoient passer que pour bastards, si le pape Innocent III. ne les eust legitimez.

1201. Thibaud comte de Champagne mourut aussi la mesme année. Il n'avoit alors qu'une fille mineure ; le roy en prit la garde-noble : mais peu apres la mort de Thibaud, sa veuve accoucha d'un fils posthume, qui eut le nom de son pere, & le surnom de *Grand*, à cause de sa taille. La fille ne vescut pas long-temps depuis la naissance du posthume.

1200. En ces temps-là l'usure & l'impudicité regnoient à masque levé dans la France. Matthieu Paris dit que le premier de ces vices y avoit esté apporté d'Italie ; Il entend les Lombards, qui l'exerçoient publiquement & sous l'autorité des princes, ausquels ils en payoient tribut. Pour reprimer ces desordres, Dieu suscita

deux grands hommes de bien, Foul- 1200.
ques curé de Neüilly en Brie, & Pierre de Roncy prêstre du dioceſe de Paris, qui alloient preſcher par tout, avec tant d'efficace qu'ils retiroient grand nombre d'ames de leur peché. Le pape ayant appris que Foulques s'eſtoit acquis un grand empire ſur les conſciences, le chargea de preſcher la croiſade. Car depuis la mort de l'empereur Federic & le retour du ſecours d'Allemagne, la Terre-Saincte eſtoit denuée de gents de guerre, & crioit au ſecours; ET les grandes diviſions qui eſtoient entre les Sarraſins, ſembloient preſenter une belle occaſion pour les deſtruire. Foulques ſuivant donc les ordres du ſaint Pere, prit la croix le premier dans le chapitre general de Ciſteaux, & tant par ſon exemple que par ſes ferventes exhortations, engagea grand nombre de perſonnes dans cete ſainte expedition. De là, ſçachant qu'il ſe faiſoit une grande aſſemblée de princes, ſeigneurs & gentilshommes pour un tournoy au chaſteau d'Ecris, entre Braye & Corbie, il s'y en alla pour le meſme ſujet,

& les exhorta si puissamment à entreprendre ce voyage, que les comtes Baudoüin de Flandres & son frere
1200. Henry d'Anguien, Thibaud de Champagne & Louys de Blois son frere, qui ayant perdu le roy Richard leur protecteur, apprehendoient avec raison la vengeance du roy, Simon de Monfort, Gautier de Brienne, Estienne du Perche, Matthieu baron de Montmorency, & plusieurs autres seigneurs se croiserent avec un zele incroyable. Toutefois ayant besoin de temps pour donner ordre à leurs affaires & pour trouver de l'argent, ils ne purent partir que deux ans apres.

1201. La reconciliation des deux rois sembloit sincere & parfaite. Cete année ils s'aboucherent à Andely; Mesme Philippe amena l'Anglois dans sa ville de Paris, & l'y traitta avec toute la magnificence & toutes les demonstrations d'amitié qu'il pouvoit desirer.

Mais Jean avoit commencé à ourdir luy-mesme son malheur, en repudiant Havoise sa femme fille du comte de Gloceſtre, sous cause de parenté, pour espouser Isabeau fille

unique d'Aymar comte d'Angoulesme, & d'Alix de Courtenay, l'ayant ravie à Hugues le Brun comte de la Marche, à qui elle estoit fiancée; tres-belle femme, mais peu honneste; fort voluptueuse; & encore plus maligne & plus vindicative. S'il est vray que Philippe inspira ce mariage au roy Jean, ce fut un grand coup de politique, ou au moins de bonheur, d'avoir sous couleur d'amitié, donné à son ennemy l'instrument de sa ruïne. 1200. & 1201.

Deslors, Hugues le Brun, furieux qu'on luy eust osté sa femme, chercha tous moyens de se venger de cet outrage. Il noüa intelligence secrete avec Philippe, il tascha de soulever le Poitou; & il incita Raoul son frere comte d'Eu, à faire des hostilitez sur les lisieres de la Normandie. Jean les chastia de leur rebellion, en les despoüillant de leurs terres, particulierement de quelques chasteaux qu'il prit en la comté d'Eu. Alors ils s'adresserent au roy de France leur souverain seigneur, & luy demanderent justice. De son costé il ne manqua pas d'embrasser cete occasion, où il voyoit toutes choses disposées pour 1201.

chaſſer les Anglois du cœur de ſon royaume.

Sur ce differend les deux rois ſe virent proche de Gaillon ; Philippe qui avoit ſon deſſein formé, y parla haut, & ſomma Jean de comparoiſtre en ſa cour pour y eſtre fait droit, non ſeulement ſur les plaintes de Hugues, mais auſſi ſur celles du prince Artus, qui demandoit l'Anjou, le Mayne & la Touraine.

1201. Tandis que les ſeigneurs Croiſez ſe preparoient pour leur voyage, Thibaud comte de Champagne vint à mourir ſans enfants, ET Foulques le ſuivit d'aſſez pres, ayant finy ſes jours en la Paroiſſe de Neüilly le deuxieſme jour de Mars. Le comte de Flandre & les autres ſeigneurs Croiſez ne laiſſerent pas de partir de France pour la Terre-Saincte. Ils prirent leur chemin par mer, celuy de terre eſtant trop long & trop difficile ; ET comme alors il n'y avoit que peu de vaiſſeaux ſur les coſtes de Provence, ils ſe rendirent à Veniſe, où ils eſperoient en trouver grande quantité de bien équipez. En ce lieu là Thomas I. comte de

Savoye, Boniface marquis de Montferrat & quelques autres se joignirent encore à eux. Mais les Venitiens toûjours fort habiles pour leurs interests, ne voulurent point leur fournir de vaisseaux, qu'auparavant ils n'eussent employé leurs armes à ramener les villes d'Esclavonie, particulierement celle de Zara, sous la puissance de la republique, dont elles s'estoient distraites pour reconnoistre le roy de Hongrie. Quelques-uns de ces Croisez aimerent mieux chercher une autre voye pour passer en Levant, que d'employer leurs armes à faire la guerre à des chrestiens ; ET le pape fulmina excommunication contre ceux qui serviroient en cete occasion : mais le plus grand nombre, soit par necessité ou par desir du butin, s'y arresterent ; Ils prirent Zara, & quelques autres places : ce qui les retarda plus d'un an en ces quartiers-là. 1202.

Dés l'an 1195. Isaac l'Ange empereur d'Orient avoit esté privé de l'empire, de la veuë, & de la liberté, par son propre frere Alexis. Et le fils de cét Isaac aussy nommé 1201.

Alexis, s'estoit sauvé en Allemagne vers Philippe de * Sueve pretendu empereur, qui avoit espousé sa sœur Irene. Ce jeune prince ayant appris qu'il y avoit une armée de Croisez à Venise, s'y rendit pour implorer leur assistance. Beaucoup de difficultez les empeschoient de passer en Terre-Saincte; d'ailleurs les Venitiens esperoient mieux trouver leur compte à faire la guerre en Grece qu'en Syrie, parce que le butin leur y paroissoit plus grand & plus assuré; et tous les Chrestiens Latins estoient ravis d'avoir occasion de venger tant de perfidies & d'outrages que les Grecs leur avoient faits depuis les guerres de la Terre-Saincte. Ils conclurent donc de tourner leurs armes de ce costé-là, & traitterent avec le jeune Alexis, sous ces conditions; Qu'il leur payeroit les frais de leur expedition, leur feroit de grandes recompenses, & soumettroit l'eglise Grecque à l'obeïssance du pape.

* ou Suaube.

1203.

Les François & les Venitiens ayant fait voile vers Constantinople avec vingt-huict mille hommes seulement,

forcerent le port, & la ville ensuite, quoy qu'il y eust plus de soixante mille combattans, delivrerent Isaac de prison, & firent couronner Alexis son fils. Le tyran Alexis & son beau-frere Theodore Lascaris se sauverent par dessus les murailles & se retirerent à Andrinople. 1204.

Comme l'armée des Croisez hyvernoit aux environs de Constantinople, & qu'Isaac & son fils taschoient de satisfaire à ce qu'ils luy avoient promis: le peuple sur lequel ils faisoient de grandes levées de deniers, se mutina. Un certain Alexis Ducas surnommé Murzusle grand maistre de la garderobe du jeune Alexis, enflamma la sedition, se saisit de ce prince, tandis qu'Isaac agonisoit, & l'estrangla de ses propres mains; puis il se fit declarer empereur. Aussy-tost, pour se monstrer digne du cõmandement, il sortit avec la milice de la ville contre les Croisez: mais ils le repousserent d'abord. Constantinople fut ensuite assiegée pour une seconde fois, & au bout de 60. jours prise par force, toute noyée de sang, & une grande partie consumée par les flammes.

1204. Les vainqueurs donnerent pouvoir à douze des principaux d'entre eux d'elire un empereur, à condition que s'il estoit François, le patriarche seroit Venitien, & au contraire. Boniface marquis de Montferrat sembloit le plus digne de l'empire: neantmoins l'intrigue des Venitiens, aux interests desquels il n'estoit pas trop commode, fit ensorte que les electeurs le defererent à Baudouïn comte de Flandres, & le patriarchat à Thomas Morosini Venitien.

EMPP. BAVDOVIN R. 7. mois. & encore OTHON

1204.

1204. Lors qu'ils eurent donné ordre au dedans de la ville, ils conquirent facilement tout ce que l'empire Grec possedoit en Europe, & y formerent diverses principautez. Le marquis de Montferrat qui espousa la veuve d'Isaac, eut la Thessalie pour sa part, avec titre de royaume; moyennant quoy il ceda l'isle de CANDIE aux Venitiens. Les princes Grecs se conserverent l'Asie où ils establirent plusieurs souverainetez; Theodore Lascaris se revestit des ornements imperiaux à Nicée en Bithynie, & eut la domination la plus estenduë.

De la maison des Comnenes Michel eut une partie de l'Epire, David l'Heraclée, la Pontique & la Paphlagonie, & Alexis son frere la ville de Trebisonde sur le Pont-Euxin.

Là se forma l'empire de Trebisonde qui demeura tousjours separé de celuy de Constantinople, jusqu'à ce que les Turcs ont devoré l'un & l'autre. Ces choses se passerent en six ou sept ans de temps.

Baudouïn ne joüit que quinze mois de cet empire; car estant allé assieger Andrinople, Joannitz ou Calojan roy des Bulgares, venant au secours des Grecs, l'attira dans une embuscade, le fit prisonnier, & l'ayant mené en Bulgarie, luy coupa bras & jambes, & le jetta dans un precipice où il mourut aprés avoir languy trois jours. On le conta de la sorte: mais plusieurs crurent qu'il se sauva de cete prison. Quoy qu'il en soit, aprés sa prise l'empire vacqua un an durant, estant sous la regence de son frere Henry, qui aprés ce temps-là fut couronné le 20. jour d'Avril. Il avoit laissé deux filles, Jeanne & Marguerite;

1205.

EMPR. HENRY frere de Baudouin, & encore ORHON IV.

qui furent l'une & l'autre comtesses de Flandres ; Jeanne espousa Richard de Portugal, la jeune espousa Bouchard d'Avesnes, puis Guillaume de Dampierre.

En France le roy Philippe, afin de pouvoir subvenir aux frais de ses guerres, taschoit d'accoustumer les ecclesiastiques à luy fournir des subsides ; mais eux s'en excusoient sur leurs libertez, & sur ce qu'il n'estoit pas loisible d'employer le bien des pauvres à des usages profanes : ils promettoient seulement de l'assister de leurs prieres envers Dieu. Or il arriva que les seigneurs de Coucy, de Retel, de Rosey, & plusieurs autres se mirent à piller & envahir leurs terres ; ils eurent recours à la protection du roy; luy leur rendant la pareille les assista de ses prieres aupres de ces seigneurs : mais comme il s'entendoit avec eux, ils en firent encore pis. Alors les prelats redoublerent leurs instances aupres de luy, & le supplierent d'y employer ses armes ; à quoy il respondit qu'on n'avoit point de troupes sans argent. Ils entendirent bien ce qu'il vouloit dire, &

comme le mal les preſſoit, ils furent contraints d'en donner, & auſſy-toſt les ſeigneurs ceſſerent de les piller. 1201. & ſuiv.

Cependant le roy Jean d'Angleterre, ſommé par trois fois de reſpondre en jugement à la cour de Philippe, eſſayoit de gagner le temps & prenoit des delais de jour à autre. Mais Philippe, qui ſe voyoit puiſſant en hommes & en argent, qui n'avoit plus de contrepoids dans ſon royaume, parce qu'il tenoit en ſa main la garde-noble de la puiſſante Maiſon de Champagne, & que le comte de Flandres eſtoit allé en Levant: avoit reſolu cete fois de le pouſſer à bout. Il donna donc des troupes au prince Artus afin de pourſuivre ſes droits, l'ayant auparavant fiancé avec ſa fille nommée Marie. En meſme temps eſtant entré en Normandie, il y enleva cinq ou ſix places; ET receut entre ſes bras les plus puiſſants ſeigneurs de la Province; ENTRE autres Hugues de Gournay, & le comte d'Alençon, qui l'aſſurerent de leur ſervice & de leurs places.

Artus de ſon coſté attaqua le Poi-

tou, les comtes de la Marche & d'Eu, Gefroy de Luzignan & leurs amis s'eſtant joints à luy. Sa grand'-
1201. mere la reyne Alienor s'eſtoit jettée dans Mirebeau, il l'y inveſtit & l'aſſiegea. Le roy Jean y accourut en toute diligence; il combattit Artus, & le vainquit; ou, comme d'autres diſent, il le ſurprit un matin dans ſon lict, il le fit priſonnier avec un grand nombre de ſeigneurs Poitevins & François qui l'aſſiſtoient en ce ſiege. Il l'envoya au chaſteau de Falaiſe, & les autres en diverſes places.

La Normandie & le Poitou eſtant
1202. esbranlez de la ſorte, arriva un legat du pape, qui ordonna aux deux rois d'aſſembler les eveſques & les ſeigneurs de leurs terres, & de terminer leurs differends par leurs advis. Jean euſt volontiers deferé à cet ordre: mais Philippe qui n'eſtoit pas d'humeur à s'arreſter en ſi beau chemin, obligea ſes eveſques qui eſtoient aſſemblez à Mantes, d'interjetter appel de la ſentence du legat au pape meſme. C'eſtoit pour gagner temps & continuer touſjours ſes progrez.

1202. Le reſpect de la reyne Alienor avoit

tousjours retenu le roy Jean qu'il ne trempaſt ſes mains dans le ſang du malheureux Artus: mais peu aprés ſa mort, qui arriva le 22. de Novembre, il le fit ramener de Falaiſe au chaſteau de Rouën; ET quelques jours aprés il alla durant une nuict fort obſcure le tirer de la priſon, & le mena en tel endroit, qu'il n'en revint jamais.

La preſomption eſtoit toute entiere qu'il l'avoit aſſaſſiné: ainſy Conſtance mere de ce jeune prince, demanda juſtice au roy Philippe de ce parricide commis dans ſes terres & ſur la plus noble perſonne de ſes vaſſaux. Il fit donc adjourner Jean à la cour des pairs pour reſpondre ſur cete accuſation; ET comme il ne tint compte de comparoiſtre, ny meſme d'envoyer aucune perſonne pour l'excuſer, il fut par arreſt de cete cour, declaré atteint & convaincu de parricide & de felonnie: pour cete raiſon condamné à perdre toutes les terres qu'il avoit en France, qui ſeroient acquiſes & confiſquées à la couronne, & tous ceux qui le defendroient, reputez criminels de leze-majeſté.

En execution de cet Arreſt, Philippe moitié par force, moitié par intelligence, luy oſta en une année
1203. toute la haute Normandie, tandis que ce prince laſche & faineant paſſoit le temps à dormir & à danſer avec ſa femme dans la ville de Caën, comme s'il euſt eſté en pleine paix. Mais une frayeur ſubite l'ayant ſaiſy aprés une ſi ſtupide ſecurité, il quitta la province, & s'embarqua au mois de Novembre pour paſſer en Angleterre.

On peut juger que s'il euſt voulu prendre le ſoin de ſes affaires, Philippe n'euſt pas pû ſi aiſément conquerir tant de places, puiſque le ſeul Chaſteau-Gaillard prés d'Andely, ſitué ſur un rocher fort haut & eſcarpé de tous coſtez, endura cinq mois de ſiege: mais le ciel & la terre s'eſtoient declarez contre luy, ſes amis le trahiſſoient, ſes ſujets luy eſtoient infidelles, & il s'abandonnoit laſchement luy-meſme.

1204. L'année ſuivante qui eſtoit 1204. Philippe ſe rendit maiſtre de toutes les villes de la baſſe Normandie, preſque ſans coup fraper. Roüen

meſme qui eſtoit la capitale de toute la province, ceinte d'une double muraille, & tres-affectionnée à ſes ducs naturels, aprés quarante jours de ſiege, ayant appris par les deputez qu'elle avoit envoyez au roy Jean, qu'elle ne devoit attendre aucun ſecours de luy, ſe rendit au vainqueur, à la charge qu'il maintiendroit ſes bourgeois dans ſes franchiſes & privileges. Ce qu'il leur accorda, & ils s'en firent donner des lettres en la meilleure forme qu'il ſe pouvoit; précaution auſſy foible contre la puiſſance abſoluë, que le papier l'eſt contre le fer.

Deux ou trois autres places qui ſe defendoient encore, ſuivirent l'exemple de Roüen; ET voilà comme en moins de trois ans, il gagna toute la Normandie, la plus belle & la plus riche province de France. Elle avoit eu douze ducs de ſa nation qui l'avoient gouvernée quelque trois cents ſeize ans. Rollo, pour s'eſtre de barbare fait chreſtien & vertueux, fut le premier: ce prince Jean pour eſtre de chreſtien devenu plus meſchant 1204.

que les payens & les barbares, fut le dernier.

En meſme temps Guillaume des Roches qui avoit quitté le party de Jean, aſſura au roy Philippe, les comtez d'Anjou, du Maine & de Touraine; ET Henry Clement Mareſchal de France, luy conquit tout le Poitou, à la reſerve de Niort, Toüars & la Rochelle.

1205. L'année ſuivante le roy luy-meſme ayant dreſſé un grand équipage d'artillerie, força le chaſteau de Loches, & quelques places qui reſtoient encore à l'Anglois dans la Touraine.

Les diſgraces ne reſveilloient point le courage du roy Jean, mais luy endurciſſoient le cœur & le faiſoient armer contre ſes ſujets, au lieu de le porter à ſe defendre contre ſes
1206. ennemis. Il n'attribuoit point ſes malheurs à ſon crime & à ſa fetardiſe, mais à la mauvaiſe volonté des Anglois, particulierement des Eccleſiaſtiques; Il ſe plaignoit qu'ils ne l'avoient pas ſecouru dans ſes beſoins, & pour cela il ſe mit à les

vexer horriblement par toutes sortes d'exactions.

Guy de Toüars qui gouvernoit la Bretagne, estant mary de la duchesse Constance, s'estoit rangé du party de Philippe, & ne luy avoit pas peu aydé à faire ces dernieres conquestes. Il luy avoit aussi attiré le Vicomte de Toüars son frere : mais cette année tous deux se brouïllerent avec luy. Guy voulut se cantonner en Bretagne ; le roy l'investit dans Nantes, & le contraignit de se remettre à son service : le Vicomte neantmoins demeura encore dans les interests de l'Anglois. 1206.

Les instantes sollicitations des seigneurs qui redoutoient de tomber sous la puissance absoluë de Philippe, aiguillonnerent si fort le roy Jean, qu'il resolut de faire quelque effort pour recouvrer les terres qu'il avoit perduës. Ayant donc levé des sommes immenses d'argent, il esquippa une puissante armée navale, & vint descendre à la Rochelle: le Vicomte de Toüars, Savary de Mauleon & quelques autres seigneurs le joignirent. Philippe se trouvant trop foible, se contenta 1206.

d'aller en diligence munir les places du Poictou, pour arreſter ce torrent, puis ſe retira à Paris. Jean n'ayant
1206. point d'ennemis en teſte, paſſa en Anjou, prit Angers, & le démantela.

Au meſme temps quelques Bretons qui s'eſtoient armez pour ſon ſervice, ſe ſaiſirent du Promontoire de Garplic, & y baſtirent un fort pour favoriſer l'abord des Anglois en ces plages-là.

1207. Ce fut tout l'effet de la grande levée de bouclier de ce Roy; car s'eſtant auſſi-toſt rebuté il fit propoſer une tréve par l'entremiſe du pape, qui menaçoit d'excommunication celuy qui la refuſeroit. Philippe la luy accorda pour deux ans: ce n'eſtoit pourtant pas le ſentiment des ſeigneurs François, ils vouloient qu'il continuaſt la guerre juſqu'à l'entiere expulſion des Anglois. Pour cela ils luy offroient toute aſſiſtance, & promettoient meſme de ne le point abandonner en cas que le pape procedaſt contre luy par cenſures.

Les deux contendants pour l'empire d'Allemagne, Othon & Philippe, s'eſtoient accordez l'an 1207. *en telle*

sorte qu'Othon qui avoit la confirmation du pape, mais estoit le plus foible, laisseroit l'empire à Philippe: Lequel venant à deceder sans enfants, Othon luy succederoit, & cependant espouseroit sa fille. Or cete année Philippe, ayant esté assassiné dans son lict malade par Othon Palatin de Vitelspach, l'empire demeura à son competiteur, qui l'année suivante passa en Italie & se fit couronner á Rome. Incontinent aprés, il se brouilla avec le pape, parce qu'il entreprenoit sur les terres de l'egliſe, & sur celles de Federic roy de Sicile feudataire du sainct siege, à cauſe dequoy le sainct Pere l'excommunia l'an 1210.

Pour lors estoit pape Innocent III, 1208.
prelat de grand courage, de rare merite, qui estant dans la force de son aage n'ayant que 43. ans, agissoit par tout & se mesloit de tout, poussant les choses avec hauteur quand il trouvoit du foible & de la division. L'Angleterre en fit une malheureuse espreuve. Le droit d'elire l'archevesque de Cantorbie appartenoit aux moynes de l'abbaye de sainct Alban

dans cete ville-là ; ils estoient de l'Ordre de Cisteaux, alors tres-puissant dans la chrestienté, & particulierement à Rome. Ces moynes avoient fait inconsiderement deux elections ; la premiere de leur prieur, sans avoir demandé auparavant le consentement du roy : la seconde de l'evesque de Norvich à sa requeste & par son ordre. Les deux eleus porterent ce different au tribunal du pape. Il declara toutes les deux elections nulles, la premiere estant contre les formes, la seconde ne s'estant pû faire que la premiere n'eust esté cassée ; ensuite il les obligea d'elire le Cardinal Estienne de Langhton Anglois de naissance, & personnage d'une capacité eminente.

Ce procedé chocqua extremement le roy Jean, de sorte qu'il chassa brusquement tous les moynes de l'abbaye. Toutes les lettres du pape ne purent jamais adoucir cete violente amertume : il refusa absolument de recevoir le cardinal Langthon pour archevesque ; mais le pape de son coste tint ferme à maintenir son election.

La

querelle s'eſchauffa ſi fort, que le pape apres pluſieurs menaces envoya une ſentence d'interdit à trois eveſques d'Angleterre, pour la jetter ſur tout le royaume. Jean en fut ſi irrité, qu'il commanda à tous les eveſques, preſtres & moynes de ſortir de ſon royaume & de ſe retirer vers le pape, fit ſaiſir tous leurs biens, fermer leurs greniers, & prendre toutes les * *chambrieres* des preſtres, leſquelles furent contraintes de payer de groſſes rançons pour ſe racheter. De plus afin de ſe precautionner contre l'effet de l'excommunication perſonnelle, dont il eſtoit menacé, il prit des oſtages de ſes villes & de ſa nobleſſe.

* *Focariæ*

Mais le ſainct Pere avoit à conduire une autre affaire bien plus importante du coſté du Languedoc, pour reduire les heretiques qui avoient preſque gagné toute cete province, & même quelques contrées des environs, par l'ignorance & la negligence des eccleſiaſtiques, & avec l'appuy de Raymond comte de Toulouze, qui eſtoit leur principal fau-

teur. On l'accuſoit d'avoir fait aſſaſſiner un des legats que le S. Pere avoit envoyez en ces pays-là ; c'eſtoit Pierre de Chaſteau-neuf moyne de Ciſteaux, & le PREMIER QUI EXERÇA L'INQUISITION.

Le pape reſolut donc à quelque prix que ce fuſt, d'exterminer ces heretiques, & avant que d'aller aux membres, il s'en prit au comte qui eſtoit leur chef. Il l'excommunia nommément, declara ſes ſujets abſous de la fidelité qu'ils luy avoient jurée, & donna ſes terres au premier occupant, ſans prejudice neanmoins du droit de la ſouveraineté du roy de France. Et pour faire executer une ſentence ſi terrible, il fit publier une croiſade generale contre ces peuples rebelles à l'egliſe.

Il ſe ſentoit aſſez fort pour venir à bout de ſon deſſein, ayant l'aſſiſtance du roy Philippe, & ſe tenant en ſeureté du coſté d'Othon, car il croyoit l'avoir fort obligé de l'avoir reconnu pour empereur, aprés la mort de Philippe ſon competiteur.

Au bruit de ce grand armement,

l'apprehenſion ſaiſit tellement le comte, qu'il eſcrivit au pape pour le ſupplier de revoquer la legation qu'il avoit donnée aux moynes de Ciſteaux, luy promettant de ſe ſouſmettre au jugement de tel autre legat qu'il luy plairoit envoyer de la cour de Rome. A ſa tres-humble priere il donna cete commiſſion à Milon l'un de ſes notaires, & à Thediſio chanoine de Genes. Le comte à leur mandement ſe rendit à Valence, & obeït à tout ce qu'ils voulurent luy ordonner. Il donna premierement ſept places fortes à l'egliſe Romaine à perpetuité pour gage de ſa converſion; & l'année ſuivante 1209. le vingt-huictieſme de Juin il ſouffrit pour avoir ſon abſolution, d'eſtre battu de verges à la porte de l'egliſe de ſainct Gilles, où Pierre de Chaſteau-neuf eſtoit enterré, & puis d'eſtre traiſné ſur le tombeau de ce religieux par le legat, qui luy mit la corde au col en preſence de vingt archeveſques, & d'une infinie multitude de peuple. Enſuite dequoy il ſe croiſa auſſy, & ſe joignit à ceux qui prenoient ſes vil- 1208.

les & celles de ſes alliez.

1208. Ce n'eſtoit pas le repentir qui l'obligeoit de ſouffrir une ſi horrible confuſion, c'eſtoit la peur qu'il eut d'un effroyable orage qui eſtoit tout preſt de crever ſur ſa teſte. Car il voyoit au milieu de ſon pays & ſur ſes frontieres, une effroyable multitude de gents armez qui venoient l'accabler. Un tres-grand nombre de Seigneurs, de Prelats & de peuple, s'eſtoient enrôllez dans cete milice ; & le roy meſme y fourniſſoit quinze mille hommes entretenus à ſes deſpens.

Ces Croiſez portoient la croix ſur la poitrine, à la difference de ceux de la Terre-Saincte qui la portoient ſur l'eſpaule.

*Parmy ces heretiques il y en avoit de pluſieurs differentes ſortes, des Ariens, & des Manicheens de plus d'une façon, des Vaudois ou Pauvres de Lyon, des Humiliez, des Popelicains, & tous eſtoient compris ſous le nom commun d'*Albigeois *: & quoy que fort differents entr'eux, ils avoient tous pareil meſpris pour le pape*

& pour les eveſques. Ceux qu'on appelloit Pauvres, faiſoient effectivement profeſſion d'une pauvreté evangelique, & eſtoient les plus ſupportables de tous; comme les Manicheens les plus impies, & les plus eſloignez des bonnes mœurs & de la vraye foy. Les Humiliez ſe meſloient de preſcher par tout où ils ſe trouvoient, & couvroient leur venin du voile d'une fauſſe modeſtie & d'une feinte humilité. Dieu voulut que pour les contrequarrer, il s'inſtituaſt au meſme temps deux ordres religieux, ſçavoir des Freres Mineurs *ou* Cordeliers, *& des* Freres Preſcheurs *ou* Jacobins. *Les premiers fondements de celuy-la furent jettez en Italie par S. François d'Aſſiſe, homme ſeculier, fort ſimple; ceux de l'autre en Languedoc par S. Dominique de la noble maiſon des Guzmans en Eſpagne, & chanoine d'Oſma, qui eſtoit venu en cete province avec Diego ſon eveſque pour convertir les Albigeois.*

Ces ſectaires avoient commis quelques actes d'hoſtilité dans les terres du roy Philippe & s'advoüoient de l'Anglois : Voilà pourquoy Philippe joignit ſon reſſentiment particulier au zele de la religion. Il avoit promis de ſe 1208.

trouver luy-meſmẽ à cete expedition, ou du moins d'y envoyer ſon fils; mais comme il ſceut qu'il y avoit danger d'une deſcente des Anglois en Bretagne, à la faveur du Fort du Garplic, il ne paſſa point la Loire, & commanda à la nobleſſe qui relevoit de luy, de s'armer pour aller prendre cete forteresſe; comme en effet elle le fut cete année.

1208. Les eveſques d'Orleans & d'Auxerre qui avoient eſté mandez avec leurs vaſſaux à cete expedition, s'en eſtant retournez ſans congé, parce qu'ils pretendoient n'eſtre point obligez d'aller à l'armée que lors que le roy y eſtoit en perſonne : il fit ſaiſir leurs regales, c'eſt à dire, les biens qu'ils tenoient en fief de luy, non pas leurs dixmes, offrandes & autres droits attachez neceſſairement à leur fonction. Ils en firent leurs plaintes, par des envoyez, au pape Innocent III. ET apres ils les y porterent eux-meſmes. Le pape ayant examiné la cauſe, trouva qu'ils avoient manqué contre les couſtumes & les droits du royaume, de ſorte qu'il falut qu'ils payaſſent l'amende

au roy pour rentrer dans leur temporel.

L'armée des nouveaux Croisez n'estoit pas moins que de 500000. personnes, (non pas toutefois comme je croy tous combattants) parmy lesquels il y avoit cinq ou six evesques, le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de sainct Pol & de Montfort. Le rendez-vous general estoit à Lyon vers la feste de la sainct Jean. Delà estant entrez dans le Languedoc, ils attaquerent la ville de Beziers l'une des plus fortes des Albigeois, la forcerent & y passerent tout au fil de l'espée. Il y fut tué plus de soixante mille personnes, entr'autres sept mille dans l'eglise de la Magdeleine & le propre jour de la feste de cete saincte. Ceux qui vouloient excuser un si horrible carnage, disoient que c'estoit une punition divine, de ce que ces blasphêmes heretiques croyoient qu'elle avoit esté la maistresse de JESUS-CHRIST. Ceux de Carcassonne espouvantez d'une si sanglante tuërie, se rendirent à discretion, bien heureux de sortir tout nuds en chemise. 1209.

1209. Les seigneurs de cete armée ayant tenu conseil, eslûrent Simon comte de Montfort, pour avoir le commandement de cete guerre, & pour regir les conquestes qui s'estoient faites & se feroient à l'avenir sur les heretiques. Cela reglé, le comte de Nevers s'en retourna avec une grande partie des Croisez, & peu apres le duc de Bourgogne avec une autre; de sorte que Simon demeura mal accompagné : Il ne laissa pourtant pas de soustenir par sa vertu plus qu'heroïque, & conquit encore Mirepoix, Pamiers & Alby. Tellement que dans peu de temps il se vit maistre de l'Albigeois, des comtez de Beziers & de Carcassonne, & de plus de cent chasteaux.

1209. De fois à autre il arrivoit au comte de Montfort de nouvelles bandes de Croisez, mesme de Flandres & d'Allemagne, mais elles s'escouloient six semaines ou deux mois apres. Avec ces renforts il emportoit toutes les places & les chasteaux, non seulement des heretiques, mais aussy des autres seigneurs. Le roy d'Arragon, de qui plusieurs en ce pays-là tenoient leurs

terres en arriere-fief à cauſe de quelques ſeigneuries qu'il y poſſedoit, en eſcrivit au pape, & le comte de Toulouze en alla porter ſes plaintes juſqu'à Rome, où le ſainct Pere le receut aſſez bien & luy promit juſtice.

Mais à ſon retour, on luy propoſa de s'accommoder avec Montfort, en luy quittant tout ce qu'il avoit pris. Il ne s'y pût jamais reſoudre, & ainſi Milon legat du pape l'excommunia dans le concile d'Avignon, prenant pour pretexte, qu'il levoit certains nouveaux peages ſur ſes terres. Le roy d'Arragon vint en perſonne à un autre concile qui ſe tint à ſainct Gilles, pour eſſayer d'accommoder les affaires, & de reſtablir le comte de Foix & le vicomte de Bearn qui avoient eſté dépoſſedez comme fauteurs d'heretiques : mais il ne ſceut rien obtenir. 1210.

Le Toulouzain, apres tant de baſſes & ruineuſes ſouſmiſſions, prit le frein aux dents & ſe mit en devoir de deffendre ſon bien. Alors il fut excommunié hautement, & ſes terres expoſées à qui les pourroit 1211.

conquerir. Montfort assiegea Toulouze ; mais les grandes bandes de Croisez qui luy estoient venuës, s'estant défilées en peu de temps, il se vit contraint de lever le siege. Les comtes de Toulouze & de Foix avec leurs confederez, le poursuivirent & l'assiegerent dans Chasteau-neuf. Et là, chose incroyable, plus de 50000. hommes n'en purent forcer trois cents, mais furent battus & se retirerent honteusement.

1209. *En ce temps plus que jamais florissoit l'escole de Paris. On la nomma* Université, *parce qu'on y enseignoit* universellement *toutes sortes de sciences, quoy qu'en effet l'envie d'apprendre, & l'affluence des escoliers y fussent bien plus grandes que la doctrine. Un certain Prestre du dioceſe de Chartres nommé Almaric, s'estant mis à dogmatiser des nouveautez, avoit esté contraint de se desdire, dont il estoit mort de chagrin. Plusieurs apres sa mort suivants encore ses dogmes furent descouverts & condamnez au feu, luy excommuuié par le concile de Paris, son corps déterré, & ses cendres jettées à la voirie. Et parce qu'on crut*

que les livres de la Metaphysique d'Aristote depuis peu apportez de Constantinople, avoient donné lieu à ces subtilitez heretiques, le meſme concile deffendit ſur peine d'excommunication de les lire, ny de les garder.

Les intereſts des eccleſiaſtiques 1209.
cauſoient une grande partie des guerres de ces temps-là. Guy comte d'Auvergne pour les violences & injuſtices qu'il commettoit ſur eux, particulierement envers l'eveſque de Clermont qu'il avoit empriſonné, fut privé de ſa comté par le roy Philippe, & ne pût jamais y rentrer.

La plus importante querelle de cette nature, eſtoit entre les papes & les ſouverains, car les premiers eſtant au deſſus des princes pour le ſpirituel, qui doit eſtre le principal, croyoient en vertu de ce pouvoir, eſtre en droit non ſeulement de les admoneſter quand ils manquoient en choſes notables, mais encore de les corriger & de leur commander dans les rencontres où il s'agiſſoit de la paix de la chreſtienté, & de l'exaltation de la Foy. Mais comme leurs commandements devindrent trop hautains, & leurs

corrections trop rudes, jusqu'à priver les souverains de leurs estats quand leurs excommunications ne faisoient point d'effet, ils trouverent de grandes resistances, principalement du costé des empereurs & des rois de France.

1210. L'empereur Othon s'opiniastrant, peut-estre un peu trop, à deffendre les droits de l'Empire, se preparoit de repasser en Italie pour la subjuguer entierement, avec une puissante armée qu'il levoit de l'argent que le roy Jean son neveu luy avoit envoyé, à condition que de là il retomberoit sur la France. Le pape Innocent lança les foudres de l'eglise sur sa teste, un an aprés qu'il y avoit mis la couronne; ET peu aprés une grande partie des princes d'Allemagne à l'instigation du roy Philippe eleurent Roger-Federic II. fils de l'empereur Henry VI. aagé pour lors de dix-sept ans, & qui mesme du vivant de son pere avoit desja esté nommé roy des Romains. Innocent consentit à cete election, & l'année suivante Federic, qui estoit alors dans son royaume de Sicile, passa en Allemagne. Quelques an-

nées durant il vescut assez bien avec les papes, mais dés qu'il voulut jouyr des droits de sa couronne & exercer la souveraineté de l'empire en Italie, il fut aussi mal avec eux que l'avoient esté ses predecesseurs.

Le roy Philippe & le nouvel empereur ayant mesme interest, Louys 1211.
fils aisné du premier & delegué par ses ordres, & Federic s'aboucherent à Vaucouleurs sur la frontiere de Champagne, pour renouveller les alliances d'entre la France & l'empire, & pour s'unir plus estroitement contre Othon & contre le roy Jean son oncle, leurs ennemis irreconciliables.

Renaud comte de Boulogne avoit fort bien servy Philippe depuis sa reconciliation, & il en avoit aussy esté fort bien recompensé, en ayant eu plusieurs belles terres. Neantmoins le roy le soupçonnant d'intelligence avec l'Anglois, luy demanda ses places fortes; ET sur le refus qu'il fit de les luy livrer, il les attaqua, & le poussa si vivement, qu'il n'osa pas les deffendre, mais se sauva chez le comte de Bar son parent, & delà en Flandres.

Il y avoit trois ans que l'interdit tenoit l'Angleterre dans un pitoyable eſtat, quand le pape envoya ſon legat nommé Pandulfe diacre de l'egliſe Romaine, exhorter de rechef le roy Jean de recevoir l'archeveſque de Cantorbery, & de rappeller dans le royaume, & reſtablir dans leurs biens les eveſques & autres eccleſiaſtiques qu'il avoit bannis. Ce roy y conſentit aſſez facilement, mais il refuſa de leur faire aucune raiſon des dommages qu'ils avoient ſoufferts; Pandulfe ſe retira donc en France ſans avoir rien conclu : mais les exilez preſſerent tant le S. Pere par leurs plaintes continuelles, qu'enfin Pandulfe ayant un nouvel ordre, laſcha une terrible ſentence contre luy, qui fut auſſi-toſt publiée par toute l'Angleterre, quoyque les eveſques auſquels on l'avoit adreſſée n'oſaſſent la fulminer. Elle portoit non ſeulement excommunication de ſa perſonne, mais encore delioit ſes ſujets du ſerment de fidelité, & leur defendoit d'avoir aucun commerce avec luy, donnoit ſes royaumes au roy Philippe & à ſes ſucceſſeurs, & exhortoit tous

les fidelles de se croiser, & de l'assister en cete expedition contre l'ennemy declaré de Dieu & de l'eglise. Philippe, qui n'attendoit que cete occasion, dressa aussi-tost de grands preparatifs pour conquerir l'Angleterre, & amassa un nombre effroyable de troupes & de vaisseaux à l'emboucheure de la Seine. Jean se prepara neantmoins à la deffense, esquippa une grande flote, manda toutes les milices & tous les gentilshommes de son royaume; ET de cete innombrable multitude il choisit soixante mille hommes bien armez & aguerris, de sorte que si il eust esté bien servy, il pouvoit empescher les François de descendre en son royaume, & les combattre s'ils y descendoient. Mais il ne redoutoit pas seulement leurs armes, il craignoit que ses sujets ne tournassent les leurs contre luy, ou qu'ils ne le livrassent à ses ennemis.

Le legat qui avoit fulminé l'excommunication, estoit Italien, fort habile; estant demeuré en France, il augmentoit à toute heure sa frayeur par des advis secrets qu'il fei-

gnoit de luy donner charitablement ; & par ces artifices il le troubla juſqu'à tel point, qu'il promit de faire tout ce que le ſainct pere luy ordonneroit. Pandulfe eſtant donc paſſé en Angleterre, il l'obligea premierement de rappeller tous les eveſques qu'il avoit bannis, de les remettre dans leurs biens, & de leur payer les desdommagements ſelon qu'ils ſeroient eſtimez. Aprés cela ce miſerable roy remit par un acte authentique ſes royaumes d'Angleterre & d'Irlande entre les mains du ſainct pere, & puis il les reprit de luy, ſe rendant ſon vaſſal & homme lige, tant luy que ſes ſucceſſeurs procreez de ſon mariage, & s'engageant de luy payer chaque année outre le denier de ſainct Pierre, mille marcs d'argent de redevance, ſçavoir ſept cents pour l'Angleterre, & trois cents pour l'Irlande. Avec toutes ces ſouſmiſſions neantmoins, il n'obtint point encore ſon abſolution ny la levée de l'interdit que plus d'un an aprés; ET cependant les Barons de ſon royaume avec les eveſques, commencerent à luy ourdir une autre trame

qui n'estoit pas moins dangereuse que la premiere.

Lors que le Legat eut tiré de luy tout ce qu'il souhaitoit, il passa vers Philippe & s'efforça de luy persuader qu'il devoit rompre son entreprise : mais il estoit trop engagé d'honneur & de despense pour en demeurer là. Tous les Seigneurs de son royaume dans un parlement tenu à Soissons le lendemain de Pasques Fleuries, luy avoient promis toute assistance de leurs biens & de leurs personnes. Il n'y eut que Ferrand fils de Sanche I. roy de Portugal, comte de Flandres par sa femme qui refusa de l'accompagner en cete expedition, & luy declara par sa propre bouche qu'il ne voyoit point de justice à cete entreprise. C'est qu'il estoit offensé que Philippe eust tiré de luy les villes d'Aire & de sainct Omer, pour consentir à ce qu'il espousast l'heritiere de Flandres qui estoit Jeanne fille aisnée de Baudoüin V. 1212.

Le roy indigné de cete response luy commanda de sortir de sa cour tout sur l'heure, & manda à son armée navale de s'advancer sur les cos- 1213.

tes du Boulonnois, croyant qu'il le pourroit ramener à son devoir, lors qu'il le verroit si proche de luy & pres de s'embarquer. Quand il fut donc à Boulogne, il luy envoya ordre de le venir trouver à Gravelines: le comte s'y fit attendre quelques jours, mais ne s'y trouva point: tellement que le roy resolut avant que de s'embarquer pour l'Angleterre, de le mettre hors d'estat de luy nuire.

1213. Les villes d'Ypres, de Cassel, & tout le pays jusqu'à Bruges, firent joug à ses armes, son armée navale composée de mille sept cents voiles, estant venuë mouïller l'ancre à Dam. Comme la plus grande part en estoit à la rade presque toute desgarnie d'hommes, arriva l'Angloise commandée par les comtes de Boulongne & de Salisbery, qui donnant dessus en emmena trois cents vaisseaux chargez d'armes & de toutes sortes de provisions, & en brusla, prit, & coula à fonds une centaine. Cet advantage donna la hardiesse aux Anglois de mettre pied à terre pour chercher quelque advanture dans le pays. Philippe en ayant

eu advis, descampa de devant Gand, alla à leur rencontre, & en tua deux ou trois mille. Toutefois comme les autres tenoient la mer, & que ce qui luy restoit de vaisseaux dans le port ne pouvoit sortir sans tomber entre leurs mains, il en tira l'equipage, & les fit tous brusler, & la ville de Dam ensuite, afin que la perte du comte ne fust pas moindre que la sienne.

De là ayant ravagé le terroir de Bruges, tiré beaucoup d'argent de cete ville & de celles de Gand & d'Ypres, saccagé & demantelé l'Isle, il laissa son fils Louys & Gaucher comte de sainct Pol dans le pays avec un puissant corps de cavalerie, & de fortes garnisons dans les villes de Doüay & de Tournay seulement. 1213.

Lors qu'il se fut retiré de Flandre, le comte Ferrand y rentra, & d'abord reprit Tournay & l'Isle que Louys commençoit à reparer; comme en revanche Louys saccagea & brusla Courtray. Philippe pour la seconde fois rentra en Flandre pour rassurer ses conquestes, & tout aussy-tost Ferrand se retira, & Phi-

lippe revint en France donner ordre à ſes autres affaires. Dés qu'il fut hors de Flandres, Renaud Comte de Boulogne y tint la campagne avec des forces qu'il avoit amenées d'Angleterre ; Sans aucun exploit neantmoins, ſinon qu'apres avoir fait diverſes courſes & tenté deux ou trois ſieges inutilement, il força Henry comte de Louvain & duc de Brabant, qui avoit eſpouſé une fille du Roy, de ſuivre ſon party.

Le roy Jean n'avoit pû encore obtenir ſon abſolution ny la levée de l'interdit, quoy qu'il euſt déja payé de tres-grandes ſommes aux eveſques ; De ſorte que lors qu'il voulut marcher en perſonne avec les forces de ſon royaume pour faire diverſion en faveur du Flamand, ſes barons l'abandonnerent, & luy firent entendre qu'ils ne le ſuivroient point qu'il n'euſt entierement ſatisfait. Il reïtera donc ſes promeſſes & ſes obligations au legat, donna des ſeuretez aux eveſques pour retourner dans le royaume, ſe proſterna à genoux devant eux, & leur aſſeura le payement

des dommages qu'ils avoient soufferts, moyennant quoy ils luy donnerent absolution selon les formes, mais ils ne leverent pas encore l'interdit. Lorsqu'il croyoit avoir conjuré cete tempeste, il s'en leva une autre non moins dangereuse, du costé de ses barons. Ils conspirerent ensemble de l'obliger à garder les loix que le roy Henry I. son bisayeul avoit accordées à l'Angleterre. Nous en verrons bientost les suites.

Cependant il secourut si puissamment les Flamands de troupes & d'argent, qu'ils desolerent toute la comté de Ghisnes, abattirent le chasteau de Bruxan, prirent d'assaut & brusslerent la ville d'Aire & le chasteau de Lens & firent de cruels ravages par le fer & par le feu dans les terres du prince Louys. Luy-mesme estant un peu plus en liberté fit un tres puissant armement par mer, & alla descendre à la Rochelle. Là s'estant raccommodé avec les comtes de la Marche, d'Eu, d'Angoulesme, de Luzignan, & autres Poitevins qui l'assisterent de leurs forces, il traversa le Poitou, se rendit maistre

de quelques places en Anjou, & commença à redreſſer les murailles d'Angers ſa ville natale.

1213. Pour empeſcher ces progrés, le roy rappella ſon fils de Flandre & luy donna une bonne armée. Ce prince fit ſa place d'armes à Chinon, & fut ſecondé des forces de la Bretagne, conduites par Pierre de Dreux; lequel cete année avoit eſpouſé l'heritiere de cete duché. C'eſtoit Alix fille de la ducheſſe Conſtance & de Guy de Toüars.

Cependant l'Anglois travailloit diligemment à fortifier Angers, & enfermoit de murailles la partie qui eſt delà la riviere de Mayne. Ses gents faiſant des courſes juſqu'aux fauxbourgs de Nantes de l'autre coſté de la Loire, ſurprirent dans une embuſcade Robert fils aiſné du comte de Dreux, qui avoit paſſé le pont pour les aller attaquer, taillerent ſes troupes en pieces, & le firent priſonnier.

1214. La France ſe voyoit puiſſamment attaquée non ſeulement en Anjou par le roy Jean, mais encore du coſté de la Flandre par l'empereur Othon, & par les comtes Ferrand de Flan-

dre, & Renaud de Boulogne : mais en l'un & en l'autre endroit ſes armes demeurerent victorieuſes. Le prince Louys ayant aſſemblé ſes forces à Chinon, marcha reſolument contre le roy Jean qui aſſiegeoit le chaſteau de la Roche aux Moines ſur la Loire entre Angers & Nantes. Comme il eſtoit à une journée prés de là, ce roy prit l'eſpouvante, & repaſſa la riviere en ſi grand'-haſte, qu'il y laiſſa toutes ſes machines de guerre ; & partie de ſes troupes, qui furent tuées ou noyées ſur la retraite. Matthieu Paris raconte que les armées eſtant proches l'une de l'autre, furent toutes deux ſaiſies d'une terreur panique, & ſe tournerent le dos fuyant à vau-de-route. Quoy qu'il en ſoit, depuis ce jour-là l'Anglois n'oſa plus paroiſtre en lieu où il ſceuſt que Louys devoit ſe trouver, & il luy abandonna tout l'Anjou, & ſes nouvelles fortifications d'Angers qui furent auſſy-toſt démolies.

Avant que le mois fuſt expiré depuis la fuite du roy Jean, le roy Philippe gagna encore une autre 1214.

victoire bien plus signalée sur l'empereur Othon & ses confederez. Ce fut aupres du village de Bouvines qui est entre l'Isle & Tournay. Ils avoient une armée de 150000. combattants, la sienne estoit plus foible de la moitié, mais fortifiée de la fleur de sa noblesse, & de quatre princes de son sang, sçavoir Eudes duc de Bourgongne, Robert de Courtenay, Robert comte de Dreux, & son frere Philippe evesque de Beauvais.

La bataille se donna le 25. de Juillet, & dura depuis midy jusqu'au soir. Guerin chevalier de l'ordre de S. Jean de Jerusalem, & depuis peu elu evesque de Senlis, à qui le roy avoit donné toute autorité apres luy, rangea l'armée en bataille; Matthieu baron de Montmorency, Guillaume des Barres grand Seneschal du roy, Henry comte de Bar, Barthelemy de Roye, Gaucher comte de S. Pol, & Adam Vicomte de Melun, eurent le plus de part au peril & à la victoire. Guerin n'y combattit pas de la main, à cause de sa qualité d'evesque, & Philippe evesque de Beauvais se souvenant que le

pape

pape l'avoit delaiſſé pour avoir eſpandu le ſang des Chreſtiens, ne frappa point de l'eſpée, mais d'une maſſuë de bois, croyant qu'aſſommer n'eſtoit pas reſpandre le ſang.

Le roy y courut grand'-riſque de ſa perſonne, ayant eſté abattu à terre par Renaud, foulé aux pieds des chevaux & bleſſé à la gorge: mais enfin ſes ennemis furent battus par tout, Othon mis en fuite, ſon grand eſtendard, qui eſtoit un dragon avec une aigle imperiale au deſſus, & le chariot qui le portoit, rompus en morceaux, & cinq comtes, entre leſquels eſtoient Ferrand & Renaud, avec vingt-deux Seigneurs portants banniere, faits priſonniers.

Les devins avoient aſſuré la vieille Mehaud de Portugal comteſſe doüairiere de Flandre, tante de Ferrand, qu'il y auroit une grande bataille, que le roy y ſeroit abattu par terre, qu'on luy paſſeroit ſur le ventre, & que Ferrand entreroit en triomphe à Paris. La premiere prediction fut accomplie ſans équivoque: la ſeconde le fut auſſy, mais d'une autre façon qu'elle ne l'avoit entenduë: car en effet, on l'a-

mena en triomphe dans Paris, maïs en qualité de captif, tout chargé de fers, & attaché dans un chariot traisné par des chevaux *ferrants*; c'est à dire selon le langage d'alors, de poil bay obscur & couleur de fer. C'est pourquoy le peuple chantoit: *Quatre Ferrants bien ferrez, traisnent Ferrand bien enferré.*

Les Parisiens firent une pompeuse entrée au roy, & celebrerent sa victoire par des réjouïssances solemnelles huit jours durant. On enferma les prisonniers de guerre en diverses places du royaume. Ferrand fut mis dans la tour du Louvre hors des murailles de la ville, & Renaud dans la tour neuve de Peronne avec les fers aux pieds, & une chaisne qui le tenoit attaché à une grosse piece de bois. Philippe avoit fait vœu, dans la joye de cet heureux succés, de bastir une abbaye en l'honneur de Dieu & de la saincte Vierge: son fils Louis VIII. l'en acquitta en fondant celle de *Nostre-Dame de la Victoire* prés de Senlis.

Les seigneurs du Poitou, qui avoient favorisé l'Anglois, sçachant que Philippe estoit victorieux, luy

envoyerent offrir toute soumission. Il ne s'en fia pas à leur parole, & se rendit dans le pays avec son armée pour les pousser à bout. Le vicomte de Touars, le plus puissant de tous, rentra assez facilement dans ses bonnes graces par l'intercession de Pierre duc de Bretagne; les autres se voyoient entierement perdus, & le roy Jean qui estoit alors dans Partenay, ne pouvoit manquer d'estre pris, s'il ne se fust advisé d'interposer le Legat du pape pour demander une tréve. Cete puissance estoit si formidable, que le roy n'osa pas la luy refuser, il l'accorda pour cinq ans.

Lors qu'elle fut faite, le prince Louys, soit par devotion, ou par jalousie de la puissance du comte de Montfort, se croisa contre les Albigeois, & fit le voyage de Languedoc. Il faut dire ce qui s'y estoit passé l'année precedente.

Pierre roy d'Arragon ayant recueilly dans sa ligue & sous sa protection, les comtes de Toulouze, de Foix & de Comenges, le Vicomte de Beziers & autres dont Mont-

fort avoit empieté les terres, l'envoya défier par ſes Herauts. Mont-
1213. fort avoit laiſſé une forte garniſon dans Muret, pour faire le dégaſt aux environs de Toulouze : ce roy y mit le ſiege au mois de Septembre. Son armée eſtoit de prés de cent mille hommes : Montfort qui eſtoit à Caſtelnaudary, en ayant à peine ramaſſé 1000. ou 1200. s'alla jetter dans la place. On raconte que faiſant une furieuſe ſortie ſur ce roy qui par meſpris d'un ſi petit nombre, s'eſtoit mis à table au commencement du combat, il tailla en pieces toutes ſes troupes, l'abattit par terre, où il fut eſgorgé par un ſimple ſoldat, enleva ſon eſtendart royal que l'on porta en triomphe à Rome, & couvrit le champ de corps morts, ſans perdre que huit de ſes gents.

Un ſi peſant coup de maſſuë abattit le comte de Toulouze & les habitans de cete grande ville aux pieds du legat ; ils offrirent de ſubir telles conditions qu'il leur voudroit impoſer : mais ils n'en furent pas quittes pour des paroles, on avoit reſolu de les deſpoüiller entierement.

Quand on eût advis en Languedoc, que le prince Louys y alloit avec une armée, Montfort vint au devant de luy à Vienne, & le legat à Valence. Comme il fut à saint Gilles, Montfort qui l'accompagnoit, receut des bulles du pape, qui en consequence du decret du concile de Montpellier tenu quelques mois auparavant, luy donnoient en garde les terres du Toulouzain, & toutes les autres qui avoient esté conquises par les Croisez, à la charge d'en prendre l'investiture du roy, & de luy rendre les devoirs feodaux. Tellement que, pour ainsi dire, le pape nommoit, & le roy conferoit sur sa nomination. 1214.

Delà Louys fut à Montpellier, puis à Beziers: d'où il ordonna que les murs de Narbonne & de Toulouze seroient démolis. Le comte reduit à une pitoyable extremité, prit le chemin de Rome avec son fils, & tous deux s'adressérent au concile qui se tenoit au palais de Latran, pensant le flechir à misericorde, & en obtenir grace, s'ils n'en pouvoient obtenir justice. Mais le concile sans estre touché de 1215.

fousmissions, ny des larmes de ces deux grands suppliants, adjugea la
1215. proprieté de leurs terres à Montfort, reservant seulement celles de Provence pour le fils, & 400. marcs d'argent par an pour leur subsistance; bien entendu qu'ils se rendroient obeïssants au S. siege. Dés lors Montfort prit la qualité de comte de Thoulouze, & vint en recevoir l'investiture du roy dans la ville de Melun.

Comme Louys estoit encore en ces pays-là, les seigneurs ou barons Anglois luy envoyerent offrir la couronne d'Angleterre. Leur conspiration contre le roy Jean avoit enfin esclaté; ils avoient pris les armes, & l'avoient forcé de leur donner une charte contenant la confirmation des loix du roy Henry I. & de leurs libertez & privileges. Le pape mesme avoit confirmé cete concession; mais incontinent aprés Jean la revoqua comme faite par force, & prit la croix pour le voyage d'outremer, dautant que cete sainte milice avoit le privilege de porter surseance de toutes poursuites & affaires, & mettoit ceux qui s'y enroolloient sous

la speciale protection de l'eglise, & sous celle du sainct pere. Mais afin de la meriter par un plus puissant moyen, il accomplit en effet ce qu'il avoit desja promis par escrit, de soumettre son royaume au sainct siege. Car dans une ceremonie publique il remit effectivement sa couronne entre les mains d'un legat, & la reprit de luy. Alors le S. pere entreprit hautement sa deffense comme de son vassal, annulla la charte qu'il avoit concedée aux barons, les excommunia, parce qu'ils ne deferoient pas à ses commandements, & quelque temps aprés reaggrava la sentence. 1215. & 16.

Ils ne laisserent pas pour tous ces anathémes de poursuivre leur entrepriſe, & se saisirent de la ville de Londres & de quelques autres places: neantmoins comme ils avoient laissé languir leurs succez, leurs affaires n'alloient pas trop bien, & la necessité les contraignoit de chercher leur salut dans un secours estranger. Voila pourquoy ils avoient recours à Louys, & luy envoyoient offrir la couronne d'Angleterre. Philippe consentit qu'il y passast pour cela, mais il voulut au-

paravant qu'ils luy donnassent vingt-quatre ostages des plus nobles enfants du royaume pour seureté de sa personne.

Le S. pere en estant adverty envoya un legat en France avec charge de destourner Louys de cete entrepriſe, & de prier le roy Philippe de le retenir. Philippe proteſta de tout reſpect & obeïſſance au ſainct ſiege : mais reſpondit qu'il ne pouvoit pas impoſer à ſon fils la neceſſité de ne point pourſuivre les droits de ſa femme, qui eſtoit niepce du roy Jean. Ainſi Louys accepta la couronne d'Angleterre, & alla avec un grand eſquipage deſcendre en l'iſle de Tanet, & delà paſſa à Londres, où il fut ſacré & couronné ſolemnellement.

Jean exclus de ſa ville capitale ſe retira à Wincheſtre, & par ſa fuite
1216. luy donna loiſir de recueillir les hommages de toute la nobleſſe, & de s'aſſeurer des environs de Londres. Le legat n'ayant pû arreſter ce jeune prince par ſes remonſtrances, l'excommunia luy & ſes adherants : mais il en appella au pape & envoya des ambaſſadeurs à Rome pour deffendre

son appel. On n'avoit pas encore trouvé le moyen d'appeller au futur concile. Cependant il ne laissa pas de 1216.
reduire le pays de Sudsek, & toutes les regions Australes, horsmis les places de Windsore & de Douvres.

Les ambassadeurs plaiderent fortement sa cause à Rome : ils remonstrerent que Jean n'avoit jamais esté roy, parce que le conseil de Richard l'avoit condamné à mort, & exheredé pour ses attentats & rebellions contre ce roy son souverain & contre l'estat; que d'ailleurs « il y avoit eu sentence de mort contre « luy par les pairs de France, pour le « cruel meurtre d'Artus son neveu, & « que quand mesme il auroit esté roy « legitime, il estoit décheu de ce droit « parce qu'il estoit devenu tyran, & « que la tyrannie estoit la destruction « de la royauté; Aprés cela ils firent « voir que le royaume d'Angleterre, « puisqu'il en estoit exclus, appartenoit « à Blanche femme de Louys, comme « estant fille d'Alienor d'Angleterre « reyne de Castille & sœur de Richard « & de Jean.

Tandis qu'ils disputoient les droits

de leur maistre, il employa utilement ses armes à conquerir les regions d'Essex, de Suffolk, & de Nort-
1216. folk. Les ayant reduites, il revint assieger Douvres, sur ce que son pere luy reprochoit qu'il avoit imprudemment laissé cete place derriere luy.

Le pape fort offensé de ses progrez, confirma la sentence d'excommunication qu'il avoit fulminée contre luy; Et bien que Philippe protestast qu'il ne luy donnoit ny ayde ny conseil, offrant mesme si l'eglise l'ordonnoit, de confisquer ses terres: neantmoins il commanda à l'archevesque de Sens de le dénoncer aussy excommunié, & de mettre la France en interdit. Mais les prelats assemblez à Melun declarerent qu'ils ne defereroient point à cete sentence, s'ils n'estoient plus amplement informez de l'intention du S. pere. Ce procedé trop interessé, & ce semble peu juste, rabattit beaucoup de la croyance qu'on avoit aux souverains pontifes dans les affaires temporelles.

Sur ces entrefaites la justice divine, & le bonheur de l'Angleterre, toute desolée par ces guerres plus que

civiles, voulurent que le roy Jean, qui rodoit de lieu en lieu, haïssant tous ses sujets, & estant haï de tous, vinst à mourir, soit par intemperance, soit de poison : qui à ce qu'on croit, luy fut donné par un moine. Il laissa trois fils en bas aage, Henry, Richard & Edmond.

La haine des Anglois s'esteignit avec sa vie, & il fut vray ce que dit le proverbe, mort le serpent, mort le venin. Bien plus l'aversion qu'on avoit pour luy, se tourna contre les François, tant parce que Louys leur donnoit les gouvernements & les terres des seigneurs du party du jeune Henry, que pour le bruit qui courut, vray ou faux, que le vicomte de Melun, estant à l'article de la mort dans Londres, avoit revelé aux Anglois que Louys avoit juré avec ses seigneurs François, du nombre desquels il estoit, que lors qu'il seroit maistre absolu de l'Angleterre, il extermineroit tous les Barons qui l'y avoient appellé, comme des factieux & des traistres. Ainsi l'affection des peuples retourna bien-tost vers le jeune Henry, qui en effect estoit

leur seigneur naturel, & dont l'aage innocente leur donnoit de la compassion ; de sorte que les affaires de ce
1216. jeune roy commencerent à se restablir, & par consequent celles de Louys à se ruiner. Comme il vit donc que les Anglois l'abandonnoient l'un apres l'autre, & que les foudres de Rome espouventoient ses gents mesme, il se porta à faire une tréve pour quelques mois avec le party de Henry.

Pendant cete surseance d'armes, il repassa en France pour s'aboucher avec son pere : mais ce roy craignoit si fort le pape, qu'il refusa de le voir, & ne confera avec luy que par personnes interposées ; si bien qu'il ne pût pas luy accorder toute l'assistance dont il avoit besoin. Louys estant de retour dans l'Isle, trouva que le party de ses ennemis devenoit le plus fort, & que le sien declinoit. Ce qui acheva de le ruiner, fut que son armée avec les barons Anglois fut battuë prés de Lincoln, ensuite dequoy il fut investy dans Londres avec les restes de cete desroute.

Il falut donc, pour avoir liberté,

de s'en retirer vie & bagues sauves, qu'il traittast avec Henry ; ET il promit & jura sur les saincts evangiles, de rendre toutes les places qu'il tenoit en Angleterre, de soufmettre ses pretentions au jugement de l'eglise, de faire ses efforts pour obliger le roy son pere à luy rendre toutes les terres de France qui avoient esté conquises sur le roy Jean ; ET s'il ne pouvoit pas obtenir cela de luy, il engageoit sa foy qu'il en feroit raison luy-mesme lors qu'il viendroit à la couronne. C'estoit promettre plus qu'il ne vouloit ny ne pouvoit tenir. Reciproquement Henry jura de restablir les barons dans toutes leurs terres, & dans les droits & privileges pour lesquels ils s'estoient armez contre le roy Jean. 1216.

Lors que le jeune Henry fut bien estably dans sa royauté, son conseil envoya des ambassadeurs en France sommer Louys de sa promesse, & redemander la duché de Normandie, & autres terres qu'on avoit prises à son pere ; On leur donna pour response la confiscation qui en avoit esté faite par le jugement des pairs.

Quant à la guerre des Albigeois, tandis que Montfort assiegeoit vainement la ville de Beaucaire, le comte
1217. Raymond ramena des troupes d'Arragon, où il s'estoit retiré, & avec leur moyen il se restablit en plusieurs de ses places, particulierement dans Thoulouze, qu'il rempara en diligence de retranchemens & de palissades. Montfort y alla mettre le siege: Le succez ne respondoit pas à son attente, aprés qu'il l'y eut tenu sept mois entiers, il y fut tué en une sortie. Il avoit trois fils, Amaulry, Guy, & Simon. Amaulry luy succeda au droit de ses conquestes, Guy eut la comté de Bigorre à cause de sa femme Perrenelle, qui en estoit heritiere, comme estant fille d'Estiennete, qui l'estoit du comte Centulle; Simon fut comte de Leyceſtre en Angleterre de par sa grand'-mere.

Henry empereur de Constantinople, & frere de Baudoüin, qui l'avoit esté aussi, estoit mort l'an 1216. ayant regné onze ans. Pierre de Courtenay comte d'Auxerre, qui avoit
1217. & 18. espousé sa sœur Yolante, partit cete année de France, pour aller prendre

cete couronne. En passant, il fut sacré à Rome avec sa femme, & s'embarqua 8. jours aprés, pour passer en Grece : mais comme il traversoit la 1218.
Thessalie sous un sauf-conduit de Theodore Comnene, il fut fait prisonnier par ce perfide ; qui tua la plusparт des seigneurs de sa suite, & l'ayant detenu trois ou quatre ans, le fit cruellement massacrer. Yolante femme heroique, gouverna deux ans l'empire aprés sa mort, durant lesquels les seigneurs envoyerent offrir l'empire à Philippe comte de Nemours son fils aisné ; mais il s'excusa de l'accepter, & ceda volontiers cet honneur trop perilleux, à Robert son frere puisné.

Amaulry n'estoit pas assez fort pour maintenir ses conquestes en Langue- 1219.
doc : le roy l'assista premierement de 600. hommes d'armes, & de 10000. hommes d'infanterie. Ces forces n'estant pas encore suffisantes de restablir ses affaires, le prince Louys à l'instante priere du pape, entreprit cete expedition pour la seconde fois. Il reüssit heureusement en la prise de Marmande sur la Garonne, & de quel-

ques autres places de la comté d'Agenois qui apartenoit au Thoulouzain; mais son bonheur eschoüa devant Toulouze. Y ayant mis le siege il la battit avec grande force d'artillerie, mais il n'y advança pas beaucoup. Ce qui sauva son honneur, fut qu'il quitta cete entreprise pour obeïr aux ordres du roy son pere; Il le rappella sur la crainte qu'il avoit que les troubles qui estoient survenus en Bretagne, ne fussent suscitez par les Anglois, pour rallumer ensuite un plus grand feu dans la France.

1218. 1219. & 20. Voicy ce que c'estoit: les comtes Saloman & Conan, que le duc Pierre avoit injustement despoüillez de tous leurs biens, s'estant retirez dans les forests, ravageoient son pays avec des bandits qu'ils avoient ramassez, & au mesme temps les barons s'estoient revoltez contre luy, à cause qu'il vouloit s'arroger la garde-noble des gentilshommes orphelins jusques à ce qu'ils eussent atteint l'âge de vingt ans. Ils avoient donc fait ligue ensemble, & s'estoient joincts avec Amaulry seigneur de Craon, fort puissant en alliances & en amis, qui luy avoit de-

claré la guerre pour certain chasteau que ce duc avoit usurpé sur luy. Cete querelle compliquée de divers interests, dura plus de deux ans, & ne prit fin que par une grande bataille qui se donna pres de Château-briand. Le duc quoy que le plus foible en nombre d'hommes y gagna la victoire, & fit Amaulry prisonnier. Les barons ne furent pas si abattus de cette sanglante perte, qu'ils ne continuassent encore la guerre durant quelques mois; mais c'estoit seulement pour obtenir de meilleures conditions. 1220.

La tréve ayant esté prolongée avec les Anglois, la France jouït d'un calme de trois ou quatre ans, pendant lesquels Philippe s'occupa à faire clorre de murailles, aggrandir, fortifier, paver & accommoder de ponts & de chaussées toutes les villes de son domaine, faisant toutes ces despenses de son propre fonds, sans exiger pour cela aucuns aydes ny aucunes corvées de ses sujets, & payant fort equitablement toutes les terres & maisons des particuliers qu'il estoit obligé de prendre pour faire ces ouvrages publics.

L'an 1222. une prodigieuſe comete parut au ciel ; & ſoit qu'elle en fuſt le ſigne, ou qu'elle en fuſt la cauſe, & peut-eſtre ny l'un ny l'autre, une fiévre quarte attaqua le roy Philippe, & le tenant en langueur prés d'un an, creuſa peu à peu ſon tombeau.

1221. & 22.

Amaulry de Monfort avoit offert au prince Louys de luy ceder toutes ſes conqueſtes du Languedoc : Mais Philippe connoiſſant la ſanté de ſon fils trop delicate, n'avoit pû conſentir qu'il ſe chargeaſt d'une guerre ſi fatigante. Cependant le pape & les eccleſiaſtiques preſſoient tousjours que l'on achevaſt d'exterminer ces heretiques qui s'en prenoient ſans reſpect à leurs biens & à leurs perſonnes. On avoit donc convoqué à Paris une grande aſſemblée de prelats & de ſeigneurs pour terminer cete affaire. Jean roy de Jeruſalem & le legat du pape y aſſiſtoient : Philippe tout malade qu'il eſtoit, voulut s'y trouver, & partit exprés du chaſteau de Pacy ſur Epte, où il ſe divertiſſoit. Comme il fut arrivé à Mantes, ſon mal redoubla ſi fort qu'il fut

contraint de demeurer là, & quelques jours après il y rendit l'ame le 25. de Juillet de l'an 1223.

Le cours de sa vie fut de cinquante-huit ans, celuy de son regne depuis son couronnement, de quarante-quatre. Son tombeau est à sainct Denys, où son corps fut porté avec grande ceremonie. Par son testament fait dés l'année precedente, il ordonna qu'il seroit mis 50000. livres « ou 25000. marcs d'argent à 40. sols « au marc, entre les mains de ses exe- « cuteurs, pour restituer à ceux aus- « quels il se trouveroit avoir pris ou « detenu injustement quelque chose. Il « legua aussy dix mille francs à la reyne « Isemburge son espouse..... à Louys « son fils, pour employer à la defense « du royaume, & non à autre usage, « 53500. marcs au roy de Jerusalem, « 2000. aux Templiers, & autant aux « Hospitaliers pour le recouvrement « de la Terre-Saincte, 21. mille livres « parisis aux pauvres, orphelins, veuves « & lepreux, & vingt mille à Amaul- « ry de Montfort pour racheter sa « femme & ses enfants d'entre les mains « des Albigeois. « 1223.

Il espousa trois femmes, Isabelle fille de Baudoüin IV. comte de Haynaut & de Flandre, Isemburge fille de Waldemar le Grand, roy de Danemarc, & Agnes fille de Bertold duc de Meranie. De la premiere il ne luy restoit aucun enfant que le prince Louys, qui regna; de la seconde il n'en eut point du tout, mais il en avoit deux d'Agnes, sçavoir Philippe surnommé Hurpel, qui eut la comté de Boulogne, parce qu'il en espousa l'heritiere, qui estoit Mahauld ou Matilde, fille du mal-heureux Regnaud de Dammartin, & Marie qui fut conjointe en premieres nopces l'an 1206. avec Philippe comte de Namur, & en secondes l'an 1212. avec Henry IV. comte de Louvain, & duc de Brabant.

Il eut aussy un fils naturel nommé Pierre Charlot, qui fut tresorier de l'eglise de Tours, & aprés eveſque de Noyon.

De tous les rois de la troisiesme lignée, c'est luy qui a le plus acquis de terres à la couronne, & le plus de puissance aux Rois ses successeurs: car il arracha la Normandie, les comtez d'Anjou & du Mayne, la

Touraine, le Berry, & le Poitou à Jean sans Terre; il ne contribua pas peu de son costé à l'abaissement du comte de Toulouze: & par la ruyne de ces deux puissants princes, il osta le contrepoids qui balançoit son autorité dans le royaume. Aprés cela il accoustuma plus facilement les Grands au respect, & à la crainte, & les peuples à se laisser charger beaucoup plus qu'ils ne l'avoient esté par ses predecesseurs. Les François luy donnerent le nom de CONQUERANT, Paul Emile l'a rendu en latin par celuy d'AUGUSTUS, qui a semblé si beau à tous ceux qui ont escrit depuis luy, qu'ils l'ont retenu, & ont presque aboly l'autre.

Il estoit bien fait de sa personne & sans aucun defaut corporel, hormis qu'il avoit un œil à demy offusqué d'un dragon, à cause de cela quelques Autheurs Italiens l'ont appellé *le Borgne*. Il se laissoit quelquefois emporter à la colere, & donnoit plus à la passion, qu'à la raison; Il se monstroit aussy un peu plus enclin à la severité qu'à la misericorde; ET l'avarice eut beaucoup de part aux trop

* *Villani & Boccace.*

grandes levées que la necessité de ses affaires luy faisoit prendre sur ses peuples. Du reste il estoit & brave chevalier, & excellent capitaine, laborieux & actif, heureux en ses entrepriſes, parce qu'il entreprenoit avec conseil, & executoit avec celelerité & chaleur, tres-sage politique qui sçavoit employer où il le faloit, les caresses, & les menaces, les recompenses & les chastimens; splendide & magnifique dans les grandes occasions; fort charitable envers les pauvres; tres-zelé pour la justice entre ses sujets, & non moins pour la religion, ayant autant de soin de conserver la pureté de la foy par l'extirpation des heresies, & de defendre les biens & la liberté des ecclesiastiques contre les usurpateurs, que de maintenir les droits & l'honneur de sa couronne.

Le poëte Guillaume le Breton qui a descrit sa vie en vers, la couronne par l'apotheose de ce prince. Un gentilhomme, dit-il, de la ville de Segnia, où pour lors le pape faisoit son sejour, & dans la maison duquel le grand penitencier estoit logé, et

tant malade à la mort, de sorte qu'il avoit receu l'Extrême-Onction, vit apparoistre devant luy un bon Sainct couvert d'une robe rouge, tout entouré d'Anges resplendissants, & qui avoit à ses costez un roy avec des vestements d'une lumineuse & esclatante blancheur. Le Saint l'ayant abordé, luy declara qu'il estoit le martyr S. Denys, & celuy qu'il voyoit à ses costez, Philippe roy de France, qui venoit de rendre l'ame. Quand il se fut fait connoistre, il luy enjoignit d'aller trouver le grand penitencier, & de luy dire qu'il donnast l'absolution à ce roy par le pouvoir qu'il en avoit du sainct pere, & qu'il celebrast la messe à son intention, & le recommandast à Dieu dans ses prieres pour obtenir le pardon de ses fautes venielles. Le gentilhomme s'excusa de cette commission, sur ce que sa maladie luy ostoit le mouvement & presque l'usage de la langue, & que d'ailleurs il n'estoit pas assez autorisé pour faire croire une chose si surprenante. Là-dessus le Sainct luy respondit que Dieu luy rendoit sa santé entiere & parfaite, & l'asseura que ce mi-

racle confirmeroit ſon rapport & le rendroit digne de foy. De fait au meſme moment, il ſe trouva parfaitement guery, & de ce pas il alla conter ſa viſion au penitencier & au ſainct pere.

Il eſt bon de remarquer que de ſon regne, & de celuy de ſon pere & de ſon ayeul, il y avoit cinq grandes charges de la couronne, ſçavoir de grand ſeneſchal, en latin *Dapifer*, de grand chambrier, de bouteiller, de conneſtable, & de chancelier. Je croy qu'il eſtoit au pouvoir du roy de les donner, & de les oſter: je ne ſçay pas avec quelle formalité il le faiſoit, ny ſi les grands de l'eſtat & le parlement, ou aſſemblée generale des prelats & des ſeigneurs avoient part à cete nomination. Mais je ſçay bien qu'elles n'eſtoient pas perpetuelles, & qu'elles reſſembloient en quelque façon à des commiſſions pluſtoſt qu'à des charges; que neantmoins leur fonction eſtoit ſi neceſſaire, qu'il faloit que ceux qui en eſtoient reveſtus ſignaſſent à tous les actes importants; en ſorte que quand une de ces places eſtoit vacante

cante, on ne manquoit pas * de la mettre au bas de la piece.

* *On y mettoit*, Vacante cancellaria, *ou* dapifero, buticulario, &c. nullo.

L'autheur de la vie des Ministres d'Estat a fort curieusement remarqué, que la charge de connestable a esté démembrée de celle de grand Seneschal, & celle de grand chambellan de celle de grand chambrier. Que le grand Chambellan avoit le maniment des tresors du Roy; & que la charge de connestable n'eut le commandement sur les armées que vers l'an 1218. aprés que Philippe Auguste eut long-temps laissé vaquer celle de grand seneschal, pour la faire perir comme je croy, parce qu'elle estoit trop puissante. Cete charge avoit esté renduë hereditaire pour les comtes d'Anjou; mais comme ils estoient assez grands seigneurs pour tenir leur cour à part, ils mespriſoient de suivre celle du roy; de sorte qu'il donnoit cete charge à quelque gentilhomme qualifié qui en faisoit le service ordinaire. Toutefois ils se reserverent l'honneur d'en faire les fonctions aux grandes ceremonies. Mais à la fin elle s'aneantit tout-à-fait. Je ne puis pas dire comment. Celle de chancelier

fut la derniere des cinq en pouvoir & en dignité, jusqu'à ce que frere Guerin chevalier de S. Jean de Jerusalem, & ensuite evesque de Senlis, luy donna beaucoup plus de lustre, & un plus grand rang qu'elle n'avoit. Il n'en fut pourveu que par le roy Louys VIII. aprés avoir tenu les sceaux vingt-trois ans durant, la chancelerie ayant esté vacante pendant tout ce temps-là.

Sur la fin de ce regne les familles commencerent à avoir des surnoms fixes & hereditaires. Les seigneurs & les gentilshommes les prenoient le plus souvent des terres qu'ils possedoient; les gents de lettres, du lieu de leur naissance; les Juifs quand ils se convertissoient, comme aussy les riches marchands, de la ville de leur demeure ordinaire. Quant à ce qui a donné des surnoms aux autres roturiers, ç'a esté aux uns la couleur ou la maniere du poil, l'habitude ou les defauts du corps, la façon des habits, ou l'âge; aux autres la profession, l'office, le mestier; à quelques-uns leurs bonnes ou mauvaises qualitez; à plusieurs la province ou le lieu de

leur naiſſance. Mais pour la plus grande partie ç'a eſté quelque nom propre qui eſtoit ordinaire dans leur famille, ou meſme quelque ſobriquet, qui a paſſé à leurs deſcendants. Je m'aſſure que qui voudra examiner tous ces chefs ſeparément, advouëra qu'il ne s'en peut gueres trouver d'autres.

Dans tout ce ſiecle, il regna en France deux maux tres-cruels, mais qui n'y eſtoient pas nouveaux, la lepre, & l'uſure; l'un infectoit les corps, l'autre ruïnoit les familles. On ſeparoit exactement de toute ſocieté ceux qui eſtoient atteints de la lepre, & on les enfermoit dans des lieux eſcartez loing de l'habitation des hommes, mais pourtant prés des grands chemins. Le nombre s'en augmenta ſi fort qu'il n'y avoit ny ville ny bourgade qui ne fuſt obligée de baſtir un hoſpital pour les retirer. On nommoit ces maiſons *Ladreries*, & les lepreux *Ladres*, à cauſe de ſainct Lazare, le patron des pauvres, & des languiſſants, que le vulgaire par corruption appelloit *S. Ladre.* Or les fondations publiques,

les dons qu'y faisoient les parents de ceux qui estoient affligez de ce mal, les aumosnes des particuliers, & avec cela les immunitez & les privileges que le roy & l'eglise accorderent à ces miserables, les mirent si à leur aise, qu'avec le temps ils devinrent plus dignes d'envie que de pitié, au moins à l'esgard du menu peuple. On les accusoit de mener une vie pleine de desbordements, & quelquefois de crimes; Aussy quand ils en estoient convaincus on les brusloit tout vifs, afin que le feu purifiast tout ensemble l'infection du corps, & celle de l'ame. J'ay leu qu'il y avoit des hommes qui apprehendoient si fort cete vilaine & honteuse maladie, qu'ils se faisoient couper pour s'en preserver.

Les usures estoient fort communes, & encore plus excessives: les Juifs les exerçoient avec tant de cruauté, qu'ils ne s'en prenoient pas seulement aux biens pour avoir payement, mais aussi aux personnes: ils les reduisoient en servitude, & les tourmentoient en leurs corps, pour les contraindre de judaïser. Les papes se mirent souvent

en devoir de les reprimer, mais ce fut en vain: car les princes, & entr'autres le roy Philippe, les soustenoient, parce qu'ils en tiroient tribut pour permettre ces exactions, & qu'avec cela ils pouvoient à leur besoin dégorger ces sangsuës quand elles estoient trop pleines. On leur permettoit de posseder des biens fonds; ils en avoient beaucoup; ET comme leur industrie, & l'argent dont presque eux seuls avoient le commerce, leur donnoient de grands advantages, il est à croire que s'ils eussent sçeu moderer cete hayne enragée qu'ils ont tousjours euë contre les Chrestiens, & vivre plus doucement avec eux, ils se fussent rendus maistres d'une bonne partie du royaume.

EGLISE. du 12. Siecle.

DEPUIS la naissance de l'eglise il n'y avoit point eu de siecle où elle eust esté plus deschirée par les schismes qu'elle le fut en celuy-cy. Je ne parle point de celuy qui fut causé par l'empereur Henry IV. car il est plus du siecle precedent que de celuy-cy, bien qu'il n'ait pris fin qu'avec la vie de cet empe-

reur, qui mourut à Liege l'an 1106. aprés avoir eſté malheureuſement dépouillé de l'empire par ſon propre fils. Je diray pourtant que ſa conduite tyrannique & ſcandaleuſe donna belle priſe au pape Gregoire VII. dont la vie paroiſſoit irreprochable, & exemplaire, de ſe conſtituer ſon juge, de le faire citer à ſon tribunal ſur les plaintes univerſelles de ſes ſujets, de l'excommunier & de le dépoſer de l'empire, & aprés tout cela de luy arracher la diſpoſition des grands benefices. Ce qui paroiſſoit d'autant plus favorable, que ce prince en faiſoit un honteux & infame trafic, qu'il les donnoit aux plus meſchants, leſquels il mettoit en poſſeſſion avant meſme qu'ils fuſſent ſacrez, & qu'il les en inveſtiſſoit par la verge & par l'anneau, comme ſi c'euſſent eſté des fiefs.

SCHISMES.

Aprés ce ſchiſme il y en eut trois autres; ſçavoir deux cauſez par les querelles que l'empereur Henry V. fils de ce Henry, & puis Federic ſurnommé Barberouſſe, eurent avec les papes: ET un troiſieſme, qui arriva entre ces deux par l'ambition du cardinal Pier-

re Leonis. Celuy de Henry V. commença l'an 1118. cet empereur ayant fait elire un nommé Maurice Burdin archevesque de Braga en Portugal, qui se nomma Gregoire VIII. Il finit l'an 1122. cet antipape estant tombé entre les mains de Calliste, & Henry ensuite ayant obtenu absolution de ce pape. Le schisme que Federic fit naistre l'an 1159. se continua sous trois antipapes, Octavian, Guy de Creme, & Jean abbé de Strume, qui prirent les noms de Victor IV. Pascal III. & Calliste III. & ne se termina que l'an 1183. Car encore que Federic eust esté absous à Venise l'an 1177. il ne se reconcilia parfaitement avec le vray pape que six ans aprés.

Nous parlerons cy-aprés du schisme de Pierre Leonis. Aprés sa mort la paix de l'eglise dura seulement sept ans: puis elle fut troublée par la rebellion de la ville de Rome. Arnaud clerc de la ville de Bresle excita ces mouvements, l'an 1145. le peuple Romain par son instigation ayant voulu secoüer le joug des prestres

& reſtablir l'ancienne Republique. Ils ceſſerent entierement l'an 1155. car alors ce boute-feu ayant eſté chaſſé de la ville, ſe retira vers l'empereur Federic, lequel le ſacrifia à ſes intereſts, le livrant au pape Adrien, qui le fit pendre & bruſler.

Durant les troubles de ces ſchiſmes & pendant les combuſtions qu'Arnaud ſuſcita à Rome, il y eut cinq papes qui ſe refugierent en France, Paſcal II. l'an 1106. Gelaſe IV. l'an 1118. Innocent II. l'an 1130. Eugene l'an 1147. & Alexandre III. l'an 1161. ſans compter Calliſte II. qui y ſejourna quelque temps aprés ſon election, faite à Clugny l'an 1119.

L'empereur Henry V. fils du malheureux Henry IV. lequel il avoit contraint d'abdiquer l'empire, monſtra bien qu'il ne s'eſtoit pas rebellé contre ſon pere pour l'amour de la religion Chreſtienne, puiſqu'auſſytoſt qu'il ſe crût bien eſtably dans le throſne, il commença à reprendre les meſmes erres que luy. Dés l'année d'aprés qui eſtoit 1107. il fit

sçavoir au pape Pascal & au concile de Troyes, qu'il vouloit joüir du privilege apostolique d'instituer les evesques, lequel il pretendoit avoir esté donné à Charlemagne. Cete question fut remise à un concile general, qui se devoit celebrer à Rome l'an 1110. Pascal s'y en retourna donc : mais Henry s'y estant rendu avec une armée, se saisit de sa personne & le força de passer un traitté, par lequel il luy accordoit les investitures, s'obligeant luy & ses Cardinaux par les serments les plus saincts de l'observer inviolablement. Tous les prelats de l'Europe se récrierent contre cet accommodement, qui remettant les elections au pouvoir des princes temporels, causoit un grand desordre dans l'eglise. Ils tindrent plusieurs conciles en diverses provinces pour le rompre, excommunierent l'empereur, & mirent en avant que c'estoit une heresie de dire que les investitures pussent estre faites par des laïques, ne considerant pas, que cete proposition faisoit le pape mesme heretique, puisqu'il venoit de les accorder à l'empereur.

La meſme queſtion des inveſtitures avoit auſſy troublé l'Angleterre, les rois Guillaume & Henry ſouſtenant que c'eſtoit un droit de leur couronne, & de tout temps poſſedé par leurs anceſtres. A cauſe de quoy Anſelme archeveſque de Cantorbery avoit eſté banny de ſon ſiege : mais enfin ce differend avoit eſté terminé l'an 1117. à telle condition que le roy relaſcheroit pour tousjours les inveſtitures des egliſes, & que reciproquement les eveſques luy rendroient hommage.

Ce n'eſtoit, à proprement parler, que changer de termes : car qui fait hommage eſt vaſſal, & tient & releve de celuy à qui il le fait. Auſſy les papes euſſent bien deſiré que les eveſques ne l'euſſent point rendu aux princes laïques ; ET ils l'avoient expreſſément deffendu à ceux de France : mais la fermeté que le roy Louys le Gros & ſes ſucceſſeurs teſmoignerent ſur ce point-là, les obligea de relaſcher. Ils n'oſerent pas ſe mettre tout au meſme temps ce grand royaume & la Germanie ſur les bras, il faloit ſe garder un refuge en cas

de besoin : & d'ailleurs ils ne se soucioient pas tant d'affoiblir les rois de France, avec lesquels ils n'avoient rien à desmesler pour la domination, que d'abaisser les empereurs, qui estant fort puissants en Italie, tendoient tousjours à relever leur throsne imperial dans la ville de Rome. De plus, la France estoit mieux unie, & par consequent plus mal-aisée à subjuguer que l'empire, dont les sujets (aussi-bien ceux d'Allemagne, ceux d'Italie, & ceux du royaume d'Arles) estant divisez entre eux, & ayant tous des interests d'establissements particuliers, ont enfin ruiné ce grand corps par leurs jalousies & par leurs rebellions. C'estoit pour cete raison que les papes prenoient si fort à tasche d'abaisser cete puissance ; ET il est vray encore que tous les autres princes de l'Europe qui avoient jalousie d'elle, comme de la plus formidable qui fust alors, se rallioient volontiers avec les papes pour la deprimer ; la deffense du sainct siege & l'autorité de l'eglise, leur fournissant une belle couleur pour prendre ce party-là. Cete reflexion

n'eſt pas inutile.

Maintenant pour revenir à noſtre narration : Henry V. ſuccomba ſous de ſi peſantes attaques, auſſy-bien qu'avoit fait ſon pere. Du commencement ſa preſence fit proſperer ſes affaires en Italie : mais comme aprés divers ſuccez il en eut eſté chaſſé, ſon Burdin demeura à la mercy de Calliſte, qui le confina dans une priſon perpetuelle. Puis luy-meſms inceſſamment fatigué des remonſtrances qu'on luy faiſoit de toutes parts, & n'ayant plus la force de ſouſtenir tant de conſpirations & tant de revoltes qui menaçoient à toute heure de l'accabler, ceda enfin à ces maux : Il renonça entierement aux inveſtitures, & promit de laiſſer la liberté des elections aux eccleſiaſtiques. Ce fut l'an 1122.

Les ſcandales & les perſecutions que ce ſchiſme cauſa dans la chreſtienté, donnerent lieu ſelon mon advis, à une fauſſe prediction qui courut alors, ou du moins la firent entrer plus fortement dans les eſprits. On diſoit par tout que la fin du monde eſtoit fort proche, & que le regne de

l'antechriſt avoit commencé. S. Norbert, & quelques autres perſonnes d'une ſainteté irrefragable, le preſcherent comme une verité certaine: on n'oſoit pas en douter, & l'eſpouvante fut ſi grande que le pape Paſcal, qui ſe ſauvoit en France pour eviter la perſecution de l'empereur, s'arreſta quelque temps à Florence, pour voir à quoy aboutiroit un bruit ſi terrible.

Peu apres l'accommodement, Henry V. eſtant mort ſans enfants, l'empire fut deferé à Lotaire duc de Saxe & aprés luy à Conrad. Ces deux princes laiſſerent les papes en paix, & ne rompirent point avec eux. Ainſi il n'y eut plus de ſchiſme à craindre de ce coſté-là. L'eſtat de l'egliſe ayant eſté aſſez tranquille huit ans durant, commença derechef à eſtre troublé par une autre diviſion tres-dangereuſe: car aprés la mort d'Honorius II. qui arriva l'an 1134. deux brigues contraires dans le ſacré college, eleurent chacune un pape en même jour, l'une le cardinal Gregoire du titre de ſainct Ange, qui prit le nom d'Innocent II. l'autre le cardinal Pierre Leonis,

qui se fit appeller Anaclet. Ce dernier avoit esté moine à Clugny, mauvaise recommandation pour luy envers l'ordre de Cisteaux, qui estoit alors devenu le plus puissant en France. Son droit, à l'examiner selon les formes, paroissoit le meilleur; mais son procedé ambitieux & superbe le fit trouver mauvais; les grandes largesses qu'il fit des despoüilles des eglises, pour se rendre maistre de Rome, donnerent lieu de croire qu'il y avoit de la Simonie dans sa promotion, & qu'il ne meritoit pas le Pontificat, puisqu'il l'achetoit. Plusieurs gents de bien eussent esté d'advis (c'est ainsi qu'en parle Jean de Salisbery) qu'en pareilles contentions on n'eust reconnu pas un de ces concurrents, & qu'on eust eleu un pape tout de nouveau, qui n'eust point brigué le Pontificat; lequel est de telle nature aussi bien que tous les autres benefices, que quiconque le brigue s'en rend indigne. Aussy le roy Louys VII. vacilla quelque temps entre les deux partis, & assembla le concile d'Estampes, pour sçavoir lequel des deux estoit le legitime. Les persuasions

de Henry II. roy d'Angleterre l'avoient desja un peu incliné vers Innocent : le concile l'y détermina tout-à-fait, cete assemblée l'ayant esté elle-mesme par les discours de sainct Bernard, qui y deduisit avec beaucoup de zele & de vehemence, le droit & le merite de ce pape. Aprés un coup si important, presque tous les princes de l'Europe se declarerent pour luy : il n'y eut que Roger duc de la Pouille, & Guillaume duc d'Aquitaine, qui adhererent à Anaclet ; le premier afin d'avoir un pape qui luy fust commode, & plus facile à manier que n'avoient esté les precedens : le second ayant esté persuadé par Gerard evesque d'Angoulesme, que son election estoit canonique. On reprocha à ce Gerard que d'abord il avoit esté d'un party contraire ; mais que le despit de n'avoir pas esté continué dans la legation d'Aquitaine par Innocent, l'avoit jetté dans celuy d'Anaclet ; qui en effet la luy confirma. C'estoit un des plus beaux emplois & des plus lucratifs que la cour de Rome pust donner : car outre les trois Aquitai-

nes, la Touraine & la Bretagne y estoient compriſes.

Je ſepare la Bretagne de la Touraine, dautant que la premiere avoit encore ſon archeveſque à part, ſçavoir l'eveſque de Dol, qui depuis le ſouſlevement de Neomene s'en eſtoit tousjours porté pour metropolitain. Les plaintes ſouvent reïterées de celuy de Tours, & les inſtances des rois de France en cour de Rome, n'avoient encore pû faire juger ce differend : mais Philippe Auguſte laſſé de le voir durer ſi long-temps, pourſuivit cete affaire avec tant de fermeté, & en parla ſi haut, qu'Innocent III. la termina l'an 1198. par une ſentence diffinitive qui remit Dol & les autres eveſchez de Bretagne ſous la metropole de Tours.

On voit dans la vie de ſainct Bernard comme il retira le duc Guillaume du party d'Anaclet ; de ſorte qu'il n'y demeura plus que Roger duc de la Pouille, auquel Anaclet donna le titre de roy de Sicile, à condition de payer ſix cents eſcus de redevance tous les ans au ſainct ſiege. Le royaume de Sicile compre-

noit l'isle de ce nom, la Pouille, la Calabre, & quelques autres terres voisines que Roger possedoit en Italie.

Or quoy que Guillaume duc d'Aquitaine se fust laissé ramener à l'obeïssance d'Innocent II. l'an 1135. neantmoins Gerard demeura opiniastre pour Anaclet jusqu'à la fin de ses jours; aussy quelque-temps aprés fut-il trouvé mort dans son lict, horriblement livide & bouffy, par punition ou de la part de Dieu ou de celle des hommes. A trois ans delà, sçavoir l'an 1138. Anaclet mourut aussy; Ses parents mirent en sa place un autre cardinal, auquel ils donnerent le nom de Victor. Enfin Innocent trouva meilleur de rachepter la paix d'eux, que de laisser plus long-temps fumer ce reste de division. Lors qu'ils furent contens, Victor depos̃a la tiare & vint se jetter à ses pieds. Toutefois Roger persista encore quelque temps sans le reconnoistre pour pape, parce qu'il refusoit de le reconnoistre pour roy, jusqu'à ce que l'ayant pris en guerre l'an 1139. il s'accommoda de bonne grace avec luy, & en

obtint la confirmation de sa royauté.

Federic I. estant venu à l'empire, jeune, fier & ambitieux comme il estoit, entreprit d'en restablir la dignité, à quoy la facilité du pape Anastase sembloit luy frayer le chemit; mais le pape Adrian IV. qui tint le siege aprés Anastase, resolut de s'opposer à ses desseins, & de le tenir bas comme son dépendant. Delà vindrent les inimitiez mortelles d'entre ces deux puissances; elles n'aboutirent pourtant pas si tost à une rupture ouverte; mais elles firent connoistre plus clairement à Federic qu'il luy estoit necessaire d'avoir un pape à sa devotion. Adrian estant donc mort l'an 1159. il arriva que tous les cardinaux, à la reserve de trois, eleurent le cardinal Rolland, qui se nomma Alexandre III. mais tandis qu'il s'efforçoit de tesmoigner de la resistance à accepter le pontificat, ces trois qui ne vouloient point de luy, eleurent promptement le cardinal Octavian, qui se fit nommer Victor. L'empereur en ayant eu advis, le favorisa premierement

sous main, afin d'intimider Alexandre, & de le ployer à ses intentions; puis tout ouvertement, quand il vid qu'il ne pouvoit pas mener l'autre à sa fantaisie. Ainsi il fit autoriser son election par le concile de Pise, lequel il avoit assemblé de son authorité, à l'exemple des anciens empereurs, & employa tous ses efforts pour persuader aux autres princes de luy adherer. Les rois de France & d'Angleterre, qui se faisoient la guerre, s'estant accordez, assemblerent leurs evesques, abbez & barons; l'un à Beauvais, & l'autre au Neuf-marché, pour discuter le droict des deux concurrents. Les legats de l'un & de l'autre party y ayant esté entendus, Alexandre fut approuvé de tous, & Victor excommunié. Cela advint l'an 1161. Le droict du premier fut cete année mesme confirmé par grand nombre de miracles, à ce qu'escrivent plusieurs auheurs; & neantmoins il s'en trouve un qui asseure aussy que Dieu en fit quelques-uns en faveur de Victor aprés son tresspas. Cependant, ce dernier estant le plus fort à Rome, Alexandre

chercha un asyle en France, & y sejourna trois ans : Au bout desquels ses affaires ayant pris un meilleur train en Italie, le clergé & le peuple le rappellerent à Rome l'an 1164. Il fut obligé pour faire les frais de son voyage, d'imposer une collecte sur l'eglise Gallicane.

La mesme année Victor son rival mourut dans la ville de Lucques. Quelques prelats de sa faction, s'estant assemblez au mesme lieu deferent le pontificat à un de ces deux cardinaux qui l'avoient eleu, sçavoir, à Guy de Creme. Celuy-là vescut cinq ans, & finit en l'an 1170. Ceux de son party luy substituerent je ne sçay quel abbé, qui n'estoit connu que par ses desbauches; ils le nommerent Calliste III. & Federic le supporta comme il avoit fait les deux autres.

Il y eut en ce mesme temps-là une grande broüillerie en Angleterre ; le roy Henry se roidissant à conserver certains droits pretendus, qu'il appelloit les coustumes du royaume, & Thomas archevesque de Cantorbery à ne les point souffrir, comme

eſtant contraires à la liberté eccleſiaſtique. On trouveroit bien eſtrange aujourd'huy qu'un eveſque tinſt teſte ſi hautement à ſon prince pour de ſemblables choſes : mais en ce temps-là les plus gents de bien eſtoient perſuadez que ces libertez eſtoient les colomnes de la religion. La querelle dura ſept à huit ans, & ne fut terminée que par la mort de l'archeveſque, qui fut aſſaſſiné dans ſa cathedrale l'an 1170. & par la penitence du roy, qui fut ſi grande & ſi publique, que l'egliſe fut plus edifiée d'un tel exemple qu'elle n'avoit eſté ſcandaliſée par ſon offenſe.

L'empereur Federic ne fut pas plus heureux que les deux Henrys ; Eſtant battu par les foudres de Rome, & plus rigoureuſement encore par la mauvaiſe fortune, chaſſé de l'Italie, & apprehendant la prochaine revolte d'Allemagne, il ne trouva point d'autre voye de ſalut, que de demander pardon au ſainct Pere, & de ſe proſterner à ſes pieds pour obtenir ſon abſolution ; ce qui ſe paſſa à Veniſe l'an 1177. Son antipa-

pe Calixte en fit autant l'année ſuivante, s'eſtant allé jetter aux pieds de ce meſme Alexandre. Depuis Federic eut encore quelque brouïllerie avec les papes Luce, Urbain & Clement; mais enfin il ſe reconcilia avec Clement, & veſcut aſſez bien avec le ſainct ſiege juſqu'à ſa mort. Henry VI. ſon fils fut couronné par Celeſtin III. l'an 1191. Il n'entreprit rien directement contre les papes, neantmoins il ſe laiſſa excommunier, non pour avoir detenu Richard roy d'Angleterre priſonnier, mais pour n'avoir pas voulu rendre l'argent qu'il avoit extorqué de ce prince pour le mettre en liberté. Il mourut ſans en avoir eſté abſous l'an 1197.

HERESIES.

Parlons maintenant des hereſies. Vers la fin du douzieſme ſiecle les opinions d'un nommé Rouſſelin, dont nous avons desja parlé, avoient fait quelque bruit. Il diſoit que les trois perſonnes divines eſtoient trois choſes ſeparées, cõme l'eſtoient trois Anges, & que ſi l'uſage le permettoit, on pourroit dire que c'eſtoit trois Dieux,

car autrement il s'enſuivroit que le Pere & le S. Eſprit ſe ſeroient incarnez. Ces impietez ſophiſtiques furent condamnées en un concile tenu à Soiſſons ; neantmoins l'autheur ne laiſſoit pas de les debiter en cachetes ; ET peut-eſtre euſt-il fait plus de progrez s'il ne ſe fuſt trouvé des ſurveillants, entre autres Yves de Chartres, qui rompirent ſes meſures. Je ne ſçay ſi c'eſt le meſme contre lequel ſainct Anſelme n'eſtant encore qu'abbé du Bec, a eſcrit ſon traité de l'Incarnation du Verbe, qu'il envoya au pape Urbain II. pour l'examiner l'an 1094.

Vers l'an 1125. un certain Tanchelin, le plus ſcelerat de tous les hommes, infecta le Brabant & pays voiſins de ſes erreurs fanatiques : il aſſuroit que le miniſtere des eveſques & des preſtres eſtoit un abus, & que la communion de la ſaincte Euchariſtie ne ſervoit de rien à ſalut. Il traiſnoit les peuples aprés luy par la magnificence de ſes feſtins, & par la pompe de ſes habits, eſtant reveſtu de drap d'or, & ayant les cheveux treſſez avec des cordons de meſme.

Ceux qui le suivoient en estoient si fort enchantez, qu'ils beuvoient de ses urines, les gardoient comme des tresors & des reliques, & tenoient à grace particuliere qu'il vouluſt abuſer de leurs femmes & de leurs filles en leur preſence.

Il couroit au meſme-temps dans la Provence, Gaſcongne & Languedoc, un autre Novateur nommé Pierre de Bruys, qui preſchoit que le Bapteſme eſtoit inutile avant l'âge de puberté; qu'il faloit abattre les egliſes; ces lieux, diſoit-il, n'eſtant point neceſſaires aux Chreſtiens pour adorer; que le ſacrifice de la Meſſe n'eſtoit rien; que les prieres des vivants ne ſoulageoient point les morts; ET ſur tout il pretendoit que l'on devoit avoir les croix en abomination, à cauſe que Noſtre-Seigneur y avoit eſté ignominieuſement attaché. Il en brûla luy-meſme un grand monceau le jour du Vendredy Sainct, & avec ce feu il fit cuire plein des marmites de chair, dont il mangea publiquement, & convia les peuples d'en manger. Mais Pierre de Clugny eſtant allé en ces pays-là luy donner

donner la chasse, les peuples se saisirent de sa personne, & le brulerent tout vif dans la ville de sainct Gilles.

Sa secte ne s'en alla pas au vent avec ses cendres ; un de ses disciples nommé Henry s'en rendit le chef ; c'estoit un moine defroqué, lequel estant plongé dans la desbauche du jeu & des femmes, & devenu vagabond, parce que son apostasie ne luy laissoit trouver seureté nulle part, se mit à prescher ces heresies de lieu en lieu, & y en adjousta encore quelques autres de son invention. Pierre de Clugny le refuta par un puissant traitté. Sainct Bernard dans le voyage qu'il fit dans le pays, le confondit par ses predications efficaces soustenuës de quantité de miracles, desabusa les peuples qu'il avoit seduits, & le poursuivit de si prés, qu'enfin il fut pris & livré à son eveſque, pieds & mains liez l'an 1147. On nommoit ces novateurs PETROBRUSIENS & HENRICIENS, du nom de leurs deux principaux docteurs.

Le mesme sainct Bernard eut aussy à combattre une autre sorte d'he-

retiques, qui se faisoient nommer les APOSTOLIQUES. C'estoit des payſans & gents grossiers, qui se vantoient d'estre les seuls qui suivissent exactement la doctrine des Apostres, & qui fussent le vray corps mystique de JESUS-CHRIST, tous les autres Chrestiens n'ayant point la vraye croyance comme eux. Ils tenoient beaucoup des extravagances de ceux que depuis on a appellé les Illuminez.

Il faut bien compter parmy les heresies, les propositions trop hardies & trop subtiles que Pierre Abailard advança touchant la Trinité, puisqu'elles furent condamnées comme telles l'an 1140. au concile de Sens, qui fut confirmé par le pape: quoy qu'il semble à quelques-uns que s'il y eut beaucoup de presomption de sa part, il y eut aussy un peu de chaleur & de faute d'intelligence du costé de ses parties. Quoy qu'il en soit, son humilité repara sa faute, car en ayant appellé au sainct siege, il se laissa facilement arrester à Clugny par Pierre le Venerable, & y finit le reste de ses jours. Son espou-

se Heloïse avoit aussy pris le voile sacré. On sçait assez l'histoire de leurs amours & de leur vie ; ce n'est pas icy le lieu d'en parler.

Les predications d'un certain moine nommé Raoul, estoient quelque chose de pire que l'heresie. Du temps de la Croisade de l'an 1146. ce furieux zelé ayant assemblé je ne sçay combien de mille hommes pour passer en Terre-Saincte, preschoit qu'il faloit avant que de partir, tuer tous les Juifs, qui estoient plus ennemis de JESUS-CHRIST, que les Mahometans. S. Bernard eut bien de la peine à sauver ces malheureux de la fureur du menu peuple, qui n'est jamais plus aisé à émouvoir, que quand on luy propose d'exercer quelque cruauté. Au reste ses persuasions furent si efficaces sur l'esprit du moyne, qu'il l'obligea de se retirer dans son convent.

Les gents d'eglise estoient persecutez par d'autres heretiques, ou plustost athées, qui faisant les POLITIQUES, ne vouloient point que le Clergé eust aucune domination ny jurisdiction sur le temporel, ny mesme aucunes possessions en fonds

que sous le bon plaisir des princes seculiers. Le plus sçavant & le maistre de tous, estoit Arnaud prestre natif de Bresse en Lombardie, qui avoit esté disciple de Pierre Abailard, & avoit messlé la subtilité de la Dialectique dans les matieres de politique; esprit vif, subtil & souple, qui se voulut signaler par la singularité de ses opinions; à la verité disert & beau parleur; mais plus abondant en paroles qu'en raisons solides, qui embroüilloit plus les choses par un grand flux de discours qu'il ne les esclairciſſoit, trouvant à dire à tout, mordant, deschirant, ennemy des moynes, & detracteur des eveſques, mais grand flateur des laïques, ausquels il attribuoit la puiſſance, & la disposition de toutes choses; de sorte qu'il ne rendoit pas seulement l'egliſe tributaire, mais encore la mettoit en servitude, elle qui comme espouse de JESUS-CHRIST est la maistresse des nations, & la souveraine des estats Chrestiens. Les Romains susciteż, comme nous avons dit, par cet Arnaud, avoient fortement resolu d'oster au pape tout le pouvoir temporel dans leur ville,

& de luy laisser seulement le spirituel; de sorte qu'Eugene III. fuyant leur persecution, fut contraint de se retirer en France l'an 1147.

Tandis qu'il y estoit, il convoqua un concile à Rheims, où l'on examina les propositions de Gilbert Poret ou Porée evesque de Poitiers: lequel avoit trente ans durant professé la Philosophie dans les plus celebres villes du royaume, mais parloit de Dieu & des personnes de la Trinité, plustost selon les topiques d'Aristote, que selon le langage de l'Escriture saincte. Il disoit entr'autres choses, Que la nature divine ou la divinité n'estoit point Dieu, mais la forme par laquelle il estoit Dieu: non plus, disoit-il, que l'humanité n'estoit pas l'homme, mais la forme qui faisoit l'homme; Que la nature divine ne s'estoit point incarnée; Qu'il n'y avoit point d'autre merite que celuy de JESUS-CHRIST, & que personne n'estoit veritablement baptisé s'il ne devoit estre sauvé. Ses archidiacres mesme, meus de zele, ou d'inimitié, se rendirent ses accusateurs. Sainct Bernard les soustint puissam-

ment : l'affaire fut traittée en deux conferences, l'une à Auxerre, & l'autre à Paris, & à la fin terminée dans une troiſieſme qui ſe tint aprés le concile de Rheims. En celle-là, le pape l'examina luy-meſme, n'ayant pas voulu traduire devant une ſi grande aſſemblée un eveſque d'une ſi eminente doctrine, & qui d'ailleurs proteſtoit de ſe ſouſmettre à ce qui en ſeroit jugé par ſa Sainčteté. Aprés avoir ouy ſes propoſitions, elle les condamna ; ET il receut ce jugement avec toute la ſouſmiſſion poſſible ; neantmoins quelques-uns de ſes diſciples s'aheurterent encore à les ſouſtenir.

Afin que vous connoiſſiez quel'eſprit humain donne facilement dans toutes les nouveautez les plus extravagantes, il ne faut que conſiderer un malheureux viſionnaire qui fut preſenté au pape au commencement de ce concile de Rheims. On le nommoit Eon de l'Eſtoile, gentilhomme Breton : il eſtoit tellement ignorant, qu'ayant ouy chanter dans l'egliſe *Per EVM qui venturus eſt judicare vivos & mortuos*, il s'eſtoit imaginé, & l'aſſu-

roit, que c'estoit luy qui devoit juger les morts. Il n'est pas croyable combien de gents s'infatuerent de cete ridicule extravagance : on le suivoit comme un grand prophete ; tantost il marchoit avec un pompeux équipage, tantost il se cachoit, puis il reparoissoit plus glorieux qu'auparavant. Il y avoit deux classes de ses sectateurs, il en appelloit les uns Anges, les autres Apostres. On disoit qu'il estoit Magicien, & que pour attirer le monde, il faisoit de grands festins, & de fort riches presents, mais que ce n'estoit que des illusions qui alienoient l'esprit. L'archevesque de Rheims l'ayant fait prendre, le presenta au concile, & au sainct pere. Ses responses pleines de resveries phrenetiques, firent qu'on le traitta de fou ; ET pourtant on le resserra en une prison fort estroite, où il mourut bien-tost aprés. Trois ou quatre de ses principaux disciples, encore plus insensez que luy, & qui s'estoient entestez de grands noms qu'il leur avoit imposez ; à l'un de *Sapience*, à l'autre de *Science*, à l'autre de *Jugement*, aimerent mieux souf-

frir les flammes que de le renoncer.

Il estoit sans doute demeuré quelque levain des Petrobrusiens, & des Henriciens, qui rebrouillant les esprits, les porta à remuer plusieurs questions nouvelles & dangereuses : mais outre cela, il se glissa d'Italie en France quelques autres empoisonneurs qui y apporterent le plus pernicieux venin des Manicheens : ET ce furent ceux-là à mon advis, qui infecterent premierement le diocese d'Alby, à cause dequoy on nomma ces heretiques ALBIGEOIS. Ils furent convaincus dans une conference qui se tint dans cete ville-là chez l'evesque, qui avoit esté nommé arbitre par les deux partis; & cela se passa en presence de quantité de seigneurs, & de prelats, & mesme de Constance femme de Raimond comte de Thoulouze, & sœur du roy de France. Gozelin eveſque de Lodeve, refuta leurs erreurs par des passages du nouveau Testament : car ils ne recevoient point le vieux.

Ce remede n'arracha point cete mauvaise graine : elle se multiplia de plus en plus, & gagna bien-tost

Thoulouze, la capitale du Languedoc. Dés ce temps-là, les rois de France & d'Angleterre furent sur le point d'employer le fer pour exterminer ces opiniastres : toutefois ils trouverent plus à propos d'y envoyer des predicateurs qui travaillassent à les convertir, ou à les confondre, & à les retrancher de la communion des fidelles, afin qu'ils ne gâtassent plus personne.

Un legat du pape y estant allé l'an 1170. accompagné de quatre ou cinq eveſques, & de plusieurs autres ecclesiastiques ; descouvrit beaucoup de ces gents-là dans Thoulouze : entre autres le plus riche & le plus ancien, & pour ainsy dire le coq de tous les autres, qui prestoit ses * tours à leurs docteurs pour y faire leurs presches. Il le contraignit de se soumettre à la penitence publique, rasa ses tours, & excommunia & bannit plusieurs de ces heretiques, qui se retirerent dans l'Albigeois ; C'estoit comme leur fort, parce que Roger comte d'Alby les favorisoit, & se servoit d'eux pour tenir l'eveſque de sa ville prisonnier.

* Les principaux bourgeois de Thoulouze & d'Avignon, avoient des tours dãs leurs maisons.

Ces pays de Languedoc & de Gascongne, tant à cause de leur eloignement que de leur situation, & aussy de l'humeur bouïllante & guerriere de leurs habitants, estoient remplis d'une autre sorte de bestes ravissantes, qui n'aimoient que la proye & le carnage ; j'entends des troupes de bandits, qui se loüoient à ceux qui en avoient besoin pour se venger de leurs ennemis, ou ravageoient eux-mesmes pour leur compte. Ils ne s'en prenoient pas aux biens seulement ; mais aux personnes & à la vie, sans espargner ny condition, ny aage, ny sexe. Ils n'estoient d'aucune religion, mais ils assistoient les heretiques, pour avoir sujet de piller les clercs & les eglises ; les uns s'appelloient Brabançons, Arragonois, Navarrois, & Basques, à cause qu'ils venoient de ces pays-là ; les autres Cotereaux, & Triaverdins, par quelque sobriquet dont je ne sçay point l'origine ; leurs cavaliers se nommoient *Routiers*, du mot Tudesque *Reuter*. Le Concile general de Latran, qui se tint l'an 1179. excommunia les uns & les autres, deffen-

dit de les inhumer en Terre-Saincte, & exhorta les Catholiques de leur courir sus, de se saisir de leurs biens, & de mettre leurs personnes en servitude, accordant à ceux qui prendroient les armes pour une si bonne œuvre, des Indulgences ou Relaxations de penitence à proportion de leurs services, & selon la discretion des evesques.

Entre ces heretiques il y en avoit qu'on nommoit POPELICAINS, qui tenoient quantité de forts chasteaux en Gascongne, où ils s'estoient cantonnez, & faisoient un corps ensemble, depuis qu'on les avoit separez de l'eglise. Henry, qui d'abbé de Clervaux avoit esté fait evesque d'Albe, ayant en qualité de legat assemblé des troupes assez nombreuses, les alla visiter avec main-forte l'an 1181. Ils feignirent pour eviter cet orage d'abjurer leurs erreurs, mais le peril passé ils vescurent comme auparavant.

Cete contagion s'espandit en plusieurs provinces deçà & delà la Loire ; Un de ces faux apostres nommé Terric, qui s'estoit tenu long-

temps caché dans une grotte à Corbigny au dioceſe de Nevers, fut pris & bruſlé. Pluſieurs autres ſouffrirent le meſme ſupplice en divers endroits, particulierement deux horribles vieilles dans la ville de Troyes; à l'une deſquelles, diſoit-on, ils avoient donné le nom de ſaincte Egliſe, & à l'autre celuy de ſaincte Marie, afin que lors qu'ils eſtoient interrogez par les juges, ils puſſent jurer par *ſaincte Marie*, qu'ils n'avoient point d'autre croyance que celle de *ſaincte Egliſe*.

Ces Popelicains entre autres points impugnoient ouvertement la realité du corps de N. S. JESUS-CHRIST dans le ſainct Sacrement, à cauſe dequoy il y eut en ce temps-là pluſieurs miracles pour confirmer le peuple dans la foy de ce myſtere. Ils furent condamnez au concile de Sens de l'an 1198. comme auſſy les VAUDOIS, les PATARINS & les CATHARES. Le nom de Patarins venoit de ce qu'ils faiſoient gloire de patir pour la verité; celuy de * Cathares, de ce qu'ils profeſſoient fauſſement une grande pureté de vie.

* *Catharos* en Grec ſignifie *pur*.

Ces derniers estoient en Flandre appellez Pisles ; & en France, Tisserans, pource que la plusspart gagnoient leur vie à ce mestier.

Il faudroit un traité entier pour rapporter toutes ces sectes, leurs divers noms, & leurs opinions, qui estoient semblables en quelques points, & differentes en d'autres : mais il me semble qu'elles peuvent toutes se reduire à deux, sçavoir des Albigeois & des Vaudois, & que ceux-cy avoient à peu prés les mesmes opinions que ceux qu'on nomme aujourd'huy Calvinistes.

Il s'éleva aussy, sinon une heresie, au moins quelques doutes assez grands touchant la resurrection des corps, du temps de Maurice evesque de Paris : à cause dequoy pour tesmoigner quelle estoit sa foy sur cet article-là, il ordonna qu'on graveroit sur son tombeau le premier * Respons qui se dit dans l'office de Trespassez. A son exemple plusieurs ecclesiastiques ordonnoient en mourant, qu'on le mist aussy en escrit sur leurs poitrines, & qu'on l'enterrast avec eux.

* *Credo quòd redemptor meus vivit, &c.*

Plus les erreurs & les schismes choc-quoient la puissance du pape & celle des ecclesiastiques, plus ils l'affermis-soient & l'augmentoient Car premierement les papes remporterent sur les empereurs l'advantage tout entier dans le different des investitures. Puis lors qu'ils eurent acquis cete liberté à l'eglise pour les elections, ils la voulurent aussy estendre aux personnes & aux biens des ecclesiastiques. Ils soustenoient que l'eglise ne devoit point de contribution qu'à son chef, qui est le vicaire de JESUS-CHRIST en terre, & que les ecclesiastiques ne pouvoient estre corrigez que par leurs superieurs. Ce qu'ils fondoient sur cete maxime, que le moins noble ne devoit point avoir d'empire sur le plus noble, ny l'inferieur estre le juge de celuy qui est au dessus de luy. Toutefois ce point blessant l'autorité de tous les autres princes temporels, aussy bien que celle des empereurs, ne put passer que dans les terres de ceux qui estoient foibles, & delà les monts.

Puissance des Papes.

Le troisiesme sujet du different que les souverains pontifes eurent avec les

empereurs, fut qu'ils pretendoient que c'estoit à eux de donner l'empire, & que l'election des grands qui en relevoient, ne pouvoit faire qu'un roy, si leur autorité ne l'honoroit du titre d'empereur. Cete croyance estoit procedée de ce qu'en effet ils avoient premierement deferé la dignité & la charge de patrice au roy Pepin & à Charlemagne, & puis l'empire mesme à ce dernier. Pour ce chef ils l'emporterent hautement sur les empereurs. L'exemple de Henry VI. ne nous laisse aucun sujet d'en douter; car quand il prit la couronne imperiale à Rome l'an 1191. le pape Celestin III. qui estoit assis en son throne sur un échaffaut, la tenant entre ses pieds, la poussa à terre, pour monstrer qu'il estoit en son pouvoir de la renverser, & les cardinaux l'ayant receuë entre leurs mains, la poserent sur la teste de l'empereur, qui estoit en bas, & à genoux, attendant cete grace avecque soûmission.

Mais les papes ne purent pas si facilement gagner un quatriéme point, qui estoit d'empescher que les eveſques ne rendissent hommage à leurs

souverains temporels. La raison qu'ils avoient de s'opposer à cete soumission, estoit qu'ils estimoient indigne que des mains sacrées, qui operoient les plus augustes mysteres de la religion, fussent* serrées entre des mains prophanes. Or quoyque les souverains, & sur tout les rois de France eussent un grand respect pour tout ce qui venoit du sainct siege, ils ne purent neantmoins leur deferer pour ce chef, ny pour celuy de la franchise des biens & des personnes. Ainsy le roy Louys VI. ne voulut point permettre à Raoul de rentrer dans l'Archevesché de Bourges, qu'il ne luy eust fait hommage; ce qu'Yves de Chartres excusa envers le pape Paschal, sur la crainte d'un plus grand inconvenient. Et ce pape ayant donné une bulle, à la requisition du clergé de France, qui défendoit, sous peine d'excommunication, aux baillifs & prevosts du roy, d'exiger aucune prestation des clercs, le mesme roy escrivit des lettres pleines de chaleur à Yves, menaçant qu'il prendroit le bien des clercs, par tout où il le trouveroit, si cette bulle n'estoit

* Celuy qui rend hommage met ses mains entre elles de son seigneur.

revoquée : Je ne sçay ce qui en arriva.

Il s'estoit estably en ces siecles-là, une maxime qui donnoit une domination indirecte aux papes sur les princes, & droit d'animadversion sur leur gouvernement. C'est, qu'encore qu'ils ne crussent pas que les princes dépendissent d'eux pour le temporel, ils pensoient pourtant estre bien fondez à cause du spirituel, de juger si leurs actions estoient bonnes ou mauvaises, de les admoneſter, de les corriger, de leur defendre ce qu'ils ne croyoient pas licite, & de leur commander ce qu'ils croyoient juste. Ils se mesloient donc quand deux princes estoient en guerre, de leur ordonner des tréves, de mettre leurs differends en arbitrage, & de les obliger à debattre leur droict pardevant eux. Le roy Jean estant pressé par le roy Philippe Auguste, eut recours à Innocent III. lequel écrivit là-dessus, qu'estant prepose au gouvernement de l'eglise universelle il se sentoit obligé par le commandement de Dieu, de proceder en cete affaire suivant les formes de l'eglise, & de

„ dénoncer le roy de France pour ido-
„ lâtre & publicain, s'il ne faisoit ap-
„ paroistre de son droict devant luy
„ ou devant son legat. Car encore, di-
„ soit-il, qu'il ne luy appartinst pas de
„ juger du fief, toutefois il avoit droict
„ de connoistre du peché, & il appar-
„ tenoit au sainct Siege de corriger
„ toutes personnes de quelque qualité
„ qu'elles pussent estre, & si elles es-
„ toient refractaires à ses commande-
„ ments, d'y employer les armes de
„ l'eglise. C'estoit à dire l'excommuni-
cation, & mesme l'interdit; cruel remede qui ostoit l'usage des sacrements, & le service divin aux vivants, & quelque-fois mesme la sepulture aux morts. Ils se persuadoient qu'il y alloit de leur devoir de remedier à tous les scandales publics; qu'il estoit de leur soin paternel, de soulager & de proteger tous les opprimez; & de la grandeur de leur tribunal, de faire justice à toute la terre. Ainsi ils recevoient les plaintes de tous ceux qui souffroient oppression; ils alloient mesme au devant, & prenoient connoissance des injustices que les princes faisoient à leurs peuples, & des

impositions nouvelles, si bien qu'ils prononçoient quelquefois anathême sur ceux qui les levoient; Assez souvent ils exposoient en proye les biens de ceux qu'ils excommunioient, & commandoient de se saisir de leurs personnes, & de les reduire en servitude.

Les souverains ne furent pas à couvert de ces foudres: Car soit en vertu de cete opinion, qui alors estoit assez commune, mais à mon advis peu soûtenable, que les excommuniez sont décheus de la possession de leurs biens, soit qu'ils ne crussent pas qu'on deust laisser le gouvernement des peuples catholiques, à des princes revoltez contre l'eglise: ils allerent jusques à les déposer, à declarer leurs sujets déliez du serment qu'ils leur avoient fait, & à leur defendre de leur obeïr. Gregoire VII. commença d'exercer cete autorité sur l'empereur Henry IV. Et il en voulut user de mesme à l'endroit de Philippe I. roy de France: Car une fois il escrivit aux grands du royaume d'empescher les excez qu'il commettoit, specialement à l'endroit des marchands qui alloient aux foires: & une autre fois il le mena-

» ça de rompre les liens de la foy dont
» ſes ſujets luy eſtoient attachez, s'il
» ne ceſſoit de vendre les benefices,
» & s'il ne permettoit à l'eleu eveſque
» de Maſcon d'entrer dans ſon epiſco-
» pat. Victor II. l'excommunia en ef-
fet dans le concile de Clermont. D'autres papes ont excommunié & depoſé les empereurs Henry V. Federic I. & Federic II. & ont attenté pareille choſe ſur pluſieurs autres teſtes couronnées.

Si on s'eſtonne que des papes qui eſtoient en reputation de ſi grands hommes de bien, particulierement Gregoire VII. & Alexandre III. ayent fait de telles entrepriſes, qui ſemblent ſi eloignées des maximes des anciens peres & des premiers ſiecles : il faut ſçavoir, que ces lettres ſuppoſées des premiers papes, ſur leſquelles on avoit eſtably un nouveau droict Canon, avoient perſuadé à leurs predeceſſeurs dés la fin du huictieſme ſiecle, que leur autorité ſur les fidelles n'avoit point de bornes ; qu'en qualité de paſteurs univerſels, ils pouvoient faire des commandements & des defenſes à

tous les fidelles en ce qui regardoit leur salut & le bien de la religion, les admoneſter premierement, & aprés les punir s'ils n'obeïſſoient pas. Que ſi les predeceſſeurs de Gregoire n'avoient point uſé de ce pretendu pouvoir ſur les empereurs ; c'eſt qu'alors ceux-cy eſtoient princes plus reglez, & les papes de ce temps-là plongez dans d'extrêmes deſordres : mais que tout au contraire, Henry IV. s'eſtoit rendu execrable par ſes vices infames, & que Gregoire eſtoit venerable à toute la chreſtienté par ſes vertus.

J'oſeray adjouſter, qu'il y avoit meſme quelque choſe dans les ſiecles precedens qui pouvoit donner un peu de couleur à ce que ce pape entreprenoit. Car dans le ſixieſme, l'egliſe s'eſtoit miſe en poſſeſſion d'exclure des fonctions civiles & militaires, & meſme du mariage, ceux qu'elle mettoit en penitence publique, afin que leur converſion fuſt plus humble & plus parfaite. Sainct Leon pape l'avoit ſeulement conſeillé; ſes predeceſſeurs en firent une loy ; & les conciles de Tolede la reduiſirent en pratique à l'égard

de leurs rois meſme. Témoin Vamba, l'un des plus illuſtres & des plus glorieux qu'ils ayent eu : lequel ayant eſté conſacré à la penitence, comme il eſtoit à l'agonie, non point de ſon conſentement, car il avoit perdu toute connoiſſance, mais ſelon l'uſage de ce temps-là, ſe vid neantmoins obligé, lorſqu'il fut revenu en convaleſcence, de renoncer à la royauté. Remarquez encore s'il vous plaiſt, que ces conciles d'Eſpagne fournirent de grands préjugez aux papes pour ſoûmettre les ſouverains à leur diſpoſition. Car les rois Viſigoths eſtant electifs, les eveſques avoient beaucoup de part à leur election; & leurs conciles eſtoient comme des aſſemblées, où les grands & les rois meſme ſe trouvoient. On y corrigeoit les déreglemens de la ſouveraineté, & on leur impoſoit des loix avec peine d'anathême & de depoſition s'ils les violoient.

Les eveſques de France entreprirent la meſme choſe en dépoſant Louys le Debonnaire ; et quoy que ce fuſt une pure faction, ce prince toutefois ne reprit point la couronne, que par

l'autorité d'une autre assemblée d'evesques. Foulques, archevesque de Rheims, menaça Charles le Simple de soustraire ses sujets de son obeïssance, s'il s'allioit avec les Normands, qui alors estoient encore barbares & infidelles. Or les papes croyoient comme un article de foy, que leur pouvoir estoit beaucoup plus grand que celuy de tous les evesques ensemble, & qu'il n'avoit point d'autres bornes que celles que luy donnoient les canons exprés des conciles, & les decrets du siege apostolique; lesquels n'avoient garde de leur defendre de déposer les rois, puisqu'on n'avoit pas pû prévoir qu'il se trouveroit des occasions qui leur donneroient cete pensée. Gregoire II. en l'an 730. ayant fulminé anathême contre Leon l'Isaurien, suspendit au moins le payement des tributs, & l'obeïssance des peuples, ou peut-estre les en deslia tout-à-fait, comme quelques-uns le pretendent. De plus, s'estant attribué, comme ils firent, l'autorité de créer des rois, laquelle d'ailleurs leur estoit deferée par l'ambition de ceux qui recherchoient ce titre: ils

s'allerent imaginer qu'ils pouvoient bien oſter la couronne à ceux qui en eſtoient indignes, puiſqu'ils en pouvoient honorer ceux qui la meritoient.

Il y eut avec cela beaucoup d'occaſions qui ne ſervirent pas peu à confirmer cete opinion; entre autres la prohibition de contracter mariage entre parents, juſqu'au ſeptieſme degré, & entre alliez juſqu'au quatrieſme & cinquieſme; La connoiſſance qu'ils prenoient de toutes les grandes cauſes, non ſeulement entre les eccleſiaſtiques, mais encore entre les princes; ET les frequentes Croiſades. Car pour le premier, ils trouvoient tousjours aſſez de parentez ou d'alliances pour diſſoudre les mariages des princes, & par ce moyen ſe rendoient formidables. Et pour le ſecond, le pouvoir qu'ils avoient de juger de tout, les rendoit fort conſiderables, dautant que les parties ont naturellement de la crainte & du reſpect pour leurs Juges; ET qu'eux ayans dans cete incroyable affluence d'affaires, dequoy employer un nombre innombrable de perſonnes, attiroient

roient à leur cour tous ceux qui avoient l'ambition de parvenir, ou la curiosité de se façonner & de s'instruire dans cete escole la plus celebre du monde. En effet tout ce qu'il y avoit de plus beaux esprits par toute l'Europe, y couroient pour avoir des emplois; ET comme l'on a tousjours affection pour celuy de qui l'on tient son advancement, quand ils sortoient de là, aprés avoir bien fait leurs affaires, ils portoient par tout la grandeur des papes avec un zele ardent pour establir leurs maximes.

Les Croisades rendirent aussy les papes tres-puissants. Car dans celles qui se faisoient pour la Terre-Saincte, ils ordonnoient aux princes de s'y enroller, ils retenoient le souverain commandement dans ces armées-là par leurs legats, & ils se rendoient en quelque façon les seigneurs de tous les Croisez: non seulement parce qu'ils en exigeoient obeïssance, mais de plus, parce qu'ils les prenoient sous leur protection jusqu'à leur retour; ce qui estoit comme des lettres d'estat qui surseoient tou- *Croisades.*

tes procedures civiles & criminelles. Dans les autres Croisades qui se faisoient contre les schismatiques & les heretiques, ils establirent pour loy, que ceux qui estoient convaincus de ces crimes perdoient tous leurs biens, honneurs, & dignitez; ensuite de cela ils les en privoient ou les en faisoient priver par des conciles que leurs legats assembloient; puis ils donnoient leurs dépouilles à ceux qui avoient bien servy dans ces expeditions, sans trop consulter le seigneur souverain dont ces terres estoient mouvantes, parce qu'il n'eust pas osé en refuser l'investiture à ceux qu'une puissance si sainte en avoit pourveus.

Mais leur plus grande force consistoit en celle du clergé & des religieux; ces grands corps estant en ce temps-là fort unis pour la manutention de leurs franchises & de leurs libertez, qu'ils croyoient fermement estre de droict divin, consideroient le pape comme un chef puissant qui ne leur manquoit pas au besoin. Il est vray que son autorité trop absoluë pesoit un peu sur la teste des evesques;

mais quand elle les preſſoit trop, ils avoient recours à celle du prince, comme protecteur des biens & de la liberté des eccleſiaſtiques. Reciproquement ils ſe ſervoient de celle des papes, pour ſe defendre des entrepriſes des princes: Et ſe gouvernant ainſy entre les deux Puiſſances, ils taſchoient de moderer l'une par l'autre.

Au reſte ils avoient ſujet de ſe plaindre de ce que les papes leur oſtoient une bonne partie de l'autorité qui leur appartenoit, comme aux vrais ſucceſſeurs des apoſtres; De ce qu'ils attiroient immediatement à leur tribunal la connoiſſance de toutes les cauſes, ne leur laiſſant preſque rien à juger en premiere inſtance; De ce qu'ils les obligeoient à leur preſter ſerment, ſelon une formule dans laquelle Gregoire VII. avoit adjouſté des termes qui emportoient foy & hommage; De ce qu'ils leur impoſoient la neceſſité d'aller à Rome; De ce qu'ils s'arrogeoient à eux ſeuls le droict de ſacrer les metropolitaines; De ce qu'ils donnoient des diſpenſes des ſaints canons, comme ſi

toute la discipline ecclesiastique n'eust dépendu que de leur volonté absoluë ; De ce qu'ils accordoient des exemptions aux inferieurs pour les soustraire à l'obeïssance de leurs superieurs. Ils se plaignoient encore, de ce qu'ils s'estoient reservé à eux seuls le pouvoir de recevoir les coadjutoreries, celuy de dissoudre le mariage spirituel des evesques, c'est-à-dire, de les separer de leur eglise par voye de cession, ou de translation, ou de déposition; Et de ce qu'ils empietoient la disposition de la plus-part des benefices.

Disons quelque chose de plus singulier sur les principaux de ces points. La plus-part des differends d'entre les particuliers se traittoient par la cour de Rome seule dans le douziesme siecle : toutefois quand les causes estoient trop importantes, ou qu'elles touchoient toute l'eglise, ou tout un Estat, ils les remettoient au jugement d'un concile. Ainsi Gregoire VII. lorsque la querelle d'entre luy & l'empereur Henry V. vint à se renouveller, asseura qu'il assigneroit un concile, dans un lieu seur, où tous

se pussent trouver amis ou ennemis, tant de l'ordre clerical que de l'ordre laïque, pour juger lequel de luy ou de l'empereur avoit rompu la paix, & pour adviser aux moyens de la restablir. Gelase II. dît la mesme chose, & qu'il *acquiesceroit au jugement de ses freres les evesques, que Dieu avoit constituez juges dans son eglise, & sans lesquels une cause de cete nature ne se pouvoit traitter.* Innocent III. escrivit qu'il n'osoit rien decider sur le mariage du roy Philippe II. sans la determination d'un concile general: Et que s'il le faisoit *il en pourroit courir risque de son ordre & de son office*; Paroles remarquables en ce qu'elles semblent insinuer qu'un pape peut estre deposé non seulement pour heresie, mais aussi pour avoir abusé de sa puissance.

De ce temps-là ils estoient encore obligez de gouverner l'eglise par l'advis des cardinaux; dont la puissance estoit montée à un tel degré depuis l'an mille, qu'ils estoient leurs collateraux & leurs coadjuteurs, comme le dit sainct Bernard; que leurs droits estoient plus grands que ceux

Cardinaux.

„ des patriarches & des primats, &
„ qu'ils avoient pouvoir de porter une
„ censure authentique sur les papes
„ mesmes. Le secours & les merites de tant de grands personnages desquels le sacré college estoit remply, n'ayderent pas peu aux papes à soustenir le fardeau des affaires, & à maintenir & augmenter leur authorité dans tous les pays les plus eloignez. Mais quand ils se furent agrandis par leur moyen, ils s'affranchirent de leur dépendance; & aujourd'huy ils leur demandent seulement leur advis, & ne se tiennent point obligez de le suivre.

Quant à la disposition des benefices, ils l'avoient presque toute attirée à eux; celle des grands, & que l'on appelle consistoriaux, comme sont les archevesches, evesches & abbayes, en se rendant maistres des elections, sous pretexte de juger des differends qui naissoient entre les brigues opposées; & celle des moindres, comme sont les dignitez & chanoinies des eglises cathedrales & collegiales, par les recommandations qu'ils faisoient aux chapitres en faveur des clercs suivants

Benefices.

leur cour. Leurs recommandations ayant souvent obtenu l'effet qu'ils desiroient, se tournerent peu à peu en commandement absolu, à l'incitation des flateurs & des interessez. Et puis elles furent suivies des reservations, & aprés des expectatives, dont l'abus alla toûjours en augmentant, nonobstant la pragmatique de S. Louys, & les remedes que Philippe le Bel y voulut apporter, & dura jusques au temps du grand schisme. Alors le roy Charles VI. & aprés luy Charles VII. y mirent la main de bonne sorte, & ramenerent les elections, collations & presentations dans l'ordre des decrets des conciles generaux, sans plus avoir d'esgard aux passe-droits que la cour de Rome avoit introduits.

Dés le cinquiesme siecle, non seulement les eveſques, mais presque tous les ecclesiastiques de deça les monts, avoient cete pieuse coustume, d'aller à Rome visiter les sepulcres de S. Pierre & sainct Paul, comme pour y rendre leurs hommages, & tesmoigner qu'ils tenoient la mesme foy que ces princes des apostres avoient preschée. Par mesme

moyen ils rendoient leurs respects aux souverains pontifs : lesquels avec le temps convertirent cete devotion volontaire en une obligation indispensable, si bien qu'ils faisoient de grands reproches à ceux qui y manquoient.

Les dispenses estoient tout-à-fait inconnuës dans les premiers siecles, & lors que l'on commença d'en donner, ce ne fut pas pour permettre d'enfraindre les canons, mais plus-
Dispenses tost pour absoudre ceux qui les avoient enfraints. Aprés l'onzieſme siecle l'usage en devint tres-frequent. J'en remarque trois ou quatre causes ; les guerres continuelles entre les particuliers, aussi-bien qu'entre les princes ; la multitude des decrets qui estoit si grande qu'il estoit difficile qu'on n'en violast quelqu'un ; la corruption des mœurs ; & le peu de compte que l'on tenoit des regles ecclesiastiques : de sorte que l'on estoit obligé d'obvier à ce mespris par des dispenses, & on croyoit couvrir
☞ la transgression en la permettant. Les papes ne dispensoient pourtant pas en choses contre la foy, ny contre les

bonnes mœurs, mais bien en celles qui n'estoient deffenduës ou permises que par le droit positif. Quant au droit divin & naturel, ils n'en dispensoient pas directement, mais par interpretation & par declaration.

Exemptions des Monasteres.

Pour les exemptions des monasteres, nous avons marqué dans le sixiesme siecle, comme elles commencerent par la concession des evesques, & comme tous les grands se piquerent d'en decorer les abbayes qu'ils fondoient. Les premieres que l'on trouve avoir esté accordées, n'estoient que pour delivrer les moynes des charges & droits temporels; depuis ils y firent adjouster quelques privileges : entre autres, qu'ils eliroient leurs abbez, qu'ils seroient maistres de leur discipline : & que les evesques leur ordonneroient des prestres à leur requisition. Aprés ils trouverent aussy moyen de les estendre à la jurisdiction spirituelle, & de se soustraire de la dépendance de leurs evesques : à quoy trois choses estoient requises, le consentement de l'evesque, l'autorité du sainct siege, & les lettres patentes du roy.

Le nombre de ces exemptions s'accroiſſant de jour en jour, le pape s'arrogea à luy ſeul le pouvoir de les donner, & de ſouſmettre les monaſteres au ſainct ſiege, malgré les eveſques dioceſains. Il en uſa de meſme à l'eſgard de quelques eveſques & de quelques chapitres, ſouſtrayant ceux-cy à leurs eveſques, & les eveſques à leurs metropolitains. Les gents de bien ne ſe purent taire de ce deſordre, leurs eſcrits en parlent encore : Sainct Bernard, quoyque moine, & tres-zelé pour le ſainct ſiege, les condamnoit hautement. Car exempter les abbez de la juriſdiction des eveſques, qu'eſtoit-ce autre choſe, diſoit ce grand Sainct, que de leur commander la felonnie & la rebellion ? Et n'eſtoit-ce pas une deformité auſſi monſtrueuſe dans le corps de l'egliſe, d'unir immediatement un chapitre ou une abbaye au ſainct ſiege, que dans le corps humain d'attacher un doigt à la teſte ?

Ces graces ne ſe donnoient pas gratuitement à Rome, les abbez & les moines deſpouïlloient leurs mo-

nasteres pour achepter cete indépendance, & les rendoient souvent tributaires au sainct siege, de certaine quantité de marcs d'argent, payable tous les ans.

Nonobstant ces exemptions, les abbez ne laissoient pas d'estre obligez aprés leur election de rendre obeïssance aux eveſques, & par escrit: mais la pluspart le refusoient, de sorte qu'il falut que le concile de Rheims fist un decret pour les y astreindre; et neantmoins ils ne se mirent pas trop en devoir d'y deferer. Cete desobeïssance estoit tellement passée en droit commun, que Henry II. roy d'Angleterre se plaignit amerement au pape Innocent II. de ce que Hugues archeveſque de Rouën exigeoit ce devoir des abbez de Normandie. Le pape voyant la chaleur avec laquelle ce roy luy en escrivoit, manda à l'archeveſque qu'il eust à relascher pour quelque temps de la rigueur de son droit, pour eviter de plus grands inconvenients.

Le besoin que les papes eurent du credit de l'ordre de sainct Benoist durant leurs querelles avec les em-

pereurs, les porta, comme je croy, à communiquer aux principaux abbez de ces congregations, les ornements qui n'avoient appartenu qu'aux eveſques : Sçavoir la croce, la dalmatique, les gants & les ſandales; quelques-uns depuis y adjouſterent la mitre. Mais ceux qui aimoient l'ordre hierarchique, deteſtoient cet abus ; & les abbez qui conſervoient encore un peu de l'humilité religieuſe, ne ſe chargeoient guere de cet honneur, croyant que ce qui eſt la marque de la juriſdiction dans un eveſque, eſt une tache d'ambition dans un moyne. Pierre de Blois eſcrivit à ſon frere, abbé dans le royaume de Naples, à qui le pape avoit fait preſent de ces ornements pontificaux, qu'il euſt à les luy renvoyer, ou à ſe desfaire de ſon abbaye. Le pape Urbain II. voyant le bienheureux Pierre abbé de Caves nuë teſte dans un concile, luy envoya une mitre pour ſe couvrir ; ce ſainct homme l'ayant receuë avec grand reſpect, ne la voulut pourtant point mettre, & la tint tousjours ſur ſes genoux. Mais Hugues abbé de Clugny ne

refusa pas ces ornements des mains du pape, qui les accorda à luy & à tous ses successeurs Calixte II. desirant gratifier cete abbaye là, parce qu'il y avoit este eleu, & sacré, donna aussy le titre de cardinal à l'abbé Ponce de Melgueil, pour en jouïr, luy & tous les abbez de cete maison.

Les papes originairement n'avoient droict de confirmer que les elections des metropolitains de la diocese * Romaine. Le *Pallium* qu'ils s'adviserent d'envoyer à ceux de l'eglise Gallicane, leur fraya le chemin à l'empieter aussy sur eux. Du commencement sainct Boniface archevesque de Mayence, les engagea à rechercher cet honneur, afin de les faire entrer par ce moyen, dans une plus grande dépendance : puis quand ils furent accoustumez à se parer de cet ornement qui à leur advis les distinguoit fort des evesques, le pape les obligea à le prendre tousjours de luy comme une chose necessaire, & leur deffendit de faire aucunes fonctions qu'ils ne l'eussent receu.

*La Diocese est toute l'étenduë d'un grãd Siege ou Patriarchat, le Diocese n'est qu'un Evesché.

Les evesques ne pouvoient passer

à un autre evesché, s'ils n'estoient chassez du leur par les barbares, ou s'il n'y en avoit une necessité tres-urgente; & cela par la sentence du metropolitain & des evesques de la province: les papes neantmoins le leur permirent sans les astreindre à aucune de ces formes. Ce qui s'introduisit dans ce douziesme siecle, non pas tout d'un coup, mais peu à peu, & pour ainsi dire en sondant le gué.

Elections

L'ancienne forme des elections se conservoit encore comme l'ame de la hierarchie, c'est à dire, qu'elles se faisoient par le clergé & par le peuple: aprés elles estoient examinées par le metropolitain, assisté du conseil de ses suffragants. S'il les jugeoit bonnes il les approuvoit, & s'il y trouvoit quelque defaut, il les cassoit & renvoyoit ordre aux electeurs de proceder à une nouvelle: S'entend s'ils n'avoient pas sciemment & de propos deliberé, eleu un sujet qui en fust indigne, ou qui fust lié par quelque empeschement canonique; car alors le metropolitain & ses suffragants, en elisoient un eux-mesmes. Les evesques n'estoient pas

obligez d'assister en personne à ces elections & à ces jugements : mais ils y envoyoient des ecclesiastiques, qui representoient leur personne.

La consecration des evesques se faisoit en France par le metropolitain, & ses suffragants, sans que le pape & ses legats y eussent aucun droict : mais si le metropolitain refusoit de sacrer l'eleu, les electeurs en appelloient au pape, qui quelquefois le sacroit luy mesme. Quand les metropolitains estoient suspendus de leurs fonctions episcopales, les legats, comme representant le sainct pere, pretendoient que celle-là leur appartenoit. *Consecrations.*

Les elections, & le droict qu'avoient les metropolitains de sacrer les evesques, ne furent pas directement renversez durant ce siecle-cy, mais y souffrirent de grandes breschs. Car la nouvelle jurisprudence fondée sur les epistres supposées des premiers papes, ayant perverty tous les anciens canons, & reduit toutes les elections aux formes de la chicane : comme il arrivoit souvent des contestations entre les brigues des elisans, ou des

difficultez sur le jugement des metropolitains, l'une des deux parties ne manquoit jamais d'en appeller à Rome. Cete cour-là estoit un labyrinthe inextricable de procedures; ET s'il y avoit manque de quelque formalité à l'election, le pape la declaroit nulle, & se reservoit à luy seul le droict de pourvoir à l'eveschè, & de sacrer celuy qu'il choisissoit.

Quoy qu'il fust defendu de rien prendre pour cela, neantmoins les officiers de la cour de Rome exigeoient furieusement, sous pretexte de leurs salaires, de leur papier & de leur ancre. Ensuite les papes mesme, qui avoient tant condamné ces exactions, convertirent à leur profit propre les abus qu'ils n'avoient pû empescher. Je trouve que l'eveſque du Mans donna pour son ordination sept cents marcs d'argent. Avec le temps ils fixerent cete exaction au revenu d'une * année moderément taxée, qu'eux & les cardinaux partageoient ensemble.

Annates.

La puissance des eveſques de France estoit aussy fort grande à proportion. Outre qu'ils estoient le membre le plus puissant de l'estat, outre

qu'ils avoient le plus de pouvoir dans les grands Parlements ou assemblées generales, les rois deferoient beaucoup à leurs conseils, se soûmettoient à leurs admonitions, & recevoient la couronne de leurs mains à toutes les festes solemnelles de l'année. Si bien que lors qu'un roy estoit excommunié, comme le fut Philippe I. les evesques refusoient de faire cet office, & tenoient en quelque façon, comme en suspens, non pas la royauté, mais le respect des peuples. A l'exemple des papes ils se servoient quelquefois d'interdits, souvent d'excommunications; lesquelles à force d'estre employées pour de legeres occasions, devindrent si odieuses, que les Juges seculiers se soûlevant contre, faisoient prendre au corps ceux qui les portoient, les tourmentoient en leurs biens & en ceux de leurs parents, & vexoient mesme ceux qui obeïssoient à ces fulminations, ou qui refusoient d'avoir communication avec ceux qui estoient excommuniez. C'est pourquoy l'an 1274. le concile de Lyon l'un des plus celebres qui ayent esté

Puissance des evesques.

Excommunications.

tenus en France, ordonna en presence du roy Philippe le Hardy, & des empereurs d'Orient & d'Occident, que ceux qui en useroient de la sorte, seroient retranchez de la communion de l'egliſe, & que s'ils demeuroient deux mois en cet estat, ils ne pourroient estre absous que par le S. siege. Ce qui fut receu en France, pourveu que ces excommunications fussent justes, & qu'elles ne blessassent point les droits du roy. Or comme il dépendoit de ses officiers de prononcer là-dessus, ils les rendoient le plus souvent illusoires, & saisissoient le temporel tant de ceux qui les portoient que de ceux qui y deferoient, & mesme faisoient abattre leurs maisons.

La raison pourquoy on se premunissoit si fort contre ces censures, estoit qu'en ce temps-là on avoit la croyance que dés qu'un homme estoit excommunié, il perdoit l'usage de ses biens, honneurs & dignitez, que chacun pensoit avoir droict de le piller, qu'on luy denioit les sacrements & la sepulture, & qu'il ne pouvoit estre absous qu'à de fort

rudes conditions, & en faisant une penitence publique, dont la mortification est plus cruelle que la mort à ceux qui ont plus la honte du monde que la crainte de Dieu devant les yeux. Aussi les ecclesiastiques ne vengeoient leurs injures, quelque grandes qu'elles fussent, que par le glaive spirituel; & ils estoient si jaloux de leurs sentences, que si un juge seculier eust voulu prendre un homme qui eust esté excommunié pour avoir tué un ecclesiastique, & le chastier selon les loix du prince, ils s'y fussent opposez, comme à un attentat sur leur jurisdiction. Voilà pourquoy le meurtre d'un laïque estoit puny de mort, & celuy d'un prestre & d'un prelat mesme, n'estoit souvent puny que d'excommunication.

La pluspart des evesques estoient tirez des monasteres; car comme les elections avoient lieu, & que ces maisons passoient pour des escoles de pieté & de sagesse, ceux qui aspiroient à cete dignité ou à celle d'abbé, qui n'estoit pas si honorable, mais plus commode, se jettoient dans le fond d'un cloistre. Plusieurs en effet y

apprenoient une vertu tres-auſtere & une profonde humilité, mais pluſieurs auſſy n'en affectoient que l'exterieur ; ils s'abbaiſſoient ainſy, afin de s'elever, & ſe cachoient pour ſe faire rechercher. Puis quand leur hypocriſie avoit ſi bien esblouy les yeux des ſimples, qu'on les avoit eleus, ils levoiẽt le maſque & ſe donnoient du bon temps.

Souvent les bons prelats, qui n'avoient point eſté portez à l'epiſcopat par d'autre motif que par celuy d'une puiſſante vocation, lorſqu'ils ſentoient diminuer leurs forces, quittoient l'eveſché, & faiſoient retraite dans quelque monaſtere pour s'y recolliger, & ſe preparer à rendre compte de leur adminiſtration au ſouverain juge.

Ils avoient encore alors le pouvoir de declarer au peuple ceux qu'il pouvoit honorer & prier en qualité de ſaincts ; c'eſt ce qu'on appelle canoniſer. Cet acte ſe faiſoit ordinairement dans un concile, ou dans une aſſemblée de leurs confreres ; L'eveſque dans le dioceſe duquel eſtoit morte la perſonne qui meritoit cet honneur, y faiſoit le rapport des gran-

Canoniſation.

des Vertus qui avoient illustré sa vie, & des miracles qui esclatoient sur son tombeau selon la renommée publique & le tesmoignage de plusieurs particuliers ; ET là-dessus l'assemblée donnant son jugement par des acclamations plustost que par escrit, ils alloient tous *relever le corps sainct*, le mettoient dans une châsse sur l'autel, l'exposoient à la devotion du peuple, & ordonnoient qu'on celebreroit sa feste.

C'avoit esté un abus fort ancien dans les eglises d'Orient, & dans celles d'Occident, que les Clercs pilloient les biens de l'evesque dés qu'il avoit les yeux clos. En France depuis l'an mille, au moins à ce que j'ay pû remarquer, les laïques prenoient la mesme licence tant à l'esgard des evesques que de tous les autres beneficiers, se fondant peut-estre sur ce que les biens d'eglise sont les biens des pauvres, & que le peuple les pouvoit reprendre, quand le pasteur à qui il les avoit donnez, pour cete fin-là, les avoit retenus pour luy. Quoy qu'il en soit, cet abus passa en coustume mal-gré toutes les defen- *Regale.*

ſes des papes & des conciles. Or les ſouverains qui penſent que tous les droits du peuple leur appartiennent eminemment, parce qu'ils en ſont les chefs, s'en firent un de cete coûtume, & dans peu de temps l'eſtendirent ſur les revenus des eveſchez vacants, & aprés s'attribuerent la collation des canonicats & de tous les autres benefices qui en dependent, hormis de ceux qui ont charge d'ames. On appelle ce droict REGALE. Cete coûtume eſtoit avant le regne de Louys VII. quoyque de ſon temps elle ne fuſt pas loüée de tout le monde, ny receuë qu'en peu d'eveſchez. Yves de Chartres la racheta du roy Philippe I. pour ſon eveſché, & Louïs VII. permit à Pierre archeveſque de Bourges de teſter des fruicts de cette egliſe, lorſqu'il mourroit.

La couſtume du royaume, qui obligeoit les eveſques de ſuivre les rois à cauſe de leurs fiefs, n'eſtoit pas fort deſagreable à ceux d'entre eux, qui ſe plaiſoient plus à la cour qu'à l'egliſe. Toutesfois les autres qui aymoient mieux eſtre conſiderez comme paſteurs que comme grands

de l'eſtat, ſe retiroient de la cour: mais quelquefois les rois interpretoient cette retraite à un manque de devoir. Nous avons veu que le roy Louys le Gros en voulut mal à l'archeveſque de Sens, & à l'eveſque de Paris: & que Philippe Auguſte fit ſaiſir les biens des eveſques de Paris & d'Auxerre, parce qu'ils avoient manqué de ſe trouver à l'armée. A la fin les bons & vertueux gagnerent ce point ſur l'eſprit des rois, qu'ils les diſpenſerent d'aller en perſonne à la guerre, pourveu qu'ils y envoyaſſent le nombre d'hommes à quoy ils eſtoient obligez par leurs fiefs.

Les egliſes parroiſſialles des bourgs & villes avoient eſté long-temps deſſervies par des preſtres canoniques que l'eveſque y envoyoit, & qu'il retiroit à ſa cathedrale quand il luy plaiſoit. Les ſeigneurs ayant baſty des chapelles aux champs pour la commodité de leurs coulons & payſans, s'en approprierent les oblations, les prémices & les collectes: car originairement elles n'avoient point les dixmes des fruicts de la terre & du beſtail, & c'eſtoient les ſeigneurs qui

Parroiſſes de la Campagne.

les prenoient. C'eſt une grande queſtion de ſçavoir à quel titre : je penſe moy qu'elles faiſoient partie de leur domaine, & que c'eſtoit un droict qu'ils levoient ſur leurs tenanciers ; preſque dans tous les lieux la dixieſme, en d'autres la treizieſme, la quinzieſme, la vingtieſme. Quoy qu'il en ſoit, quand ils furent bien perſuadez qu'elles appartenoient de droict divin aux miniſtres de l'egliſe, & qu'il les leur faloit reſtituer : ils en donnerent une bonne partie aux moynes Benedictins, qui en ce temps-là rendoient de grands ſervices à l'egliſe, & ſe faiſoient fort aymer de la nobleſſe, parce que leurs monaſteres eſtoient comme des hoſtelleries gratuites pour les gentilshommes & autres voyageurs, & des eſcoles pour inſtruire leurs enfants. Moyennant ces donations ils commettoient de leurs preſtres pour deſſervir ces chapelles ; Et comme ils virent que ce fonds eſtoit excellent, parce qu'il vient ſans main mettre, ils en attirerent tout autant qu'ils purent. Les chanoines reguliers en prirent auſſy quelques-unes. Si bien qu'il

Dixmes.

qu'il n'en demeura guere aux prestres seculiers.

Ces moines de sainct Benoist ainsy dispersez par les villages, se destraquant de l'observance de leur regle, & se corrompant hors de leur monastere, de mesme que le poisson se meurt hors de l'eau : le concile de Clermont l'an 1095. ordonna qu'ils abandonneroient cet employ aux prestres seculiers. Mais ce decret ne fut pas entierement executé, non plus que celuy du concile de Poictiers de l'an 1109. qui leur defendoit les fonctions paroissiales : ils retindrent ces cures jusqu'en l'an 1115. que le concile de Latran les leur osta toutes par une constitution generale. On leur laissa pourtant le droit d'y presenter & les dixmes aussy, horsmis une mediocre partie pour la subsistance des curez qui desserviroient ces eglises.

On excepta de cette constitution les chanoines reguliers de sainct Augustin, à condition qu'ils auroient un compagnon afin de s'entretenir avec luy, & de ne pas s'abrutir dans la frequentation des païsans, beaucoup

pire que la solitude. Ce compagnon n'estoit que le second, & par consequent l'autre qui desservoit estoit le premier à son esgard ; à cause de cela on le nomma *Prieur* ; ET voilà pourquoy ces benfices s'appellerent prieurez-cures, quoy qu'ils ne soient en effet que simples cures, non plus que celles qui sont tenuës par les prestres seculiers.

Pluralité des Benefices défenduë.

Il y a plusieurs preuves dans les conciles & ailleurs, que la pluralité des benefices estoit deffenduë ; Abus qui sera tousjours condamné par les vrais ecclesiastiques, qui regardent les benefices comme des charges, mais tousjours pratiqué par ceux qui ne les considerent que comme des revenus.

Les princes de ce temps-là s'emportoient facilement à de grandes vengeances & à des violences extrêmes ; mais lorsque le premier feu de leur passion estoit ralenty, ils se laissoient bien-tost ramener à la repentance, tant par les sentimens du christianisme qu'ils avoient bien avant imprimé dans le cœur, leur religion n'estant pas une politique, mais une

vraye Foy, que par les remonſtrances des eveſques & des autres eccleſiaſtiques. Car ces veritables paſteurs ne ſçachant ce que c'eſtoit de diſſimuler les pechez manifeſtes de qui que ce fuſt, encore moins de flater la delicateſſe de la domination, & de diſſimuler le déreglement des grands, les reprenoient hardiment de leurs fautes, parce qu'autrement ils en euſſent eſté chargez eux-meſmes devant Dieu. Ils y employoient premierement les admonitions ſecretes, qu'ils faiſoient, ou debouche, s'ils pouvoient avoir accés auprés d'eux, ou par lettres. Aprés, s'ils voyoient le mal devenir incurable, & le ſcandale continuer & s'augmenter, ils y adjouſtoient des reprehenſions publiques, & à la fin ils laſchoient les cenſures de l'egliſe. Avec cete liberté evangelique ſouſtenuë de l'Eſprit de Dieu, ils amoliſſoient ſouvent les ames les plus endurcies, & faiſoient revérer leur fermeté apoſtolique, tandis que l'on avoit à meſpris la laſcheté de ceux qui n'avoient oſé ouvrir la bouche.

Penitences des Grands.

Quand quelque egliſe eſtoit perſe-

cutée en sa liberté ou en ses biens, les pasteurs en descendoient les chasses & les images des Saincts, & les posoient à terre, soit pour toucher le cœur des persecuteurs, & les induire à penitence; soit pour irriter l'indignation du peuple contre eux.

Ceux qui ne tenoient pas la croyance de la realité du corps de JESUS-CHRIST dans le sainct Sacrement, estoient heretiques : mais les trop curieux faisoient plusieurs questions sur la maniere & sur les circonstances de ce mystere incomprehensible. Quelques-uns ne concevant point ce que pouvoit devenir le sacré corps de Nostre-Seigneur apres qu'on l'avoit pris par la bouche, disoient qu'il s'en alloit avec les restes de la digestion. Rupert abbé de Tuit, estoit dans ce sentiment, que le pain & le vin demeuroient avec le corps & le sang de JESUS-CHRIST. Et il semble que Pierre de Blois croyoit que l'on ne consacroit point le calice sans eau, & que le Sacrement ne se faisoit point sans le calice, dautant que c'est un repas mystique; & que dans un repas il faut qu'il y ait à

boire auſſy bien qu'à manger.

On communioit encore en ce temps-là ſous les deux eſpeces : mais pluſieurs, entre autres les moines de Clugny, pour empeſcher la profanation qui ſe pouvoit faire ſi le calice ſe reſpandoit, ou s'il en demeuroit quelque goutte dans les mouſtaches des communiants, adminiſtroient le pain trempé dans le calice ; & ce pain eſtoit rond & grand comme un eſcu. Or cet uſage ne ſemblant pas conforme à l'inſtitution du Sacrement faite par JESUS-CHRIST, fut ſouvent repris & condamné par les papes meſmes : leſquels enfin n'ayant pû oſter cet abus, retrancherent tout-à-fait le calice aux laïques. Au reſte ceux qui impugnent la realité ſont mal fondez de dire que le mot de *tranſſubſtantier* fut introduit par le concile de Latran, qui ſe tint l'an 1215. car on le trouve dans Pierre de Blois, qui eſcrivoit quelques années auparavant : mais il eſt vray que le concile authoriſa ce terme-là. *Calice retranché.*

L'uſage de la penitence publique eſtoit encore fort commun. Les pe-

nitents ne pouvoient entrer dans l'egliſe, ny communier, ou recevoir le baiſer de paix, ny ſe faire les cheveux, ny ſe raſer, ny veſtir du linge, ny tenir des enfants ſur les fonts. Ils ne mangeoient que du pain ſec, & ne beuvoient que de l'eau, le Lundy, le Mercredy & le Samedy de chaque ſemaine. Mais cete rigueur fut fort adoucie par les indulgences ou relaxations des peines portées par les canons. Les papes en donnoient liberalement à ceux qui ſe croiſoient pour la Terre-Saincte, ou contre les ſchiſmatiques & heretiques ; les eveſques auſſy, quand ils dedioient quelque egliſe, n'en eſtoient point chiches à ceux qui la viſiteroient, à la charge qu'ils y vinſſent faire la veille, & qu'ils y apportaſſent quelques aumoſnes pour l'entretien de la fabrique.

Penitences publiques.

Ils avoient alors un gouſt particulier pour baſtir des chapelles ſouſterraines. J'ay remarqué qu'en édifiant des egliſes, ils y enterroient quelquefois dans les fondements des vaſes pleins d'argent, afin que lors que le temps, ou quelque accident

les destruiroit, on trouvast dequoy les restablir. Avec cela quand elles tomboient, ils portoient les reliques du Sainct qui y estoit honoré par tout le pays des environs, pour exciter la devotion des peuples à contribuer à leur reédification. Au reste il ne se pouvoit pas qu'elles ne devinssent fort riches, dautant qu'il ne mouroit personne qui ne les advantageast de quelque legs. Je marqueray en passant que plusieurs par leurs testaments affranchissoient quelque nombre de serfs selon leurs facultez, & qu'on peut compter cela entre les causes qui ont peu à peu aboly la servitude en France.

Les personnes qui avoient commis de grands pechez, quoy qu'ils ne fussent pas de ceux à qui les canons ordonnoient une penitence publique, ne laissoient pas, particulierement à l'article de la mort, de les confesser publiquement; ET plusieurs grands princes vouloient mourir à plate-terre, couchez sur une croix de cendre; quelques-uns mesme la corde au col, d'autres avec l'habit

de moine, croyant que cete saincte livrée les mettroit plus à couvert des peines de l'autre monde.

La confession auriculaire avoit tousjours esté pratiquée dans l'eglise. Gratian examinant dans la seconde partie du decret, si elle estoit de necessité absoluë ou non, aprés avoir apporté les raisons de part & d'autre suivant sa methode, semble en laisser le jugement libre, asseurant que les personnes pieuses & devotes estoient partagées pour & contre. Mais l'eglise a decidé nettement pour l'affirmative.

Les religieux n'administroient point les sacrements aux laïques, & n'entendoient point les confessions, si ce n'estoit de ceux de leur robbe, leur estant defendu par les conciles de faire les fonctions curiales. Un certain abbé de S. Riquier ayant entrepris de confesser des seculiers, & de prescher sans permission des Ordinaires, il y en eut des plaintes à Rome, & le pape le fit citer pardevant luy; mais il plaida si bien sa cause, que le sainct pere luy accorda

l'un & l'autre, & luy donna des sandales, qui en ce temps-là estoient la marque de predicateur.

Les ecclesiastiques s'occuperent fort à multiplier les ceremonies, les ornements, & les pratiques de devotion, & à faire plusieurs questions assez inutiles sur ces choses-là.

Les laïques ne s'adonnant guere à l'estude, la profession de Medecin & celle d'Avocat n'estoient presque exercées que par des gents d'eglise. Comme elles estoient fort lucratives, il prit aussy envie aux moines & aux chanoines reguliers de les embrasser; le concile de Latran sous Innocent II. leur en fit une expresse defense.

Les mortifications & austeritez, la haire, le cilice & la fustigation volontaire, qu'on nomme discipline, estoient fort en pratique, pour le moins dés le siecle precedent, puisque Pierre Damien en parle comme d'une chose tres-commune. Lors que l'on vouloit appaiser la colere de Dieu ou obtenir quelque grace particuliere de sa bonté, le pape, & quel-

quefois les eveſques de leur chef, ordonnoient de nouveaux jeuſnes. Ainſi l'an 1187. Gregoire VIII. amerement touché de la perte de Jeruſalem, trouva bon afin d'animer les Chreſtiens à s'armer puiſſamment pour la recouvrer, de leur commander à tous, hommes & femmes, de jeuſner pendant cinq ans tous les Vendredis de chaque ſemaine, avec la meſme rigueur qu'en Careſme, & de s'abſtenir de charnage le Mercredy & le Samedy. Il enjoignit pareille abſtinence aux cardinaux & à leur famille, pour le Mercredy, & ſe l'impoſa à luy-meſme & aux ſiens.

Jeuſnes. Quant au jeune du Careſme on l'obſervoit alors fort auſterement : on ne mangeoit qu'une fois le jour, & aprés le ſoleil couché, tout le ſervice divin eſtant fait, & les meſſes dites à ces heures-là. On en voit encore des veſtiges aujourd'huy, en ce qu'on y dit veſpres avec la meſſe avant midy. Quelques-uns ſe donnoient la liberté de manger à l'heure de None ; c'eſt à trois heures de relevée. Les moines ne jeuſnoient que

jusques à cete heure-là depuis la Septuagesime jusqu'à la Quadragesime ; mais depuis la Quadragesime jusques à Pasques, eux & tous les fidelles ne mangeoient qu'aprés vespres. Les princes & les grands ne se dispensoient point de l'abstinence, ny du jeusne mesme, qui n'alteroient pas tant leur santé, comme ils amortissoient leur concupiscence ; ET dans ce sainct temps les plus indevots estoient obligez, au moins par honneur, de faire tous les jours des aumosnes.

Les fonctions des Ordres sacrez estoient encore differentes & separées ; les prestres ne faisoient guere celle de diacre & de sousdiacre. Plusieurs par humilité demeuroient tousjours diacres, ou au moins fort longtemps, ne prenant l'ordre de prestrise que sur la fin de leurs jours. Nous lisons que Celestin III. lors qu'il fut eleu pape n'estoit que Diacre, & qu'il avoit passé soixante-cinq ans dans cet Ordre-là sans aspirer à la prestrise.

On toleroit quelquefois le maria-

ge aux soufdiacres, mais c'estoit un sacrilege aux diacres.

Le bapteſme ne ſe conferoit ordinairement qu'à la feſte de Paſques, ſi ceux qui devoient le recevoir n'eſtoient en danger de mort. On les plongeoit par trois fois dans les ſacrez fonts: ce qui marquoit bien l'operation que ce ſacrement fait dans l'ame, la lavant & nettoyant de la tache du peché originel.

Aprés avoir donné l'Extreme-Onction aux malades, on les couchoit ordinairement ſur la paille, où ils rendoient l'eſprit. Quelques-uns vouloient mourir ſur un lict de cendre, une pierre ſous leur teſte.

En ces temps-là les eccleſiaſtiques appelloient martyrs tous ceux de leur Ordre qui eſtoient tuez, quand meſme ce n'euſt pas eſté pour ſouſtenir la religion & les veritez chreſtiennes. On voit dans les Decretales, des lettres apoſtoliques d'Alexandre III. qui deffend d'honorer pour martyr le prieur du monaſtere de Griſtan. L'hiſtoire en eſt aſſez eſtrange. Les moines diſtribuoient au

peuple je ne sçay quelle eau qu'ils benissoient avec certaines oraisons, & par cete invention attiroient beaucoup d'aumosnes, dont ils faisoient grand'-chere. Il arriva un jour que leur prieur estant yvre, donna deux coups de cousteau à deux de ses religieux, & qu'eux se sentans blessez, l'assommerent sur l'heure d'une perche qu'ils trouverent là par hazard. Les autres au lieu de couvrir ce scandale, eurent l'effronterie d'en vouloir tirer du profit, & feignirent divers miracles sur ce corps, en vertu desquels ils le couronnoient de l'aureole du martyre; & le peuple trop facile, les en croyoit.

On avoit eu de la peine dans l'autre siecle à reduire les prestres dans le celibat. Il y en avoit encore quelques-uns qui ne pouvoient s'y accoustumer. Les papes Caliste II. & Eugene III. les y contraignirent par diverses peines; entr'autres choses ils les priverent de leurs benefices, & excommunierent ceux qui entendroient leurs messes. La loy de Dieu, c'est à dire de son eglise *, leur defendant d'avoir des enfants, l'autheur

* *Cúmque Sator rerum pri-*

Transfet femine Clerum, Ad Satanæ votum succesſit turba nepotum.

de tout desreglement substituoit de grandes bandes de neveux en la place. Delà s'ensuivoient d'extrêmes desordres : car si ces neveux estoient Ecclesiastiques, ils perpetuoient les benefices dans leur maison par coadjutoreries ou autrement, & *possedoient comme par droit d'heredité le sanctuaire du Seigneur* : S'ils estoient laïques, & qu'ils fussent mesnagers, ils rendoient leurs oncles avares, usuriers & concussionnaires pour leur amasser des thresors ; ou bien ils taschoient par tous moyens de distraire les terres de l'eglise pour les mesler parmy les leurs, & se les approprier. Bien souvent ils se rendoient, les maistres des maisons de leur parent, & s'y logeant avec leur train dissipoient le patrimoine du Crucifix & des pauvres en festins, en équipage de chiens & de chevaux, & souvent en quelque chose de plus mauvais. On pourroit rapporter quantité d'exemples de ces scandales, j'en cotteray un qui est de deux neveux d'un archidiacre de Paris. Ces jeunes gents commettant d'extrêmes violences & exactions dans sa charge, Tho-

mas prieur de S. Victor leur en fit souvent de fortes remonstrances : mais au lieu d'en profiter, ils assassinerent ce sainct religieux entre les bras de l'evesque mesme, auprés de Gournay, comme il revenoit de sa visite.

Les conciles de l'eglise Gallicane n'ayans plus guere d'autorité, parce que les decisions en estoient souvent cassées à Rome sans ouïr leurs motifs, les evesques ne se mettoient plus tant en peine d'en tenir. Je ne sçay auquel ce fut qu'un vieil evesque comparut avec un meschant habit, une mître toute deschirée, & une croce demy-rompuë, pour monstrer par cet equipage l'avilissement où l'on avoit reduit ces saincts assemblées. Presque tous ceux que la France vit durant ce siecle, furent convoquez par les papes, ou par les legats. Les papes assisterent en personne à six, Pascal II. à celuy de Troyes l'an 1107. & là les simoniaques, & les laïques, qui conferoient les benefices, furent excommuniez. Gelase en tint un à Vienne, l'année 1119. où il lança anathême sur l'em- *CONCILES.*

pereur Henry V. & sur son antipape. Calliste II. son successeur (qui avoit esté Guy archevesque de Vienne) fit la mesme chose l'année suivante dans celuy de Rheims, qui avoit esté indict par Gelase. Ceux qui vendoient les choses sacrées, & qui prenoient de l'argent pour les sepultures des morts, pour le chresme & pour le baptesme, y furent aussy excommuniez. Innocent II. en tint un à Clermont l'an 1130. & un autre à Rheims l'an 1131. où il fulmina contre l'antipape Anaclet & ses adherants. Eugene III. en celebra un à Rheims l'an 1137. où il se fit plusieurs beaux reglements. Et Alexandre III. un à Tours l'an 1163. où il rendit compte de son election, & monstra la nullité de celle d'Octavien son rival.

Voicy une bonne partie de ceux qui furent convoquez par les legats. Un à Troyes l'an 1104. auquel l'evesque de Senlis fut accusé de simonie par quelques malveillants, mais les evesques les rejetterent comme parties incapables. Il demanda neantmoins à se purger de ce soupçon par

ſerment devant le legat, à quoy il fut receu. Deux cardinaux legats en aſſemblerent un à Poitiers l'an 1109. pour reformer les mœurs & les habits des eccleſiaſtiques: il leur fut defendu à tous de prendre aucun benefice de la main des laïques: Aux abbez d'uſer de gants, de ſandales & d'anneau; & aux moines d'exercer les fonctions parochiales, comme de baptiſer & de preſcher; ce qu'on permit neantmoins aux chanoines reguliers. Il y en eut un à Vienne l'an 1112. où preſidoit Godefroy eveſque d'Amiens, en qualité de legat, parce que l'archeveſque Guy n'avoit pas la langue bien libre. L'empereur Henry V. y fut excommunié: Comme auſſy les ſimoniaques, & les laïques qui donnoient les inveſtitures des benefices.

Il y en eut trois l'an 1114. un à Soiſſons, un à Beauvais, & un autre à Rheims pour excommunier Henry V. & Burdin ſon antipape. Un à Thoulouſe l'an 1124. qui condamna certains faux moines qui declamoient contre les biens temporels de l'egliſe, & contre les ſacrements.

Un à Troyes l'an 1127. où l'ordre des Templiers fut confirmé. Les abbez Eſtienne de Ciſteaux, & Bernard de Clervaux y aſſiſterent, & le dernier y dreſſa la regle de ces chevaliers. Il en fut aſſemblé un l'an 1130. à Eſtampes pour condamner l'antipape Anaclet. Un auſſy à Joüars la meſme année, pour venger par les peines canoniques le meurtre du B. Thomas, prieur de ſainct Victor. Un autre à Soiſſons l'an 1136. qui condamna les erreurs de Pierre Abailard. Un à Sens, quatre ans aprés pour le meſme ſujet: le roy Louys le Jeune y aſſiſta. Un autre à Vezelay en Bourgongne, l'an 1145. pour l'expedition de la Terre-Sainte. Celuy de Paris de l'an 1147. donna atteinte aux opinions de Gilbert Porée, eveſque de Poictiers: lequel ſe retracta devant le pape Eugene à Rheims, aprés le concile qui ſe tint en cete ville-là.

Celuy de Fleury ſur Loire l'an 1151. fut pour diſſoudre le mariage du roy Louys VII. & d'Alienor d'Aquitaine. Dans celuy d'Avranches en Normandie l'an 1173. les legats donnerent

pour la seconde fois l'absolution du meurtre de S. Thomas de Cantorbery à Henry II. roy d'Angleterre. Celuy d'Alby, qui fut l'an 1176. condamna l'heresie des Albigeois. Dans celuy de Dijon, qui se tint vers la sainct Michel de l'an 1197. le Legat du pape Innocent III. mit toute la France en interdit, pour contraindre le roy Philippe Auguste à quitter Agnes de Meranie, qu'il avoit espousée au prejudice d'Isemburge sa femme legitime. Dans celuy de Sens, qui fut tenu l'an 1198. l'abbé de sainct Martin de Nevers, & le Doyen de la grande eglise de la mesme ville presents, furent convaincus de l'heresie des Popelicains, l'abbé deposé, le doyen suspendu, & tous deux envoyez au sainct siege.

Il s'en trouve à peine cinq ou six qui ayent esté tenus par l'ordre du Roy, & par l'autorité des evesques de France. Entre autres un à Rheims l'an 1109. un à Estampes l'an 1130. & deux à Paris: le premier l'an 1186. l'autre l'an 1188. Tous deux furent convoquez par le roy Philippe, pour adviser aux moyens de secourir la

Terre-Saincte ; & dans le dernier on luy accorda la dixme, qu'on nomma la *Saladine*, parce qu'elle devoit estre employée contre le Sultan Saladin. Celuy d'Estampes fut assemblé par le roy Louys VII. afin de juger auquel des deux papes il faloit obeïr, à Innocent ou à Victor. Celuy de Rheims le fut par le mouvement propre des evesques de cete province, pour faire droit à Godefroy evesque d'Amiens contre les moines de sainct Valery. Il avoit descouvert que certaines lettres d'exemption par eux obtenuës du sainct siege estoient faulses : leur cause ne valoit rien en France, ils la traduisirent à Rome, & y trouverent des advocats qui leur firent donner sentence à leur profit. L'evesque s'en plaignit à l'assemblée. On voit dans la LXVIII. Epistre de Pierre de Blois, qu'il se trouvoit quelquefois de semblables lettres qui estoient fabriquées : celles-là furent declarées telles par le concile. Ainsi le rapporte Nicolas moine à Soissons, qui a escrit la vie de ce sainct evesque. Un autheur moderne s'est

efforcé de destruire cette narration par la contradiction des temps : on peut examiner ses raisons.

La discipline religieuse estoit en vigueur dans les ordres nouveaux : mais quelques-uns des vieux monasteres, tant d'hommes que de filles, & les anciens chanoines s'estoient fort dereglez. Il se trouvoit quelque fois des evesques, qui prenoient soin de les reformer par la voye de douceur ; mais quand la desbauche y estoit trop grande, on mettoit des chanoines reguliers, ou de nouveaux moines en la place.

Il y avoit de temps immemorial des chanoines dans l'eglise de saincte Geneviéve du Mont, que l'on appelloit le chapitre sainct Pierre, & qui à la recommandation du roy Robert avoient esté exemptez de la despendance de l'evesque, & soumis immediatement au sainct siege. Il arriva que le pape Eugene IV. estant logé dans leur maison, il s'esmeut querelle entre eux & ses officiers, ceux-cy voulant emporter un riche tapis de soye, dont le roy avoit fait present au sainct Pere pour couvrir

ſon prie-Dieu ; & les autres pretendant qu'il devoit demeurer à leur egliſe. Des paroles ils en vindrent aux mains ; les chanoines chargerent ſi rudement les officiers du pape, quil y en eut pluſieurs de bleſſez; le roy meſme penſa l'eſtre, comme il ſe meſloit d'empeſcher cete eſchaufourrée. En punition de cete inſolence, & ſur la plainte du ſainct pere, il reſolut de les chaſſer de cete maiſon-là, & en donna la charge à Suger abbé de ſainct Denys : qui y mit douze chanoines reguliers, qu'il tira de ſainct Victor. Ainſi d'un chapitre on fit une abbaye, dont le premier abbé fut un nommé Odon.

Quant à celle de ſainct Victor, elle avoit eſté baſtie l'an 1113. ou pluſtoſt amplifiée par Louys le Gros, car auparavant il y avoit une demeure d'un reclus. Un fameux profeſſeur nommé Guillaume de Champeaux, qui enſeignoit la Philoſophie à Noſtre-Dame, ayant pris l'habit de cet Ordre, fut chargé de la conduite de cete nouvelle inſtitution, & tranſporta les eſcoles en ce lieu-là, où il fit ſes leçons, juſqu'à ce qu'il fut

appellé à l'episcopat de Chaalons. Geduin son disciple luy succeda, & porta le titre d'Abbé. On peut dire à la loüange de cete maison, qu'elle ne s'est jamais soustraite de ✠ l'obeïssance de son evesque, & qu'elle a tousjours receu sa visite & sa correction : dont elle s'est si bien trouvée, que depuis cinq cents cinquante ans qu'elle subsiste, elle n'est jamais tombée dans aucun desordre qui ait eu besoin d'une entiere reforme, comme l'ont eu toutes les autres, qui ont secoüé le joug de cete legitime authorité.

L'Ordre de Fontevraud, dont nous avons parlé sur la fin du dernier siecle, fut confirmé par le pape Paschal II. l'an 1117. L'année suivante quelques gentilshommes zelez pour la deffense des saincts lieux, entre autres Hugues de Paganis & Gefroy de sainct Ademar, instituerent pour cete fin un Ordre de chevaliers religieux, que l'on nomma premierement *les Pauvres Chevaliers de la Sainte-Cité*, puis *les Templiers*, à cause qu'ils avoient leur premier logement prés du *Temple* de Jerusalem. Par

la meſme raiſon on appella auſſy *Temples* les maiſons qu'ils avoient en France, & aux autres pays. Leur Ordre receut ſa confirmation, ſa regle & ſon habit au concile de Troyes de l'an 1127. Sa regle fut compoſée par ſainct Bernard, & ſon habit devoit eſtre blanc pour les chevaliers profez, & noir ou gris pour les freres ſervants. Leur nombre eſtoit alors fort petit, mais il s'augmenta dans peu de temps juſqu'à trois cents. J'entends celuy des Chevaliers ſeulement, car celuy de Servants eſtoit preſque innombrable. L'Ordre de Prémonſtré fut inſtitué l'an 1120. par ſainct Norbert, qui depuis fut promeu à l'archeveſché de Magdebourg. Celuy des Carmes ne commença que l'an 1181. comme nous le dirons dans l'autre ſiecle.

Les ordres des Chartreux, de Grandmont & de Ciſteaux, avoient eſté inſtituez dés le precedent, comme nous l'avons dit. Ils eſtoient tous en grande veneration à cauſe de leur auſterité ; & les deux premiers l'eſtoient encore par leur affreuſe ſolitude. Auſſy les mettoit-on l'un & l'autre

l'autre au rang des hermites ; ET de plus on consideroit celuy de Grandmont par sa rigoureuse pauvreté. Les freres Convers de ce dernier (on les nommoit *les Barbus*, parce qu'ils portoient la barbe grande) ils avoient du commencement le maniement des biens temporels ; ET par ce moyen ils vouloient avoir le gouvernement de l'ordre, & reduire les prestres sous leur ferule ; mais à la fin ils perdirent leur cause.

Les Chartreux ont conservé jusquà cete heure leur closture & leur discipline, pource qu'ils se sont tousjours éloignez des intrigues du monde, de la frequentation des femmes, & de l'ambition de parvenir aux prelatures ; Trois escueils qui ont tousjours esté, & qui seront tousjours funestes aux Ordres religieux.

Ces bons peres avoient tant de respect pour le sainct sacrifice de la Messe, qu'ils ne la celebroient dans leurs maisons que les Dimanches & les festes ; neantmoins ils accordoient quelquefois la liberté de la dire tous les jours à ceux qui avoient cete devotion. Il ne faut pas s'estonner de

cete pratique, qui sembleroit estrange aujourd'huy ; puisque S. François par ses lettres qu'on nomme son testament, ordonne à ses Freres qu'il ne se dise qu'une messe par jour aux lieux où ils demeureront, selon la coustume de l'eglise Romaine. Alors elles ne faisoient pas encore une partie considerable de la subsistance des convents, & des pauvres prestres.

Il y avoit cent ans que la congregation de Clugny estoit en haute reputation : mais ses moines s'estoient rendus un peu trop delicats, prenant trop de complaisance à estre vestus des plus fines estoffes, se choyant contre le chaud & le froid, fuyant le travail & le grand air, & cherchant l'ombre & le repos. Ils amassoient du bien à toutes mains, tiroient à eux presque toutes les cures pour en avoir les offrandes & les dixmes, & mesme obligeoient les chapitres & les evesques de leur donner des prebendes dans leurs eglises. Tellement que quand la reforme de Cisteaux parut, & qu'on vit ses nouveaux religieux observant la regle de sainct Benoist à la lettre, sans en ob-

mettre un seul point, travaillant de leurs mains, refusant d'accepter aucunes dixmes, & se comportant avec beaucoup de soumission envers leurs prelats; la veneration du peuple, & les devotions tournerent de ce costé-là. Ainsi ils acquirent de grandes richesses, tant par les donations qu'on leur faisoit, que par leur travail assidu, y ayant telles de leurs maisons où il se trouvoit trois ou quatre cents freres qui défrichoient la terre, dessechoient les marescs, labouroient & plantoient, & avec cela vivoient dans une grande espargne & frugalité. A cause que du commencement ils estoient fort pauvres, le pape Innocent voulut qu'ils fussent exempts de payer aucunes dixmes pour leurs terres; cete grace fut aussy accordée à quelques autres abbayes, aux ladreries, aux chanoines reguliers, & aux chevaliers templiers, & hospitaliers. Or comme leurs mesnagements & les donations des personnes pieuses, leur fournissoient des moyens de faire sans cesse de nouvelles acquisitions, les prelats se plaignirent fort de cete avarice, qui leur ostoit un

bien qu'ils croyoient leur appartenir de droit divin. Les moines de Clugny, qui en recevoient aussy un notable prejudice, parce qu'ils levoient les dixmes en plusieurs endroits, en firent du bruit en tous les lieux où ils purent faire escouter leurs plaintes; tant qu'enfin au concile de Latran, qui se tint l'an 1115. on restraignit ce privilege aux acquisitions desja faites.

Ce differend joint à la jalousie de la puissance, contrepointa ces deux congregations & les poussa à se décrier mutuellement. Toutes deux estoient fort puissantes, les papes & les rois prenoient leur conseil, leur donnoient advis de leurs bons & mauvais succés, se recommandoient à leurs prieres pour les entrepriſes importantes, & leur faisoient de riches donations afin d'estre associez & participants aux merites de leurs religieux. Celle de Clugny avoit acquis beaucoup d'esclat par les vertus de quatre ou cinq de ses premiers abbez, mais elle en perdit un peu par la delicatesse de ses moines, & par les déreglemens de l'abbé Ponce, qui dis-

ſipa une partie des biens de cete riche maiſon. Au contraire Ciſteaux s'accrut ſi fort en credit par la reputation de ſon ſainct Bernard, que ſes moines devindrent les agents ou les organes de toutes les grandes affaires de ce temps-la.

Je diray icy (& peuteſtre que je l'ay dit ailleurs) que la deſtination des parents faiſoit le moine, auſſy bien que ſon propre choix. Le pere pouvoit donner ſes enfants à la religion ſans y appeller la mere, & meſme malgré elle. Il avoit ce droict ſur eux juſqu'à ce qu'ils euſſent atteint l'aage de dix ans; aprés on eſtendit ce terme juſques à l'aage de treize ans, comme le dit Yves de Chartres; puis juſques à quatorze, comme on le voit dans Gratian. Quand le pere avoit deſtiné un enfant au monachat, il l'offroit à Dieu dans l'egliſe du monaſtere, enveloppé tout entier, ou le bras ſeulement, dans la nappe de l'autel, & par cete tradition, il l'y attachoit ſi fort, qu'il ne s'en pouvoit deſdire. Mais Clement III. & Calixte III. changerent ce droict trop dénaturé, & prononcerent que les enfants ne de-

voient point estre devoüez à la vie monastique, s'ils ne s'y obligeoient eux-mesmes par leur propre choix, lors qu'ils auroient atteint l'aage d'adolescence.

La dignité des cardinaux estoit en grand esclat, leur college fort nombreux, & leur vertu, ou leur naissance tres-eminente. La France avoit pour le moins autant de part à cet avantage, que l'Italie. André Duchesne qui a tres-exactement escrit leurs vies, en a marqué dans ce douziesme siecle plus de cinquante de François; dont la plus grande partie avoient esté elevez dans les Monasteres, particulierement de la congregation de Clugny, & de l'ordre de Cisteaux. Ces derniers estoient presque tous intimes amis ou disciples de S. Bernard. Galon disciple d'Yves de Chartres, ensuite eveſque de Beauvais, puis de Paris, Guy frere d'Estienne comte de Bourgongne, archeveſque de Vienne, & aprés ſouverain pontife ſous le nom de Caliſte II. Ponce de Melgueil abbé de Clugny, Estienne fils de Thierry comte de Montbeliard, Guillaume de Champagne ſucceſſi-

vement archevesque de Sens & de Rheims, oncle maternel du Roy Philippe Auguste, & tout-puissant dans le gouvernement du royaume, Raoul de Nesle, Henry de Suilly & Albert frere du duc de Brabant, furent tous de sang illustre, & avec cela de rare vertu. J'en excepte Ponce qui se signala par les desordres de sa vie; si scandaleux depuis qu'il fut rentré par force dans cete abbaye à laquelle il avoit renoncé, qu'estant allé à Rome sur la citation du pape, il fut confiné dans une prison perpetuelle, où il mourut un mois aprés. Et neantmoins un certain martyrologe cité par Duchesne le nomme Sainct.

La fin d'Albert fut aussy tragique, mais la cause en estant belle, sa memoire en est plus glorieuse. Il avoit esté eleu evesque de Liege par les poursuites de Henry duc de Brabant son frere; l'empereur Henry VI. qui les haïssoit tous deux, refusa de donner son consentement à cete election; le pape cependant la confirma, & Albert se vint faire sacrer à Rheims, qui alors estoit la

metropole de Liege. L'empereur prit cela pour un mespris outrageux, & depescha quelques cavaliers Allemands aprés luy pour s'en venger. Ces assassins s'estant adroitement insinuez dans la familiarité de l'eveſque, qui pour lors sejournoit à Rheims, n'osant pas retourner à Liege, trouverent moyen de l'attirer un jour à la promenade hors de la ville, & le tuerent de dix-neuf coups, puis se sauverent à Verdun, & delà en Allemagne vers l'empereur. Quatre cents vingt ans aprés, sçavoir l'an 1612. l'archiduc Albert d'Austriche, & son espouse l'Infante Claire Eugenie, obtindrent permission du roy tres-chrestien Louys XIII. d'enlever ce corps saint de l'eglise cathedrale de Rheims, où il estoit demeuré en dépost jusqu'à ce jour là, & le firent porter en grand'pompe à Bruxelles. Paul V. acheva de combler sa gloire en le canonisant comme martyr de la liberté de l'eglise qui est l'espouse de JESUS-CHRIST.

Je remarque huit ou dix autres cardinaux qui n'avoient aucune noblesse que celle que donne la vertu;

comme un Robert de Paris, qui avec quelques autres pressa tant le pape Paschal, qu'il luy fit rompre le traité par lequel il avoit concedé les investitures à l'empereur Henry V. Foulcher de Chartres, Matthieu de Rheims, & Alberic de Beauvais, desquels le premier avoit esté secretaire de Godefroy de Buillon dans l'expedition de la Terre-Saincte; le second, prieur de S. Martin des Champs; & le troisiéme, religieux à Clugny & abbé de Vezeay; De plus Estienne de Chaalons, Bernard de Rennes (ces deux avoient aussy esté moines) Rolland d'Avranches, & Matthieu d'Angers; tous lesquels portoient le nom de leurs villes natales, selon la coustume des gents de lettres qui estoient issus de bas lieu.

Il y en eut plusieurs autres dont les parents nous sont tout-à-fait inconnus, comme un Yves chanoine de S. Victor elevé par sa doctrine à la pourpre sacrée, & un Martin qui sortit de l'abbaye de Cisteaux, & fut eveſque d'Ostie, prelat d'une continence & d'une frugalité vrayement apostolique. On raconte de luy qu'-

ayant esté envoyé legat en Dannemarc, pour la conversion des Infidelles, il en revint si pauvre qu'il s'en retourna à pied jusqu'à Florence; En cela beaucoup plus semblable aux humbles apostres de JESUS-CHRIST, que les autres legats de ce temps-là; qui venant fort gueux dans les provinces où le pape les envoyoit, en sortoient aprés avec de riches despouïlles, comme d'un pays de conqueste, & s'en retournoient à Rome avec un équipage de rois. L'evesque de Florence voyant ce bon homme à pied, luy fit present d'un cheval, non point par generosité, mais dans la veuë de l'obliger à le servir dans un procez qu'il avoit en cour de Rome prest à vuider: mais quand on vint à le juger, & que ce fut à ce bon homme à dire son avis, il adressa sa parole à l'evesque & luy dit tout franchement, qu'il n'avoit pas preveu qu'il dust estre son juge, qu'ainsi il le prioit d'aller en son escurie reprendre son cheval, afin que son suffrage fust libre.

La France ne manqua pas aussy d'evesques, à qui la doctrine, le me-

rite, le zele & la pieté ont acquis le titre de grands & de saincts. Sans remettre en compte ce Galon, ce Guy de Bourgongne, ce Guillaume de Champagne, cet Albert de Brabant que nous venons de voir parmy les cardinaux : elle eut entre autres sept grands archevesques, sçavoir Hildebert de Tours, Pierre de Bourges, il estoit de la maison de la Chastre, Odard de Cambray, Arnoul-Amaulry de Narbonne, Henry de Rheims, Rotrou de Rouën, & Hugues de Vienne. Arnoul avoit esté abbé de Clervaux, & fut le premier inquisiteur de la foy pour desraciner l'heresie des Albigeois. Rotrou estoit fils du comte de Varvic, proche parent du roy d'Angleterre, & Henry l'estoit du roy Louys le Gros : mais tous deux plus eminents par leur humilité chrestienne, que par leur haute naissance. Hugues souffrit d'estre chassé de son siege par l'empereur Federic I. plustost que de renoncer Alexandre III. qu'il croyoit le vray & legitime pape.

Je n'aurois jamais fait de rapporter tous les evesques de ce temps-là qui

meritent place dans l'immortalité. Mais peut-on oublier Yves & Jean de Salisbery qui gouvernerent l'egliſe de Chartres, le premier au commencement du ſiecle, & le dernier ſur la fin: Godefroy d'Amiens dont nous parlerons cy-aprés; Pierre de Poictiers, lequel reſiſta courageuſement à Guillaume VIII. duc d'Aquitaine qui le vouloit forcer à l'abſoudre de l'excommunication dont il eſtoit lié: Gilbert Porée qui tint le meſme ſiege que Pierre, mais vingt-cinq ans aprés; Arnoul eveſque de Liſieux; Robert de Beauvais, il eſtoit fils de Hugues duc de Bourgongne: Jean ſurnommé de la Grille qui tranſporta l'eveſché de Quidalet au lieu qu'on nomme maintenant ſainct Malo; Simon de Noyon, & Guerin de Senlis? Du temps de Simon, tandis qu'il eſtoit au voyage de Jeruſalem avec le roy Louys VII. (c'eſtoit l'an 1246.) l'egliſe de Tournay fut deſmembrée de celle de Noyon à laquelle elle avoit eſté jointe du temps de ſainct Medard, & eut pour premier eveſque Anſelme qui eſtoit abbé de ſainct Vincent de Laon.

Guerin de Senlis fut tout-puissant sous le regne de Philippe II. & de Louys VIII. Garde des sceaux sous le premier, Chancelier sous le second.

Je finiray par quatre evesques de Paris, dont la memoire doit estre fort chere à cete grande ville, & à toute l'Eglise Gallicane, Estienne de Garlande, Pierre Lombard, Maurice, & Odon. Ces deux derniers portoient le surnom de Sully : Maurice, parce qu'il en estoit natif, mais de tres-pauvres parents, Odon, parce qu'il estoit de cete illustre maison issuë des comtes de Champagne. Estienne avoit esté chancelier de France sous Louys VI. Pierre Lombard fut surnommé *le Maistre des Sentences*, à cause de ce livre si connu de toute la chrestienté, & qui a esté le fondement de la Theologie Scholastique. Maurice avoit l'ame noble, liberale & magnanime : Il fonda les abbayes de Hérivaux & de Hermieres, comme aussi deux monasteres de filles, Gif & Hierres, & jetta les fondements de l'egliſe Nostre-Dame de Paris, l'un

des plus grands baſtiments qui ſe voyent en France. Odon ſon ſucceſſeur l'acheva, & fonda un monaſtere de filles de l'Ordre de Ciſteaux au Port-Royal, eſtant aydé en cete œuvre pieuſe par la liberalité de Mathilde fille de Guillaume de Garlande.

Il travailla encore à arracher une ancienne, mais ridicule couſtume, qui s'eſtoit ſoufferte dans l'egliſe de Paris, & en pluſieurs autres du Royaume. C'eſtoit LA FESTE DES FOUX; en quelques endroits on l'appelloit LA FESTE DES INNOCENTS. Elle ſe faiſoit à Paris, principalement le jour de la Circonciſion : les preſtres & les clercs alloient en maſque à l'egliſe, & y commettoient mille inſolences; au ſortir de là ils ſe promenoient dans des chariots par les ruës, & montoient ſur des theatres chantant toutes les chanſons les plus vilaines, & faiſant toutes les poſtures & toutes les bouffonneries les plus effrontées dont les baſteleurs ayent accouſtumé de divertir la ſotte populace. Odon s'efforça d'oſter cete deteſtable mommerie, ayant à cet effet obtenu un mande-

Feſte des Foux ou des Innocents.

ment d'un legat du S. siege, qui venoit visiter son eglise : mais il faut bien croire que son intention n'eut pas son entier effet, & que cete folie dura encore plus de deux cents cinquante ans ; puisque nous trouvons que l'an 1444. la Faculté de Theologie à la requeste des evesques, escrivit une lettre à tous les prelats & chapitres, pour la condamner & l'abolir, & que le concile de Sens qui se tint l'an 1460. en parle encore comme d'un abus qu'il faloit retrancher.

Tous ces evesques travaillerent puissamment à edifier & à instruire les fidelles par leurs œuvres, & par leur doctrine : la plupart ont laissé des escrits, dont quelques-uns ont esté mis au jour, les autres sont encore cachez dans les bibliotheques. Et certes comme ce siecle ne fut pas ingrat au merite, la liberté des elections fournissant dequoy le recompenser, il se trouva plus de beaux esprits qu'on n'en avoit veu de long-temps, qui cultiverent les sciences assez heureusement, & attirerent à Paris un nombre incroyable d'estu-

diants en Philosophie, & en Theologie.

Il y avoit eu de tout temps bon nombre d'escoles dans la France ; Charlemagne, Louys le Debonnaire & Charles le Chauve en avoient institué plusieurs : Le premier entr'autres celle de Tours dont Alcuin estoit l'intendant, une autre encore dans son palais royal, & selon la probabilité, une troisiesme à Paris. La pluspart des eveschez & des celebres abbayes en avoient aussy. Leur lustre fut extremement diminué par la confusion que causerent les guerres civiles pendant les cinq ou six derniers rois de la seconde race. Sous la troisiesme elles commencerent à reflorir, & il s'en establit quantité d'autres ; On les peut voir dans le livre que le tres-sçavant docteur Jean Delaunoy en a donné au public.

Celle de Paris les a toutes offusquées, ayant recueilly dans son sein tous les arts & toutes les sciences pour les distribuer au reste de la chrestienté. Il y a apparence qu'elle commença par celle de l'eveschè veritablement peu celebre, & où je croy

qu'on n'enseignoit que la Grammaire & quelques principes de Theologie. Guillaume de Champeaux, puis ce fameux Pierre Abailard, tous deux estant encore seculiers, enseignerent la Philosophie à Paris; Aprés ils y leurent les sainctes escritures avec une ardente emulation, & pour ainsi dire, avec un flux & reflux d'auditeurs, favorable tantost à l'un tantost à l'autre. Tous deux avoient fait leurs estudes dans l'escole de Laon trescelebre durant l'onziesme siecle, & dans les commencements du douziesme. Champeaux s'estant fait chanoine regulier à sainct Victor, il s'y establit un fameux auditoire. Le concours des escoliers y fut encore plus grand sous ses successeurs, Hugues, & Richard qu'on a tous deux surnommez de sainct Victor, à cause qu'ils en estoient chanoines. Le premier estoit Parisien, & l'autre Irlandois.

Il y avoit donc trois escoles pour le moins à Paris, celle de Nostre-Dame, celle de sainct Victor, & celle de saincte Geneviéve du Mont. Pour cete derniere il y avoit eu de celebres professeurs dés l'an mille. Elle fut

r'ouverte quelque cent trente ans aprés par Abaïlard. Je ne sçay pas qui luy succeda.

Dans toutes les trois on n'enseignoit d'abord que la Grammaire, la Rhetorique, la Dialectique, & la Philosophie; mais dans peu de temps, il en establit encore d'autres, où l'on enseigna aussy le Droit-Civil, le Droit-Canon & la Medecine, & il y afflua de divers endroits, ou s'y forma de tres-sçavants personnages. Enfin de toutes ces differentes escoles, il se fit un corps, qui peu à peu prit une forme certaine & durable, lors que Louys VII. & à son exemple Philippe Auguste l'eurent pris sous leur protection, & qu'eux & les papes eurent donné de fort beaux privileges aux maistres & aux escoliers, comme l'a escrit fort exactement Cesar Egasse du Boulay qui a esté professeur en Eloquence au college royal de Navarre, & recteur de cete tres-illustre Université.

Les belles lettres firent aussy quelques efforts pour se déterrer, qui ne furent pas tout-à-fait inutiles. On le voit par les escrits de Hildebert de

Lavardin eveſque du Mans puis archeveſque de Tours; d'Arnoul eveſque de Liſieux, de Gefroy abbé de Vendoſme, de Pierre de Blois, archidiacre de Bathe en Angleterre; de Jean de Salisbery, d'Eſtienne de Tournay premierement abbé de ſaincte Geneviéve, & d'Ives de Chartres, ſçavant collecteur, & vigoureux defenſeur des ſaincts canons. Nous avons les epiſtres de tous ces ſept, d'où l'on peut tirer beaucoup de choſes remarquables pour l'hiſtoire de leur temps. Pierre Comeſtor ou le Mangeur, doyen de l'egliſe de Troyes, & aprés moine de S. Victor, compila l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, auſſy en fut-il appellé *le Maiſtre*; ET Elinand natif de Beauvais, Moine de Froidmond, fit l'hiſtoire univerſelle juſqu'en l'an 1212. en quarante-huit livres, dont la plus grande parite eſt perduë.

Nous avons de ce ſiecle-là quelques verſificateurs Latins, qui ne ſont pas à meſpriſer. Trois entre-autres, Galterus, Guillaume le Breton, & Leonius. Le premier compoſa un poëme des beaux faits d'A-

lexandre, qu'il appella l'Alexandreïde ; Le Breton à son exemple fit la Philippide, contenant l'histoire du roy Philippe Auguste ; Et Leonius fut connu par plusieurs pieces qui ne sont pas veritablement de longue haleine, mais pleines d'esprit & de gentillesse. Il estoit chanoine de sainct Victor.

Pour la Philosophie & la Theologie, nous avons Rousselin, Abaïlard & Gilbert Porée evesque de Poitiers, qui s'esgarerent pour n'avoir pas voulu suivre le grand chemin, mais se laisserent ramener ; Hugues & Richard surnommez de S. Victor ; Pierre abbé de Clugny, dit le venerable ; Pierre le Chantre, & Pierre Lombard. Celuy-cy, fit un corps de Theologie de passages tirez des Ss. peres, qui a depuis esté le canevas sur lequel tous les Scholastiques ont basty leurs escrits, Il fut evesque de Paris, Maurice qui luy avoit succedé en la charge d'escolastre luy succeda en l'evesché.

Je ne cotteray point tous ceux de ce douziesme siecle que l'eglise mit au nombre des Saincts ; mais je

nommeray seulement les deux Bernards, l'un premier abbé de Tiron de l'Ordre de sainct Benoist, & l'autre abbé de Clervaux. Quant à ce dernier, la beauté & les lumieres de son esprit, son zele & sa pieté, sa conduite & sa capacité pour les grandes affaires, le firent briller avec plus d'esclat qu'aucun autre de son temps. J'adjousteray trois instituteurs d'Ordres Religieux; Robert Abbé de Molesme, de celuy de Cisteaux, Estienne de celuy de Grandmont, & Norbert de celuy de Prémonstré; cinq evesques, Anselme archevesque de Cantorbery, que je mets au rang des François, quoy qu'il fust natif du Val d'Aoste, parce qu'il estudia en France, & fut abbé du Bec; Pierre abbé de la Celle, puis evesque de Troyes; Un autre Pierre evesque de Poictiers; Albert de Brabant evesque de Liege; Et Godefroy evesque d'Amiens. Nous avons desja parlé de ces trois derniers.

On raconte de Godefroy une action que nostre temps admireroit plustost qu'il ne la voudroit imiter. C'estoit la mode d'alors, que ceux qui

faiſoient les beaux & les galants, portoient les cheveux longs, friſez & treſſez : un jour ce courageux prelat refuſa d'admettre à la ſaincte table tous ceux qui s'y preſenterent ajuſtez de la ſorte. Ce refus les eſtonna, & leur cauſa tant de confuſion, qu'ils ſe les couperent eux-meſmes tout ſur l'heure, aymant mieux perdre ce vain ornement de leur teſte, que la conſolation de manger le ſacré pain des anges. Quand il les vit dans une ſi bonne diſpoſition, il receut en hommes & en Chreſtiens ceux qu'il avoit repouſſez comme des femmes diſſoluës.

Vers l'an 1180. le peuple reveroit pour ſaincte une certaine fille nommée Elpide, ou Alpaide, demeurant au village de Cudot dioceſe de Sens, laquelle depuis dix ans entiers ne pouvoit rien avaler que la ſaincte Hoſtie ; & quoy que ſimple villageoiſe, avoit de grandes lumieres des choſes naturelles & des choſes divines. Cete debilité luy eſtoit demeurée d'une faſcheuſe maladie, qui luy avoit mis tout le corps en pus & en bouë extremement infecte. Je ne ſçay pas combien elle veſcut aprés l'an 1180.

mais on voit encore dans l'egliſe parroiſſiale de ce lieu-là ſon tombeau de pierre & ſon effigie, qui eſt deſſus, couronnée de fleurs ; Ceux du pays aſſurent que Dieu a approuvé par quantité de miracles la devotion que le peuple a pour elle.

PATES.

LOUYS VIII.

SURNOMME' LE LION

ET LE PERE DE SAINCT LOUYS,

ROY XLII.

encore HONORE' III. tout du long de ce regne & pardelà.

Dans les evenemens que la Guerre fit naistre,
Ce Roy fut des premiers, quand il falut donner;
Et de ses passions se rendant tousjours maistre,
Il sceut comme un Lion, & vaincre, & pardonner.

LOUYS VIII.

SURNOMME' LE LION

ET LE PERE DE SAINCT LOUYS.

ROY XLII.

Aagé de trente-six ans.

PHILIPPE Auguſte n'avoit point fait couronner ſon fils de ſon vivant, ſoit qu'il euſt quelque jalouſie de luy, ſoit qu'il cruſt ſa maiſon ſi bien eſtablie qu'il n'euſt pas beſoin de cete precaution pour luy aſſeurer la couronne. Il fut donc ſacré à Reims le dixieſme du mois d'Aouſt par l'archeveſque Guillaume de Joinville, qui le meſme jour couronna auſſy la reyne Blanche ſon eſpouſe. 1223. en Aouſt.

Le roy d'Angleterre n'aſſiſta pas à

ſon ſacre comme il le devoit en qualité de pair de France : mais envoya des ambaſſadeurs le ſommer que ſuivant le ſerment ſolemnel qu'il en avoit fait dans Londres, il euſt à luy rendre la Normandie & les autres terres qui avoient eſté priſes ſur le roy Jean ſon pere. Ils receurent la meſme reſponſe que l'autre fois : on leur dit qu'elles avoient eſté confiſquées par le jugement des Pairs, & qu'on avoit reſolu d'avoir encore celles qu'il detenoit, bien loin de luy rendre celles qu'il redemandoit.

2223.

Les peuples du Languedoc eſtant retournez facilement à leur ſeigneur naturel Raimond comte de Toulouze, Amaury ne ſe trouva plus aſſez fort pour tenir ferme en ce pays-là : Voilà pourquoy il vint remettre & ceder tous les droits qu'il y avoit, entre les mains du roy ; qui pour recompenſe le fit ſon conneſtable.

1222. & 23.

Ce n'eſtoit alors qu'un employ, qui ne duroit pas plus long-temps que la guerre ; de ſorte que l'on trouve quelquefois tel ſeigneur à qui il a eſté conferé deux ou trois diverſes fois.

Aprés cela, Raimond s'eſtant adreſſé au pape Honorius avec toute ſorte de ſouſmiſſion, le S. pere manda à ſon legat de convoquer un concile à Montpellier pour le reconcilier à l'egliſe. Enſuite de la ſentence de ce concile, Raimond promit devant une aſſemblée du clergé de Languedoc, & jura entiere obeïſſance à l'Egliſe Romaine, pleine ſeureté aux eccleſiaſtiques pour la reſtitution & pour la jouïſſance de leurs biens, & l'extirpation des heretiques de toutes ſes terres. Cete ſatisfaction accomplie, le pape le receut à mercy & le reconnut pour comte de Toulouze. 1224.

Mais comme la reſiſtance de ſes ſujets l'empeſcha de tenir ſes promeſſes, le pape qui deſiroit les dompter, envoya un legat vers le roy, c'eſtoit Romain Bonaventure cardinal du titre de ſainct Ange, pour luy perſuader d'entreprendre cete expedition. Si elle eſtoit conforme à ſon zele, elle s'accommodoit encore mieux avec ſes intereſts : il promit donc avec joye d'y employer ſes armes, ſi toſt qu'il auroit vuidé 1224.

ſes plus preſſantes affaires.

Cependant il s'aboucha avec Henry d'Allemagne fils aiſné de l'empe-
1224. reur Federic, à Vaucouleurs, pour traitter de pluſieurs differends d'entre leurs couronnes. On les y diſcuta avec divers raiſonnements de part & d'autre, & il s'y fit pluſieurs propoſitions : mais ce fut ſans rien conclure.

Au retour delà, ſuivant la reſolution qui avoit eſté priſe de chaſſer entierement l'Anglois des terres de France, Louys entra dans le Poitou puiſſamment armé. Il y gagna une bataille ſur Savary de Mauleon general des armes d'Angleterre dans la Guyenne, ſe rendit maiſtre des villes de Niort & de ſainct Jean d'Angely, & generalement de toutes les places juſqu'à la Garonne, & receut les hommages de tous les ſeigneurs de ces quartiers-là.

1224. Il ne reſtoit plus que la Rochelle: Savary de Mauleon s'y deffendit aſſez long-temps, attendant le ſecours d'Angleterre. Enfin ayant eſté trompé vilainement par les miniſtres du

roy Henry qui luy envoyerent des coffres pleins de ferrailles au lieu de l'argent qu'il esperoit pour le payement de sa garnison, il fut obligé de rendre la ville le vingt-huictiesme du mois de Juillet. Et depuis luy-mesme prenant pretexte vray ou faux, d'avoir esté traitté en Angleterre comme une personne de foy suspecte, quitta son ancien maistre & se donna au roy de France. 1224.

Depuis la prise de cete ville importante, les rois de France pour se la conserver, l'avoient comme à l'envy, gratifiée de plusieurs grands privileges : par le moyen desquels elle s'estoit elevée à un haut degré de gloire, de richesses & de liberté : mais pour avoir mal mesnagé ces advantages, elle les a tous perdus dans ces derniers temps.

Le reste de la Guyenne eust esté emporté par les François, si le roy Henry n'y eust pas envoyé de bonne heure Richard son frere, luy ayant donné la comté de Cornouaille & le titre de celle de Poictou. Ce prince estant descendu à Bordeaux avec une puissante armée, retint les coura- 1225.

ges fort esbranflez ; & fignala fon voyage par la prife de la place de S.
1225. Macaire au deffus de Bordeaux, de celle de Bergerac, & de plufieurs autres qui s'eftoient fouftraites à la domination Angloife. Mais la Reoule le repouffa vigoureufement ; ET comme il eut appris que l'armée Françoife commandée par le comte de la Marche venoit à luy, & qu'elle approchoit des bords de la Garonne, il fe rembarqua & laiffa la charge à Aimery Vicomte de Toüars de moyenner une tréve. Toutefois les hiftoriens Anglois efcrivent qu'il battit les François dans une embufcade, & qu'il prit la place.

Il couroit alors en Flandres un homme qui fe difoit eftre ce Baudoüin comte du pays & empereur de Conftantinople, qui avoit eſté pris par le roy des Bulgares. Il racontoit comme il eſtoit eſchappé de prifon, & donnoit quantité de marques pour fe faire reconnoiſtre. Les Flamands, qui avoient fort aimé le veritable Baudoüin, donnerent croyance à cet homme, & le mirent en

poſſeſſion preſque de toute la Flandres.

La comteſſe Jeanne fille de Baudoüin ſe trouvant fort empeſchée, (car ſon mary Ferrand eſtoit tousjours priſonnier à Paris) eut recours au roy; qui manda à ce pretendu Baudoüin qu'il euſt à le venir trouver à Peronne. Il y vint hardiment: mais ayant deſdaigné de reſpondre aux queſtions qu'on luy faiſoit ſur des choſes qu'il devoit bien ſçavoir, ſoit qu'il ne ſe ſouvinſt pas s'il eſtoit le vray Baudoüin; ſoit parce qu'il l'ignoraſt, s'il eſtoit un fourbe: le roy luy commanda de ſortir de ſes terres dans trois jours, & neantmoins luy donna un ſauf-conduit pour aller où il luy plairoit. Eſtant enſuite delaiſſé de tout le monde, il taſcha de ſe ſauver en habit deſguiſé: mais il fut pris en Bourgongne & amené à la comteſſe; qui aprés luy avoir fait ſouffrir diverſes tortures, l'envoya au gibet comme un impoſteur. Son ſupplice n'empeſcha point le peuple malin de croire que la fille avoit mieux aimé pendre ſon pere que de luy remettre 1225.

la souveraineté. Et la confession qu'on fit faire à ce miserable, passa dans les esprits pour une chose ou extorquée ou supposée; d'autant plus qu'on accusoit cete princesse de ne pas apporter tous les soins, ny faire toutes les instances qu'elle devoit pour delivrer son mary, mais de le laisser croupir en prison, afin de n'avoir point de compagnon dans le gouvernement de ses Estats.

1225.

Cete mesme année le roy estant en Touraine, le legat l'alla trouver & l'obligea de prolonger la treve avec Aymery vicomte de Toüars, le seul seigneur qui resistast encore aux François dans le Poitou. Ce vicomte peu aprés vint à Paris rendre hommage au roy en presence des ambassadeurs d'Angleterre.

1226.

Toutes les affaires de Louys terminées, il songea à s'acquitter de la promesse qu'il avoit faite au sainct pere d'aller contre les Albigeois; et pour cet effect, vers la feste de la Chandeleur, il prit la Croix des mains du legat avec grand nombre de prelats & de seigneurs. Ils assigne-

rent leur rendez-vous general à Bourges, & leur dessein estoit de nettoyer la Provence d'heresies, puis de passer delà en Languedoc pour y faire la mesme chose.

La ville d'Avignon qui appartenoit à Raymond, ayant refusé le passage à leurs troupes, fut assiegée le quatorzieſme de Juin. Elle se defendit opiniastrement; Guy comte de sainct Pol l'un des plus braves des assiegeants, y fut tué; la peste se mit dans l'armée; & le comte de Champagne malcontent partit du camp sans congé. Le roy neantmoins jura de ne point décamper de là qu'il n'eust mis les assiegez à la raison. En effet il les pressa si fort que le jour de l'Assomption ils furent reduits à capituler. Ils donnerent deux cents ostages, leurs murailles furent abattuës, leurs fossez comblez, & trois cents maisons à tourelles démolies. C'estoient les hostels des gentilshommes, qui en avoient de mesme à Toulouse, & aux autres grandes villes de ces provinces-là. 1226. 1226.

Au partir delà, le roy entra dans

1226. la Provence, puis dans le Languedoc, & toutes les villes se rendirent à luy jusqu'à quatre lieuës prés de Toulouse. Mais comme la saison devenoit mauvaise, & que sa santé estoit delicate, il reprit le chemin de France, laissant la conduite des troupes & le gouvernement de ce pays-là à Imbert de Beaujeu.

Sur son retour il fut attaqué d'une dysenterie fort violente, qui le contraignit de s'arrester au chasteau de Montpensier en Auvergne, & y trencha le fil de sa vie un jour de Dimanche dans l'octave de la Toussaincts. Il avoit tenu le sceptre trois ans & quatre mois, & en avoit vescu trente-neuf. On l'inhuma a sainct Denys auprés de son pere.

La commune opinion de ce temps-là fut que sa maladie estoit procedée d'un poison qui luy avoit esté donné par un Grand de son royaume. Les Historiens François n'ont osé le nommer: mais Matthieu Paris moins scrupuleux & plus hardy, n'a point feint de dire que c'estoit le comte de Champagne; lequel estant

dans l'impatience de revoir la reyne Blanche, dont il estoit espris, avoit demandé son congé aprés quarante jours de service, à quoy il estoit seulement obligé, & ne l'ayant pu obtenir, l'avoit pris de luy mesme. Le roy en fut tellement irrité qu'il jura de l'en chastier; le comte le prevint & le perdit pour se sauver. 1226.

Mais les gents d'eglise à cause de sa pieté & de sa chasteté, publierent que sa maladie estoit venuë de sa trop longue continence; (car sa femme ne l'avoit pas suivy) & qu'il avoit mieux aymé mourir que d'user du remede criminel qu'on luy presentoit pour sa gueriſon. Il est bon, quoy qu'il en soit, de faire de ces beaux exemples de vertu: car il ne s'en trouve guere ailleurs que sur le papier.

Comme il voyoit les disposition prochaines à de grandes brouilleries aprés sa mort, à cause que son pere avoit abaissé les grands & foulé les peuples, il prit le serment & le seing de douze seigneurs qui estoient auprés de luy, qu'ils feroient couronner son fils aisné, & s'il en

venoit faute, qu'ils mettroient le second en sa place.

1226. Il avoit l'an 1200. espousé Blanche, l'une des puisnées d'Alfonse le Noble roy de Castille, & d'Alienor d'Angleterre, dont il eut neuf fils & deux filles. Il ne restoit que cinq fils vivants, Louys, Robert, Alfonse, Charles & Jean. Suivant sa disposition testamentaire, Louys regna, Robert eut la Comté d'ARTOIS, & provigna la branche de ce nom. Alfonse eut celle de Poitou, & Charles celle d'Anjou. De celuy-cy vint la premiere BRANCHE D'ANJOU. Alfonse n'eut point de posterité; ny Jean non plus, estant mort à l'aage de quatorze ans. L'une des deux filles qui estoit l'aisnée de tous les onze enfants, n'avoit vescu que quatre ou cinq ans. L'autre qui se nommoit Isabelle, ayant esté promise à plusieurs princes, sans qu'aucun de ces mariages reussist, & estant devenuë vieille fille, prit le voile sacré, & s'enferma l'an 1260. dans un monastere de filles de saincte Claire, que le Roy son frere luy avoit fon-

dé entre Paris& ſainct Cloud. Elle y veſcut en ſi grande ſaincteté, que Dieu l'honora de pluſieurs miracles durant ſa vie, & aprés ſa mort.

encore HONORIUS III. 5. mois.

GREG. IX. eleu en Avril 1227. S. 14. ans, 5. mois.

CELEST. IV. eleu en Septembre 1241. S. 18. jours.

VACANCE de 20. mois.

INNOC. IV. eleu en Juin 1243. S. 11. ans, 5. mois & demy.

ALEX. IV. eleu en Decembre 1254. S. 6. ans, 5. mois.

URBAIN IV. fils d'un Savetier de Troyes, eleu sur la fin d'Aoust 1261. S. 3. ans, 34. jours.

CLEM. IV. eleu en Février 1265. S. 3. ans, & prés de 10. mois

VACANCE de 35. mois, depuis Dec. de l'an 1268. les Cardinaux ne pouvãt s'accorder entre eux.

SAINCT LOUIS

IX. DU NOM.

ROY XLIII.

Vn pur amour de Dieu joint avec la justice,
A fait ma Politique & reglé mes desseins;
Aussy je ne crains pas que mon Regne finisse:
Pour estre tousjours Roy, faut l'estre entre les Saincts.

SAINCT LOUIS
IX. DU NOM.
ROY XLIII.

Aagé de onze ans six mois.

VOICY la troisiesme minorité dans la race Capetienne ; ET la premiere où une femme ait eu la regence. Blanche de Castille estrangere, mais courageuse & habile, l'entreprit & l'emporta. Elle fondoit son droict sur les certificats de quelques seigneurs, qui attestoient que son mary estant au lict de la mort, avoit dit qu'il vouloit que son fils aisné avec le royaume, & tous ses autres freres, fussent sous sa garde & tutelle. Mais ce qui la fortifia davantage, furent les conseils de Pierre de Dreux prince du sang royal, de Matthieu de Montmorency con- 1226. en Novembre.

neſtable de France, & de Romain Bonaventure cardinal legat. Ce dernier dans peu de temps ſe rendit le plus puiſſant auprés d'elle, & eut la principale adminiſtration des affaires.

D'abord, avant que les ſeigneurs euſſent eu loiſir de former des obſtacles à ſa regence, elle aſſembla tout ce qu'elle pût de gents de guerre, & avec ces forces alla faire ſacrer Louys ſon fils aiſné dans la ville de Reims. Le
1226. ſiege archiepiſcopal eſtoit vacant, Jacques de Bazoche eveſque de Soiſſons, l'un des ſuffragants, fit la ceremonie le premier jour de Decembre.

Les ſeigneurs du royaume y avoient eſté invitez par lettres, mais la pluſpart refuſerent de s'y trouver. Les principaux eſtoient Pierre duc de Bretagne, Henry comte de Bar ſon beaufrere, Hugues de Luzignan comte de la Marche, Thibaud comte de Champagne, & Hugues de Chaſtillon comte de S. Pol. Ils avoient tramé une ligue entre eux, demandant que la Regente eſtant eſtrangere, donnaſt caution de ſa tutelle; Qu'on rendiſt les biens qui avoient eſté confiſquez ſur les ſeigneurs dans les deux derniers

regnes ; et qu'on delivraſt ceux qui eſtoient priſonniers, particulierement Ferrand comte de Flandres, & Renaud comte de Boulongne.

Le fort de la ligue eſtoit en Bretagne : au partir de Reims, nonobſtant la rigueur de l'hyver, la regente marcha avec le roy ſon fils de ce coſtélà. Les confederez n'eſtant pas encore preſts, parerent en retraite : mais elle les preſſa ſi vivement, que le comte de Champagne ſe deſtacha d'avec la bande, où peut-eſtre il n'eſtoit entré que pour en deſcouvrir les ſecrets. Enſuite les autres furent obligez de traitter, & promirent de ſe rendre au Parlement general. On le devoit tenir à Chinon, mais à leur priere il fut remis à Tours, puis à Vendoſme. 1226. & 27.

En cete grande aſſemblée qui ſe tint au mois de Mars, la regente pour adoucir ces eſprits irritez, leur accorda la delivrance de Ferrand & des autres priſonniers, & le reſtabliſſement des ſeigneurs dans leurs terres qui avoient eſté confiſquées. Au reſte, afin de ſe conſerver la regence, ſous un titre plus favorable, elle fit parler le roy ; qui declara qu'il vou- 1227.

1227. loit gouverner luy meſme ſes affaires. Mais comme il n'avoit pas encore treize ans, les ſeigneurs ne demeurerent pas d'accord de luy obeïr, & projetterent de ſe ſaiſir de ſa perſonne afin de s'emparer du gouvernement. Ainſy la meſme année s'eſtant aſſemblez à Corbeil, ils eſſayerent de le ſurprendre, comme ſa mere le ramenoit de Chaſtres à Paris. Leur deſſein euſt reüſſy infailliblement ſi elle n'en euſt eſté advertie, & ne ſe fuſt jettée avec le roy dans Mont-lehery. Les Bourgeois de Paris s'eſtant mis en armes l'y allerent querir, & le ramenerent comme en triomphe, & avec des cris de joye dans leur ville.

1227. On ſçeut bien-toſt que le comte de Champagne avoit donné cet avis ſecret à la reyne. Ce jeune prince s'eſtoit piqué de galanterie pour elle, pluſtoſt par une vanité de courtiſan que par la force des charmes d'une femme, qui avoit plus de 40. ans; elle ſçeut bien tirer advantage de ſa folie, & luy ordonna de demeurer parmy les malcontents, pour luy reveler tous leurs deſſeins, & pour les faire avorter.

Le roy d'Angleterre se vouloit mesler dans cete querelle & leur promettoit son assistance; et le comte de Toulouse à la faveur de ces brouïlleries, s'estoit restably dans toutes ses places. La regente, de crainte d'un plus grand embrasement, renoüa habilement un traité avec les princes liguez: lesquels par ce moyen elle amusa toute cete année; et cependant elle confirma l'alliance avec l'empereur Federic, fit une tréve d'un an avec l'Anglois, & s'accommoda avec le duc de Bretagne. Il luy donna sa fille pour la marier à celuy de ses fils qui se nommoit Jean. 1227.

Ainsy le comte de Toulouze demeura seul & fort embaraſſé. Imbert de Beaujeu ayant receu un notable renfort, s'avisa, au lieu de prendre ses chasteaux l'un aprés l'autre, de faire un cruel dégast aux environs de Toulouze, démoliſſant les maisons, arrachant les vignes, bruſlant les bleds; ce qui abattit tellement le courage des Toulouzains, qu'eux & leur comte furent contraints de se souſmettre à telles conditions qu'on leur voulut imposer. 1227.

Leurs deputez & le comte en per-
1228. ſonne ſe trouverent en cour: on l'eſ-
baucha à Meaux & on l'acheva à Pa-
ris. Le comte fut deſpouïllé de toutes
ſes terres, horſmis quelques morceaux
qu'on luy laiſſa par pitié. Il fut dit,
Qu'elles viendroient toutes à ſa fille
Jeanne, & qu'elle ſeroit mariée à Al-
fonſe frere du roy, entre les mains du-
quel elle fut miſe deſlors; Que s'il n'y
avoit point d'enfants de ce mariage,
elles retourneroient au roy de France;
Que le comte payeroit 1700. marcs
d'argent tant au roy, qu'aux moi-
nes de Ciſteaux, & pour fonder des
docteurs en Theologie à Toulouze;
Que les murailles de cete ville & de
trente autres, ſeroient démolies; Que
pour ſeureté il donneroit des oſtages,
& que cependant il demeureroit pri-
ſonnier; Qu'il ſe feroit une exacte per-
quiſition des heretiques à ſes deſpens;
ET que pour penitence il iroit faire la
guerre aux Sarraſins cinq ans durant.

Ces articles ſignez, luy & ceux
1228. de ſa compagnie qui avoient eſté ex-
communiez, furent à Noſtre Dame
de Paris le jour du Vendredy ſainct,
nuds pieds, & en chemiſe, recevoir

l'absolution du legat. Cela fait le comte rentra prisonnier dans la tour du Louvre jusqu'à ce qu'il eust fourny des ostages. Vers la feste de la Pentecoste le roy luy donna l'ordre de chevalerie, & le renvoya en son pays. Le legat l'y accompagna & y establit l'Inquisition; qui certes exerça d'extrêmes rigueurs, & fut cause encore de plusieurs troubles & massacres. 1228.

Quelque accord que les malcontents eussent fait, ils ne pouvoient digerer que le gouvernement demeurast entre les mains de deux estrangers, une femme Espagnole & un cardinal Italien. Ils reprennent donc les armes, attirent à eux Robert comte de Dreux frere aisné du duc de Bretagne, qui jusques-là avoit fidellement servy la Regente, & Philippe comte de Boulogne oncle paternel du roy. Ce dernier se laissa desbaucher par l'asseurance qu'ils luy donnerent de l'elever dans le throsne. Tellement qu'une seconde fois le roy pensa estre enveloppé par cete conspiration, la pluspart de la noblesse qui estoit avec luy, estant passée du costé des conspirez; & il

euſt ſans doute eſté ſurpris ſi le comte de Champagne ne fuſt accouru fort à propos avec trois cents * Chevaliers pour le deſgager.

* On les appelloit *Milites.*

Au Printemps les conſpirez tournerent tous leurs efforts contre le comte. Ils luy redemandoient la Champagne & la Brie pour Alix reyne de Chypre, fille de Henry ſon oncle, qui eſtoit mort en Levant; et outre cela ils l'appelloient traiſtre, & l'accuſoient d'avoir empoiſonné le defunct roy. Philippe de Boulongne offroit de l'en convaincre par le duel; Reproche qui le noircit tellement auprés de ſes vaſſaux meſme, qu'ils ſe liguerent contre luy avec ſes ennemis.

1229.

Le comte ſe voyant un ſi peſant fardeau ſur les bras & ſa ville de Troyes aſſiegée, implora l'aydede la Regente: elle fit marcher le roy à ſon ſecours, & leur commanda de ſa part, s'ils avoient quelque choſe à dire, qu'ils euſſent à venir demander juſtice en ſa cour. Mais eux qui ne vouloient reconnoiſtre ny ſa regence, ny la royauté de ſon fils, comme ſi le royaume euſt eſté vacant, ſe porterent à une eſtrange extremité. Se ſouvenant de

quelle maniere leurs anceſtres avoient deferé la couronne à Hugues Capet, ils eleurent roy dans une aſſemblée ſecrete le ſeigneur de Coucy, qui eſtoit 1229.
en grande reputation de ſageſſe & de juſtice parmy eux. Ce qu'ils entreprirent d'autant plus hardiment qu'ils avoient Henry archeveſque de Rheims dans leur party, qui l'euſt ſacré & couronné. La Regente en ayant eu advis le fit auſſitoſt ſçavoir à Philippe comte de Boulogne à qui ils avoient auſſy fait eſperer la royauté. Par ce moyen elle le deſtacha d'avec eux, puis avec diverſes adreſſes elle aneantit pour l'heure tous leurs deſſeins.

Leurs mauvaiſes intentions continuant tousjours renoüerent peu de mois aprés une autre partie. Le duc de Bretagne avec leur aſſiſtance & leur conſeil reprit les armes, & appella à ſon ayde le roy d'Angleterre, qui deſcendit avec des forces conſiderables dans la Bretagne. Mais quand il vit que le roy, conduit par la Regente, avoit pris ſur les gents du duc le chaſteau de Beleſme au Perche, qu'on eſtimoit imprenable, il remonta ſur ſes vaiſſeaux. Le duc

ainsi abandonné fut contraint d'avoir
1230. recours à un 3me accommodement.

Dés l'année suivante il le rompit : mais ce ne fut pas impunement, le roy luy ayant pris toutes ses places, & destaché d'avec luy ses vassaux & ses amis, le resserra dans sa ville de Nantes. De sorte que pour se tirer d'un si mauvais pas, il fut forcé de luy rendre hommage lige pour sa duché. Les Bretons qui pretendoient ne le devoir que simple, le nommerent à cause de cela *Mau-Clerc*, comme qui diroit mal-habile.

EMPP. BAUDOUIN II. R. 13. ans, & encore FEDERIC II.

Au bout du compte Thibaud fut mal recompensé des bons services qu'il avoit rendus à la Regente. Comme elle creut n'avoir plus besoin de luy, elle tourna sa pensée à diminuer sa puissance, & la grandeur de la maison de Champagne qui avoit tant donné de peine aux rois. Dans cete veuë elle prit en main la cause d'Alix sa cousine qui luy disputoit les comtez de Brie & de Champagne, & le fit condamner par un accord de luy donner quarante mille marcs d'argent, & de vendre au roy pour payer cete somme, les comtez de Blois,

Blois, de Chartres, de Sancerre, & la Vicomté de Chasteaudun.

Aprés toutes ces brouilleries, il y eut quatre ans de paix; pendant lesquels la regente apportoit tous les soins possibles pour bien elever son fils, le faisant instruire dans les affaires par des seigneurs d'aage & d'experience, & dans la crainte de Dieu par des religieux des Ordres de sainct Dominique & de sainct François. Elle sçavoit bien que cete bonne education ne seroit pas seulement advantageuse à ce prince pour son propre salut, & pour le bien de son estat; mais encore à elle-mesme, tant pour sa reputation, que pour donner à son fils des impressions contraires à celles que les mauvais bruits luy eussent pû faire prendre, & de plus pour s'asseurer entierement de son esprit. Car il n'y a point de plus seur moyen que la probité pour entretenir la reconnoissance, ny de lien plus puissant pour retenir les enfants dans l'obeïssance & le respect, que les vrayes maximes de pieté, & le commandement exprés de Dieu, lequel estant fondé sur les principes immuables de la nature, 1230.

doit tousjours estre au dessus de toutes les considerations de la politique.

Le calme du royaume fut un peu troublé par quelques tumultes que causoient les restes des Albigeois, & par le grabuge des escoliers de l'université de Paris. Cet illustre corps faisoit alors le plus bel ornement du royaume: d'ailleurs le nombre innombrable d'écoliers qui y venoit de toutes les parties de l'Europe, apportoit de grandes richesses dans cete ville, & luy sousmettoit en quelque façon toutes les autres de la chrestienté. Or quelques-uns de ces estudiants l'an 1229. ayant esté mal-traittez dans une batterie par les bourgeois, & n'en ayant pû avoir raison telle qu'ils desiroient, ils resolurent tous de quitter Paris; mais ce ne fut pas sans avoir publié des chansons pleines d'ordure, & des vers fort licentieux, contre l'honneur de la Reyne Regente & du cardinal Romain legat du pape, qui la gouvernoit. Le duc de Bretagne, & le roy d'Angleterre entretenoient secretement cete broüillerie, & leur offroient retraitte dans leurs terres & de fort beaux privileges: mais le

conseil du Roy craignant que sa capitale ne fust despouillée d'un si grand advantage, trouva moyen d'appaiser ces esprits emportez, & de les retenir.

Les habitants de Marseille & des environs s'estant revoltez contre Raimond Berenger comte de Provence, appellerent Raimond comte de Toulouze pour leur commander, à cause qu'il estoit son plus proche heritier; Car il faut sçavoir que Gilbert comte de Provence & de Nice par sa femme, avoit eu deux filles, Faidide qui avoit épousé Alfonse trisayeul de Raimond de Toulouze, & Douce qui avoit esté mariée à Raimond Berenguier comte de Barcelonne, duquel descendoit le comte de Provence dont nous parlons. Il accepta donc leurs hommages, & se porta pour leur seigneur, d'où s'ensuivit une guerre qui dura quatre ans entre ces deux cousins. 1231. & suiv.

Ce comte de Provence ayant esté travaillé par plusieurs revoltes & autres infortunes, se vit sur la fin de ses jours comblé de bonheur par le mariage de quatre filles qu'il avoit de son espouse Beatrix fille de Tho-

mas comte de Savoye, tres-vertueuſe princeſſe. Car toutes quatre eurent l'honneur d'eſpouſer des Rois. Mar-
1235. guerite qui eſtoit l'aiſnée fut la plus heureuſe, ayant eſté conjointe cete année avec Louys roy de France, prince qui fut encore plus grand par ſes vertus que par ſa couronne.

1226. Ce roy eſtant parvenu à l'aage de vingt ans, qui en ce temps-là eſtoit le terme de la majorité des princes & des grands, prit en main le timon de ſon Eſtat : mais il laiſſa tousjours la principale authorité à ſa mere, non ſeulement pour les affaires, mais auſſy ſur ſa perſonne.

La meſme année le comte de Champagne, on ne dit point pour quel ſujet, retomba dans la rebellion : mais le roy ſe preparant pour aller le chaſtier, il implora ſa clemence. Cete eſcapade, quoyque fort courte, luy couſta ſes villes de Montereau-faut-Yonne, de Bray & de Nogent ſur Seine. Ces pertes ne le rendirent pourtant point plus ſage : il perſiſta tousjours dans ſa folle paſſion pour la reyne Blanche qui l'avoit ruiné, & ſe renferma dans ſon

chasteau de Provins à composer des vers & des chansons pour entretenir son amoureuse reverie.

Toutefois il en fut bien tost diverty par la mort de Sanche VIII. dit le Fort, roy de Navarre, qui estant decedé sans enfants masles luy laissoit le royaume comme à son plus prochain heritier, estant fils de Blanche sa fille. Aussy alla-t'il en prendre possession, & y transporta grand nombre de laboureurs de ses terres de Brie & de Champagne, qui rendirent ce royaume-là fort fertile & fort peuplé. 1235. & 36.

Vers ce temps-là, le pays d'Artois fut érigé en comté-pairie, en faveur de Robert frere du Roy à qui son pere l'avoit donné par testament. Quelques-uns mettent cete erection sous Philippe Auguste. Quoy qu'il en soit, je croy qu'on peut asseurer que c'est la premiere de cete nature. 1236.

A la poursuite du pape Gregoire (qui n'en vouloit pas moins aux gents de l'empereur Federic son ennemy declaré, lequel avoit occupé les restes du royaume de Jerusalem, 1237. & 38.

qu'aux Sarrasins mesme) il se fit une grande Croisade de seigneurs François ; principalement de ceux qui avoient causé des troubles sous la minorité du Roy, comme Pierre duc de Bretagne, les comtes de Bar, de Mascon, & de Nevers, & le nouveau roy de Navarre. Elle n'eut pas un meilleur succés que toutes les autres: car la mauvaise conduite de ces Croisez, & leurs divisions firent perir presque toute cete armée, & la plus-part de ses chefs y furent tuez ou faits prisonniers.

Pierre duc de Bretagne mourut au
1238. retour de ce voyage ; son fils unique Jean surnommé le Roux luy succeda. Les affaires de Constantinople n'alloient pas mieux : l'empereur Baudoüin vint en France mendier du secours contre les Grecs, & moyennant une grande somme d'argent vendit la Couronne d'espines de Nostre-Seigneur, l'Esponge & la Lance, dont il eut le costé percé, au roy sainct Louys, qui les mit avec grande pompe & devotes ceremonies, dans son tresor de reliques à la Sain-

te-Chapelle qu'il baſtit exprés dans ſon palais à Paris.

Il y avoit trois ans que tous les docteurs ſeculiers & reguliers de la ſacrée Faculté de Theologie de Paris, qui alors eſtoit preſque la ſeule Eſcole de cete ſcience & comme le concile perpetuel de l'Egliſe Gallicane, avoient reſolu dans une celebre aſſemblée, & aprés une tres-meure deliberation, qu'un meſme eccleſiaſtique ne pouvoit en conſcience tenir plus d'un benefice.

Cete année 1238. *Guillaume III.* 1238. *eveſque de Paris, tint une autre aſſemblée de la meſme Faculté dans le chapitre des Jacobins: où il fut conclu unanimement; qu'on ne pouvoit ſans perte du ſalut eternel, poſſeder deux benefices à la fois, pourveu qu'il y en euſt un qui valuſt ſeulement quinze livres pariſis de revenu. Cete ſomme eſtoit alors ſuffiſante pour l'entretien d'un homme ſobre & frugal. Il n'y eut que Philippe chancelier de l'Vniverſité, & Arnoul depuis eveſque d'Amiens, qui s'opiniaſtrerent à garder les leurs. Le premier eſtant au lict de la mort, preſſé par l'eveſque Guillaume de ſe deſcharger de ce fardeau qui l'entraiſne-*

roit en enfer, respondit nettement qu'il vouloit essayer si cela estoit vray.

1238. Les querelles d'entre le pape Gregoire IX. & l'empereur Federic, s'estant enflammées à toute extremité par toutes sortes d'outrages de part & d'autre, Gregoire envoya au sainct Roy de France luy offrir l'empire pour son frere Robert comte d'Artois. Les seigneurs assemblez par le roy sur une proposition si importante, n'approuverent point ce violent procedé, & firent response; Qu'il » suffisoit à Robert d'estre frere d'un » roy qui estoit plus excellent en di- » gnité & en noblesse que quelque em- » pereur que ce fust.

Autant que le pape souhaittoit d'engager la France dans une guerre ouverte contre Federic, autant S. Louys avoit de zele pour esteindre ce feu qui embrasoit la chrestienté, & pour reconcilier les parties, comme le doit un amiable compositeur. Federic neantmoins n'eut pas la reconnoissance qu'il devoit pour ses bons offices : au contraire il luy voulut tendre un piege, & forma le dessein de se saisir de sa personne dans une entreveuë qu'-

il luy proposa à Vaucouleurs : mais Louys ayant eu quelque advis de ce perfide complot, s'y trouva trop bien accompagné pour craindre aucune surprise.

Les Albigeois ne pouvoient se 1239.
soumettre aux ordres de l'Inquisition ; Trincavel fils du Vicomte de Beziers & cinq ou six seigneurs du pays s'estant mis à leur teste, ils s'emparerent de Carcassonne & de quelques autres places, & firent des courses dans les terres du roy. Il y envoya aussy-tost des troupes commandées par Jean comte de Beaumont, qui les chassa de Carcassonne, & les assiegea dans Mont-real. Aprés y avoir tenu quelque temps, ils firent leur capitulation par le moyen des comtes de Foix & de Toulouze ; qui en effect les avoient secretement soulevez, quoy qu'en apparence ils eussent joint leurs armes à celles du roy pour les dompter.

Comme la France se resjoüissoit d'avoir un roy si bon & si sage, peu s'en falut qu'elle ne se vist reduite à porter le dueil de sa perte. Le Vieil de la Montagne, ainsi nommoit-on

le prince des Assassins, peuple qui occupoit le canton montueux de la
1239. Syrie, avoit despesché deux de ses meurtriers pour le tuer : mais peu aprés, je ne sçay par quel motif, il s'en repentit, & les contremanda par d'autres messagers; qui en attendant qu'ils les eussent trouvez, advertirent le roy de se prendre garde.

Ce Vieil de la Montagne nourrissoit quantité de jeunes garçons dans des palais delicieux, & dans l'esperance d'une eternelle felicité en l'autre monde, s'ils obeïssoient aveuglément à ses commandements. Pour les en rendre plus capables, & plus propres à executer des assassinats par tous pays, il leur faisoit apprendre toutes sortes de Langues.

Federic & Gregoire IX. se haïssant tous deux d'une hayne mortelle, Gregoire lascha enfin les foudres de l'eglise sur Federic ; en suite dequoy son Legat ayant convoqué les prelats de France à Meaux, ordonna à plusieurs d'aller à Rome tenir un Concile, où l'on pretendoit degrader cet empereur. Il s'en plaignit amerement au roy &, le pria de ne point permet-

tre à ſes eveſques de ſortir de France. Sa priere n'ayant point eu d'effet, il les fit guetter ſur mer, & les ayant pris il les diſtribua en diverſes priſons, où ils eſtoient traittez avec une extreme rigueur. Le roy s'entremit en vain pour leur delivrance; Federic à ſon tour meſpriſa ſon interceſſion, au moins durant quelque temps; Ce qui altera la bonne intelligence qui avoit eſté depuis pluſieurs années entre la France & l'empire.

L'an 1240. le roy ayant aſſemblé la fleur des Barons & de la chevalerie de ſon royaume à Saumur, donna la ceinture de chevalier à ſon frere Alfonſe (dont le mariage avoit eſté peu auparavant accomply avec Jeanne fille & heritiere du comte de Toulouze) & le partagea des comtez de Poictou & d'Auvergne, & de tout ce qui avoit eſté conquis en Languedoc & en Provence ſur les Albigeois. 1240.

Ces années-cy les Tartares firent de cruelles irruptions en divers pays de l'Europe; Entre autres une en Hongrie ſous le commandement de Bath qui eſtoit un de leurs Generaux; & une en 1241.

Russie, Pologne & Silesie, où ils furent menez par un autre de leurs chefs qui se nommoit Yera.

Ces Barbares estoient Scythes de nation, originaires d'entre la mer Caspienne & le mont Imaus. Quelques-uns les font descendre des dix Tribus des Hebreux qui furent transferées par le roy d'Assyrie en ces pays-là, & tirent leur nom du mot Hebreu qui signifie delaissé. *D'autres le derivent de la riviere Tatar qui passe par leur pays, & disent qu'ils le donnerent à toute la nation des* Mogles, *qui estoit composée de sept peuples principaux, dont ils en faisoient un. Ils estoient tributaires & comme esclaves d'un prince chrestien Nestorien qui avoit son royaume dans les Indes, & qu'on nommoit le Prestre-jan. Mais Cingis ou Tzingis-Cam mit cete Nation en liberté vers la fin du siecle precedent, ruina l'Estat du Prestre-jan, & en forma un tres-grand; duquel encore sont sortis plusieurs peuplades qui ont occupé divers * pays qu'ils tiennent encore.*

* Tartares de Precop ou de Crim, Tartares le long du Volga, &c.

Le comte de Toulouze cherchoit sous-main toutes sortes de moyens de reparer la honte du traitté qu'il

avoit fait avec le roy: voilà pourquoy 1241.
il fit une ligue secrete avec Jacques roy d'Arragon, qui estoit venu à Montpellier, & avec le comte de Provence. Ils pretendoient faire dissoudre son mariage d'avec Sancia tante de l'Arragonnois sous pretexte de parenté, afin qu'il pûst se remarier à une fille du comte de Provence, & que sa fille Jeanne qu'il avoit par force donnée au comte de Poictou, ne fust pas son heritiere. Exemple qui prouve bien, à qui en voudroit douter, qu'entre les Grands, honneur, parenté, alliance & conscience, cedent facilement à leur interest & à leur caprice.

Hugues le Brun comte de la Marche 1242.
avoit à son malheur espousé Isabelle, veuve du roy Jean sans terre qui la luy avoit ravie autrefois, & mere du roy Henry. L'orgueil de cete femme qui portoit tousjours le titre de reyne, ne permettoit pas qu'il rendist hommage à Alfonse, qui n'estoit que comte: le roy entreprit de l'y contraindre: d'abord il emporta plusieurs de ses places & les démolit; Fontenay entre autres, où son frere Alfon-

se avoit esté blessé d'un coup de trait.

Le secours du roy d'Angleterre pour sa mere fut trop tardif. Hugues estoit atterré quand luy & son frere Richard descendirent par la riviere de Bordeaux. Il les avoit asseurez que tout le Poictou se soulleveroit à leur arrivée : mais comme il leur manqua de promesse, ils manquerent de courage. Le Roy les attaqua au pont de Taillebourg en Saintonge, où ils s'estoient postez, les enfonça de grande force combattant hazardeusement de sa personne, & les pousa jusqu'à Xaintes, puis delà à Blaye. Le comte & son orgueilleuse femme, contrainte d'oublier qu'elle avoit esté reyne, ne trouverent de salut qu'aux pieds du roy. ET ils esprouverent qu'il estoit aussy bon que vaillant. Car bien que cete furie eust suborné des assassins pour le tuer, qui avoient esté descouverts & punis, il pardonna genereusement à elle & à son mary, les contraignant neantmoins de luy ceder plusieurs de leurs places afin qu'ils ne fussent plus en
1243. estat de se revolter.

L'Italie estoit horriblement deschi-

rée par les factions des Guelfes & des Gibelins. Les premiers tenoient pour le pape, les seconds pour l'empereur.

La jalousie d'entre les religieux Fran- 1243.
ciscains & les Dominicains, qui estoit née presque avec leurs Ordres, s'accroissoit aussy à mesure qu'ils prenoient accroissement; De sorte que le pape qui avoit besoin d'eux, & le roy sainct Louys qui les cherissoit sans predilection, n'avoient pas peu de peine à leur distribuer egalement leurs faveurs, & à tenir la balance si droite, qu'ils n'eussent pas sujet de prendre advantage l'un sur l'autre.

Mais tous deux en prenoient beaucoup sur tous les autres Ordres religieux, ils les mespriſoient comme plus imparfaits, & non seulement se faisoient fort valoir en Theologie, où ils debitoient quelquefois des choses, qui pour estre trop subtiles, approchoient de l'erreur: mais aussy entreprenoient sur les fonctions des pasteurs ordinaires, tirant á eux les aumosnes, les legs pieux, & les sepultures des riches, & se mestant de la direction des consciences & de l'administration des sacrements, au prejudice de la hierarchie. Aussy depuis ce temps-là elle a souvent esté aux prises a-

vec eux pour deffendre ſon authorité & ſes intereſts.

1244. Le ſainct ſiege ayant eſté vacant prés de vingt mois, Innocent IV. fut eleu. On le croyoit amy de Federic : mais ſoit que cet empereur n'en uſaſt pas bien avec luy, ou autrement, il ſuivit le chemin de ſes predeceſſeurs, & luy mût querelle pour les meſmes differends. L'affaire s'eſchauffa juſqu'à tel poinct qu'Innocent voyant que Federic eſtoit le plus fort en Italie, il en ſortit afin de fulminer plus ſeurement contre luy, & ſe retira en France. Y eſtant arrivé au mois de Decembre de cette année 1244. il convoqua un concile à Lyon pour l'année ſuivante.

Dés l'an 1228. l'empereur Federic contraint par les menaces du pape Gregoire, eſtoit paſſé dans la Terre-Saincte, où par ſa reputation pluſtoſt que par ſes armes, il avoit fait enſorte que le Sultan luy avoit rendu la ville de Jeruſalem, mais deſmantelée, & une partie de la Terre-ſainte. Le pape qui n'eſtoit point content de cet accommodement, avoit depuis ſuſcité d'autres Croiſades, qui

avoient rompu cete tréve au grand dommage des Chreſtiens. Lorſqu'ils furent fort affoiblis, il arriva l'an 1244. que les Coraſmiens peuple chaſſé de Perſe par les Tartares, d'autres diſent d'Arabie, ſe jetterent ſur la Terre-Saincte, la deſolerent toute, ruinerent tous les ſaincts lieux de Jeruſalem, & l'inonderent du ſang des Chreſtiens.

Cete nouvelle fut apportée au roy ſainct Louys comme il eſtoit malade à Pontoiſe vers la fin de Decembre. Tous ceux qui eſtoient autour de luy deſeſperant de ſa vie, il fit vœu à Dieu, s'il luy rendoit ſa ſanté, d'aller en perſonne faire la guerre à ces infidelles. En effect eſtant guery il prit la Croix des mains du Legat : mais il ne put pas ſi-toſt accomplir cete pieuſe entrepriſe.

Le concile de Lyon fut ouvert le Lundy d'aprés la ſainct Jean Baptiſte dans l'abbaye de ſainct Juſt, & delà transferé dans l'egliſe cathedrale de S. Jean. L'empereur Baudoüin, le comte Raimond de Toulouze, & Berenguier de Provence y aſſiſterent : ces deux afin de pourſuivre 1245.

une dispense auprés du pape, pour remarier Raimond avec Beatrix derniere fille de Berenguier: mais les rois de France & d'Angleterre, & Richard comte de Cornoüaille, qui avoient espousé les trois autres sœurs, empeschererent qu'ils ne l'obtinssent.

1245. L'empereur Federic avoit quitté ses affaires d'Italie pour s'y rendre, & y avoit cependant envoyé ses ambassadeurs, mais il apprit comme il estoit arrivé à Turin, que le pape & les peres l'avoient excommunié à chandelles esteintes, & degradé de l'Empire pour plusieurs cas qu'on luy imposoit; entre autres, Qu'il detenoit les terres de l'eglise; Qu'il avoit intelligence avec les Sarrasins; Et qu'il erroit en plusieurs articles de Foy.

1245. Depuis cete degradation toutes ses affaires s'esboulerent en un moment. Les Milanois le battirent, les autres princes Chrestiens le prirent en aversion comme un impie, les Allemands mesme (afin qu'ils ne puissent point reprocher aux François d'avoir contribué à ruiner leur empire) le rejetterent, & eleurent pour roy

des Romains Henry VII. Landgrave de Hesse & de Turinge; Tandis que le roy dans une entreveuë qu'il eut avec le pape à Clugny, s'efforçoit de faire l'accommodement de ce malheureux empereur avec l'Eglise Romaine, en vertu d'une procuration qu'il avoit de luy.

Cete année 1245. mourut Raimond-Berenguier comte de Provence, ayant par son testament institué Beatrix la quatrieſme de ses filles son heritiere. Jacques roy d'Arragon fit descendre des troupes en Provence, afin de s'asseurer d'un si bon party pour son fils. Mais le roy de France n'avoit garde de le laisser enlever à un estranger. Aussy envoya-t'il des troupes en ce pays-là, & mesme son frere Charles, comme le disent quelques autheurs; si bien que les Arragonnois en furent chassez. Par ce moyen le roy estant demeuré le maistre de la partie, fit en sorte, du consentement tant de la fille, que de ses oncles le comte de Savoye & l'archevesque de Lyon, qu'elle fut promise à Charles son frere qu'il avoit partagé du comté d'Anjou : Neantmoins le mariage ne 1245.

s'accomplit que dans l'année ſuivante.

Cete meſme année le premier de Decembre mourut auſſy Jeanne comteſſe de Flandre ſans avoir eu aucuns enfants de ſon ſecond mary Thomas comte de Savoye, non plus que du premier qui eſtoit Ferrand de Portugal. Sa ſœur Marguerite luy ſucceda. 1245.

Cete Marguerite avoit des enfants de deux licts ; ſçavoir Jean & Baudoüin de Bouchard d'Aveſnes ſon premier mary, & Guillaume, Jean & Guy de Guillaume de Dampierre ſon ſecond. Ceux-cy pretendoient que les fils de Bouchard ne devoient point heriter, parce qu'on avoit deſcouvert qu'il eſtoit engagé dans les Ordres ſacrez lors qu'il eſpouſa leur mere, & que pour cela ſon mariage avoit eſté declaré nul.

Ceux du premier lict voyant que la mere favoriſoit trop les autres, eurent recours au roy. Il manda les parties en un Parlement à Peronne ; & là il fut prononcé que ceux du premier lict auroient le Haynault, & les autres la Flandre.

Le pretendu roy des Romains Hen-

ry Land-grave de Hesse estant mort ou dans un combat, ou de maladie; les Allemands qui s'obstinoient sous pretexte de pieté, à ruiner la dignité de leur empire, eleurent l'an suivant Guillaume comte de Hollande, puissant en amis & en alliances, tandis que Federic luttoit avec ses disgraces & avec ses ennemis en Italie. 1246.

Le duc de Bourgongne & quelques seigneurs François s'estoient liguez avec luy pour deffendre les libertez de leurs terres contre les usurpations de la cour de Rome, & les entrepriſes du clergé; estant appuyé de leur ligue, il partit de la Lombardie pour venir à Lyon, soit pour y envelopper le pape, qui residoit en cete ville-là, soit pour le fleschir par ses prieres: mais il fut rappellé de son voyage par un grand eschec que les Milanois firent recevoir à Entius son fils bastard, qu'il avoit laissé dans Parme. 1247. & 48.

Ces affaires & les grands preparatifs de guerre avoient retenu le roy jusqu'au mois de May de cete année, qu'il n'accompliſt le vœu, qu'il avoit fait trois ans auparavant. On 1248.

ne sçauroit marquer en assez gros-
1248. ses lettres, que ce tres-sainct roy estant persuadé, que les souverains sont
✠ responsables par le droit divin & humain, des malversations de leurs Officiers, fit sçavoir par les predicateurs dans tout son royaume, que ceux qui auroient receu quelque tort ou dommage des siens, eussent à le venir declarer, & qu'il le repareroit de son propre domaine. Ce qui fut ponctuellement executé.

Cela fait, & aprés avoir pris congé des saincts martyrs, & laissé la regence à la reyne sa mere, il partit de Paris, tous les Ordres le conduisant en procession hors de la ville. Il menoit avec luy la reyne sa femme, ses deux freres Robert & Charles, qui avoient aussy les leurs, & un nombre innombrable de princes, seigneurs, prelats & gentils-hommes. En passant à Lyon, il receut la benediction du pape; delà il descendit par le Rhosne, & s'estant embarqué à Aigues-mortes en Languedoc le vingt-cinq^e d'Aoust, il fit voile deux jours aprés, & aborda heureusement en Chipre le vingt-cinq^e de Septem-

bre , ; Il y passa l'hyver pour attendre le reste de ses troupes & de ses munitions. On luy avoit fait la conqueste de l'Egypte aussy aisée qu'elle estoit necessaire pour le recouvrement & la conservation de la Terre-Saincte : Dans cette croyance il avoit fait dessein de planter des colonies de François en ce riche pays ; Et pour cela , il menoit avec luy grand nombre de Laboureurs & d'artisans , capables neantmoins de porter les armes & de combattre en cas de besoin.

Estant dans l'Isle de Chipre , il receut au commencement de Decembre des lettres d'Ercalthay l'un des premiers Cans des Tartares , & peu aprés il y arriva encore des Ambassadeurs du roy d'Armenie. Ercalthay luy mandoit que le grand Can & une bonne partie de ses capitaines avoient embrassé le christianisme , & comme il l'avoit envoyé avec une grande armée pour destruire le Sultan de Balduc*ou Bagdet,le plus puissant de tous les princes Mahometans. Les ambassadeurs d'Armenie l'asseuroient que cete nouvelle estoit

* Nos autheurs l'appelloient Baudra.

vraye, & que leur Roy ayant vaincu avec l'aide des Tartares le Sultan d'Iconie ou Cogny, duquel il estoit
1249. tributaire, avoit secoüé le joug de ces infidelles.

Le Samedy d'aprés l'Ascension, le S. roy ayant recueilly ses troupes qu'il avoit mises en quartier d'hyver dans l'isle de Chipre, & receu un nouveau renfort que Robert duc de Bourgongne luy amenoit, mit à la voile, & aborda le 4. de Juin à la rade de Damiete en Egypte. Les Sarrasins l'attendoient de pied ferme sur le bord; il prit terre malgré eux, & les pousſa. Comme ils eurent esté battus, la frayeur les saisit de telle sorte, que le lendemain ils abandonnerent la ville, aprés y avoir mis le feu en plusieurs endroits, & transporterent par batteaux au delà du fleuve du Nil, toutes leurs familles & leurs plus pretieuses hardes.

Le desbordement du Nil qui commence tousjours infailliblement quelques jours avant le solstice d'esté, empescha que l'armée n'allast du mesme pas prendre la ville du grand Caire, & la retint jusqu'à la my-

Automne dans une oysiveté qui la jetta dans toutes sortes de desbauches & de dissolutions.

Au mois de Septembre arriva Alfonse frere du roy qui ne s'estoit pas embarqué avec luy, amenant de nouvelles troupes de Croisez. Raimond comte de Toulouse son beau-pere, qui l'avoit conduit jusqu'à Aigues-Mortes, mourut au retour delà dans la ville de Millau en Roüergue, donnant toutes les demonstrations d'une grande & veritable penitence. Il fut le dernier des Comtes de Toulouze, qui avoient dominé dans la plus grande partie du Languedoc prés de 350. ans. Sa fille Jeanne n'eut point d'enfants de son mary Alfonse; Aprés sa mort qui arriva l'an 1270. Philippe le Hardy se mit en possession de ses seigneuries suivant le traitté de l'an 1228. 1249.

Le vingtiesme de Novembre le Sainct Roy partit de Damiete, & marcha contre les Sarrasins qui avoient leurs forces assemblées autour de la ville de Massoure. Il campa sur un bras du Nil appellé autrefois *Canopus* & alors le * Raschit, qui

* Rosette

à cause de la ville qui est dessus.

n'estoit point gueable. Sur ces entrefaites le Sultan nommé Meledin vint à mourir, en attendant le retour de son fils, ils defererent le commandement au plus vaillant de ses Emirs ou Satrapes, on l'appelloit Farchardin.

1250. Les François ayant enfin passé le Raschit, gagnerent en trois jours deux grands combats sur les Infidelles; Le Saint Roy animé d'un zele de Samson y fit des actions d'une prodigieuse valeur: mais au premier, qui se donna en Février, Robert son frere, poursuivant trop inconsiderément les ennemis au travers de la ville de Massoure, fut tué sans qu'on pûst retrouver son corps.

1250. L'armée Chrestienne s'estant campée prés de Pharamia pour se rafraischir, arriva Melec-Sala fils de Meledin, avec une armée qu'il avoit obtenuë des autres Sultans de sa religion. Avec cela il enveloppa de telle sorte celle des Chrestiens, luy bouchant tous les passages des vivres, que la faim & cete maladie qu'on nomme aujourd'huy *Scorbut*, la reduisirent en un estat tout-à-fait deplorable. Dans cete extremité il fut resolu de la re-

mener à Damiete : mais il estoit trop tard, les ennemis luy tombant sur les bras de tous costez ; elle fut entierement deffaite sur le chemin, & le roy 1250.
fait prisonnier avec ses deux autres freres Alfonse & Charles, & presque tous les chefs. Il n'y eut qu'un tres-petit nombre des siens qui eschapa la captivité ou la mort. Ce malheur arriva le 5. jour d'Avril.

On peut juger quelle fut la douleur du bon roy, & quel son desplaisir, lors qu'il pensoit à la peine extreme où seroit la reyne sa femme qu'il avoit laissée dans Damiete avec son threſor, & où elle avoit accouché d'un fils. A ces peines indicibles, les barbares adjousterent un outrage qui luy fut plus sensible que la perte de son armée & de sa liberté ; C'est qu'ils fouëtterent devant luy un Crucifix, le souïllerent de crachats & le traisnerent dans la bouë. Quant à sa personne, ils le traitterent avec une extreme barbarie, & le menacerent souvent de le massacrer, & de le mettre aux Bernicles, supplice fort cruel. Toutefois le Sultan Melec-Sala, craignant de perdre sa ran-

çon s'il venoit à mourir, fit cesser ces outrages, si bien qu'il recouvra sa santé. Il conclut ensuite une tréve de dix ans avec luy; mais là dessus ayant esté massacré par ses Emirs, le roy se vit aussy en grand danger de perir par la mesme fureur: Neantmoins celuy qu'ils eslurent pour Sultan (il s'appelloit Turquemir) l'en garentit, & confirma le traitté.

Par les conditions on luy rendoit la liberté à luy & à tous les chrestiens captifs, avec permission d'emporter leur equipage; on leur accordoit une treve pour dix ans, & on leur laissoit tout ce qu'ils tenoient encore dans la Terre-sainte, moyennant la reddition de Damiete, la delivrance des Sarrasins captifs, & deux cents mille besants d'or comptant; ils valoient quatre cents mille livres d'argent. Il est remarquable que ce genereux roy, ne pouvant souffrir qu'on mist sa personne à prix, voulut que cete somme fust pour la rançon des siens, & Damiete pour la sienne, & qu'ayant appris que dans le payement les Sarrasins s'estoient mescomptez à son profit d'une notable somme, il vou-

1250.

lut incontinent la leur renvoyer.

C'eſt une fable qu'il ait donné aux barbares une Hoſtie conſacrée pour gage de ſa parole ; Il ſe fuſt expoſé mille fois à la mort pluſtoſt que de livrer ſon Dieu à ces impies. Il eſt vray qu'ils battirent autrefois de la monnoye où il y avoit un Ciboire empreint avec une Hoſtie au deſſus ; que la meſme figure ſe voyoit en quelques-unes de leurs tapiſſeries, & qu'aujourd'huy on remarque encore des Calices gravez ſur les murailles de Damas. Peut-eſtre ont-ils voulu marquer par là qu'ils avoient remporté des victoires ſignalées ſur les Chreſtiens, & mené leur Dieu en triomphe.

La ſomme payée & Damiete remiſe par la reyne aux infidelles, le roy & les princes furent délivrez, & montant ſur les galeres des Genois, allerent deſcendre au port d'Acre : mais pour les autres priſonniers, les malades qui eſtoient en tres-grand nombre, furent aſſommez, & les autres contraints de payer nouvelle rançon ou de renier. 1250.

On a voulu dire que les barbares

crevererent alors les yeux à 300. Gentilshommes François, & que ce fut en memoire de ces nobles Martyrs que S. Louïs
1250. *à quelques années de là fonda l'Hospital des Quinze-vingts à Paris. Mais cete cauſe n'eſt nullement marquée dans les Lettres de l'inſtitution de cet hoſpital; Et je trouve longtemps auparavant qu'un duc de Normandie en fit à Roüen une toute pareille, ſinon qu'elle n'eſtoit que de cent aveugles.*

De plus de 35000. bons combattants qui avoient ſuivy S. Louïs en cete expedition, il luy en reſtoit à peine ſix mille, nombre trop petit pour faire aucune entrepriſe. Neantmoins à la priere des Chreſtiens de ce pays-là, & parce qu'il connoiſſoit que les barbares enfraindroient la tréve ſi-toſt qu'il ſeroit party, il reſolut d'y demeurer quelque temps; ET cependant il renvoya ſes freres, Alfonſe & Charles en France.

1250. *Comme l'empereur Federic faiſoit encore une nouvelle levée de bouclier pour ſe venger du pape, il mourut à Firenzole le treizieſme de Decembre, peut-eſtre eſtouffé ou empoiſonné par Mainfroy l'un de ſes fils baſtards. Il*

laiſſa à ſon fils Conrad l'Empire & la Germanie, à Federic ſon petit fils iſſu de Henry ſon fils aiſné, la duché d'Auſtriche, & à Mainfroy la Principauté de Tarente. Mais toute cete race fut eſteinte dans peu d'années, pour avoir, diſoient quelques-uns, choqué le ſainct ſiege, ou pluſtoſt pour avoir regné tyranniquement. Lors que le pape Innocent eut appris la mort de Federic, il partit de Lyon où il avoit demeuré ſix ans & demy, pour s'en retourner à Rome. 1251.

Quand la nouvelle de la priſon du ſainct roy fut reſpanduë en France, un certain moine apoſtat, qui ſe nommoit Maiſtre Hongrie, aſſeurant qu'il avoit une miſſion particuliere de Dieu, alloit amaſſant les jeunes paſtres & payſans par toute la France, pour aller, diſoient-ils, delivrer leur Prince & la Terre-Saincte. On nommoit ces nouveaux Croiſez les *Paſtouraux*. La connivence de la regente, qui penſoit tirer de ces bandes confuſes quelques troupes pour envoyer du ſecours au roy ſon fils, donna cours à cete émotion. On voyoit les bandits, les larrons, les heretiques, & toutes ſortes de meſ- 1251.

chantes gents se fourrer dans ces troupes; si bien qu'elles se licencierent à une infinité de desordres & de cruautez,
1251. principalement contre les ecclesiastiques & contre les Juifs. Quand leurs insolences furent au dernier point, les peuples se desabuserent & s'armerent contre eux. Dans l'Orleanois & dans le Berry les habitans & la noblesse les chargerent & les mirent en desroute; Il en fut pendu quelques-uns, puis cete canaille se dissipa & s'esvanouït
1252. presque toute en un moment.

La reyne Blanche affligée de l'absence du Sainct Roy, & de la maladie d'Alfonse son autre fils, que l'on croyoit incurable, tomba dans une grande langueur, & aprés dans une fiévre lente; qui au bout de trois mois mit fin à ses jours le 26e de Novembre de l'an 1252. Elle mourut à Melun aagée de plus de soixante-cinq ans. Comme son fils luy avoit fondé le monastere de Maubuisson de l'Ordre de Cisteaux, & que cinq ou six jours avant son trespas, elle en avoit pris l'habit & fait les vœux entre les mains de l'abbesse de ce monastere qu'elle avoit envoyé querir exprez: elle y

fut portée avec grande pompe sur les espaules des principaux seigneurs de la Cour, assise dans une chaise d'or, le visage descouvert, & estant revestuë de ses ornements royaux pardessus l'habit Religieux de ce mesme Ordre. Elle estoit aussy & dés long temps auparavant, du tiers Ordre de sainct François, aussy bien que le roy son fils, selon la devotion de ces temps la. Mais à proprement parler ce n'estoit alors qu'une Confrerie, qui n'avoit point de vœux ny d'habit particulier. 1252.

Quelques Historiens modernes sont fort en doute si elle estoit aisnée ou puisnée de Berenguelle. Celle-cy fut mariée à Alfonse roy de Leon, & eut la tutelle de son frere Henry, puis ce jeune prince estant mort, elle luy succeda au royaume de Castille. Quelques François mesme ont advancé, qu'elle l'avoit usurpé sur Blanche sa sœur qui estoit esloignée; et ils s'appuyent sur ce que dans le tresor des Chartres on trouve des lettres de neuf Seigneurs Castillans au Roy Louys VIII. & à Blanche, par lesquelles ils reconnoissent leur fils * S. Louys.

* C'estoit

1251. pour leur roy, & disent qu'Alfonse IX. roy de Castille avoit declaré par son testament que si son fils Henry mouroit sans enfants, ceux de Blanche devoient succeder par droit hereditaire. Mais si ces autheurs avoient bien leu l'histoire de Matthieu Paris dans la vie du roy Jean à l'an 1218. ils ne se seroient pas si fort esgarez dans leur raisonnement. Ils y auroient veu que le pape parlant aux ambassadeurs du prince Louys, fils de Philippe Auguste, dit formellement par deux fois que Berenguelle estoit l'aisnée. Au reste si les seigneurs malcontents offrirent la couronne de Castille à Blanche, il est probable qu'ils se fondoient sur ce qu'Alfonse roy de Leon, & Berenguelle estant parents au degré prohibé, le pape Innocent III. avoit declaré leur mariage nul, & les enfants qui naistroient de cete conjonction * incestueuse, bastards & incapables de succeder. Tellement qu'à leur exclusion ceux de Blanche venoient à la succession d'Alfonse IX. leur ayeul; ET c'est à mon avis ce qui faisoit le droict que les rois de France ont gardé long-temps sur la Castille.

* Voy les lettres d'Innocent III. imprimées à Colongne.

Quelques mois avant la mort de Blanche, il s'esmût une tres-aspre querelle entre les Docteurs seculiers de la faculté de Theologie de Paris, dont Guillaume de sainct Amour estoit comme le chef, & d'autre costé les ordres Mendiants des freres Prescheurs, & des freres Mineurs : parce que ces religieux, à ce qu'on leur reprochoit, bien loin de se soûsmettre aux statuts & à la discipline de l'Université, tendoient à s'en rendre les maîtres. 1252.

*L'affaire fut opiniastrement debattuë cinq ou six ans durant. Sainct Amour avoit l'advantage à Paris : mais le different ayant esté porté à Rome, il y eut du pire, & le livre * qu'il avoit fait contre eux, fut condamné, non pas comme heretique, mais comme scandalisant ces bons peres. Ils avoient tout credit en cete cour-là, & en obtenoient d'autant plus facilement de grands privileges, que ces passedroits elevoient la puissance de celuy qui les donnoit, & diminuoient celle des evesques, au préjudice desquels ils estoient donnez.*

* Il estoit intitulé. *De periculis novissimorum temporũ.*

Vers les commencements de cete querelle, Robert de Sorbonne docteur en Theologie, & fort chery du roy sainct*

* Sorbonne village auprés

de Sens d'où il estoit natif.

Louys, bastit le College des PAUVRES MAISTRES DE SORBONNE. *Sous ce nom le vulgaire a accoustumé de comprendre toute la sacrée faculté de Theologie de Paris.; en effet c'est la plus celebre de ses escoles.*

1253. L'an 1253. mourut Thibaud, qui estoit le V. du nom comme comte de Champagne, mais seulement le I. comme roy de Navarre. Il eut pour successeur en tous ses estats son fils Thibaud II. ou V I. aagé de quatorze ans, sous la tutelle de sa mere.

1254. Conrard fils de Federic ne s'estoit pas trouvé assez fort en Germanie contre Guillaume comte de Hollande pretendu roy des Romains: il estoit passé en Italie dés l'an 1251. & quelque temps aprés ayant malheureusement fait estrangler son neveu Federic, s'estoit saisy de ses tresors & de son royaume de Sicile.

1254. Mais cete année 1254. il fut empoisonné luy-mesme par Mainfroy; auquel, ne sçachant pas qu'il estoit l'auteur de sa mort, il laissa la regence du royaume & la tutelle de son fils Conrard le jeune vulgairement nommé Conradin, aagé seulement de trois ans.

Il y avoit prés de six ans que le S. roy estoit sorty de France, & trois ans & demy qu'il sejournoit en Terre-Saincte, visitant les saincts Lieux avec une devotion incroyable, fortifiant les places, & raffermissant autant qu'il pouvoit le courage & les affaires des Chrestiens de ces pays-là. La France destituée de pilote par la mort de sa mere, demandoit instamment son retour : il s'embarqua donc au port d'Acre ou Ptolemaïde, la veille de sainct Marc, & aborda à Marseille l'onziesme de Juillet.

Le roy d'Angleterre qui estoit cete année venu en Gascongne, desirant eviter le long trajet de mer qu'il y avoit à s'en retourner, obtint du sainct roy la permission de traverser la France pour s'embarquer à Boulongne. Le roy voulut bien aller à sa rencontre jusques a Chartres ; delà il le mena à Paris, où il le traitta quatre jours durant avec toutes les magnificences possibles. La joye & la feste furent d'autant plus grandes, que les quatre sœurs filles du comte de Provence, l'aisnée mariée au roy de France, la se- 1254.

conde au roy d'Angleterre, la troiſieſme à Richard ſon frere, & la quatrieſme à Charles comte d'Anjou, s'y trouverent toutes enſemble.

1255. EMPP. encore BAVDOVIN II. & RICHARD & ALFONSE competiteurs.

Comme Guillaume comte de Hollande & roy des Romains faiſoit la guerre aux Friſons qui luy eſtoient rebelles, il eſtoit arrivé l'an 1254. *que ſon cheval s'eſtant enfoncé dans la glace, il avoit eſté aſſommé par les payſants qui eſtoient cachez dans des roſeaux. L'an ſuivant que l'on comptoit* 1256. *les electeurs vendant laſchement l'honneur de la nation Germanique & leurs ſuffrages à des princes eſtrangers, deferent l'empire, les uns á Richard frere du roy d'Angleterre, les autres à Alfonſe X. roy de Caſtille. Richard paſſa en Allemagne, & y ſejourna plus de deux ans, ayant eſté couronné á Aix la Chappelle l'an* 1247. *Alfonſe ne s'y fit connoiſtre que par ſon argent, & tous deux diſputerent leur droit devant le pape durant pluſieurs années ſans pouvoir jamais s'accorder.*

1255.

Les fils de Bouchard d'Aveſnes expulſez par Guy comte de Flandre & leurs autres freres uterins du ſecond lict, s'eſtoient refugiez vers

Guillaume comte de Hollande, lequel avoit vaincu & fait prisonnier Guy avec un de ses freres. La mere pour s'en venger avoit appellé Charles comte d'Anjou, & luy avoit donné la joüissance du Hainaut & de Valenciennes sa vie durant. Il regagna ces pays-là assez facilement sur le Hollandois, parce qu'il le trouva occupé contre les Frisons, où il fut tué, comme nous l'avons dit. Son fils Florent qui luy succeda, delivra Guy & son frere, moyennant une grande rançon; et le Sainct Roy obligea son frere Charles de rendre le Hainaut pour une somme d'argent, comme aussy les parties de s'en tenir à l'Arrest qu'il avoit donné l'an 1246. 1255.

Le calme estant universel dans son royaume, il s'adonnoit à le regler par de bonnes loix, à en bannir les violences & l'oppression, & à l'instruire par ses bons exemples, & par toutes sortes de saincts œuvres. Il prenoit sous sa protection les foibles, les veuves & les orfelins; il procuroit de tout son pouvoir l'avancement de la religion & le servi- 1256. & suiv.

ce de Dieu ; il pourvoyoit à la nourriture des indigents, au mariage des pauvres damoiselles, à l'entretenement des eglises ; & sur tout il travailloit au soulagement des peuples, par la revocation de toutes les impositions, que la malignité ou la necessité des temps precedents avoient introduites.

1256. & suiv.

Les titres de la chambre des comptes qui nous ont esté monstrez par monsieur Vyon d'Herouval, aux soins duquel l'histoire de la troisiesme race de nos rois doit la plus grande partie des nouvelles descouvertes qu'elle a données dans ces derniers temps, font voir entre plusieurs choses tres-rares & tres-curieuses ; Que ce roy vrayement tres-chrestien n'espargnoit rien pour la conversion des infidelles ; Que pour cet effect il recueilloit tous les enfants des Juifs qui estoient orfelins ou destituez d'assistance, les faisoit nourrir dans la religion chrestienne, & leur donnoit deux, quatre, six deniers d'argent par jour pour leur nourriture, lesquels estoient pris sur son domaine, & passoient en doüaire à leurs veu-

ves, & bien souvent à leurs enfants; Que ceux-là estoient appellez *les Baptisez*, comme ceux qui embrassoient le christianisme estant en aage, se nommoient *les Convertis*; Qu'à son exemple le duc de Bourgongne, le roy d'Angleterre, & quelques autres pratiquerent pareille chose dans leurs terres, et que les rois ses successeurs l'imiterent en cela, jusques au regne du roy Jean. Ce qui retira une infinité de Juifs de leur obstination. 1256. & suiv.

Nous avons encore appris par le mesme moyen, que lors que sainct Louys faisoit voyage quelque part, il y avoit un prelat, c'estoit ordinairement l'archidiacre de Paris, & un seigneur de marque, qui suivoient la cour de quelques journées, & faisoient enqueste dans tous les logements & dans tout le pays où elle avoit passé, des torts ou des dégasts qu'elle pouvoit avoir faits aux hostes ou aux gents de la campagne; et le bon roy les reparoit aussy-tost de ses propres deniers, sans que ceux qui estoient grevez eussent seulement la peine de luy en demander

juſtice, bien loin de ſe conſumer en frais pour l'obtenir.

1251. & ſuiv. Les trois plus grandes villes de la Provence, Arles, Avignon & Marſeille, n'obeïſſoient à leur comte que de la maniere qu'il reconnoiſſoit l'empereur ſon ſouverain, & s'eſtoient miſes en pleine liberté, ſe gouvernant par leurs magiſtrats ſuivant les conceſſions des deux Federics. Charles à ſon retour d'Egypte voulut les reduire ſous le joug: Arles & Avignon ployerent; Marſeille ſe creut aſſez forte pour ſe conſerver; & meſme eſtant animée par la faction du baron de Caſtellane, elle commit pluſieurs hoſtilitez par mer & par terre quatre ou cinq ans durant. Au bout de ce temps-
1257. là Charles, ayant pris ſes meſures, l'inveſtit avec des troupes, & la matta ſi fort par la famine qu'elle ſe rendit à la diſcretion de ce prince immiſericordieux; qui fit décoller grand nombre de ſes principaux bourgeois. Alors il ſe creut ſeigneur abſolu de ce pays-là, d'autant plus que la meſme année, il força Guillaume des Baux prince d'Orange de renoncer au titre de roy d'Arles & de Vienne qui luy avoit

eſté donné l'an 1214. par l'empereur Federic II. Le nouvel hiſtorien de Provence, autheur exact & curieux, l'a eſcrit ainſi.

1256. *Trois peuples d'Italie, les Venitiens, les Genois, les Piſans s'eſtoient rendus fort puiſſants ſur la mer du Levant, & à cauſe de cela avoient une furieuſe jalouſie les uns des autres. Les deux premiers ayant chaſcun leur quartier & leurs magiſtrats dans la ville d'Acre, prirent querelle enſemble au ſujet de quelques particuliers, & s'acharnerent mutuellement à leur deſtruction; Ces ſanglantes diſcordes acheverent de ruiner les affaires des Chreſtiens Occidentaux en l'Orient.*

1258. Dans une entreveuë qui ſe fit prés de Montpellier, les deux rois Louys de France & Jacques d'Arragon ſurnommé le Conquerant, traitterent le mariage de Philippe, alors ſecond fils de Louys, mais qui deux ans aprés devint l'aiſné, avec Iſabelle fille puiſnée de Jacques. Ce roy avoit pour pere Pierre II. & pour ayeul Alfonſe II. qui eſtoit fils de Raimond IV. comte de Barcelonne & de Petronille reyne d'Arragon fille

du roy Ramire II. qui avoit esté moyne.

Ce mariage conclu ils accorderent leurs autres differends de cete maniere. Le saint roy ceda à l'Arragonnois la souveraineté que la France avoit retenuë sur Barcelonne, sur les comtez d'Urgel, de Roussillon, Empuries, Cerdaigne, Gerone & Ossonne, dés le temps que les François avoient conquis ces pays-là sur les Sarrasins. Et d'autre part l'Arragonnois luy ceda tous les droits qu'il pretendoit, soit par mariage de ses predecesseurs ou par autres titres, sur les comtez de Carcassone, Razez, Lauraguais, vicomté de Beziers, Minerbe, villes & comtez de Rodez, d'Alby, de Cahors, de Toulouze & de sainct Gilles, du Gevaudan, du pays de Fezenzaguel, de la ville de Nismes, de la duché de Narbonne, & de plusieurs autres terres. A dire le vray l'un & l'autre ne cedoient rien de réel: car l'Arragonnois ne possedoit pas un pouce de terre de tout ce qu'il disoit quitter; et le roy de France ne joüissoit plus de la souveraineté de la Catalogne.

Car encore qu'il y eust plusieurs preuves que ses predecesseurs l'y avoient exercée, que les comtes l'eussent reconnuë par leurs hommages & serments de fidelité, & que dans ce pays-là tous les contracts & actes publics eussent porté dans leurs dattes le nom & les années des rois de France jusqu'en 1181. neantmoins dés cete année-là Alfonse roy d'Arragon avoit secoüé le joug de la sujettion, & fait ordonner par un concile tenu à Terragone, que delà en avant les actes n'y seroient plus dattés que des années de l'incarnation de N. S. Jesus-Christ.

Les Anglois conservoient tousjours une forte passion de recouvrer la Normandie & les autres terres qu'ils avoient perduës en France ; et si Richard se fust bien affermy en Allemagne, luy & son frere Henry eussent pû attaquer puissamment la France des deux costez. Le Sainct Roy ne l'ignoroit pas : mais il sçavoit bien aussy que Henry s'estoit si dangereusement embarassé dans une querelle contre ses barons, qu'il seroit aisé de le contenter de peu de 1259.

choſe & avec cela de l'obligerà la reconnoiſſance & à l'hommage qu'il refuſoit de luy rendre. Ce fut dans cete
1259. veuë, qu'il ſe porta de luy-meſme à un accommodement; l'affaire ayant eſté reglée par les legats du pape, l'Anglois paſſa en France avec ſa femme, ſes enfants & ſes freres, & eſtant venu à Paris confirma le traitté.

Il portoit en ſubſtance; Que luy, ſes fils, ſes freres & ſucceſſeurs renonçoient à jamais à la Normandie, Anjou, Maine, Touraine & Poictou; Que le roy donnoit à Henry une grande ſomme d'argent, & luy laiſſoit pour luy & les ſiens la partie de Guyenne delà la Garonne qu'il tenoit desja, & pardeçà luy relaſchoit le Limouſin, le Perigord, le Quercy, & l'Agenois, à la charge d'en rendre hommage lige aux rois de France, & de prendre rang parmy leurs pairs, en qualité de duc de Guyenne. Auſſy-toſt l'Anglois rendit cet hommage; & le fils aiſné du roy eſtant venu à mourir, il aſſiſta à ſa pompe funebre, & porta ſon corps ſur ſes eſpaules avec les autres ſeigneurs durant une partie du chemin de Paris à ſainct Denys.

L'année 1260. une ferveur nouvelle, mais estrange, saisit les peuples chrestiens. C'estoit de se foüetter en public avec des cordelettes ou avec des courroyes de cuir. On appelloit ces foüetteurs les Devots, *& depuis on les nomma les* Flagellants. *Cete manie commença dans la ville de Perouse en Toscane, par l'exemple & les predications d'un hermite nommé Reynier, s'espandit jusques dans la Pologne, gagna mesme jusqu'en Grece, & à la fin dégenera en superstition & en heresies.* 1260.

Au mois de Juillet de l'an 1261. un lieutenant de Michel Paleologue VIII. du nom, empereur des Grecs, qui revenoit de faire la guerre á Michel Despote d'Epire, se rendit maistre de Constantinople, y estant entré par un trou que quelques traistres luy enseignerent sous les murailles de la ville; Il executa ce coup tres-important, fort facilement, parce que l'empereur Baudoüin en estoit dehors, & avoit emmené l'armée navale assieger une petite ville sur les bords du Pont-Euxin.* 1261.

* Seigneur dominateur.

Voilá comme Constantinople retourna entre les mains des Grecs; d'où elle

est tombée deux cents ans aprés sous la tyrannie des Turcs. Les Latins avoient tenu ce morceau de l'empire d'Orient environ 150. ans, & il est remarquable que comme leur regne y avoit commencé par Baudoüin, il finit par un autre Baudoüin.

EMPP. MICHEL VIII. & RICHARD & ALFONSE competiteurs. 1262.

Les Venitiens qui estoient fort interessez en cete perte, mirent en mer une tres-puissante armée navale, avec laquelle tenant tout l'Archipel, ils reduisirent Constantinople si à l'estroit que Manuel fut sur le point de l'abandonner. Mais les Genois en hayne des Venitiens, firent ligue avec luy & le secoururent puissãment, malgré les prieres de tous les autres princes chrestiens, & les excommunications du pape. L'empereur Baudoüin retint encore quelque temps l'isle d'Euboee ou Negrepont.

Le bastard Mainfroy non content d'avoir usurpé le royaume de Sicile sans le consentement du sainct siege, gourmandoit insolemment le pape & les terres de l'eglise ; en sorte qu'Alexandre IV. ne pouvant plus supporter sa tyrannie, avoit offert ce royaume à Edmond fils du roy d'Angleterre

gleterre qui l'avoit accepté ; et son pere pour fournir aux frais de cete entrepriſe avoit tant fait d'exactions & d'impoſts ſur ſes ſujets, qu'ils s'eſtoient preſque tous liguez & revoltez contre luy.

Urbain IV. ſucceſſeur d'Alexandre, ayant fait preſcher la Croiſade contre Mainfroy, excita quelques ſeigneurs François à paſſer en Italie : d'abord ils forcerent les paſſages de Lombardie, & pouſſerent les troupes Sarraſines que Mainfroy entretenoit à ſon ſervice : mais peu aprés le payement leur manquant, ils s'en revinrent en France, laiſſant le pape plus embarraſſé qu'auparavant.

Pour ſe mieux fortifier contre ſa colere implacable, Mainfroy contracta alliance avec Jacques III. roy d'Arragon, donnant ſa fille en mariage à Pierre ſon fils aiſné ; lequel ne deſdaigna pas ce party, pource qu'il luy apportoit une aſſez prochaine eſperance du royaume de Sicile, Mainfroy n'ayant point d'enfants maſles. En effect c'eſt par là que les rois d'Arragon y ſont parvenus, & il faut qu'ils advoüent qu'ils tiennent 1262.

leur droit d'un bastard, usurpateur & excommunié.

1263. Le Sainct Roy Louys ne connoissoit point cete fausse politique, qui a d'autres maximes que n'ont le christianisme & la justice naturelle. C'est pour cela qu'il taschoit de tout son pouvoir à accorder les querelles d'entre ses voisins, bien loin de les fomenter. Dans cet esprit de charité, il travailla à l'accommodement d'entre le roy d'Angleterre & ses barons, dont Simon de Montfort comte de Leycestre estoit le chef. Les uns & les autres s'estant soumis à ce qu'il en ordonneroit, il assembla pour ce sujet son parlement à Amiens, & prononça la sentence arbitrale en presence du roy Henry: Toutefois les barons y trouverent des difficultez, & ne voulurent pas y deferer.

Ainsy les troubles d'Angleterre continuant, le pape Urbain envoya revo-
1273. quer le don du royaume de Sicile, qu'il avoit fait au prince Edmond, puis qu'il ne pouvoit pas le poursuivre, & en investit Charles comte d'Anjou frere du roy sainct Louys. La

vanité de sa femme, qui brusloit d'envie d'avoir le titre de reyne aussy-bien que ses trois autres sœurs, le porta à l'accepter.

Il arriva cete année 1264. *en un village prés d'Orviete, qu'une Hostie parut jetter du sang sur les corporaux pour convaincre l'incredulité du prestre qui celebroit la Messe. Le Pape Urbain persuadé de ce miracle, institua la Feste & procession du sainct Sacrement pour estre solomnisée le Jeudy d'aprés l'octave de la Pentecoste. Sainct Thomas d'Aquin qui estoit pour lors professeur en Theologie à Orviete, en composa l'Office.* 1264.

Urbain IV. estant mort à Perouse le troisiesme d'Octobre, les cardinaux aprés une vacance de quatre mois, eleurent le cardinal Guy le Gros natif de S. Gilles en Languedoc, qui avoit esté marié avant que d'estre d'eglise & avoit deux filles. Il prit le nom de Clement IV. On admire entre ses vertus une rare modestie, & qui a esté peu imitée par ses successeurs; C'est qu'il protesta d'abord qu'il n'eleveroit aucun de ses parents; Et il tint si exactement sa parole, que de trois prébendes que son 1265.

propre frere poſſedoit, il l'obligea d'en quitter deux, & bien loin de marier ſes filles à de grands ſeigneurs, comme il le pouvoit, il leur donna ſi peu de dot qu'elles aymerent mieux ſe faire religieuſes.

Vers le milieu du mois de Juillet de l'an 1264. au commencement de la nuict, on obſerva une comete du coſtê de l'Occident, & quelques jours aprés un peu avant le jour, on la vit du coſté de l'Orient, qui eſtaloit ſa queuë vers l'Occident. Son cours dura juſqu'à la fin de Septembre, deux mois & demy.

1265. Clement IV. à ſon arrivée au pontificat, ratifia l'election que ſon predeceſſeur avoit faite de Charles de France pour le Royaume de Sicile, obtint pour luy du ſainct roy une decime ſur le Clergé de ſon royaume, & luy preſta autant d'argent qu'il en pût fournir, ayant engagé pour cela le revenu des egliſes de Rome.

1265. Charles avec ce ſecours, avec l'aſſiſtance du roy ſon frere, & par les ſoins de ſa femme qui vendit ſes pierreries pour lever des gents de guerre, qu'elle choiſit entre les plus braves,

mit une puiſſante armée ſur pied pour paſſer en Italie par terre, & cependant s'embarqua avec trente gros vaiſſeaux, & alla ſurgir au port d'Oſtie. 1265.
Il fut receu à Rome avec de grands honneurs par le peuple, declaré ſenateur de cete ville (c'eſtoit comme gouverneur & juge ſouverain) & l'année ſuivante le vingt-huictieſme Juin couronné roy de Sicile par le Pape dans l'egliſe S. Pierre. Mais ce fut à la charge de payer au ſainct ſiege huict mille onces d'or, & un palefroy blanc par chacun an, de n'eſtre jamais eleu empereur, & de ne point unir ce royaume à l'empire. Car les papes ne vouloient plus de puiſſance en Italie qui ne fuſt moindre que la leur.

Son armée de terre n'arriva que ſur la fin de l'année, laquelle il acheva dans Rome. La ſuivante il marcha vers Naples, les Guelfes eſtant venus de tous coſtez ſe ranger auprés de luy. Le comte de Caſerte luy abandonna laſchement le paſſage du Gariglian; enſuite il gagna le poſte de ſainct Germain, gardé par ſix mille hommes, & en- 1266.

1266. fin le vingt-sixe de Février estant dans la campagne de Benevent, il remporta une pleine, mais sanglante victoire sur les troupes de Mainfroy, qui fut tué sur la place.

Ensuite de cete grande journée, tout se soumit au vainqueur deça & delà le Fare, horsmis la ville de Nocera, où Federic II. avoit mis une forte garnison de Sarrasins, qui tint encore long-temps. On connut dés lors qu'il ne sçavoit pas user humainement de son bonheur; car son armée commit d'énormes cruautez à la prise de la ville de Benevent, & il laissa mourir en prison la femme & les enfants de Mainfroy, & plusieurs seigneurs de ce party-là.

1267. Neantmoins le S. pere, comme il se monstroit tres-obeïssant à ses ordres, le declara lieutenant general de l'Empire en Italie, sous le titre de GARDE-PAIX. En cete qualité il debella par ses Lieutenans, les Gibelins de la Toscane, particulierement ceux de Florence, & restablit tous les Guelfes dans leurs maisons & dans leurs biens.

Cependant le jeune Conradin a-

voit envoyé un Manifeste à tous les princes de l'Europe, se declarant le vray successeur du royaume de Sicile, & implorant leur assistance pour recouvrer la succession de ses peres. Si bien qu'avec l'aide des anciens amis de la maison de Soüaube & des adventuriers qui cherchoient fortune, il amassa une puissante armée & descendit en Italie sur la fin d'Octobre. Sa mere n'estoit pas d'advis qu'il s'engageast si-tost dans cete guerre; elle craignoit de voir eschoüer la jeunesse inexperimentée de son fils, à peine aagé de seize ans, contre le bonheur & la vaillance de Charles: mais au lieu de deferer à ses sages conseils, il se laissa emporter aux continuelles instances des Gibelins, qui le pressoient de marcher. 1267.

Il avoit amené d'Allemagne le jeune Federic fils de Herman marquis de Bade encore plus jeune que luy, qui se disoit aussi duc d'Austriche, estant fils d'une fille de Henry frere de Federic dernier duc de ce pays-là; Et avec cela il se tenoit assuré de l'assistance de Henry & de Federic freres d'Alfonse X. Roy de

Castille, lesquels à son arrivée dans l'Italie devoient se declarer en sa faveur.

1267. Ces freres ayant esté chassez d'Espagne par le roy Alfonse, s'estoient retirez en Afrique auprés du roy de Tunis, où ils avoient acquis beaucoup de reputation, d'argent & d'amis. Henry ayant appris les progrez de Charles en Italie, luy estoit venu offrir son service avec huict cents chevaux, & luy avoit presté une somme considerable. En recompense, Charles l'avoit fait elire senateur de Rome : mais parce que depuis il le traversa auprés du pape dans la recherche du royaume de Sardaigne, cet Espagnol s'aliena de luy, & conspira secrettement avec Conradin; Estant senateur de Rome il disposa la ville à le recevoir, en chassant ou empriſonnant tous ceux qui luy estoient contraires ; et lors qu'il le vit approcher il arbora ses armes sur les portes de la ville, & se joignit ouvertement à luy.

Conradin aprés avoir passé l'hyver à Verone, mesprisant les foudres du pape, s'embarqua aux costes

de Genes sur les vaisſeaux des Pisans. 1268.
Estant descendu en Toscane, il surprit & tailla en pieces les troupes que Charles y avoit laissées ; et au mesme temps Conrad * venu d'Antioche fit revolter toute l'isle de Sicile, à la reserve de Messine & de Palerme.

* Voyez aprés à l'an 1169

Ces beaux commencements trahirent le jeune Conradin, & le flaterent pour le mener à la mort. Comme il entroit dans le royaume de Sicile, Charles quitta le siege de Nocere, & vint au devant de luy, resolu de decider la querelle par une bataille. Elle se donna le vingt-cinquiesme jour d'Aoust prés du Lac Fucin; 1268.
maintenant appellé le Lac de Celano: les François la gagnerent entierement, mais avec beaucoup de risque & avec beaucoup de sang. Conradin, Federic duc d'Austriche, & Henry de Castille se sauverent à la fuite : mais estant reconnus par les chemins ils furent ramenez au vainqueur.

Aprés cete victoire le pape luy permit de reprendre la dignité de senateur de Rome qu'il avoit esté obligé de déposer, & le constitua vicaire de

l'empire dans la Toscane. Sa gloire
1268. eust esté sans pareille, s'il eust esté aussy clement que vaillant, & s'il n'eust pas exercé des rigueurs mortelles sur les prisonniers de guerre, & sur les peuples qui s'estoient revoltez quoy qu'avec quelque raison, puisque c'es-
1269. toit pour leurs anciens maistres.

Comme il eut resolu de passer en Afrique avec le roy S. Louys, ne sçachant que faire de Conradin & de Federic, qu'il estoit tres-dangereux de garder, & encore plus de relascher dans un royaume tout plein de factions & de revoltes: il leur fit faire leur procez par les Syndics des villes du Royaume. Ces juges les ayant condamnez à mort comme perturbateurs du repos de l'eglise, il leur fit trencher la teste sur un eschaffaut au milieu de la ville de Naples le vingt-septiesme jour d'Octobre. Execution qui fait encore fremir d'horreur la posterité: mais qui sembloit une retribution de la justice divine, pour les barbaries encore plus horribles que Federic ayeul de Conradin avoit exercées sur toute la maison des princes Normands. Hen-

ry de Castille eut la vie sauve, mais fut confiné en une prison d'où il ne ne sortit qu'aprés vingt-cinq ans pour s'en retourner en Espagne. 1269.

Conradin estant sur l'eschaffaut, aprés avoir fait de lamentables plaintes de son malheur & de la cruauté de ses ennemis, jetta son gand dans la place pour marque de l'investiture de ses royaumes à celuy de ses parents qui voudroit poursuivre sa querelle. Un cavalier l'ayant levé, le porta à Jacques roy d'Arragon qui avoit espousé une fille de Mainfroy. Presque en mesme-temps ce Conrad prince d'Antioche, fils d'un Federic bastard de l'empereur Federic II. qui estoit venu d'Orient au secours de Conradin, & avoit aidé à faire revolter l'isle de Sicile, ayant esté pris par les gents de Charles, fut pendu & estranglé. Et ainsy FINIT 1269. par les mains du bourreau cete glorieuse race des princes de Souaube, dont il y avoit eu tant de rois & tant d'empereurs.

Les abus & les entrepriſes de la cour de Rome estoient venuës jusqu'à tel poinct, que le roy sainct Louys,

quoy que tres-devot au sainct siege, fit cete année une pragmatique, pour en arrester le cours en France, principalement touchant la dispensation des benefices.

1269. Cete mesme année se fit le mariage de Blanche sa fille avec Ferdinand fils aisné d'Alfonse X. roy de Castille, le pape ayant donné dispense de la parenté qui estoit entre les parties. Les nopces se celebrerent à Burgos. Philippe frere de l'espousée, Edoüard fils du roy d'Angleterre, Jacques roy d'Arragon ayeul de l'espoux, Alhamur roy de Grenade, & plusieurs autres princes & grands seigneurs honorerent cete solemnité de leur presence. Il fut expressément dit dans le contract, que si Ferdinand mouroit avant son pere, ses enfants le representeroient & succederoient à la couronne.

1268. & 69. Les affaires des Chrestiens du Levant estant reduites à l'extremité par Bendocabar sultan d'Egypte, les exhortations du pape & le zele de sainct Louys, exciterent les princes d'Occident à faire encore un grand effort pour les soustenir. Le roy d'Arragon

& Edoüard fils aisné du roy d'Angleterre, promirent de seconder le S. roy, & son frere Charles de s'y porter avec toutes les forces de l'Italie. Le nombre des Croisez estoit de quinze mille chevaux, & de plus de cent mille hommes de pied, qui devoient se partager en deux pour attaquer les Sarrasins par deux endroits tout à la fois. 1269.

L'Arragonnois & Edoüard, se chargerent d'aller faire la guerre en la Terre-Saincte : Edoüard s'acquitta genereusement de son vœu ; mais l'Arragonnois s'estant embarqué, retourna en arriere, & n'y envoya que quelques vaisseaux commandez par Ferdinand son fils bastard. 1270.

Quant au sainct roy, il tourna son entrepriſe sur le royaume de Tunis, par deux motifs. L'un, qu'il luy sembloit que la conqueste de ce pays-là luy frayeroit le chemin à celle d'Egypte, sans laquelle on ne pouvoit garder la Terre-Saincte ; l'autre que son frere l'y portoit à dessein de rendre les costes d'Afrique tributaires à son royaume de Sicile, comme elles 1270.

l'avoient esté du temps de Roger prince Normand.

Ayant donc laissé l'administration de son royaume à Matthieu abbé de sainct Denys, & à Simon comte de Nesle, il partit de Paris, comme je croy, le premier jour de Mars de
1270. l'année 1270. à la commencer au mois de Janvier, ou de 1269. à la commencer seulement à Pasques, comme on faisoit alors en France. Il estoit accompagné de trois de ses fils, Philippe, Tristan & Pierre, de son frere Alfonse, de son neveu Robert II. comte d'Artois, de Thibaud roy de Navarre, de Guy comte de Flandres, & de grand nombre de noblesse.

Il fut prés de quatre mois tant par les chemins qu'aux environs d'Aigues-mortes, où il attendit quelque temps que ses vaisseaux fussent prests. Il s'y embarqua au commencement de Juillet avec ses freres, & fit voile le jour suivant. Au mesme temps ses troupes & les autres seigneurs s'embarquerent en divers ports, particulierement à Marseille. Le rendez-vous de toute la flote estoit en Sar-

dagne à la Rade de Calary.

Il y aborda le premier avec quatre grands vaisseaux, non sans avoir souffert beaucoup de mauvais temps. Les autres y arriverent huit jours aprés ; Et tous ensemble ayant tenu conseil, on persista dans le dessein d'aller faire descente en Afrique & de s'asseurer de Tunis, On se confirma encore dans cete resolution par l'esperance que le roy de ce pays-là donnoit de se faire chrestien, s'ils l'appuyoient de leurs forces contre la resistance de ses sujets ; mais on connut bientost qu'il ne le faisoit que pour les amuser. 1270.

L'armée ayant donc mis pied à terre aux costes d'Afrique, prit d'emblée le chasteau & la ville de Carthage, bastie en effect sur les ruines de cete fameuse rivale de Rome, mais qui n'avoit plus rien de grand que le nom. Ensuite elle assiegea la ville de Tunis, qui est à l'autre bout du lac de la Goulete à cinq mille loing de la mer.

Au bout de cinq semaines de siege les chaleurs excessives du pays, la disette d'eau, l'air de la marine, &

les fatigues que souffroient les chrestiens ayant tousjours les Sarrasins sur les bras, causerent des fievres pestilentes & des dysenteries dans leur armée, de sorte qu'il y mourut grand nombre de gents de marque ; entre autres le prince Jean Tristan comte de Nevers, & Pierre de Ville-Beon chambellan du roy, & son intime confident.

1270. Le Sainct Roy luy-mesme fut saisy d'un flux de ventre, & quelques jours aprés d'une fiévre continuë, qui redoublant d'heure en heure, finit ses glorieux travaux par une bien-heureuse mort le vingt-cinquiesme jour d'Aoust, la cinquante-sixiesme année de son aage & la quarante-quatriesme de son regne. Estant au lict de la mort il fit appeller son fils Philippe pour luy laisser de tres-belles & tres-chrestiennes instructions ; qu'il avoit quelque temps auparavant dressées & escrites de sa propre main.

„ Il eut ensemble toutes les vertus
„ d'un grand Sainct & d'un grand roy,
„ d'un parfait Chrestien & d'un vray
„ Gentilhomme. Il fut humble devant
„ Dieu, & fier aux ennemis de la Foy,

modeſte & ennemy du luxe pour ſon particulier, mais pompeux & ſuperbe dans les ceremonies publiques; auſſy doux & affable dans la converſation, que rude & terrible dans les combats; prodigue envers les pauvres, & meſnager du bien de ſes ſujets beaucoup plus que du ſien propre; liberal envers les gents de guerre & envers les gents de lettres, enflammé d'un zele incroyable pour la gloire de Dieu & pour la juſtice; enfin digne de ſervir de modele à tous les princes qui veulent regner ſelon la loy de Dieu, & pour le bien de leurs Eſtats. 1270.

Entre ſes fervents exercices de pieté, dont il ne ſe relaſcha point tout le temps de ſa vie, il obſervoit les jeuſnes de l'egliſe avec une grande exactitude, ne mangeant qu'une fois par jour; Et ſi l'infirmité ou le travail des affaires l'obligeoit quelquefois à faire deux repas, il rachetoit cete tranſgreſſion ſuivant les Canons de l'egliſe, par une groſſe aumoſne, nourriſſant cent pauvres un autre jour; J'entends d'extraordinaire, car il en entretenoit ordinairement

un tres-grand nombre d'autres, & en
1270. servoit deux cents à table tous les jours des grandes festes.

Je trouve que tous les Caresmes il faisoit distribuer soixante-trois muids de bled, soixante-huict mille harancs, & trois mille deux cents dix-neuf livres parisis aux Monasteres & aux Hospitaux, & cent sols par jour aux autres pauvres. Et afin de rendre cete aumosne perpetuelle, il en chargea son domaine, comme d'une tres-grande quantité d'autres pieuses fondations, qui au lieu de diminuer les biens de ses successeurs, ont esté comme un levain miraculeux qui les a multipliez.

Il seroit à souhaitter que la belle & grande ordonnance qu'il fit à son retour de la Terre-Saincte, pour couper pied aux malversations des Juges, & aux desbauches du jeu, du cabaret, & des femmes, fust aussy bien en pratique qu'elle est encore dans les livres, & que les princes lûssent avec application, & avec desir de l'imiter le testament de ce roy en toutes manieres tres-chrestien; Il y regne partout un esprit de charité,

& de zelé pour la gloire de Dieu, d'équité & de justice pour tout le monde, d'amour & de bonté pour ses sujets.

Je ne sçaurois oublier qu'il ne voulut jamais s'ingerer de nommer aux eveschez & aux abbayes, mais laissa l'entiere liberté des eslections. De sorte qu'un ambassadeur qu'il avoit envoyé à Rome, luy ayant rapporté de cete cour-là une bulle qui luy donnoit le droit d'y nommer, il luy en sçeut fort mauvais gré, & la jetta dans le feu tout devant luy. Pour les autres benefices, il les donnoit tousjours au plus digne, & jamais à ceux qui estoient desja revestus de quelque autre, si premierement ils ne s'en défaisoient. 1270.

Sa grande & invariable maxime estoit de faire justice au prejudice mesme de ses interests. Ce fut dans cete veuë & pour acquitter la foy de son pere, qu'il rendit au roy d'Angleterre les provinces de la Guyenne. Il n'avoit pas moins de charité que de justice; par ce motif, il s'employoit avec affection & de bonne foy à terminer les differends qui naissoient entre les princes ses voi-

fins, bien loin d'allumer le feu pour profiter de leurs desordres comme font les faux & injustes politiques; qui ne considerent pas qu'ils mettent les autres en droit de leur rendre au double ce qu'ils leur ont presté.

Entre un grand nombre de terres qu'il acquit & dont il augmenta son domaine, on marque la comté de Mascon qu'il achepta du comte Guillaume de Dreux & d'Alix sa femme qui n'avoient point d'enfants, les comtez de Blois, de Chartres, de Sancerre & la vicomté de Chasteaudun, puis les villes de Bray & de Monstereau; & la comté de Beaumont sur Oise, de Thibaud comte Champagne, de plus le vicomté d'Avranches, de Robert de Preaux, & les droits que Jacques de Chasteaugontier avoit sur la comté du Perche & sur les villes de Belesme & de Mortagne.

Il fonda richemeat quantité d'Hospitaux, entre autres celuy des Quinzevingts, à Paris, comme aussy bon nombre d'eglises & de monasteres, particulierement pour les religieux de S. Dominique & de S. François; avec

cela la belle abbaye de Royaumont, celle de S. Matthieu prés de Roüen, & la saincte-Chapelle dans son palais où il mit des chapelains. Quelques-uns luy attribuënt l'institution de l'Université & du premier Parlement de Toulouze. Il est certain qu'il est le premier qui adjousta par humilité le signe de la Croix à la ceremonie de toucher les escrouëlles. 1270.

Il avoit eu 11. enfants de Marguerite de Provence son unique femme, dont 8. vindrent en majorité 4. fils & 4. filles. Les fils estoient Philippe qui regna & fut surnommé le Hardy, Jean-Tristan qui fut comte de Nevers par Yoland de Bourgongne sa femme fille du duc Eudes; Pierre comte d'Alençon, ces deux n'eurent point de posterité: Robert comte de Clermont en Beauvoisis qui espousa Beatrix fille & heritiere d'Agnes de Bourbon (qui l'estoit d'Archembaud seigneur de Bourbon) & de Jean III. fils de Hugues duc de Bourgongne. De ce mariage est issuë la branche de Bourbon, qui est venuë à la couronne trois cents ans aprés par le roy Henry le Grand.

Les filles se nommoient Isabelle, Blanche, Marguerite & Agnes. Isabelle fut mariée à Thibaud II. roy
1270. de Navarre, & mourut sans lignée. Blanche peu avant ce voyage d'Afrique, espousa Ferdinand dit de la Cerde, fils aisné d'Alfonse X. roy de Castille, & en eut deux fils, qui furent injustement privez du royaume de leur ayeul, parce que leur pere l'avoit predecedé, & que la representation n'eut point de lieu. Marguerite fut fiancée à Henry duc de Brabant & de Limbourg; puis ce prince s'estant rendu moine, mariée à Jean son frere & son successeur; il n'en vint point d'enfants. Agnes espousa Robert duc de Bourgongne, & luy en procréa plusieurs.

Aprés la mort du S. roy, Marguerite son espouse se tetira dans le convent des religieuses de saincte Claire qu'elle avoit fondé au faux-bourg sainct Marceau, & y vescut tres-saincteme jusqu'au 25. de Decembre de l'an 1285 qu'elle alla rejoindre son espoux en l'autre vie. Par son testament elle donna tous ses meubles pretieux à

l'Hoſtel-Dieu de Paris. Elle en avoit fondé deux autres, l'un au faux-bourg ſainct Marcel, l'autre à Chaſteaudun.

encore VACANCE.

GREG. X. eleu le 1. de Sept. 1271. S. 4. ans, 4. mois, 10. jours.

INNOC. V. eleu en Janvier 1276. S. 7. mois.

JEAN XXI. eleu en Juillet 1276. S. 8. mois.

NICOLAS III. eleu en Novembre 1277. S. 2. ans, 9. mois.

VACANCE de six mois.

MARTIN IV. eleu le 21. Févr. 1281. S. 4. ans, 1. mois 7. jours.

HONORE' IV. eleu en Avril 1285. S. 2. ans, 1. jour, dont 6. mois sous ce regne.

PHILIPPE III.

DIT LE HARDY.

ROY XLIV.

Philippe en ses projets moins heureux que Hardy,
N'estendit pas au loin les bornes de la France;
Mais avoir dans l'Estat sçeu mettre l'abondance,
Par une longue paix, c'est l'avoir aggrandy.

PHILIPPE

PHILIPPE III.

SURNOMME'

LE HARDY.

ROY XLIV.

Aagé de vingt-cinq ans quatre mois.

L'Arme'e Chreſtienne toute deſolée par la mort de ſon roy, euſt ſans 1270.
doute ſuccombé ſous les fatigues & les langueurs, ſans l'arrivée de Charles roy de Sicile avec ſon armée navale, qui luy amena du ſecours & des rafraiſchiſſements. Il deſcendit juſtement au port, lors que ſon frere rendoit l'ame; mais quelque diligence qu'il puſt faire, il ne ſceut eſtre aſſez à temps pour recueillir ſes derniers ſouſpirs. Comme il le trouva mort, il ſe jetta à ſes pieds, fondant en larmes & en regrets,

& l'appellant à hauts cris son Seigneur & son bon Frere.

1270. Son premier soin fut de luy rendre les derniers devoirs ; ensuite de descharner son corps, comme c'estoit la coustume pour ceux qui mouroient en pays loingtain, & d'en embaûmer pretieusement les chairs. Quand il partit d'Afrique il les emporta en Sicile, & les enterra dans l'abbaye de Mont-Real prés de Palerme ; Pour les os, le roy Philippe les garda & les porta en France dans l'eglise de saint Denys.

Les funerailles faites, on continua le siege, Charles ayant le commandement de toute l'armée, à cause que le roy Philippe estoit tombé malade d'une fiévre quarte, & ne pouvoit agir. Si-tost qu'il fut en estat de donner quelque ordre à ses affaires, il expedia des lettres à Matthieu abbé de sainct Denys & à Simon de Nesle, qui les confirmerent dans l'administration du royaume, & leur enjoignirent de recevoir les serments de fidelité des seigneurs, & ce qui est ☞ fort remarquable, de payer comptant les dettes du roy son pere &

les siennes ; sa plus pressante affaire estant de liberer la foy de son predecesseur & sa propre conscience. La memoire du S. roy estoit si chere à ses sujets & les ordres qu'il avoit donnez avant son départ, si bons ; que la France ne sentit pas la moindre esmotion durant une année entiere qu'elle fut sans roy. 1270.

Le siege de Tunis traisnoit en longueur ; il avoit desja duré trois mois, & on n'en esperoit voir la fin qu'apres l'hyver. Alors veritablement la prise de la place estoit indubitable: mais la patience des assiegeants fut à bout avant celle des assiegez: les François ne pouvoient plus souffrir de si longues fatigues ; le roy qui avoit eu bien de la peine à guerir de sa fiévre estoit dans un continuel chagrin ; ses domestiques au lieu de le dissiper, l'augmentoient ; son inquietude estoit encore redoublée par les lettres des deux regents de France qui le pressoient de revenir: & Charles son oncle n'avoit garde de le retenir , ses interests n'estant que d'auoir de l'argent du roy de Tunis , & d'en tirer tribut. Ce furent là les motifs qui oblige-

rent les chreſtiens à eſcouter les propoſitions du Roy barbare.

1270. On luy accorda des tréves pour dix ans, à condition, Qu'il payaſt tous les frais de cette expedition ; Qu'il donnaſt à Charles autant de tribut que Charles en payoit au ſaint ſiege; Qu'il delivraſt tous les chreſtiens, leſquels il detenoit en ſervitude ; Qu'il donnaſt liberté du commerce & exemption d'impoſts à tous leurs marchands ; ET qu'il leur permiſt de demeurer dans Tunis & d'y avoir libre exerice de leur religion.

Sur la fin du ſiege arriva le prince Edoüard d'Angleterre avec ſes troupes, eſperant qu'aprés la priſe de cete place, les deux rois paſſeroient en Terre-Saincte, comme ils l'avoient promis : mais ils trouverent meilleur de s'en retourner chez eux, & le laiſſerent achever ſon voyage.

On euſt dit que le ciel s'irritoit de leur retour ; toutes ſortes de malheurs les ſuivirent. Une partie de leurs vaiſſeaux dans laquelle Philippe s'eſtoit embarqué, arriva aſſez heureuſement au port de Trepani ou Trapes en Sicile : mais celle où eſtoit le roy

Charles approchant de l'isle fut accueillie d'une furieuse tempeste, qui la fracassa presque toute avec perte de quatre mille hommes, de tout son equipage & de tous ses tresors. 1270.

D'ailleurs Thibaud roy de Navarre saisy de maladie finit ses jours à Trapes sur la fin de Decembre; son frere Henry le Gras luy succeda. Isabelle d'Arragon reyne de France qui estoit grosse, se blessa en tombant de cheval & mourut dans la ville de Cozence; Alfonse frere de sainct Louys fut emporté d'une fiévre pestilente à Sienne; ET sa femme Isabelle de Toulouze trespassa au mesme lieu douze jours aprés luy. Tellement que le roy Philippe couvert de deuïl pour la mort de son pere, de sa femme, & de ses plus proches, aprés tant de despense & tant de travaux, ne rapporta en France que des coffres vuides, & des cercueils pleins d'ossements.

Aprés avoir sejourné en Sicile prés de deux mois, il en partit vers la fin de Février, passa par la Calabre, traversa l'Italie & arriva à Paris au commencement de l'Esté. 1271.

Toutes les villes qui estoient sur son chemin, venoient au devant en procession & se mettoient à genoux devant les
1271. *cercueils qu'il portoit avec luy. Passant à Rome il fit ses devotions sur le tombeau des Apostres; Et à Viterbe ayant trouvé les cardinaux qui estoient assemblez depuis deux ans sans pouvoir convenir de l'election d'un pape, il les exhorta de s'accorder ensemble pour ne pas laisser l'eglise destituée de chef plus long-temps, Ses remonstrances n'eurent point d'effet que huit mois aprés, qu'ils eleurent Thibaud de Plaisance archidiacre de Liege, qui estoit allé Legat en Syrie avec le prince Edoüard; Il se nomma Gregoire X.*

Le jour d'aprés qu'il fut arrivé à Paris, il porta les saincts ossements de son pere à Nostre-Dame. Delà aprés un service solemnel qui luy fut fait dans cete eglise, par l'archevesque de Sens & l'evesque de Paris, ce bon & pieux fils chargea sur ses espaules le coffre où estoient ces os, & le porta à pied à sainct Denys accompagné d'une procession generale du clergé où il y avoit grand nombre d'evesques & d'abbez en habits pon-

tificaux, & tous les religieux des convents de Paris. La chronique de S. Denys raconte que les moines tindrent leurs portes fermées & contraignirent le roy qui avoit le cercueil de son pere sur le dos, d'attendre jusqu'à ce qu'il eust commandé à l'archevesque de Sens & à l'evesque de Paris de se dévestir de leurs ornements pontificaux. Le service achevé on inhuma les os du sainct roy auprés du tombeau de Philippe Auguste son ayeul; On mit ceux de Pierre de Villebon son chambellan à ses pieds, de la mesme maniere qu'il avoit accoustumé d'y estre couché de son vivant, & ceux de son frere Tristan, & ceux de la reyne Isabelle à ses costez. 1271.

Ces devoirs rendus, Philippe alla se faire sacrer à Rheims le 15. jour d'Aoust, ou selon d'autres; le 30. par l'evesque de Soissons, le siege de l'archevesché estant vacant. Il n'y assista des anciens pairs laics que le duc de Bourgongne & le comte de Flandre; Robert comte d'Artois y porta l'espée de Charlemagne, ils la nomment Joyeuse. Au partir de là il pria le roy de vouloir visiter ses

terres, & le receut dans sa ville d'Arras avec des pompes & des rejoüissances, qui jusques-là n'en avoient point eu de pareilles en France.

La comté de Toulouze estoit vacante par le deceds de Jeanne fille de Raimond & femme d'Alfonse : Philippe s'en mit en possession suivant les termes du traitté fait avec Raimond l'an 1228. mais ce fut seulement le roy Jean qui la reünit à la couronne.

Cete année mourut Richard pretendu roy des Romains. Celle d'aprés son frere Henry III. roy d'Angleterre le suivit ; et son fils Edoüard I. du nom qui estoit en Terre-Sainte luy succeda.

En ce temps, il s'esmut une sanglante querelle entre Geraud comte
1272. d'Armagnac, & Girard seigneur de Casaubon son vassal, au sujet de ce que Girard ne vouloit pas relever de luy son chasteau de Hautpouy, mais le tenir immediatement de la duché de Guyenne. Dans ce differend il arriva que Roger comte de Foix, que celuy d'Armagnac avoit appellé à son secours, poursuivit Girard & l'assiegea

dans un chasteau des terres du roy où il s'estoit refugié & mis sous sa protection. Le roy irrité du peu de respect que ces comtes luy portoient, marcha en ces pays-là avec une armée capable de donner de l'effroy jusques dans le cœur de l'Espagne. Il assiegea Roger dans son chasteau de Foix, & s'estant opiniastré à faire raser une montagne qui en deffendoit l'approche, il l'estonna tellement, qu'il vint se jetter à ses pieds; Et toutefois il ne pût obtenir pardon qu'aprés avoir esté detenu prisonnier un an dans le chasteau de Beaucaire.

A son retour de la Terre-saincte Edoüard passa par la France & rendit hommage au roy. Estant ensuite allé visiter sa duché de Guyenne, Gaston de Moncade seigneur de Bearn refusa de luy rendre hommage: ce qui fut cause qu'il se saisit de sa personne, & le tint quelque temps prisonnier à la suite de sa cour. Comme il eut trouvé moyen de s'eschapper delà, & qu'il recommençoit à remuer, Edoüard en porta ses plaintes à Philippe souverain seigneur de la Guyenne. Ce roy ayant assemblé son Parle-

ment & discuté la cause à fond, prononça en faveur d'Edoüard, & contraignit Gaston de relever sa terre de luy.

La Vicomté de Bearn estoit originairement un membre de la comté de Gascongne qui relevoit de la Duché, mais elle en avoit esté demembrée & tenuë par des seigneurs issus de ces ducs, jusqu'á ce qu'elle passa dans la maison de Moncade par le mariage de la princesse Marie fille du vicomte Pierre, & sœur du vicomte Gaston decedé sans enfants ; ce fut vers l'an 1170. *Cete princesse encore mineure, ayant esté mise je ne sçay pour quel sujet, au pouvoir d'Alfonse 11. roy d'Arragon, dans le pays duquel elle avoit aussy quelques terres, fut obligée de rendre hommage du Bearn á ce roy, & d'espouser Guillaume de Moncade ; Auquel Alfonse procura cet advantage en recompense de ce que son pere avoit moyenné le mariage du sien, c'estoit Raimond Berenger comte de Barcelonne avec Petronille fille & heritiere de Ramir le Moyne roy d'Arragon. La maison de Moncade est une des neuf plus illustres de la Catalongne, & se dit issuë d'un*

Dapifer *ou grand seneschal de Charlemagne.*

Les electeurs faschez de voir si long-temps l'empire d'Allemagne en confusion, s'assemblerent à Francfort à l'instante poursuite du S. pere; Et sans avoir esgard aux oppositions du roy Alfonse, resolurent de ne plus faire d'empereur qui ne fust de nation germanique. Tellement que dés lors ils eleurent Rodolphe surnommé le Roux qui avoit esté maistre du palais d'Othocare roy de Boheme. Il estoit comte de Hasbourg en Suisse, maison qui aussy bien que celle de Lorraine, estoit issuë des comtes d'Alsace, & du Maire Erchinoald. 1273. EMPP. toûjours MICHEL VIII. & RODOLFE I. Souche de la Maison d'Austriche, R. 18. ans.

Il se vit elevé à la dignité imperiale par le suffrage principalement de Vernher archevesque de Mayence, le seul presque des electeurs qui le connust, & lequel il avoit obligé autrefois en quelque occasion importante. Il ne fut pas fort difficile à cet electeur de luy rendre ce bon office, dautant que le roy de Boheme & les autres grands princes Allemands refusoient ce titre, comme estant alors beaucoup plus onereux qu'utile ny honorable. 1273.

Plusieurs & importants sujets re- 1273.

queroient l'assemblée d'un Concile ; principalement un reglement necessaire pour l'election des papes, la reformation des abus dans l'eglise, & des mœurs parmy les Chrestiens, les differends qui estoient pour l'empire de Grece entre Michel & Baudoüin, & pour celuy d'Allemagne entre Rodolphe & Alfonse, l'esperance de reünir l'eglise Grecque à la Romaine, & le besoin pressant de secourir les fidelles qui restoient dans la Terre-Saincte, à quoy le pape s'estoit solemnellement obligé lors qu'il receut les nouvelles de son election.

1273. Pour ces raisons il avoit convoqué un concile dans la ville de Lyon qui est comme au milieu des principaux Estats de la Chrestienté. Il s'y rendit luy-mesme dés la fin de cete année 1273. Le roy l'ayant visité, luy donna certain nombre de ses gentilshommes & de ses officiers pour luy servir de gardes.

1274. Le concile fut ouvert le premier de May de l'an 1274. il s'y trouva cinq cents evesques, soixante-dix abbez, & mille autres, que docteurs,

que deputez des chapitres ; Gregoire y presida accompagné de quinze cardinaux. Les ambassadeurs du roy, de l'empereur Rodolphe, & de plusieurs autres princes de l'Occident s'y trouverent. Ceux de Michel empereur de Grece y arriverent à la quatriesme Session, & presenterent des lettres de sa part ; en vertu desquelles on les receut à l'abjuration du schisme & à une profession solemnelle de suivre la foy de l'eglise Romaine, specialement pour la procession du S. Esprit. Ensuite de cela, le pape reconnut Michel pour vray empereur d'Orient, & deffendit à Baudoüin de plus porter ce titre. C'estoit la fin pour laquelle Michel avoit si instamment demandé la reünion. 1274.

L'election de Rodolphe y fut aussy confirmée, mais seulement aprés que le roy Alfonse eut cedé & remis son droict à la dispositiõ du pape, moyennant la levée des decimes qu'il luy accorda sur le clergé de son royaume, pour faire la guerre aux Mores. Ainsi les desdõmagements, quelque chose qui arrive, se prennent tousjours sur le peuple, qui paye tout.

Il y fut fait auſſy pluſieurs conſtitutions touchant les elections, les proviſions & les reſidences des benefices. On y traitta de l'accommodement des differends de pluſieurs princes & villes d'Italie : Il fut ordonné que les cardinaux ſeroient deſormais enfermez dans le Conclave pour l'election des papes ; ET on y fit de rudes decrets contre les uſuriers. En vertu de cela le roy les fit empriſonner par tout ſon royaume : mais peu aprés il les relaſcha pour des taxes qu'il exigea d'eux. C'eſtoit à proprement parler, les advertir qu'ils devoient à l'advenir prendre de plus grandes uſures, afin qu'il y en euſt aſſez pour eux & pour luy.

On y donna encore quantité d'indulgences & de privileges à tous ceux qui s'enroolleroient pour la Terre-Saincte, ou qui y contribueroient de leurs deniers ; ET l'on ſupprima tous les Ordres Mendiants à la reſerve de celuy des Preſcheurs & de celuy des Mineurs. Les Auguſtins & les Carmes furent ſeulement tolerez juſqu'à plus ample deliberation.

Deux grands & saincts docteurs scholastiques moururent en ce temps-là, sainct Thomas d'Aquin proche de Terracine comme il venoit au concile, & sainct Bonaventure dans Lyon aprés y avoir assisté. Le premier estoit de l'ordre des freres Prescheurs, le second de celuy des Mineurs, & avoit esté fait cardinal par le pape Gregoire X. 1274.

Le roy Philippe ennuyé d'un veuvage de 4. ans, rechercha Marie fille de Henry & sœur de Jean ducs de Brabant, & l'espousa au bois de Vincennes au mois d'Aoust 1274. L'année suivante il la fit sacrer dans la saincte Chapelle de Paris le jour de S. Jean Baptiste. Il voulut que l'archevesque de Reims fist la ceremonie, sans avoir esgard au droict de celuy de Sens qui estoit le metropolitain. 1274. 1275.

Le vingt-uniesme de Juillet Henry le Gras roy de Navarre mourut à Pampelonne, la graisse l'ayant suffoqué. Il ne laissa de sa femme Blanche d'Artois qu'une fille nommée Jeanne aagée seulement de trois ans. Par son testament il en donna la tutelle à la mere, & luy enjoignit de 1274.

la marier en France: mais les seigneurs du pays se partagerent la dessus; & la plus grande part se portant contre la mere, donnerent pour tuteur à la pupille l'un d'entre eux, qui estoit dom Pedre Sanche de Montagu.

Le roy d'Arragon & le roy de Castille avoient je ne sçay quelles vieilles pretentions sur ce royaume; Sous cete couleur chacun d'eux y forma un party pour en avoir la regence, & se faire mettre la perite heritiere entre les mains; Pierre infant d'Arragon desiroit l'avoir pour son fils, & Ferdinand infant de Castille pour un des siens.

Ce dernier plus diligent que l'autre,
1274. entra dans la Navarre à main armée, appuyant sa demande par la force; les seigneurs du contraire party appellerent l'infant d'Arragon & s'accorderent avec luy: mais la veuve qui avoit ses inclinations du costé de la France, se vint jetter avec sa fille entre les bras de Philippe. Lequel acceptant la tutelle, envoya Eustache de Beaumarchais gouverner le royaume en son nom; Il y fut bien receu, & d'abord tout luy obeït.

Ferdinand de la Cerde mourut au retour de Navarre. Il avoit deux fils de Blanche de France sa femme, sçavoir Alfonse & Ferdinand. Ils devoient legitimement succeder à la couronne de Castille aprés la mort de leur ayeul Alfonse : mais le prince Sanche second fils d'Alfonse, soustenant qu'elle luy appartenoit comme au plus proche, non pas à ses nevéux (quoy que le contraire eust esté dit par le contract de Ferdinand avec Blanche) se fit incontinent reconnoistre comme heritier presomptif. Alfonse leur ayeul, au lieu de s'opposer à cete usurpation, l'autorisa de tout son pouvoir ; ET pour reduire Blanche & ses enfants dans l'impuissance de s'en ressentir, il dénia à cete princesse toutes ses conventions, & mesme les moyens de subsister. 1275

La reyne Yolante sa femme ne pouvoit souffrir le mauvais traitement qu'on faisoit à ses petits fils ; Ainsi ce fut par son conseil & en sa compagnie que l'infortunée veuve se desroba, & se retira dans les terres du roy d'Arragon ; mais ce prin-

ce ayant eſté gagné par Alfonſe, ſe laiſſa perſuader de la luy renvoyer, & de detenir les jeunes orphelins dans un chaſteau. La mere craignant d'eſtre arreſtée comme ſes enfants, ſe ſauva en France, mais avec beaucoup de peine. Quelques-uns diſent que le Caſtillan la mit en liberté ſur les grandes inſtances que le roy luy en fit, mais l'Arragonnois retint toujours les enfants.

1276. Cete année, Louys fils du roy Philippe & l'aiſné du premier lict eſtant mort, Pierre de la Broſſe voulut ſe ſervir de cete occaſion pour perdre la jeune reyne, à cauſe qu'il ſçavoit bien qu'elle ne l'aymoit guère. C'eſtoit un homme de neant, qui ayant ſervy de barbier à ſainct Louys, avoit eſté pris en affection par Philippe, & elevé par ce prince dans la ſuprême faveur. Dans ce poſte n'ayant rien à craindre que la trop grande affection que le roy avoit pour ſon eſpouſe, il ſuſcita un accuſateur qui advança qu'elle avoit fait empoiſonner le prince Louys. En effet cet enfant l'avoit eſté; et ſi l'on en croit un autheur du temps, elle euſt couru

risque d'en estre bruslée toute vive, si le duc de Brabant son frere n'eust envoyé un chevalier qui offroit de prouver son innocence en champ clos. L'accusateur n'ayant pas eu le cœur de soustenir ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet.

Il y avoit dans le royaume trois faux prophetes, le vidame de Laon, un moine vagabond, & une beguine: la Brosse, à ce qu'on croyoit, les avoit embouchez pour advancer quelques discours qui pussent alterer l'affection que le roy avoit pour son espouse. Admirez la simplicité de ce roy; Tout devot qu'il estoit, il envoya Mathieu abbé de Vendosme, & Pierre evesque de Bayeux pour consulter la Beguine sur ce sujet. L'evesque parent de la femme de la Brosse, prenant le devant, parla seul à la beguine, pour luy faire la bouche, & rapporta au roy qu'elle ne luy avoit rien voulu dire qu'en confession. Le roy mal satisfait de ce procedé, y renvoya l'evesque de Dol & un Templier, qui s'en revinrent avec cete response, que la reyne estoit innocente & fidelle à son mary,

& tout ce qu'on avoit dit d'elle, faux & calomnieux. Dés lors le credit de la reyne se fortifia, & celuy de la Brosse commença à s'affoiblir.

1276. Aprés que le roy, qui avoit embrassé la defense de Blanche sa sœur, eut veu que trois differents Ambassadeurs qu'il avoit envoyez en Castille, n'avoient pû rien obtenir d'un oncle injuste, ny d'un grand pere desnaturé, enfin il les desfia par un herault, & ayant assemblé de grandes forces, non seulement de la France, mais aussy des Pays-bas, & de l'Allemagne, marcha jusqu'au pied des Monts-Pyrenées, & fit reveuë de son armée en Bearn.

Cete puissance eust asseurement accablé les Espagnols, si leur or faisant agir des intelligences secretes ne l'eust arrestée-là, faisant en sorte qu'il ne s'y trouvast point de vivres ny de munitions. Ainsi son armée ne put passer plus outre; Une partie seulement sous la conduite de Robert d'Artois fut envoyée en Navarre. La faction de Castille l'avoit souslevée contre Eustache de Beaumarchais Lieutenant du roy; et les rebelles qui occu-

poient la partie de Pampelonne qu'on nommoit la ville ou la Navarrerie, le tindrent quelque temps comme assiegé dans celle qu'on nõmoit le Bourg.

Mais ayant receu du renfort, à son tour il les assiegea dans la Navarrerie ; La noblesse & les gents de guerre s'y estant deffendus quelque temps, craignirent d'estre forcez & se retirerent la nuit. Les bourgeois de ce party-là estant abandonnez sans sçavoir ny capituler ny se deffendre, virent bien-tost forcer leurs murailles, un grand nombre en fut passé au fil de l'espée, les autres pendus sans misericorde, les gentilshommes fugitifs desgradez de noblesse, & par ces terribles exemples la regence des François affermie dans la Navarre.

Le roy estant encore en Bearn, le Castillan à dessein de l'amuser, afin qu'il n'entrast pas en Espagne, demanda à s'aboucher avec Robert d'Artois, & par ces conferences, luy fit perdre 5. semaines de temps. De sorte que l'armée manquant de vivres, Philippe décampa tout à coup & reprit la route de France. Le Castillan en estant bien informé par quelque traistre, en ad-

vertit aussy-tost Robert, qui n'en eut pas moins d'indignation que d'estonnement.

1277. Le soupçon de cete trahison tomba sur Pierre de la Brosse. Pour achever sa perte, la cour estant à Melun, un Jacobin du convent de Mirepoix rendit un paquet au roy en main propre, qu'il disoit luy avoir esté recommandé par un homme qui estoit mort en cete ville-là. On ne sceut point ce qu'il contenoit: mais seulement qu'il y avoit une lettre cachetée du cachet de ce Pierre de la Brosse, & que le roy l'ayant leuë en demeura extrememement estonné. Ce devoit estre quelque advis qu'il donnoit au roy de Castille. Quoy qu'il en soit, il fut arresté prisonnier, & conduit à Paris, delà transferé au chasteau de Janville en Beausse, puis quelques jours aprés ramené à Paris. On luy fit son procés, & il fut pendu aux fourches patibulaires, en presence des ducs de Bourgongne & de Brabant, & de Robert comte d'Artois. Assez coupable quand il n'auroit point commis d'autre crime, que d'avoir obsedé son roy, & enlacé sa personne sacrée &

son esprit par ses artifices. Car c'est un vol public à un particulier, que de detenir & posseder seul celuy qui appartient à tous ses peuples, comme tous ses peuples luy appartiennent. La fortune de tous ceux qu'il avoit advancez fut entierement ruinée, l'evesque de Bayeux son beau-frere, se sauva auprés du pape, où il demeura longtemps en exil.

L'ambition desmesurée de Charles roy de Sicile aspiroit à tout. Il pensoit tenir toute l'Italie par les charges de senateur de Rome, & de Vicaire de l'empire; il meditoit la conqueste de celuy de Grece sur le droit de Baudoüin, dont il avoit en secondes nopces espousé la fille; ET cete année 1277. il achepta le titre de roy de Jerusalem, de la princesse Marie veuve de Federic bastard de l'empereur Federic II. & fille de Raimond Rupin prince d'Antioche & de Melisende fille d'Aymeric de Lusignan roy de Chypre & de Jerusalem. Ce royaume avoit desja esté joint à celuy de Sicile par le mariage de Federic II. avec Yolante de Brienne qui en estoit heritiere, & 1277.

depuis il y eſt tousjours demeuré annexé.

1278. Mais l'empereur Rodolphe & l'empereur Michel, conſpirerent enſemble pour arreſter cette grandeur qui alloit trop viſte, & qui menaçoit d'eſtouffer la leur. D'ailleurs le pape (c'eſtoit Nicolas III. de la maiſon des Urſins) outre qu'il ne vouloit point de ſi puiſſant voiſin, eſtoit cruellement offenſé de ce que luy ayant demandé une de ſes filles pour un de ſes neveux, Charles avoit receu cete inſolente recherche avec raillerie & meſpris.

1278. *Au meſme temps la puiſſance de Rodolphe prit un grand accroiſſement par la victoire qu'il gagna ſur Othoacre roy de Boheme, qui demeura mort ſur le champ. Des deſpoüilles de ce prince, dont il avoit eſté domeſtique, il eut la duché d'*AUSTRICHE, *& en inveſtit ſon fils Albert. Ses deſcendants l'ont tousjours conſervée, & en ont pris le nom comme plus illuſtre que celuy de Hasbourg.*

1278. En Italie, Charles devenant plus moderé, & penſant radoucir le pape qui cherchoit querelle, quitta, quoy qu'avec

qu'avec regret, le titre de ſenateur de Rome & celuy de vicaire de l'empire. Peu s'en falut que l'an 1279. il ne perdiſt auſſy la Provence; La reyne Marguerite veuve de ſainct Louys ſa belle-ſœur la luy conteſta comme fille aiſnée du comte Raimond Berengier, & implora l'aſſiſtance de l'empereur Rodolphe, duquel cete comté eſtoit mouvante à cauſe du royaume d'Arles. Neantmoins l'affaire ayant eſté miſe en negociation, la Provence demeura à Charles, à condition qu'il en rendroit hommage à l'empereur, & qu'il feroit eſpouſer Clemence fille de ce prince au fils de ſon fils aiſné. Il s'appelloit Charles comme ſon pere & ſon ayeul. 1279.

1279.

En France, Edoüard roy d'Angleterre paſſa la mer avec Alienor ſa femme, & vint à Amiens trouver le roy Philippe pour traitter de leurs affaires. Philippe luy accorda la comté d'Agenois, & luy relaſcha auſſy celle de Pontieu, qui en effet appartenoit à Alienor par ſa mere. C'eſtoit Jeanne femme de Ferdinand III. roy de Caſtille, & fille du comte Simon de Dammartin & de Marie fille & he-

ritiere de Guillaume auſſy comte de Pontieu. Reciproquement Edoüard renonça à la duché de Normandie comme avoit fait ſon pere, mais retint trente livres de rente ſur *l'eſchiquier* ou juſtice de la Province..

Jean autrefois ſeigneur de l'iſle de * Procida prés de celle de Sicile, avoit eſté deſpoüillé de ſes biens par Charles, pour avoir trempé dans quelque conſpiration. Eſtant donc pouſſé d'un cruel reſſentiment, il forma le deſſein d'introduire le roy d'Arragon comme heritier de la maiſon de Soüaube à cauſe de ſa mere, dans le royaume de Sicile ; & il fit tant d'allées & de venuës vers l'empereur d'Orient, vers le pape, & vers les Siciliens qu'il achemina l'affaire au ſuccés qu'il deſiroit.

* Prochyta.

1281. Cependant le pape Nicolas qui avoit tramé pour la plus grand'-part ce que nous allons voir eſclore en ce pays-là, vint à mourir, & un cardinal François, c'eſtoit Simon de Brie, fut eleu en ſa place, on l'appella Martin IV. Ce dernier ne ſçavoit rien du tragique complot de ſon predeceſſeur, & avoit des intentions toutes contraires : mais le mouve-

ment estant donné, il en vit l'effet plustost qu'il ne pût prevoir le coup.

La mort de Nicolas ne découragea point les conjurez, le Seigneur de Procida continuant ses voyages toûjours travesty en moine, apporta de Constantinople trois cents mille onces d'or à l'Arragonnois pour haster l'execution de son dessein. Il le trouva qui estoit tout prest de mettre une grande armée navale en mer sous pretexte d'aller faire la guerre aux Sarrasins, ET il avoit eu l'addresse pour mieux couvrir son dessein, d'emprunter vingt mille escus d'or au roy Philippe, & autant, comme disent quelques-uns, à Charles mesme, lequel il alloit déthrosner.

Estant ainsy armé, il se tint quelque-temps sur les costes d'Afrique pour favoriser l'entreprise concertée. Cependant Charles negligeoit tous les avis qu'on luy donnoit de se prendre garde, & occupoit toutes ses forces à la conqueste de l'empire d'Orient, à quoy il ne reüssissoit guere bien, son armée navale ayant esté battuë par celle de l'empereur Michel. Tandis que son mauvais destin le tenoit com- 1282.

me aveuglé, voila que les Siciliens un jour de Paſques au premier coup de Veſpres, eſgorgent tous les François par toute l'Iſle ; mais avec tant de fureur que les bons religieux Jacobins, & Cordeliers, trempoient avec plaiſir leurs mains dans le ſang, & maſſacroient les malheureux juſque ſur les autels ; que les peres eventroient leurs filles qui eſtoient groſſes des François, & eſcraſoient leurs petits enfants contre les rochers. Ils en tuerent huict mille en deux heures, & ne pardonnerent qu'à un ſeul à cauſe de ſa rare probité. Il s'appelloit Guillaume des Pourcelets gentilhomme Provençal.

1282. Charles qui eſtoit alors en Toſcane, fut encore plus irrité qu'eſtonné d'un ſi terrible coup : il arme puiſſamment avec le ſecours du pape & avec celuy du roy de France, qui luy eſt amené par le comte d'Alençon, & aſſiege Meſſine. Cete ville effrayée de l'eſclair de ſes armes & des foudres du ſainct ſiege, ſe fuſt renduë d'abord & toute la Sicile enſuite, ſi ſa juſte colere euſt pû les recevoir à quelque miſericorde. La

bonne politique & la religion chreſtienne luy conſeilloient de le faire; Il n'eſt rien de ſi dangereux que de porter les eſprits à la derniere extremité, ny rien de plus contraire à la loy de l'Evangile que de ne rien donner à la miſericorde. Auſſy ce prince ſe rendant inexorable, Dieu l'abandonna, le deſeſpoir donna du cœur aux rebelles, & l'arrivée de l'Arragonnois les raſſura tout-à-fait. Il eſtoit abordé à Palerme à la fin d'Aouſt, & s'y eſtoit fait couronner roy de Sicile.

Neantmoins ſe ſentant trop inégal en forces à ce prince, qu'il voyoit appuyé de celles qui luy arrivoient continuellement de France, il s'adviſa d'une vilaine ruſe, qui luy conſerva la Sicile aux deſpens de ſon honneur. Il luy envoya offrir de vuider ce grand differend par un combat de leurs perſonnes, aſſiſtez chacun de cent chevaliers d'eſlite. Charles plus brave qu'aviſé, accepta le défy malgré le conſeil & les defenſes reïterées du pape. Le roy Edoüard parent de tous les deux, leur 1282.

assura le camp à Bourdeaux; le jour fut assigné au premier de Juillet de l'année suivante; & sur cete parole
1282. d'un perfide, Charles leva imprudemment le siege, & accorda la tréve.

Cependant le pape déployant toutes les forces de son autorité sur la teste de l'Arragonnois, non seulement l'excommunia, mais encore le dégrada de la royauté, & exposa son royaume en proye. Il s'estoit bien preparé contre tous ces efforts; aussy les tourna-il en raillerie; car comme s'il eust voulu obeïr à la sentence du pape, il ne se faisoit plus appeller roy, mais le chevalier d'Arragon, le seigneur de la mer, & le pere de trois rois.

Le jour du combat venu, Charles entra dans le camp avec ses cent chevaliers, & y demeura depuis soleil levant jusqu'à soleil couchant. L'Arragonnois n'avoit garde de paroistre: mais sur le soir il arriva en poste, & s'en estant allé trouver le seneschal de Bourdeaux, il prit acte de ce qu'il s'estoit presenté, & luy

laissa ses armes pour en servir de tesmoignage. Cela fait il se retira en grand'-haste, feignant qu'il avoit peur de quelque surprise, de la part du roy de France. Bel acte de comparition & digne de la bravoure d'un prince, à qui ses sujets ont donné le nom de GRAND.

Le pape qui l'avoit frappé d'excommunication dés l'an passé, la reaggrava encore celuy-cy: deplus il fit publier la Croisade contre luy avec les mesmes indulgences & privileges que pour la Terre-Saincte, & donna son royaume à Charles comte de Valois, second fils de France, qu'il en fit investir par le cardinal Jean Cholet son legat, lequel il envoya exprés à Paris. Et certes la destitution de Pierre ayant lieu, cete couronne, par droit hereditaire estoit devoluë à Charles de Valois, puisqu'il estoit fils de la sœur de ce roy. 1283.

EMPP. ANDRONIC fils de Michel, R. 50. ans, & encore RODOLFE. 1283.

Toutes ces menaces n'esbranlerent point l'Arragonnois, il se confirma dans son crime par les bons succez de Roger de Lauria son admiral. Ce capitaine, le meilleur homme de mer 1284.

de son siecle, ayant remporté plusieurs avantages sur les gents de Charles, se vint planter devant Naples du-
1283. rant son absence, & fit si bien qu'il attira Charles le Boiteux son fils au combat le 5e de Juin, le vainquit & le mena prisonnier à Palerme. Sa teste y courut grand'risque : on la vouloit faire servir de represailles pour celle de Conradin, & les Siciliens l'avoient condamné à mort : mais Constance craignant la suite de cete tragedie, le tira adroitement de leurs mains, & l'envoya en Arragon au roy son mary.

La douleur du pere fut d'autant
1284. plus grande, qu'il arriva trois jours aprés la prise de son fils, avec bon nombre de vaisseaux bien armez. Il eut bien de la peine à contenir la Poüille & la Calabre, & ayant encore lutté six mois contre ses infortunes, il mourut à Foggi dans la Pouïlle le septiesme de Janvier de l'an 1285. laissant son fils Charles le Boiteux heritier de ses malheurs aussi bien que de sa couronne.

1284. *L'année precedente estoit mort Alfonse roy de Castille, presque entiere-*

ment depossedé de ses Estats par Sanche son fils ingrat & desnaturé. Au lict de la mort il fit son testament, par lequel il luy donna sa malediction paternelle, le priva de sa succession, & y rappella Alfonse & Ferdinand, qui estoient les fils de son fils aisné Ferdinand, & à leur defaut Philippe roy de France, auquel la Castille appartenoit desja, á cause de Blanche de Castille mere de sainct Louys. Mais le bon droit n'est pas tousjours le plus fort, Sanche sceut bien se maintenir dans la possession. 1284.

Le seiziesme du mois d'Aoust le fils aisné du roy Philippe ayant mesme nom que luy & le surnom de BEL, aagé seulement de quinze ans, espousa Jeanne reyne de Navarre, & comtesse de Brie & de Champagne, qui n'en avoit que treize, le pape luy ayant envoyé dispense, parce qu'elle estoit sa cousine germaine par sa mere. 1284.

Cependant un legat du pape avoit fait prescher la Croisade contre Pierre roy d'Arragon ; le roy Philippe voulut luy-mesme estre le chef de l'entreprise, pour installer Charles 1285.

ſon ſecond fils dans ce Royaume. Son armée n'avoit pas moins de
1285. vingt mille chevaux, & de quatre-vingt-dix mille hommes de pied. Il chargea une partie de cete infanterie ſur cent quatre-vingt vaiſſeaux qu'il menoit pour porter des vivres & de l'artillerie; Jacques roy de Majorque & Minorque, que Pierre ſon frere avoit deſpouillé de ſes terres, le ſuivoit, ou pour mieux dire, le conduiſoit dans ce voyage, afin de les recouvrer.

L'armée aſſemblée à Narbonne ſe mit en marche au mois de May. Perpignan ſe rendit à Jacques & receut les François, Elna fut priſe par force, & tout ce qui ſe trouva dedans, maſſacré, horſmis le baſtard de Rouſſillon, qui leur monſtra un paſſage dans les montagnes. Ces deux villes eſtoient des terres de Jacques; on les luy mit entre les mains.

L'Arragonnois qui gardoit les détroits, ſe voyant les François à dos, abandonna ſes poſtes & leur laiſſa l'entrée de la Catalogne libre. Ils y

prirent plusieurs places d'insulte, & aprés planterent le siege devant Girone. Pierre s'estoit mis aux aguets pour le secourir : mais ayant dressé une embuscade pour intercepter le convoy qui venoit du port de Roses, il y fut battu & si griévement blessé qu'il abandonna la partie. Alors la place se rendit faute de vivres, ayant soustenu plus de cinquante jours de siege. 1285.

Trois mois aprés le combat, le roy d'Arragon mourut de sa blessure dans Valence. Alfonse son fils aisné luy succeda en ce royaume-là, & Jacques le second s'empara de celuy de l'isle de Sicile.

Le reste de la campagne ne fut pas si heureux pour les François, l'admiral Lauria sçachant, que par un mesnage imprudent ils avoient renvoyé les vaisseaux des Pisans & des Genois qu'ils tenoient à leur solde, chargea le reste de leur flote & le prit tout ou le coula à fond, horsmis ce qui se sauva dans le port de Roses. De la perte de ces vaisseaux, s'ensuivit une grande disette dans

l'armée des François, & cete di-
1285. sette, jointe aux chaleurs exceſſives, y engendra des maladies, qui la mirent preſque toute ſur la litiere. Le roy luy-meſme tomba en langueur, ſoit de deſplaiſir, ſoit de fatigue; & n'eſperant rien de bon dans l'hyver qui approchoit, il reprit le chemin de la France, & ſe fit rapporter en litiere à Perpignan.

Girone & toutes les places qu'il avoit conquiſes en Catalogne, durerent peu de jours aprés ſon depart; Le chagrin qu'il conceut de cete re-
1285. volution, & l'agitation du chemin, redoublerent ſi fort ſon mal, qu'il en mourut à Perpignan le ſixieſme jour d'Octobre de l'an 1285. Il eſtoit dans le commencement de la quarante-cinquieſme de ſa vie, & de la ſeizieſme de ſon regne. Ses entrailles & ſes chairs furent inhumées dans la cathedrale de Narbonne, & ſes os apportez à ſainct Denys.

Si l'on conſidere ſes qualitez, il fut vaillant, bon, liberal, juſte & tres-pieux, mais trop ſimple & trop aiſé à tromper. Si ſa conduite, elle

ne fut pas trop heureuse pour les entreprises qu'il fit au dehors, mais elle ne le pouvoit estre davantage pour le dedans de son royaume, parce qu'il le rendit riche & florissant par une paix de quinze ans sans aucune vexation d'impostes, & dans l'observation d'une tres-exacte justice. 1285.

Il espousa deux femmes: Isabelle fille de Jacques I. roy d'Arragon & Marie sœur de Henry & Jean ducs de Brabant. De la premiere il laissa deux fils, sçavoir Philippe & Charles; Philippe regna, Charles fut comte de Valois & pere d'un Philippe qui vint à la couronne. De sa seconde il eut un fils & deux filles; le fils fut Louys comte d'Evreux. *De luy* sortit la BRANCHE D'EVREUX dans laquelle la couronne de Navarre fut portée par mariage. Les filles estoient Marguerite & Blanche: Marguerite fut mariée l'an 1298. à Edoüard I. roy d'Angleterre; Blanche ayant esté fiancée deux fois, l'une avec Jean de Namur fils aisné de Guy comte de Flandres, l'autre

avec Jean d'Aveſnes comte d'Oſtrevant, fils de Jean d'Aveſnes comte de Hainaut, eſpouſa enfin l'an 1298. Rodolphe duc d'Auſtriche fils aiſné d'Albert empereur. Elle en eut un fils, mais l'an 1205. la mere & l'enfant furent empoiſonnnez dans la ville de Vienne; on ne dit point le ſujet ny les auteurs de ce crime.

La reyne Marie veſcut encore trente-ſix ans depuis la mort du roy ſon eſpoux, car elle ne mourut que l'an 1321. les Cordeliers de Paris eurent ſon corps, les Jacobins ſon cœur. Ces deux convents partageoient ainſy les reliques des princes comme ils partageoient leurs faveurs.

PAPES.

encore HONORE' IV. 18. mois.

VACANCE de 9. mois & demy.

NICOLAS IV. eleu le 22. Fév. 1288. S. 4. ans, 1. mois. & demy.

VACANCE 2. ans, 3. mois.

CELESTIN V, Instituteur des Celestins, eleu le 5. de Juillet 1294. S. 5. mois. & demy.

BONIFACE VIII. eleu le 24. Dec. 1294. S. 8. ans, 6. mois & demy.

BENOIST XI. eleu le 20. d'Oct. 1303; S. 8. mois 17. jours.

VACANCE onze mois.

CLEM. V. eleu le 5. Juin 1305. transfere le Siege en France, S. 9. ans, moins 5. semaines.

PHILIPPE IV.

DIT LE BEL.

ROY XLV.

Non pour avoir puny le rebelle Flamand,
Ny pour avoir dompté l'orgueil de Boniface;
Mais par un formidable & secret Iugement,
Le Ciel fletrit mes fils, & fit perir ma race.

PHILIPPE IV.

SURNOMME' LE BEL.

ROY DE FRANCE XLV.

ET

DE NAVARRE AUSSY

par sa Femme,

Aagé de dix-sept ans quelques mois.

APRES que Philippe eut ramené en France les restes de l'armée, & rapporté les os de son pere à sainct Denys, il alla se faire sacrer à Rheims par les mains de l'archevesque Pierre Barbet, le sixiesme de Janvier; la reyne sa femme y fut aussy couronnée. 1286.

Guy de Dampierre avoit succedé en la comté de Flandre aprés la mort de sa mere, & en avoit rendu l'hommage à Philippe le Hardy; mais ny sa mere ny luy, faute de volonté, ou 1286.

de pouvoir, n'avoient point encore fait jurer & ratifier les articles du traitté de l'an 1225. passé entre Philippe Auguste & Ferrand, parce qu'en effet ils estoient fort ruineux pour les Flamands. Cete année, le roy ayant menacé Guy s'il ne le faisoit sans delay, de ne le plus reconnoistre pour vassal & de luy declarer la guerre, les villes & communes du pays en furent si intimidées qu'elles promirent de se soumettre à sa volonté.

1286. Depuis la mort de Philippe III. Edoüard roy d'Angleterre n'avoit obmis aucun devoir pour confirmer les traittez avec son successeur. L'année 1286. estant descendu en France par le pays de Pontieu, il fut receu à Amiens par plusieurs seigneurs que le roy envoya au devant de luy; delà il vint à Paris où il fut magnifiquement traitté, assista au parlement qui se tint aprés Pasques, & partant de cete ville vers les festes de la Pentecoste, s'en alla par terre à Bourdeaux.

Le sujet apparent de son voyage estoit le desir qu'il avoit d'accommoder l'affaire du roy d'Arragon, parce qu'Alfonse fils aisné & successeur

de Pierre, avoit espousé sa fille Alienor. Il n'oublia pas aussy de faire encore une tentative pour avoir quelque desdommagement pour la Normandie & autres terres ausquelles son pere & luy avoient renoncé : mais il ne put rien obtenir sur l'un ny sur l'autre poinct. Estant de retour à Bourdeaux il receut solemnellement les ambassadeurs des rois de Castille, d'Arragon & de Sicile, tous ennemis de la France, ce qui ne donna pas peu d'ombrage à Philippe. 1287.

Jean de Launoy viceroy pour Philippe en Navarre, continuoit la guerre contre les Arragonnois. Mais un seigneur du pays nommé Jean Cordaran à qui il avoit confié le commandement des armées, ayant esté battu par leurs troupes, les François consentirent des tréves entre les deux royaumes. 1287.

Le roy d'Angleterre travailloit serieusement à terminer le different du Royaume d'Arragon, & du Royaume de Sicile. Pour cet effect il s'aboucha avec Alfonse dans la ville d'Oloron en Bearn, & ensuite il prit la peine de faire un voyage jusqu'en Sicile, afin de traitter a-

vec Jacques frere d'Alfonſe, qui, comme nous avons dit, s'eſtoit emparé de cete iſle.

Sa negociation fut un peu retardée par les notables progrez que quelques ſeigneurs François firent dans cete iſle-là. Mais comme les autres qui y paſſoient pour achever de la conquerir, eurent eſté desfaits & pris ſur mer par l'Admiral Lauria, ils entendirent plus volontiers à un accommodement.

Aprés cet eſchec, on travailla ſi efficacement au traitté, qu'il fut conclu
1288. que Charles le Boiteux fuſt mis en liberté, promettant qu'il feroit en ſorte vers le comte de Valois qu'il renonceroit au royaume d'Arragon, & vers le Pape qu'il inveſtiroit Jacques de celuy de l'iſle de Sicile. Que s'il ne pouvoit obtenir la renonciation de Charles dans trois ans, il ſe remettroit volontairement dans les priſons. Que cependant il payeroit trente mille marcs d'argent pour ſa rançon à Alfonſe; ET que pour aſſeurance de tout cela il donneroit ſes trois fils, & cinquante gentilshommes qualifiez en oſtage. Lors qu'il fut delivré de priſon,

il ne se creut point obligé à tenir ce qu'il avoit promis par force : au contraire estant venu à la cour de France, il exhorta de tout son pouvoir le comte de Valois de ne se point desister de son droict sur le royaume d'Arragon; ET passant aprés en Italie, il le fit couronner par le pape, (c'estoit Honorius IV.) roy de Sicile * deçà & delà le Far. 1288.

Jacques d'Arragon voyant le traitté rompu, se jetta sur la Calabre, où la ville de Catensane s'estoit revoltée en sa faveur. Robert d'Artois y mit aussy-tost le siege; le roy Jacques & son admiral Lauria accoururent au secours, & ayant esté repoussez, s'en allerent investir Caïete. Ils pensoient par ce moyen-là faire diversion : mais Charles & Robert les suivirent du mesme pas, & les assiegerent eux-mesmes si estroitement, qu'ils les reduisirent à la faim. Alors le Sicilien eut l'addresse de faire intervenir le legat du pape, qui demanda une trêve de deux ans. Charles mal informé de l'extremité où estoient ses ennemis, la luy accorda un peu trop facilement; Robert en 1289.

* La Sicile de ça le Far, c'est le royaume de Naples.

conceut tant de dépit qu'il se retira en France, & emmena toutes ses forces avec luy.

1289. Dom Sanche roy de Castille fort troublé chez luy par des revoltes desiroit ardemment d'avoir la paix avec le Roy Philippe. Pour cela, il vouloit luy rendre les deux fils d'Alfonse de la Cerde, & dans cete pensée il avoit essayé de les tirer d'entre les mains de l'Arragonnois qui les gardoit. Comme ce prince les luy eut ouvertement refusez, il traitta avec Philippe, s'obligeant de donner le royaume de Murcie à l'aisné de ces deux freres, & quelques autres terres au second. L'Arragonnois ayant appris cet accommodement, se hasta de les mettre en liberté, afin qu'ils luy demeurassent obligez, & qu'ils fussent tousjours ennemis de Sanche. En effet ils furent si mal conseillez que de ne vouloir pas tenir l'accord que Philippe leur cousin germain avoit fait pour eux, & armerent aussy-tost contre le Castillan.

Le desplaisir qu'eut Philippe d'estre ainsy desdit par ces deux freres, fut adroitement mesnagé par le Cas-

tillan ; De sorte que ces deux Rois s'entrevirent à Bayonne, & là ils firent un nouveau traitté ; par lequel Philippe suivant les advis de quelques conseillers interessez, abandonna entierement ses malheureux cousins, & de plus ceda & quitta à dom Sanche tous les droits qu'il pouvoit avoir sur la couronne de Castille. 1290.

Cete année Alexandre III. roy d'Escosse estant mort sans enfants, il y eut une sanglante & longue querelle pour sa succession entre deux seigneurs, dont chacun se portoit pour son plus proche heritier, tous deux estant du sang d'Escosse par filles. Ils se nommoient Robert de Brus, & Jean de Bailleul. Ce dernier estoit originaire de Normandie, l'histoire ne marque point de quelle contrée, car il y a plusieurs terres du nom de Bailleul. Ces deux competiteurs s'estant rapportez de leur different a Edoüard roy d'Angleterre, il prononça en faveur de Bailleul, soit qu'il crust son droict meilleur, soit que Bailleul se fust rendu son vassal, & qu'il eust promis de tenir la couronne de luy, comme les Escossois le luy reprocherent. 1291.

Alfir Sultan d'Egypte avoit dés l'an

1288. *osté les villes de Tripoly, de Syrie, de Sidon, de Tyr, & quelques autres fortereſſes aux Chreſtiens. Il ne*
1291. *leur reſtoit plus du tout en ces pays-là que le port d'Acre ou Ptolemaide, qui fit trêve avec le Sultan. Les François, les Piſans, les Genois & les Venitiens y avoient chacun leurs quartiers & leurs Magiſtrats : le pape, le roy de Chypre, le Comte de Tripoly, le patriarche de Jeruſalem & les Templiers en diſputoient la ſouveraineté. Dans ces diviſions ce n'eſtoit que meurtres, vols, & pillages dans la ville & aux environs.*

Avec cela ils furent ſi imprudents que de ſouffrir que quelques bandes de Croiſez qui eſtoient arrivez de nouveau, rompiſſent la trêve. Le ſultan Melec-Arafe qui avoit ſuccedé á Alfir, en demanda reparation : & comme il ne fut pas en leur pouvoir de luy livrer les infracteurs, il aſſiegea la ville, & aprés quarante jours d'attaques continuelles il l'emporta d'aſſaut. Tout ce qui eſtoit dedans fut paſſé au fil de l'eſpée, a la reſerve de ceux qui purent ſe ſauver dans les vaiſſeaux.

✠ *Telle fut la fin des conqueſtes des Chreſtiens en Syrie & de leurs expedi-*

tions

tions en Terre-saincte ; Car quoy que depuis les papes ayent fait encore prescher quelques Croisades pour la recouvrer, que plusieurs princes & chevaliers se soient voüez pour cete guerre, qu'on ayt nommé des chefs pour la conduire, & que plus de 50. ans durant ce fust encore la mode de faire en mourant des legs pour y entretenir certain nombre de chevaliers : neantmoins depuis la perte d'Açre, il n'y a plus passé de troupes, mais seulement des pelerins, & cette devotion n'a plus servy que de pretexte de lever des decimes, que les puissances spirituelles & seculieres partageoient ensemble. 1291.

Il falut enfin que Charles le Boiteux, pour retirer ses enfants & les gentilshommes qu'il avoit baillez en ostage, & qu'on avoit menez a Sarragosse, portast Charles comte de Valois son cousin, à renoncer au royaume d'Arragon. Moyennant quoy le roy Alfonse s'obligeoit d'aller avec ses forces en Terre-Saincte, & en passant par la Sicile, de faire tout son possible pour induire son frere Jacques, usurpateur de cete isle, à la restituer à Charles le Boiteux. Lequel cependant donna sa fille Cle-

mence en mariage à Charles de Valois, & pour dot les comtez d'Anjou & du Maine.

1291. Othelin comte de Bourgongne, prés d'estre accablé par le duc Robert, qui vouloit que la comté relevast de sa duché, & luy rendist hommage, se jetta à corps perdu sous la protection du roy Philippe, luy amenant sa fille aisnée nommée Jeanne, afin qu'il la mariast à quelqu'un de ses fils; & en faveur de cete alliance, il luy donna dés lors sa comté, s'en reservant seulement l'usufruit sa vie durant. Cete Jeanne fut depuis mariée à Philippe le Long, fils aisné du roy, qui alors estoit encore au berceau, & sa sœur Blanche au second qui s'appelloit Charles le Bel.

1291. Les usures excessives des Banquiers Italiens, suçoient toute la substance du pauvre peuple: le Roy qui avoit besoin d'argent fut bien aise de trouver ce pretexte de justice pour tirer d'eux de grandes sommes. Il les fit donc tous prendre la nuict du premier jour de May, mais comme sous ce pretexte, on arresta aussy les

bons marchands, & qu'on fit des taxes sur eux aussy bien que sur ces sangsuës, cete recherche, qui de soyestoit juste & necessaire, se convertit en un brigandage extremement odieux. 1291.

On tient que cete année la maisonnette que la saincte Vierge avoit habitée à Nazareth, & où l'Incarnation du Verbe luy avoit esté annoncée; fut transferée par les anges sur une petite montagne dans la Dalmatie à l'autre bord de la mer Adriatique; Que delà, trois ans aprés, elle fut apportée au bord de deça dans un bois qui appartenoit à une veuve nommée Lorete, & qu'elle fut encore remuée par deux autres fois en deux differents lieux, au dernier desquels les anges l'ont laissée. Il s'y est basty une magnifique eglise & vne mediocre ville, & le tout garde le nom de Lorete.

L'empereur Rodolphe acheva ses jours dans le bourg de Germesheim proche de Spire, le dernier de Septembre, ayant regné dix-huit ans. Il jetta les fondements de la prodigieuse grandeur de la maison d'Austriche: mais il sapa ceux de l'empire dans l'Italie, en negligeant d'y passer, & en vendant la souveraineté à plusieurs villes de Tos- 1292.

cane l'an 1286. *particulierement à celles de Luques & de Florence, qui l'acheterent de luy à prix d'argent.*

1292. *En sa place Adolfe comte de Nassau fut eleu le sixiesme de Janvier, & couronné à Francfort; brave & genereux prince, qui eust mieux soustenu ce titre qu'aucun de ses ancestres, s'il eust eu autant de richesses qu'il avoit de* vertu.

EMPP. encore ANDRONIC & ADOLFE DE NASSAU, R. 6. ans & demy, est tué en un combat. 1292.

La paix d'entre la France & l'Angleterre avoit duré jusques-là au grand contentement des deux nations, quand la querelle fortuite d'un marinier Anglois avec un marinier Normand sur la coste de Guyenne, où ils estoient descendus pour faire eau, les commit l'une contre l'autre; Premierement à se piller de vaisseau à vaisseau, puis à s'attaquer avec des flotes entieres. Les Anglois y eurent du pire; leur roy Edoüard demanda restitution des marchandises qu'ils avoient perduës en ces rencontres; Philippe au contraire le fit assigner pour comparoir en sa cour de parlement comme son vassal. Edoüard y envoya son frere Edmond; mais Philippe ne s'en contentant pas, le fit declarer contumax, & ordonner

que ſes terres ſeroient ſaiſies.

En execution de cet arreſt l'année ſuivante le conneſtable Raoul de Neſle ſaiſit pluſieurs villes de la Guyenne, & meſme celle de Bourdeaux qui en eſtoit la capitale. 1293.

Ainſi une riote d'entre des particuliers alluma une guerre dangereuſe & qu'on peut dire avoir eſté tres-funeſte à la France, puis qu'elle a donné lieu au renverſement de ſes anciennes loix & de ſa liberté, à la deſtruction de ſes plus nobles familles & à l'eſtabliſſement de diverſes charges & ſubſides ſur le peuple ; dont la trop grande foule eſt ordinairement ſuivie d'un autre plus grand mal, qui ſont les revoltes & les ſeditions. Comme il ſe vit cete année dans une grande eſmotion qui ſe fit à Roüen ; mais qui eut la fin qu'ont de pareilles entrepriſes, c'eſt à dire, le ſupplice des plus eſchauffez, & le banniſſement ou la ruine des autres. 1294.

L'Anglois irrité de la perte de ſes places en Guyenne ; ſollicitoit tous les princes contre la France, particulierement l'empereur Adolfe par de grandes ſommes d'argent, & Guy

de Dampierre comte de Flandres, par l'eſpoir du mariage de ſon fils prince de Galles avec Philippette fille de ce comte. Adolfe envoya défier le roy en paroles hautaines, mais on ne luy donna point d'autre reponſe qu'une feüille de papier blanc, ou ſelon d'autres ces deux mots, *trop Allemand.* Il n'en put teſmoigner du reſſentiment que par de vaines menaces, & au reſte il tourna ſes armes contre quelques rebelles d'Allemagne.

1294. Quant à Guy, ayant eſté attiré à Paris avec ſa femme & ſa fille par des lettres du roy pleines de douceur, il fut bien eſtonné de s'y voir retenu priſonnier. Il eſt vray qu'au bout d'un an on le mit dehors luy & ſa femme, mais on garda tousjours ſa fille pour rompre les meſures d'un mariage trop nuiſible à la France.

1294. L'an 1294. le cardinal Benedict Caïetan, ſoit par intrigues, ſoit par artifices, comme quelques-uns l'ont eſcrit, obligea le pape Celeſtin V. du nom à abdiquer le Pontificat, & par les meſmes voyes il ſe fit elire; on le nomma Boniface VIII. Ses anceſtres eſtoient Catalans d'origine &

avoient pris le nom de Caietan* parce qu'ils avoient premierement demeuré à Caiete, avant que de se transplanter dans la ville d'Anagnia où il estoit né. * Caëtan

A son advenement, il s'entremit de moyenner la paix entre les princes chrestiens. Il ne la pût pas procurer entre la France & l'Angleterre: mais il acheva celle d'Arragon avec la France. Le roy Alfonse estoit mort, & Jacques son frere luy avoit succedé. Il fut dit par le traité que Charles comte de Valois renonceroit au royaume d'Arragon, dont il avoit esté investy par le pape Martin IV. pourveu que l'Arragonnois repudiant Isabelle de Castille pour cause de parenté, espousast sa fille; Qu'il mist en liberté les trois fils & autres ostages de Charles le Boiteux, & qu'il rendist la Sicile & ce qu'il avoit conquis dans l'Abrusse: mais Federic son frere puisné, à qui Alfonse avoit par testament legué ce royaume, ne laissa pas de se faire proclamer roy par les Siciliens. 1294.

Depuis ce traité, ce qu'on appelloit le royaume de Sicile, fut desmembré en deux, celuy de delà le Far retint le nom de

l'Isle, & celuy de deçá, fut appellé le royaume de Naples. Ils furent rejoints ensemble l'an 1503. & sont encore aujourd'huy en une mesme main.

Les fils de Charles le Boiteux ayant
1295. *esté mis en liberté, l'aisné nommé Louys entra dans l'Ordre des Freres Mineurs. L'année suivante, il fut promeu par le pape á l'evesché de Toulouze, qu'il n'accepta pourtant qu'aprés qu'il eut fait ses vœux.*

L'Anglois avoit deux choses fort à cœur : l'une de s'assujettir le royaume d'Escosse, & l'autre de recouvrer les villes de Guyenne. Il croyoit avoir fort avancé la premiere, ayant obligé Jean de Bailleul à luy rendre hommage ; ET pour la seconde, il preparoit une puissante armée navale, & s'estoit fortifié d'amis & d'alliances. Mais Philippe allant au devant de ses desseins, induisit le roy Jean, desja fort esbranlé par les Escossois, qui s'indignoient de s'assujettir aux Anglois, de rompre le traitté qu'il avoit fait avec Edoüard, & de s'allier avec la France. Il luy promit pour seureté de cete nouvelle liaison, de donner la fille aisnée

du comte de Valois à son fils aîné nommé Edoüard.

Au même temps, il fit à force d'argent remuer les peuples du pays de Galles, qui par les saillies d'une liberté feroce & indomptable, se jettoient facilement aux champs. Les grands ravages qu'ils firent cete fois dans la comté de Penbrok & aux environs, rompirent toutes les mesures de l'Anglois: il fut contraint d'aller en personne de ce costé-là pour arrester leurs progrez, & d'abandonner les affaires de Guyenne, jusqu'à ce qu'il fust venu à bout de ces vieux ennemis; Comme il fit les ayant domptez presque tous dans quatre mois. 1295.

En ces années la principauté de Milan & villes voisines s'affermit & se perpetua dans la famille des Vis-Comtes; á quoy Othon Viscomte archevesque de Milan ne contribua pas peu. Matthieu fils de son frere en fut creé le premier Duc *cete année* 1295. *& prit l'investiture de l'empereur Adolfe qui luy donna aussy le vicariat de l'empire dans la Lombardie.* 1295.

Dans Pistoye ville de Toscane alors assez puissante, il arriva que la riche

& nombreuſe famille des Cancellari ſe partagea en deux factions, l'une des Noirs, l'autre des Blancs ; la premiere ſe joignit avec les Guelfes, la ſeconde avec les Gibelins. Cete fureur s'eſpandit dans toute l'Italie, & cauſa une infinité de ſeditions & de meurtres.

1295. Le pape Boniface eſtoit docte & habile, mais fier, hautain, imperieux & entreprenant. Il croyoit que tous les princes de la terre dûſſent ployer ſous ſes commandements; mais il trouva en teſte un Philippe roy de France, jeune prince, d'un naturel peu ſcrupuleux, encore moins endurant, plus puiſſant que pas un de ſes predeceſſeurs, & qui avoit un conſeil de gents hardis & impetueux. Tellement que ce pape, qui ſuivoit ardemment la viſée qu'il avoit d'obliger tous les rois à la guerre ſaincte, luy ayant envoyé dire à luy & à l'Anglois, qu'ils euſſent à faire tréves ſur peine d'excommunication, il reſpondit qu'il ne prenoit la loy de perſonne pour le gouvernement de ſon royaume, & que le pape en cela n'avoit droict que d'exhortation & non pas de commandement. Ce fut le premier ſujet

d'inimitié entre ces deux grandes puissances.

Il y en eut presque en mesme-temps deux autres ; l'un que Boniface receut les plaintes du comte de Flandres qui avoit imploré sa justice, sur ce que Philippe refusoit de luy rendre sa fille ; l'autre, qu'il erigea l'abbaye de sainct Antonin de Pamiez en evesché, & en pourveut celuy qui en estoit abbé. Remarquez en passant que cete ville s'appelloit autrefois Fredelas. 1296.

Le roy Philippe fut choqué de cete erection, & plus encore du choix de l'evesque (il se nommoit Bernard Saisset) parce qu'il le croyoit homme factieux & trop devoüé à Boniface. Aussy il ne luy permit pas de prendre possession de cete nouvelle eglise, & il falut que Louys evesque de Toulouse l'administrast deux ans durant.

La guerre s'estoit tousjours faite en Guyenne depuis l'an 1293. par le comte de Valois & le connestable de Nesle, & puis par Robert comte d'Artois. Les Anglois y avoient pour chefs Jean comte de Richemond, & Edmond 1295. & 96.

frere de leur roy. Que ſerviroit de marquer en détail les priſes de pluſieurs petites villes & les diverſes rencontres ? Les François diſent qu'ils remporterent deux victoires ſignalées, dont l'une fut gagnée par le comte de Valois, & l'autre par le comte d'Artois. Il eſt certain qu'Edmond ayant eſté battu par le premier auprés de Bayonne, fut contraint de ſe retirer dans cete ville-là où il mourut ; Et que le comte de Lincoln qui commanda les troupes Angloiſes aprés luy, ayant perdu beaucoup de ſes gents devant la ville de Dacs, n'oſa attendre Robert d'Artois, & ſe retira.

1297. Cependant il ſe formoit une tres-dangereuſe tempeſte contre la France, s'eſtant fait une grande ligue à Cambray, à la pourſuitte de l'Anglois, où ce roy eſtoit entré avec le duc de Brabant, les comtes de Hollande, de Juliers, de Luxembourg, de Gueldres & de Bar, Albert duc d'Auſtriche, l'empereur Adolfe, & le Flamand luy-meſme. Tous ces princes envoyerent ſeparement des cartels de défy au roy Philippe : mais pas un ne le faſcha ſi fort que celuy du comte de

Flandres, parce qu'il estoit son vassal.

Le comte de Bar commença l'attaque, en ravageant la Champagne: mais il se retira si tost qu'il apprit que Gautier de Crecy lieutenant de l'armée du roy, brusloit & ravageoit son pays. Peu aprés la reyne s'estant avancée de ce costé-là pour defendre sa comté de Champagne, il fut si lasche que de se rendre à elle sans se defendre. On l'envoya prisonnier à Paris, d'où il ne pût sortir qu'à de rudes conditions. Car il rendit hommage au roy de sa comté, qu'il avoit tousjours pretendu tenir en franc-alleu; ET de plus il fut condamné par Arrest du Parlement d'aller porter les armes en Terre-Saincte jusqu'à ce que le roy le rappellast.

Quant a Florent comte de Hollande, il fut tué par un gentilhomme, dont il avoit deshonoré la femme. Son fils nommé Jean mourut peu aprés luy pour avoir mangé quelque mauvais morceau. Jean d'Avesnes comte de Hainault leur cousin & plus proche parent, herita de la Hollande & de la Frise. 1297.

Le plus grand faix de la guerre tomba sur la Flandre; le roy Philip- 1297.

pe entra dans le pays avec une grande armée, à laquelle la reyne joignit ſes troupes aprés avoir dompté le comte de Bar. Il prit l'Iſle aprés un ſiege de trois mois, & Courtray & Doüay ſans beaucoup de peine ; Tandis que d'un autre coſté Robert comte d'Artois gagnoit la bataille de Furnes, où le comte de Juliers fut ſi mal mené qu'il mourut de ſes bleſſures.

Adolfe retenu en Allemagne par les affaires que les François luy ſuſciterent, ou par l'argent que le roy
1297. Philippe luy donnoit ſous main, ne mena point au Flamand le ſecours qu'il avoit tant attendu. On trouva auſſy moyen à force d'argent de desbaucher de ce party-là Albert duc d'Auſtriche, qui emmena avec luy le duc de Brabant, & les comtes de Luxembourg, de Gueldres & de Beaumont. Pour l'Anglois qui eſtoit là en perſonne, & avoit ſon armée navale à Dam, & ſes troupes dans les villes de terre, il donna plus d'incommodité que d'aſſiſtance au Flamand. Joint que les plus grandes villes de la Flandre, comme Gand

& Bruges, n'avoient point esté d'avis de cete guerre, & que mesme il y avoit une faction declarée pour les François, qui se faisoit nommer les PORTE-LYS.

L'Anglois s'estant donc retiré à Gand avec le comte de Flandres aprés la bataille de Furnes, netrouva point d'autre moyen de charmer les armes des François en ce pays-là, que par une tréve. L'interceſſion du comte de Savoye & de Charles roy de Sicile, la leur obtint avec beaucoup de peine, depuis le 10. d'Octobre juſqu'au jour des rois, pour la Guyenne, & juſqu'à la S. André ſeulement pour la Flandre.

Edouard ſceut employer ce temps-là fort utilement; car ayant repaſſé la mer, il alla attaquer les Eſcoſſois qui avoient ſecoüé le joug: ET non ſeulement contraignit leur roy Jean de Bailleul & ſes barons de luy rendre hommage une ſeconde fois, dont il fut dreſſé une chartre en langue Françoiſe, & de renoncer à l'alliance de France: mais encore le detint priſonnier avec quelques-uns de ces ſeigneurs, & l'enferma dans la Tour de Londres, reſolu de ne le point re-

laſcher qu'il n'euſt terminé tous ſes differends avec les François.

La tréve expirée, il fit quelques preparatifs pour revenir en Guyenne au mois de Mars de l'année 1289. neantmoins comme l'un & l'autre des deux rois avoit une partie de ce qu'il deſiroit', ſçavoir celuy de France trois bonnes villes en Flandres, & celuy d'Angleterre le royaume d'Eſcoſſe : il ne fut pas difficile à leurs ambaſſadeurs, qui s'aſſemblerent pour cela à Montreüil ſur la mer, de prolonger la tréve juſqu'à la fin de l'année.

Il fut dit, Que les alliez des deux rois y ſeroient compris, par conſequent Jean de Bailleul, mais on ne put jamais obtenir ſa délivrance; ET que toutes les places conquiſes en Flandre demeureroient à Philippe durant ce temps-là. L'Anglois neantmoins s'obligea par ſerment envers le Flamand, de ne point faire de paix qu'elles ne luy fuſſent renduës : mais cependant il accorda ſon mariage avec Marguerite ſœur de Philippe, & celuy de ſon fils Edoüard avec Iſabelle fille de ce roy qui luy rendit les villes de la Guyenne.

L'Argent qu'Adolfe avoit receu à toutes mains du François & de l'Anglois fut cause de sa perte, & au contraire celuy qu'Albert en avoit pris pour mesme fin, servit à elever sa fortune. Car ce dernier en ayant employé une partie à corrompre les princes d'Allemagne, qui estoient faschez qu'Adolfe ne leur eust fait aucune part du sien, il arriva que dans une assemblée qu'ils firent à Prague pour le couronnement du roy Venceslas, ils se laisserent persuader que le pape consentoit à la deposition d'Adolfe, comme estant inutile à l'Empire; ET en effet la cabale se trouva si forte qu'ils le deposerent & eslurent Albert duc d'Austriche. Les deux competiteurs en vindrent aux mains prés de Spire le deuxiesme de Juillet, Adolfe combattant vaillamment, mais trahy, ou tout au moins délaissé par les siens, y perdit la vie. 1298.

L'election d'Albert estoit illegitime; il falut que pour la rectifier, il la remist, au moins en apparence, entre les mains des electeurs, qui l'elurent une seconde fois dans toutes 1298.

les formes, le vingt-septiesme du mesme mois. Mais le pape refusoit constamment de l'approuver, & destinoit cete couronne à Charles comte de Valois, pour lequel il avoit une estime particuliere.

EMP. toûjours ANDR. & ALBERT eleu l'an 1298. R. 10. ans

Il sembloit qu'il vouluſt adoucir les aigreurs du roy Philippe : car l'année precedente il avoit canonisé S. Louys son ayeul ; ET il interpreta fort favorablement la bulle par laquelle il avoit deffendu aux ecclesiastiques de payer aucunes decimes ny contributions aux princes. Philippe croyant qu'il l'avoit faite exprés pour le choquer, s'en estoit fort offensé : on avoit escrit plusieurs lettres sur ce sujet de part & d'autre, & les choses avoient pensé en venir à l'extremité. Toutefois Boniface sur les instances de quelques prelats François, s'estoit porté à la raison, declarant qu'il n'entendoit point empescher les contributions volontaires, pourveu qu'elles se fissent sans exaction. Il adjousta qu'elles se pourroient lever sans permission du pape dans les besoins de l'Estat ; ET mesme que dans les neceſſitez urgentes on y pourroit

contraindre par l'autorité apoſtolique ſpirituellement & temporellement.

Mais comme les eſprits eſtoient desja ulcerez de part & d'autre, la playe ſe renouvella peu de temps aprés. Boniface avoit eſté choiſy arbitre des differends qu'avoit le roy avec l'Anglois & le Flamand: Aprés qu'il eut entendu leurs deputez, il donna une ſentence arbitrale, qui ordonnoit que la fille du Flamand ſeroit miſe en liberté & ſes villes reſtituées; ET comme s'il euſt eſté juge ſouverain, il la fit prononcer publiquement dans ſon conſiſtoire. Ce qui bleſſa tellement le roy & ſon conſeil, qu'ayant eſté apportée à Paris par le deputé Anglois, le comte d'Artois, homme de boutade, l'arracha de ſes mains, la deſchira & la jetta au feu. 1299.

La reyne de ſon coſté ayant conceu une haine mortelle pour le Flamand, employoit tout ſon pouvoir à irriter la colere du roy contre luy. De ſorte que la tréve expirée, le comte de Valois eut ordre d'entrer en Flandres, & de le pouſſer à bout.

1299. Il le pourſuivit ſi vivement, qu'ayant pris Dam & Dixmude ſur luy, il l'aſſiegea dans Gand avec toute ſa famille. Ce prince infortuné deſtitué de tout ſecours, & abandonné de ſes ſujets meſmes, fut conſeillé de ſe remettre entre ſes mains avec ſes deux fils. Le comte de Valois luy promit de bonne foy qu'il le meneroit à Paris pour traitter luy-meſme avec le roy, & l'aſſeura que ſi dans un an il ne pouvoit obtenir la paix, on le remettroit en liberté & au meſme endroit où on l'avoit pris. Mais le roy ne voulut avoir aucun eſgard à ce que ſon oncle avoit juré, il retint le Flamand & deux de ſes fils, & les ſepara en diverſes priſons.

Le comte de Valois ſe picquant de ce qu'on violoit la foy qu'il avoit donnée au Flamand, ou par quel-
1299. que autre motif d'ambition, ſortit hors du royaume, & paſſa en Italie, où le pape l'appelloit inſtamment depuis trois ans. Il y eſpouſa Catherine fille & heritiere de Baudoüin dernier empereur de Conſtantinople, & le pape luy donna cet empire, & le fit ſon vicaire ou lieutenant par tou-

tes les terres de l'egliſe, eſperant par ſon moyen conduire la grande entrepriſe de la guerre ſaincte qu'il rouloit tousjours dans ſa teſte. 1299.

Pour la troiſieſme fois la tréve fut prolongée entre les deux rois, en vertu dequoy les priſonniers furent mis en liberté de part & d'autre, & particulierement Jean de Bailleul roy d'Eſcoſſe. Il fut mené en Normandie, & laiſſé à la garde de quelques eveſques qui s'en voulurent bien charger.

L'empereur Albert ne pouvoit obtenir ſa confirmation de Boniface, & Philippe craignoit les audacieuſes entrepriſes de ce pape : pour cete cauſe, l'un & l'autre de ces princes voulant empeſcher qu'il ne ſe ſerviſt de leurs diviſions pour les ruiner, s'aboucherent enſemble à Vaucouleurs. Dans cete entreveuë ils renouvellerent les anciennes confederations de l'empire avec la France ; & pour s'unir plus eſtroitement, ils traitterent le mariage de Rodolphe fils d'Albert avec Blanche fille de Philippe. Il ne fut accomply que l'année ſuivante.

A la premiere année du quatorzieſme 1299.

siecle de l'Ere chreſtienne, le pape publia une indulgence generale ou relaxation des peines canoniques deuës aux pechez, pour tous ceux qui confeſſez & penitents, viſiteroient l'egliſe de S. Pierre & S. Paul à Rome, durant un certain nombre de jours. Depuis Clement VI. la reduiſit á 50. ans, & l'appella Jubilé. Urbain VI. à 33. & l'envoya par toute la chreſtienté.

Les ennemis de Boniface luy ont reproché qu'en cete ceremonie il parut tantoſt en habits pontificaux, tantoſt en habits imperiaux, faiſant porter deux glaives devant luy pour marquer ſa double puiſſance ſpirituelle & temporelle. Il l'avoit en effet, mais la derniere ſeulement ſur ſes terres. Toutefois il ne l'enténdoit pas de la ſorte; comme ſes actions & le ſixieſme livre des Decretales, où il advance hardiment qu'il n'y a qu'une ſeule puiſſance qui eſt l'Eccleſiaſtique, ne le monſtrent que trop.

Cete inſtitution du Jubilé ſemble tirer ſon origine des jeux ſeculiers. Les anciens Romains les celebroient de cent ans en cent ans; le paganiſme ayant eſté aboly, les peuples ne perdirent pas la couſtume de venir de tous coſtez

à Rome la premiere année de chaque siecle : mais sanctifiant cete profane solemnité, ils faisoient leurs devotions sur le tombeau des princes des Apostres. ✕

Plusieurs mettent en cete année le commencement de la redoutable Maison des Othomans, & disent que les Turcs ayant conquis beaucoup de pays sur les Grecs dans l'Asie, les diviserent en sept principautez, dont la province de Bithynie escheut par sort à Osman ou Othoman fils d'Ortogules, qui estoit en grande reputation de probité & de valeur parmy les siens. Ses successeurs ont devoré non seulement les autres six principautez, mais deplus l'empire de Grece, le royaume d'Egypte, & pris tant de terres sur les princes Chrestiens, qu'il est à craindre qu'a la fin ils n'engloutissent l'empire d'Occident. 1300.

Boniface estoit aheurté à l'expedition de la Terre-Saincte, & se persuadoit à l'exemple de ses predecesseurs avoir droict d'y obliger tous les princes chrestiens. Il envoya donc Bernard Saisset evesque de Pamiez vers Philippe, avec charge de l'exhorter à ce voyage, & de le semondre aussi de tenir parole au comte

de Flandres, en mettant sa fille en liberté. Il s'acquitta de sa charge en termes si hautains, & d'ailleurs on fit croire au roy, qu'il tenoit en plusieurs rencontres des discours si injurieux contre sa personne, & si factieux contre le repos de son Estat, qu'il donna ordre de l'arrester prisonnier.

Il estoit d'ailleurs fort eschauffé par les mauvais, & peutestre faux rapports de Guillaume de Nogaret : car il luy faisoit entendre, que lors qu'il avoit esté envoyé ambassadeur vers le pape pour luy donner part de son alliance avec l'empereur Albert, il avoit reconnu qu'il estoit fort mal disposé envers luy, qu'il avoit de mauvais desseins, & qu'il menoit une vie scandaleuse & tres-indigne d'un successeur des apostres.

1301. De son costé, Boniface despescha l'archidiacre de Narbonne luy commander de mettre l'eveſque de Pamiez en liberté, & luy signifier une Bulle qui portoit que le roy estoit sous sa correction pour les pechez qu'il commettoit dans l'administration du temporel, aussy bien que pour les autres ; Que la collation des benefices

fices ne luy appartenoit point, & que la regale estoit une usurpation. Par une autre Bulle il suspendit tous les privileges accordez par ses predecesseurs au roy, à ceux de sa maison, & à son conseil; ET par une troisiesme il ordonna à tous les prelats du royaume de se rendre à Rome pour remedier aux desordres de Philippe, & aux entrepriſes qu'il faisoit sur l'estat ecclesiastique.

Le roy à l'instance du clergé remit l'eveſque de Pamiez entre les 1300.
mains de l'Archeveſque de Narbonne son Metropolitain : mais il defendit aux prelats la sortie hors du royaume, & à tous ses sujets le transport de l'or & de l'argent. Et pour le poinct qu'il croyoit bleſſer sa souveraineté, il trouva bon de s'appuyer de l'autorité de tous les Estats de son royaume pour la soustenir. Les ayant donc assemblez dans Noſtre-Dame le dixieſme Avril de l'an 1301. ils declarerent qu'ils ne reconnoissoient autre superieur au temporel que luy : Le clergé escrivit au pape en cete conformité, comme la nobleſſe & le tiers- 1301.
estat aux cardinaux, qui dans leur re-

ponſe aſſeurerent que ce n'avoit jamais eſté l'intention du pape de s'attribuer cete ſuperiorité.

Pendant ces querelles il parut une prodigieuſe comete au ciel. Elle commença de ſe monſtrer pendant l'Automne vers les parties Occidentales, & dans le ſigne du Scorpion, lançant ſes rayons quelquefois du coſté de l'Orient, & quelquefois du coſté de l'Occident. Elle fut veuë ſeulement un mois.

Le comte d'Artois, Nogaret, Pierre Flote chancelier du roy, & les Colomnes que Boniface avoit deſpouïllez, proſcrits & empriſonnez, envenimoient les choſes de plus en plus. Pluſieurs neantmoins ſe ſcandaliſoient qu'on s'aheurtaſt ſi fort contre le pere commun des Chreſtiens; Ainſy il fut trouvé bon de ſouſtenir que Boniface ne l'eſtoit pas, & qu'en ſa perſonne on ne choquoit point le vicaire de JESUS-CHRIST, mais un meſchant homme qui s'eſtoit intrus dans la papauté

Le roy eſtant donc au Louvre, Nogaret en preſence de pluſieurs princes du ſang & eveſques, preſenta une requeſte le douzieſme jour

de Mars, l'accusant d'heresie, de si- 1301.
monie, de magie & autres crimes énormes, & demandant l'assistance du roy à ce qu'il fust assemblé un concile general pour delivrer l'eglise de cete oppression.

Le pape avoit despesché en France un cardinal nommé Jean le Moyne, natif du Dioceſe d'Amiens, habile homme & fort sçavant, sous pretexte de negocier quelque accommodement avec le roy : mais en effet pour sonder les dispositions du clergé en sa faveur. Ne les trouvant pas telles qu'il desiroit, & se voyant entouré de gents qui l'observoient, il se retira promptement. Mais Boniface mal satisfait des reponses que le roy fit à ses propositions, envoya une autre bulle qui le declaroit excommunié pour avoir empesché les prelats d'aller à Rome, leur deffendoit de l'admettre aux Sacrements ny à la Messe, leur commandoit de se rendre à Rome dans trois mois, & en adjournoit nommément quelques-uns sur peine de déposition.

Durant ces contrastes, Charles comte de Valois estoit passé en Sicile avec 1302.

une puiſſante armée, à deſſein de la reduire ſous l'obeïſſance de Charles le Boiteux ſon neveu. Il y fit ſi peu de progrez, qu'il trouva meilleur de negotier la paix entre les deux parties. Et en effet il y reüſſit mieux qu'á la guerre. Les conditions du traitté furent que Federic eſpouſeroit Eleonor fille du Boiteux, pour le dot de laquelle la Sicile luy demeureroit ſous le titre de royaume de Trinacrie : mais que s'il n'avoit point d'enfants d'elle, cete iſle retourneroit au Boiteux ou à ſes heritiers, en payant par eux cent mille onces d'or.

Avant ſon expedition en Sicile, il avoit eſté envoyé par le pape à Florence, pour calmer les factions dont cete republique eſtoit horriblement tourmentée. Durant cinq mois qu'il y demeura, ſes ſoins & ſon autorité ne purent empeſcher que les Guelfes & Noirs ne proſcrivißent les Blancs, qui la pluſpart eſtoient Gibelins, & ne ruinaſſent leurs maiſons. Dante Aligeri l'un des plus rares eſprits de ſon temps, qui eſtoit de la faction des Blancs, quoy que d'ailleurs il fuſt Guelfe, ſe trouva du nombre des bannis, & ne put jamais ſe faire rappeller. Il s'en prit au comte de

Valois qui n'avoit pas empeſché cete injure, & eſſaya de s'en venger ſur toute la maiſon de France, par un cruel trait de plume; qui ſans doute auroit fait impreſſion dans la poſterité, ſi elle n'avoit des preuves plus claires que le ſoleil qui diſſipent cete calomnie.

Il y a des autheurs qui rapportent à cete année 1302. *l'invention de la Bouſſole ou aiguille mariniere, par un certain Flavio natif de Melfe; Toutefois on en trouve des connoiſſances dans quelques autheurs bien avant ce temps-là, de ſorte qu'on ne peut tout au plus donner á ce Flavio que la gloire de l'avoir miſe en une plus grande perfection.* 1302.

Cete meſme année 1302. la Flandre ſe revolta & ſe perdit pour les François. Ces peuples irreconciliables ennemis de l'injuſtice & de l'oppreſſion, ne purent ſouffrir les violences & les impoſts dont leur jeune gouverneur Jacques de Chaſtillon les vexoit par les meſchants conſeils de Pierre Flote, homme violent & avare, auſſy eſtoit-il borgne. Ils appellerent donc pour leur chef Guillaume fils du comte de Juliers & d'une fille du comte Guy; du-

quel auſſy les fils puiſnez & ceux de Jean ſon frere, accoururent dans la comté d'Aloſt pour appuyer ce ſoûlevement.

Le feu commença à Malan, & s'alluma plus fort dans Bruges. La garniſon Françoiſe y ayant eſté maſſacrée, les villes de Furnes, Berghes, Bourbourg, Caſſel ſuivirent ce mouvement, & Guy comte de Namur l'un des fils du Flamand, mit le ſiege devant la citadelle de Courtray.

Le roy leva une grande armée pour chaſtier les rebelles, & en donna la conduite à Robert d'Artois. Ce prince marcha pour ſecourir Courtray avec dix mille chevaux & quarante mille hommes de pied; Les Flamands, quoy qu'ils fuſſent mal armez, & qu'ils n'euſſent ny nobleſſe ny cavalerie, oſerent l'attendre de pied ferme, ſe poſtant ſur l'autre bord d'un canal; La cavalerie Françoiſe qui ne l'appercevoit point, courant les charger ſans reconnoiſtre, ſe precipita dans ce gouffre de bourbe & s'y enfonça preſque toute. Aprés cela les Flamands ſe faiſant un pont des corps des hommes & des chevaux, alle-

rent attaquer leur infanterie sur l'autre bord, la deffirent entierement, & remporterent une pleine victoire. Il y perit plus de vingt mille François, du nombre desquels estoient Robert d'Artois, plus de vingt grands Seigneurs avec luy, Pierre Flote l'une des principales causes des maux de la France. Ce malheur arriva le neufiesme de Juin.

Pour se venger d'un si sanglant affront, le roy luy-mesme se mit aux champs avec plus de cent mille hommes : mais l'asseurance des Flamands, & l'advis que luy donna sa sœur reyne d'Angleterre, que s'il hazardoit une bataille, il seroit trahy par les siens, l'empescherent d'aller plus avant que Doüay, joint que les pluyes de l'Automne rendoient la marche tres-difficile.

Cete guerre fort fascheuse d'elle-mesme, l'eust esté bien davantage si l'Anglois s'en fust meslé, comme il le devoit aprés y avoir engagé les Flamands. Son alliance leur fut assez inutile, mais leur embarras servit fort à ses affaires: car aprés avoir prolongé la treve trois ou quatre fois avec les Fran- 1303.

çois, il la convertit enfin en une paix advantageuse pour luy. Elle fut concluë à Paris le 20. de May 1303. Le
1303. traitté portoit que Philippe luy rendroit tout ce qu'il avoit pris de la Guyenne, & luy donneroit des lettres d'investiture de cete duché. Reciproquement Jean de Bailleul fut mis en liberté : mais les Escossois le mesprisérent comme un homme de peu de valeur qui avoit deux fois ployé les genoux devant le roy d'Angleterre, & ne le reconnurent plus pour leur prince legitime ; Si bien qu'il demeura en France, où il acheva ses jours en homme privé. On ne marque point quel fut le sort de son fils Edoüard. Du reste quoyque les Anglois eussent entierement subjugué l'Escosse, il arriva neantmoins à quelques années de là que Robert fils de Robert Brus releva ce royaume qui sembloit esteint, & l'affranchit du joug de l'Angleterre.

Le courage des Flamands estant indomptable, leur vieux comte qui s'ennuyoit de sa prison, obtint une tréve par le moyen d'Amé comte de Savoye ; pendant laquelle on luy per-

mit, laissant ses fils en ostage, d'aller vers les villes de Flandres pour essayer de les reduire à la volonté du roy.

La mesme année le roy ayant advis qu'il se couvoit de dangereuses factions en Languedoc & en Guyenne, fit un voyage en ces provinces, où il visita & caressa fort les villes & la Noblesse. Au retour Guy de Lusignan comte d'Angoulesme & seigneur de Cognac n'ayant point d'enfants, luy resigna ses terres au grand prejudice de trois sœurs qu'il avoit. Le roy pour les desdommager en quelque façon, leur donna je ne sçay quels autres petits fiefs dans l'Angoulmois. 1303.

Vers ce temps-là, la reyne Jeanne sa femme heritiere de Navarre, Champagne & Brie, bastit & fonda dans l'Université de Paris ce fameux college qui porte le nom de Navarre, & qui a esté jusqu'à cete heure le berceau de la plus illustre noblesse Françoise. Elle mourut sur la fin de la mesme année.

Le comte Guy n'ayant pû rien gagner sur les Flamands, le roy resolut de les faire ployer par force. Il 1304.

assembla la plus grande armée qu'on eust veu de long-temps, & se mit à la teste Il y avoit des François, des Allemands, des Espagnols, des Italiens, & mesme un grand nombre de Juifs. En mesme temps il en avoit aussy une sur mer, qui estoit commandée par ce fameux Roger de Lauria. Celle-cy gagna une sanglante bataille contre Philippe l'un des fils du Flamand qui assiegeoit Ziriczée sur Jean comte de Hainaut & de Hollande, à qui par ce moyen la Zelan-
1304. de demeura. Le roy peu aprés en remporta une autre par terre à Monts en Puelle entre l'Isle & Douay le 18. d'Aoust, mais sa personne y courut une tres-grande risque : ces feroces rebelles pour avoir leur revanche de ce qu'il les avoit battus le matin dans leurs retranchements en sortirent sur le soir & percerent de furie jusqu'à son pavillon, mais enfin il fut tué plus de 25000. hommes des leurs.

Pour tous ces eschecs ils ne se rebuterent point : mais ayant fermé les boutiques de leurs villes, & mis sur pied soixante mille combattants,
1304. ils se presenterent devant l'Isle qu'il

tenoit assiegée, demandant la paix ou la bataille. Cete furieuse resolution leur obtint la paix. Les conditions furent telles, Qu'ils jouïroient de leur liberté, biens, privileges & forteresses; Que le comte seroit remis en sa comté, horsmis aux terres de deçà la riviere de Lis, lesquelles demeureroient au roy, comme aussy les villes de l'Isle & Doüay, jusqu'à ce que le comte fust entierement d'accord avec luy, & que les Flamands eussent payé la somme de 800000. livres. 1304.

Les prisonniers mis en liberté, le comte Guy alla visiter son pays & ses enfants. A quelque mois de là estant revenu à Compiegne de bonne foy, comme il l'avoit promis, pour achever le traitté, il y mourut peu de jours aprés, aagé de 80. ans. Son fils aisné nommé Robert de Betune luy succeda en sa comté.

L'année precedente avant que de faire cete expedition, le roy Philippe avoit pensé à se prémunir contre les Bulles de Boniface; Et pour ce sujet il avoit convoqué une seconde assemblée generale de ses sujets à Paris. Les comtes Guy de Sainct Pol, 1303.

1303. Jean de Dreux & Guillaume Dupleſſis ſeigneur de Vezenobre, y accuſerent le pape d'hereſie, & de pluſieurs cas, ſi horribles qu'un Chreſtien ne peut pas les nommer, bien loin de les croire. Dupleſſis offrit de le pourſuivre pardevant le concile, adherant à l'appel interjetté cy-devant par Nogaret, & ſe mettant ſous la protection du concile & des apoſtres ſainct Pierre & ſainct Paul. Le roy promit de procurer la convocation du concile, & en cas que Boniface vinſt à proceder contre luy, forma ſon appel comme avoit fait Dupleſſis.

De plus craignant que ſes peuples trop foulez d'impoſts, & malcontents du gouvernement de ſes miniſtres, ne vinſſent à luy manquer au beſoin, il trouva à propos pour prevenir tous les remuëments & factions qui ſe pourroient faire en faveur de ce grand nom de pape, de tirer des lettres de toutes les provinces, villes, corps, communautez, egliſes, maiſons religieuſes, prelats & ſeigneurs de ſon royaume, par leſquelles ils approuvoient ſa reſolution, & ſe joignoient à luy.

Durant ces procedures, Nogaret estoit allé en Italie afin de se saisir de la personne de Boniface, sous pretexte de l'amener de gré ou de force au concile. Le pape s'estoit retiré dans Anagnia ville de sa naissance, où il se croyoit plus en seureté qu'à Rome; ET là il devoit le jour de la Nativité de Nostre-Dame publier une bulle, par laquelle il excommunioit le roy, dispensoit ses sujets de son obeïssance, & donnoit son royaume au premier occupant. Il l'avoit desja offert a l'empereur Albert, & pour l'y engager avoit confirmé son election. 1303.

Mais la veille, Nogaret qui se tenoit caché en un chasteau là-auprés, se faisant assister de quelques gentilshommes du pays, Gibellins de faction, & d'ailleurs ennemis de Boniface, de Sciarra Colomne, & de 200. chevaux des troupes que Charles de Valois avoit laissées en Toscane, entra dans Anagnia, dont il avoit gagné le peuple, & ayant forcé son palais se saisit de luy. Ce qui ne se fit pas sans des outrages de paroles, & de fait contre sa personne, & sans que ses tresors, qui 1303.

1313. estoient immenses, & les maisons de trois ou quatre cardinaux, ne fussent pillées. Quelques auteurs ont escrit que Sciarra luy donna un soufflet, & que luy voyant Nogaret luy reprocha courageusement que son pere avoit esté bruslé comme heretique patarin.

Le quatrieſme jour le peuple d'Anagnia se repentant de sa lascheté, chassa les François & leurs troupes de la ville. Le pape estant ainsi en liberté se retira dans Rome ; mais là cet esprit superbe outré de l'affront qu'il avoit souffert, fut attaqué d'une fiévre chaude, dont il mourut le 12. jour d'Octobre.

Nicolas, cardinal d'Ostie de l'ordre des Freres Prescheurs, fut eleu par les cardinaux le vingt-deuxieſme de Novembre ; il s'appella Benedict XI. Celuy-là intimidé par le malheur de son predeſſeur, traitta les choses plus
1303. doucement. Il receut honorablement les ambassadeurs du roy, sans vouloir pourtant admettre à l'audience Nogaret qui en estoit un, & envoya trois bulles qui annulloient toutes celles de Boniface, & remettoient toutes choses en pareil estat qu'auparavant. Il re-

voqua meſme les condamnations contre les Colomnes, horſmis qu'il ne reſtablit pas dans la dignité de cardinal les deux qui en avoient eſté dégradez: mais il proceda rigoureuſement contre Nogaret & tous ceux qui avoient aſſiſté à la capture de Boniface, & au vol des treſors de l'egliſe.

Il mourut le huictieſme mois de ſon pontificat le ſeptiéme jour de Juillet de l'an 1304. Les deux factions des cardinaux, dont les uns eſtoient François, les autres Italiens & amis du pape, furent prés d'onze mois dans le conclave à Perouſe, avant que de ſe pouvoir accorder; A la fin les Italiens en nommerent un François, c'eſtoit Bertrand Got * archeveſque de Bourdeaux qu'ils ſçavoient eſtre fort ennemy du roy, & d'ailleurs ſujet de l'Anglois. Les François avant que d'y conſentir en donnerent promptement advis au roy, qui eſtoit pour lors en Poitou. L'ayant donc mandé ſecretement, & s'eſtant abouché avec luy en un bois prés de ſainct Jean d'Angely, il luy declara qu'il eſtoit en ſon pouvoir de 1304.

* Ou de Got, de Gout *de Agatis.* Il eſtoit fils de Beraud Seigneur de Villandrand prés de Bourdeaux.

1304. le faire pape, moyennant six choses qu'il desiroit de luy, dont il luy en dit cinq, & reserva de luy declarer la sixiesme en temps & lieu. L'archevesque ambitieux & vain, se jetta à genoux devant luy, & promit tout, pour acheter cete suprême puissance. Par ce moyen il fut eleu estant absent le cinquiesme jour de l'an
1305. 1305.

Au lieu d'aller en Italie, comme les cardinaux l'en supplioient, il les manda à Lyon pour assister à son couronnement qui s'y fit le quatorziesme de Novembre. Le roy, son frere Charles, grand nombre de princes, de seigneurs, & une infinité de peuple se trouverent à cete ceremonie. Le roy ayant durant quelques pas tenu les renes de la mule du pape, laissa aprés faire cet office à son frere Charles, & à Jean duc de Bretagne, pour se mettre à cheval & marcher à costé du sainct Pere. Durant la marche une vieille muraille trop chargée de monde s'escroula, & par sa chûte, accabla le duc de Bretagne & un frere du pape, blessa Charles grievement, le roy assez legerement,

& abattit la Tiare de dessus la teste du S. Pere. Presage des malheurs que la translation du sainct siege en France devoit causer à ce royaume, à toute la chrestienté, & à la papauté mesme; car par ce moyen elle se soumettoit à la discretion de la puissance seculiere. 1305.

Au partir de Lyon, le pape retourna à Bourdeaux où il sejourna tout l'an 1306. Il passa l'année suivante à Poitiers. Puis l'an 1308. afin de s'exempter des importunitez de la cour de France, il porta son siege dans la ville d'Avignon, qui estoit à Charles roy de Sicile son vassal. 1306. & suiv.

Le sejour de la cour Romaine en France y a introduit ou fort augmenté trois grands desordres, la simonie fille du luxe & de l'impieté, la chicane exercice de gratte-papiers & gents oyseux, tels qu'estoient une infinité de clercs faineants qui suivoient cete cour; Et un autre execrable déreglement à qui la nature ne sçauroit donner de nom. ✠

Pour satisfaire à ses promesses, Clement continua l'absolution que Benoist avoit donnée au roy, restablit les Colomnes dans le cardinalat, 1306.

fit une promotion de dix autres cardinaux, dont il y en avoit neuf de François, & expliqua ou revoqua toutes les bulles de Boniface qui blessoient l'autorité du roy.

1307. Nogaret & les autres gents du conseil du roy, par le desespoir où ils estoient de pouvoir jamais obtenir leur absolution, poursuivoient avec grand'chaleur l'accusation contre Boniface; & le roy pressoit Clement de condamner sa memoire & de faire brusler son corps, ne croyant pas se pouvoir autrement descharger de ses censures & de ses reproches. Mais Clement pour eluder cette poursuite, en remit la decision à un concile general, qui fut assigné à trois ans delà à Vienne en Dauphiné: et cependant il se fit diverses procedures & instructions pour cete affaire. Il en a esté donné un gros volume au public: où parmy beaucoup de veritez il paroist aussy de l'animosité, & mesme des contradictions: car entre les tesmoins il y en a qui accusent Boniface d'atheisme, & d'autres de magie.

1308. Les Juifs estoient tousjours l'e-

xecration des Chreſtiens, particulierement du peuple, à cauſe qu'ils l'eſcorchoient par leurs cruelles uſures, & par les exactions des nouveaux impoſts dont ils eſtoient les inventeurs & les traittants. Auſſy en revanche eſtoient-ils ſujets à toutes ſortes d'inſultes ; Dans les ſeditions, dans les croiſades, on ſe jettoit tousjours ſur eux ; ET on les accuſoit à toute heure, ou d'avoir fait outrage à la ſaincte Hoſtie, ou d'avoir crucifié des enfants le Vendredy-Saint, ou d'avoir maltraitté quelque Image de Noſtre-Seigneur ou de la Vierge ; ET s'ils ſe tiroient des mains des Juges, ils ne ſe ſauvoient pas de la fureur de la populace. Les princes meſme aprés s'eſtre ſervis de ces maudits inſtruments, leur faiſoient rendre gorge, & les chaſſoient ſouvent de leurs terres, afin d'avoir de l'argent pour les rappeller. Cete année ils furent arreſtez par toute la France le vingt-deuxieſme de Juillet, bannis du royaume, & leurs biens confiſquez Fut-ce zele ou avarice ? 1308.

Le roy avoit des Miniſtres durs, impitoyables, & acharnez à tirer le 1306.

dernier denier. Le plus puissant de tous estoit Enguerrand le Portier seigneur de Marigny, qui en faisant venir de grandes levées de deniers à son maistre n'oublioit pas aussy de remplir ses coffres, & de mettre dans sa famille beaucoup plus de terres, de charges & de benefices, que n'en doit prendre un serviteur fidelle & desintereſſé. Ainsy les peuples avoient à souffrir beaucoup.

L'un de leurs plus grands maux fut l'imposition du centiesme denier, puis du cinquantiesme sur toutes les marchandises, & du cinquiesme sur tous les meubles & immeubles de ses sujets, tant laïques qu'ecclesiastiques. Le changement des monnoyes ne fut pas moins fascheux; On les avoit fait fort foibles, de bas aloy & de trop haute valeur: on les voulut rabaisser; la perte y estoit grande, le peuple de Paris s'en mutina, pilla & demolit la maison d'Estienne Barbet maistre de la monnoye, delà il courut au temple où le roy estoit logé, & y commit cent insolences: mais la sedition passée, il en fut pendu un grand nombre en divers endroits.

Les Templiers furent fort notez pour avoir contribué à cette mutinerie, & jetté parmy le peuple des paroles offensives contre la personne du roy ; on croyoit qu'ils estoient piquez de ce qu'ayant beaucoup d'argent, ils perdoient beaucoup à ce rabais, & de ce que le clergé dans les decimes qu'on l'obligeoit de payer, les avoit taxez nonobstant leurs privileges. Il y a apparence que le roy qui n'oublioit jamais les offenses, garda le souvenir de celle-là dans son ame, & que ce fut un des motifs qui le porta à s'en venger sur tout l'Ordre. 1306. & suiv.

En achevant la paix des Flamands, il y fut changé ou adjousté plusieurs conditions. Entre autres il fut dit que le roy pouvoit bannir trois mille des plus factieux ; Que les villes de Gand, Bruges, Ipre, l'Isle & Doüay, seroient desmantelées, & que si le pays en general, ou quelque particulier offensoit le roy ou ses officiers, il seroit aussy-tost foudroyé des censures ecclesiastiques.

L'année suivante Louys Hutin fils aisné du roy, visita son royaume de 1308.

Navarre qui luy estoit escheu par la mort de sa mere, & fut sacré à Pampelonne le 5. de Juin. Avant que de s'en revenir il enleva les deux chefs de factions qui avoient troublé la Navarre, c'estoit Fortunio Almoraruid & Martin Ximenes de Aybar.

1307. & suiv. On vit bien-tost l'effet de la promesse secrete que le pape Clement avoit faite au roy pour le venger des Templiers. Les trop grandes richesses de ces chevaliers, leur orgueil insupportable, leur conduite avare & choquante envers les princes & seigneurs qui passoient en la Terre-Saincte, le mespris qu'ils faisoient des puissances temporelles & spirituelles, par dessus tout cela leurs dissolutions & libertinages, les avoient rendus fort odieux, & donnoient un specieux pretexte à la resolution que le roy avoit prise de les exterminer.

1307. Donc sur la denonciation de deux scelerats d'entre-eux que la grandeur de leurs crimes, ou l'asseurance de l'impunité & l'espoir de la recompense poussoient à cela, le roy du consentement du pape avec lequel il s'estoit nouvellement abouché à Poi-

tiers, les fit tous arreſter en un meſme jour 12e d'Octobre de l'an 1307. par tout le royaume, ſaiſit leurs biens, & s'empara du Temple à Paris, & de tous leurs treſors & papiers. Le roy Charles de Naples fit la meſme choſe en Provence pour luy complaire. On enferma ceux qui furent pris en France dans le chaſteau de Melun, & on en donna la garde & le gouvernement au confeſſeur du roy; ſans doute pour mieux meſnager leurs depoſitions par ſon moyen & pour rendre teſmoignage au public de leurs crimes. 1307. &ſuiv.

Le grand maiſtre, il s'appelloit Jacques de Molay, Bourguignon de naiſſance ayant eſté mandé, par des lettres du pape, de l'iſle de Chypre où il faiſoit vaillamment la guerre aux Turcs, ſe preſenta à Paris avec ſoixante chevaliers de ſon ordre, deſquels eſtoit Guy frere du Dauphin de Viennois, Hugues de Peralde & un autre des principaux officiers. On les arreſta tous à la fois, & on leur fit auſſy-toſt leur procés, horſmis aux trois que j'ay nommez, dont le pape voulut ſe reſerver le jugement.

Il en fut bruſlé pour une fois cinquante-ſept tout vifs & à petit feu, & une autre cinquante-neuf : mais ils denierent à la mort tout ce qu'ils avoient confeſſé dans les tourments. On ſe ſervit de grandes & extraordinaires précautions pour perſuader la juſtice de ces terribles jugements, on les obligea de confeſſer les crimes dont on les chargeoit, non ſeulement devant leurs juges, mais encore devant les plus conſiderables de la nobleſſe & de la bourgeoiſie, qu'on invita de ſe trouver à leur interrogation. Et l'on deſira meſme que l'Univerſité fiſt une celebre aſſemblée pour les condamner.

1307. & ſuiv.

Sans doute qu'ils eſtoient coupables de pluſieurs crimes énormes, mais non pas peut-eſtre de tous les cas (je ne ſçay s'il faut dire horribles ou ridicules) qu'on leur impoſoit. Cependant à l'inſtance du roy Philippe, les chevaliers de cet ordre furent auſſy arreſtez par tous les autres Eſtats de la chreſtienté & fort mal traittez, non pourtant en pluſieurs endroits juſqu'à la mort. Cete pourſuite dura juſqu'à l'an 1314. Cependant

pendant les deux scelerats qui s'estant rendus leurs denonciateurs se promenoient la teste levée par le royaume. Mais le ciel ne les souffrit pas long-temps sur terre ; l'un des deux fut pendu pour un nouveau crime qu'il commit depuis son absolution ; & l'autre assassiné par ses ennemis.

Comme le roy Edoüard I. alloit faire la guerre à Robert de Brus qui disputoit la couronne d'Escosse, il mourut sur les confins de ce royaume. Son fils aisné Edoüard II. luy succeda, mais il ne fut semblable ny à son pere ny à son fils. Car se laissant vilainement gouverner à son favory Pierre Gaverston, puis aux deux Spensers, il causa de grands troubles & soulevements dans son Estat. 1307.

Cete année vit tracer les premiers lineaments de l'alliance Helvetique dans une genereuse conspiration des trois Cantons d'Uris, Schuits & Undervald, contre les oppressions des lieutenants de la maison d'Austriche, qui possedoit la duché de Soüaube. Mais ce fut seulement l'an 1315. *qu'ils en redigerent* 1307.

les conditions par escrit, & qu'ils les firent confirmer par l'empereur Louys de Baviere.

1308. L'an 1308. le 1. jour de May l'empereur Albert fut tué prés de Rinfeld au dessous de l'ancien chasteau de Habsbourg, par la conspiration de Jean fils de Rodolphe duc de Soüaube, dont il detenoit les terres. Le roy Philippe pressoit fort le pape de faire tomber l'empire à Charles comte de Valois: mais le pape redoutant le trop grand accroissement de la maison de France, manda aux electeurs de se haster d'eslire empereur quelque prince de leur nation: tellement qu'ils nommerent Henry comte de Luxembourg, qui fut le huitiesme du nom.

EMP P. toûjours ANDRONIC & HENRY VIII. R. 5. ans.

1308. *Le sixiesme de May de l'année suivante, Charles le Boiteux roy de Sicile fort malheureux en guerre, mais tres-illustre en paix, & fort aimé de ses peuples, ce qui est la souveraine gloire d'un prince, acheva sa vie & son regne dans sa ville de Naples. Il avoit eu neuf fils. L'aisné se nommoit Charles Martel, le second Louys, & le troisiesme Robert. Le premier fut roy de Hongrie, à cause de Marie sa mere*

fille du roy Estienne IV. mais il estoit mort avant son pere, ayant laissé un fils, qu'on nommoit Carobert, successeur de son royaume. Le second fut 1309.
eveſque de Toulouze.

Pour le troiſieſme qui eſtoit Robert, il ſe meut une grande queſtion entre luy & Carobert, ſçavoir lequel eſtoit preferable dans la ſucceſſion de Charles le Boiteux, ou le fils de l'aiſné ou l'oncle, & ſi le fils repreſentoit le pere pour ſucceder à ſon ayeul. Les juriſconſultes de ces temps-la, & le pape meſme (autant par des motifs du bien public que par des raiſons de Droit) conclurent pour le neveu; Le pape l'admit à l'hommage, l'inveſtit & le couronna dans Avignon le premier Dimanche du mois d'Aouſt de l'an 1328.

Remarquez pour la ſuite que Carobert eut deux fils, Louys & André; Que Louys fut roy de Hongrie aprés ſon pere, & de Pologne par ſa femme Elizabeth fille de Ladiſlas, & qu'André eſpouſa à ſon malheur, Jeanne I. reyne de Sicile fille de Charles duc de Calabre, qui eſtoit fils du roy Robert. Comme auſſy que Louys eut deux filles, Marie reyne de Hongrie

qui eſpouſa Sigiſmond duc de Luxembourg depuis eleu empereur ; & Heduige reyne de Pologne qui fut mariée à Jagellon Grand duc de Lithuanie, dans la maiſon duquel ce royaume eſt demeuré juſqu'á l'an 1572.

1310. Le concile de Vienne approchant, le pape afin d'obvier à la pourſuite obſtinée que faiſoient les gents du roy contre la memoire de Boniface, donna toutes les bulles qu'on pouvoit deſirer pour la juſtification du roy & de ſes officiers. Meſme, de crainte que Nogaret ne rallumaſt la querelle, il luy accorda l'abſolution: mais à condition qu'il fiſt certains pelerinages & qu'il paſſaſt en Terre-Saincte pour n'en revenir jamais. Il mourut avant que d'avoir obey à cete ſentence.

1310. Les Chevaliers de ſainct Jean de Jeruſalem s'eſtoient retirez dans l'Iſle de Chypre aprés la priſe d'Acre ; S'y voyant mal-traittez par le roy de cete iſle, ils chercherent un autre eſtabliſſement, & s'en acquirent un par la priſe de la ville de Rhodes & de cinq autres iſles voiſines. Ils la gagnerent ſur les Turcs aprés deux ans

de siege ; les Turcs l'avoient ostée aux Sarrasins, & les Sarrasins à l'empire de Grece.

Un an aprés les Turcs firent de grands efforts pour la reprendre : mais les chevaliers s'y maintinrent vaillemment avec l'ayde du comte de Savoye, on l'appelloit Amé V. qui en remporta le surnom de *Grand*, & le conserva depuis par plusieurs autres genereuses actions. On peut bien avoir appliqué à celle-là la Devise ou Symbole F. E. R. T. que ses successeurs retiennent encore aujourd'huy, & faire dire à ces quatre lettres FORTITUDO EJUS RHODUM TENUIT : mais il est certain que les princes de cete maison la portoient long-temps auparavant. 1311.

Le concile general fut ouvert à Vienne le premier jour d'Octobre de l'an 1311. le pape declarant que c'estoit pour le procés des Templiers, pour le recouvrement de la Terre-Saincte, pour la reformation des mœurs & de la discipline, & pour l'extirpation des heresies. Philippe s'y rendit l'année suivante vers la my-Caresme avec une superbe suite de 1311.

princes & de seigneurs, assista à l'ouverture de la seconde Session, & prit seance à la droite du pape, mais sur un siege plus bas. L'Ordre des Templiers y fut condamné & esteint, ses biens laissez en la disposition du pape qui en donna une partie aux chevaliers de sainct Jean. Le roy les mit
1312. en possession du Temple à Paris, & de plusieurs terres l'an 1312. moyennant quelques sommes de deniers qu'ils luy fournirent. L'Ordre des Begards & Begardes fut aussy aboly par le concile. C'estoit une sorte de moines qui faisoient profession de pauvreté, mais non pas d'abstinence ny de celibat, & qui d'ailleurs estoient accusez de beaucoup d'erreurs.

Pour le poinct le plus important, qui estoit le procez contre la memoire de Boniface, le roy, quoy que là present, n'en eut pas la satisfaction qu'il desiroit. Car il fut prononcé que ce pape avoit tousjours esté bon-catholique ; on ne parla point des autres crimes. Trois fameux docteurs ; l'un en Theologie, l'autre en Droit-Civil, & l'autre en Droit-Canon, le démonstrerent au roy par

plusieurs raisons. Il se trouva mesme deux chevaliers Catalans qui le soustindrent en jettant leur gage de bataille ; ET personne ne le releva ; car il est plus aisé d'estre violent que d'estre vaillant. Du reste le pape & les cardinaux firent un decret portant, qu'il ne seroit jamais rien reproché au roy de tout ce qui avoit esté fait contre Boniface. 1311.

La ville de Lyon avoit long-temps relevé des rois d'Arles, qui en avoient donné la seigneurie temporelle à l'archevesque : mais depuis les rois de France profitant de la foiblesse & de l'esloignement des empereurs rois d'Arles, avoient peu à peu tiré à eux la protection, puis la souveraineté de cete ville. Or pendant les guerres d'entre la Savoye & le Dauphiné, les Bourgeois craignant d'estre pillez, avoient eu recours à Philippe qui leur avoit donné un gardiateur ; lequel estant entré dans leur ville, contre ce qui avoit esté arresté, l'archevesque esmût le peuple pour le chasser. Le prince Louys Hutin y estant allé avec une armée, l'amena prisonnier ; ET il ne pût jamais estre delivré 1312.

qu'en cedant la juriſdiction temporelle au roy; pour laquelle le pape luy moyenna quelque recompenſe. Mais depuis Philipe le Long la luy rendit entierement.

1312. *L'empereur Henry qui eſtoit paſſé en Italie dés l'an* 1310. *penſant y reſtablir la dignité de l'Empire, y trouva tant de contraſtes de la part des Guelfes, des grandes villes, & de Robert roy de Naples, qu'il y perit auſſy bien que ſes predeceſſeurs. Il mourut le vingt-quatriéme d'Aouſt dans le territoire de Sienne, ayant eſté empoiſonné, comme l'on diſoit, en communiant, par un moine Dominicain Florentin, qui meſla quelque liqueur mortelle dans le calice.*

VACANCE de l'Empire d'Occident un an.

Le pape Clement ayant à l'exemple de ſes predeceſſeurs, publié une croiſade par toute la chreſtienté, afin
1313. de reconquerir la Terre-Saincte, le roy aſſembla un grand parlement de tous les princes & ſeigneurs de ſon royaume dans la ville de Paris. Edoüard II. roy d'Angleterre s'y trouva, comme ſon vaſſal, & fut receu comme ſon gendre. Dans cete aſſemblée ſolemnelle, Philippe fit

ſes trois fils chevaliers, avec les magnificences accouſtumées en ce temps là, dont l'une eſtoit que l'on donnoit des robes neuves à tous les Grands, aux dames, aux chevaliers, aux Bannerets & eſcuyers, à tous les officiers du roy, & aux gents des Comptes. Cete ceremonie achevée, il prit la croix, ſes fils enſuite, puis un nombre incroyable de ſeigneurs imiterent ſon exemple. En cette occaſion deſirant monſtrer aux eſtrangers par un petit eſchantillon, quelles pouvoient eſtre les forces de ſon Royaume, il fit mettre les habitants de ſa ville de Paris en armes, & il ſe trouva qu'ils eſtoient trente mille hommes de pied, & vingt mille chevaux bien armez.

Robert comte de Flandres redemandoit hautement ſes villes de l'Iſle, Doüay & Orchies, ſouſtenant qu'il en avoit payé le rachapt à Enguerrand de Marigny, qui gouvernoit abſolument le roy & le royaume. Les Flamands refuſoient auſſy de demanteler leurs villes, & de payer ny le principal ny les intereſts des ſommes qu'ils devoient au roy; 1313.

Il falut donc leur recommencer la guerre.

1313. Pour subvenir aux frais, le roy convoqua les notables des trois Estats de son royaume à Paris dans la grand'-sale du palais. Là estant sur un theatre fort elevé, où il fit asseoir les deputez du clergé & de la noblesse, ceux du tiers-ordre estant assis en bas, Enguerrand de Marigny expliqua ses intentions, & ayant remonstré les besoins de l'Estat demanda un secours present. Les deputez se laissant gagner à ses belles paroles, luy accorderent par la bouche d'Estienne Barbete, un impost de six deniers pour livre. Mais toutes les villes de Picardie & de Normandie s'y opposerent fortement, & tout le reste appella la justice du ciel sur la teste de Marigny auteur de toutes ces desolations; Ces cris ne toucherent point une ame si dure; au contraire il aggrava encore le mal par une nouvelle fabrication de méchante monnoye d'or & d'argent.

Aprés tout, il n'y eut que luy & les financiers qui en eurent le profit: Car comme il avoit assez fait son

compte, sur les frais de cet armement, lors que le roy eut passé la riviere de Lis, & que les armées furent 1314.
en presence, il embrassa l'entremise des legats du pape qui proposoit un accommodement, & porta le roy à une tréve peu honorable pour la France. Ainsy cete grande levée de bouclier qui eust dû conquerir toute la Flandre, s'en alla aussi-tost en fumée.

Cete honte de Philippe fut suivie d'une bien plus grande. Toutes les femmes de ses trois fils, Marguerite, Jeanne & Blanche furent accusées d'adultere. La premiere, femme de Louys Hutin, & la troisiesme de Charles, estant convaincuës de ce vilain crime avec Philippe & Gautier de Launoy, freres & gentilshommes Normands, furent par arrest du Parlement, le roy y seant, confinées au Chasteau-Gaillard d'Andely; Et les deux galands escorchez tout vifs, traisnez dans la prairie de Maubuisson nouvellement fauchée, mutilez des parties qui avoient peché & puis décolez, & leurs corps pendus par sous les aisselles au gibet. Margueri-

te la plus criminelle des trois perit en prison; Blanche fut repudiée sept ans aprés sous pretexte de parenté.
1313. Pour Jeanne qui estoit femme de Philippe le Long, aprés qu'elle eut aussy esté enfermée prés d'un an, son mary voulut bien la reconnoistre pour innocente, & la reprit avec luy; Plus heureux ou du moins plus sage que ses deux freres.

Il y avoit plus de cinq ans que Molay grand maistre des Templiers, & ses trois Compagnons estoient en prison. Ils avoient confessé tous les crimes qu'on leur imputoit, dans l'esperance d'obtenir leur liberté aux despens de leur honneur, mais comme ils virent qu'on les detenoit tousjours prisonniers; Molay, & le frere du Dauphin, se retracterent; Aussy furent-ils brûlez tout vifs l'onziesme du mois de Mars dans l'isle du palais. Molay persuada à tout le monde par sa merveilleuse constance qu'il estoit innocent. On conte, mais sans nulle autre preuve que celle de l'evenement, qu'il adjourna le pape à comparoir devant Dieu dans les quarante jours, & le roy dans l'an-

née. En effet ils ne passerent pas ce terme.

Pour le pape, estant tourmenté de fascheuses & cruelles maladies, il mourut à Roquemaure sur le Rhosne, comme il s'en retournoit en son pays natal pour prendre l'air. Par son testament il ordonna que son corps fust porté dans l'eglise d'Uzest, c'est un bourg au diocese de Basas. Les cardinaux s'assemblerent à Carpentras pour en elire un autre : mais aprés quatre mois, ne pouvant s'accorder & s'ennuyant d'estre enfermez, ils mirent le feu dans le conclave, & se retirerent de costé & d'autre. Ainsy le siege demeura vacant deux ans & trois mois. 1314.

L'Empire le fut aussy quelque temps aprés la mort de Henry VIII. puis il tomba dans un dangereux schisme, une partie des electeurs ayant donné leurs voix a Louys comte Palatin de Baviere, & l'autre à Federic le Bel duc d'Austriche. EMPP. toûjours ANDR. & LOVYS DE BAVIERE R. 33. ans. FEDERIC D'AVSTRICHE son competiteur.

Il s'estoit plus levé de deniers extraordinaires durant ce regne seul que dans tous les autres precedents, & neantmoins parce qu'on avoit fait entreprendre au roy des choses au dessus des forces de son Estat ; & 1314.

que d'ailleurs estant enveloppé par ceux qui manioient ses finances, il leur en laissoit prendre leur bonne
1314. part en recompense de ce qu'ils donnoient les moyens de faire ces exactions : Ses coffres estoient comme le tonneau de Danaé où l'on versoit sans cesse, & qui ne se rempliſſoit jamais. Ainsy c'estoit tousjours à recommencer, un impost en attiroit un autre nouveau & plus grand. Cete année on voulut doubler les subsides, & y comprendre la noblesse & le clergé, qui d'ailleurs se croyoient extremement lesez de ce que le roy énervoit leurs justices, & tiroit à soy tous les advantages que jusques-là ils avoient eu droit de tirer de leurs sujets. Ils luy en firent souvent de tres-humbles remonstrances: mais comme ils virent qu'elles estoient inutiles, ils resolurent de passer aux effets, & commencerent à former de dangereuses ligues, non seulement dans chaque province, mais de toutes ensemble, pour la deffense, disoient-ils, de leurs droits & de leur liberté. La premiere se brassa en Bourgongne & servit de mo-

delle à toutes les autres. Tous les seigneurs & gentilshommes, les evesques, les chapitres, les abbez, & les deputez des villes & communes 1314.
la signerent, promirent de se secourir mutuellement, de ne se disjoindre jamais, nommerent deux jurez ou capitaines pour garder l'entrée du pays, six autres pour ordonner quand il seroit besoin de s'assembler en armes, ou en conseil, deux seigneurs pour juges souverains & un par dessus s'ils ne pouvoient s'accorder pour vuider les differends qui pourroient survenir dans ces assemblées, comme aussy tous les procez, soit de meubles, soit d'heritages. A l'exemple & à la sollicitation des Bourguignons ceux de Champagne, de Nivernois, de Vermandois, de Beauvoisis & des contrées voisines suivirent aux mesmes conditions pour tous leurs hoirs & successeurs, & nommerent douze chevaliers de part & d'autre pour en estre comme les gardiens, protestant qu'ils vouloient garder les feautez, hommages & devoirs au roy & aux autres leurs seigneurs, & ne se point départir de

l'obeïſſance envers leur ſouverain.

Enfin l'incendie des factions embraſant tout le royaume & environnant
1314. de meſme de tous coſtez la ville de Paris qui de ſoy n'eſtoit pas trop bien diſpoſée & tres-puiſſante, tout tendoit à un ſouſlevement general ; et le roy ſe voyoit à la veille ou d'eſtre obligé à ſubjuguer ſon royaume comme un pays ennemy, ou à ſouffrir la reſtriction de ſon autorité, & de revoquer tout ce qu'il avoit fait pour l'eſtendre. Alors il reconnut que ſon miniſtre Enguerrand l'avoit engagé à pouſſer les choſes trop avant. L'embarras du preſent, la crainte de l'avenir, qui de jour en jour luy paroiſſoit plus grande par les mauvaiſes nouvelles qu'il recevoit des provinces, luy cauſoient à toute heure des alarmes & des chagrins. Sur cela il tomba malade, ſoit de faſcherie, ſoit de quelque indiposition naturelle, ou bien d'une cheute de cheval comme il picquoit ardemment aprés un liévre, ou de quelque autre cauſe plus cachée & plus meſchante;
✠ Il mourut le 30e jour d'Octobre dans la quarante-huitieſme année de ſon

aage, & la vingt-troiſieſme de ſon regne.

Fontaine-bleau qui avoit eſté le lieu de ſa naiſſance fut celuy de ſon treſpas. Son corps giſt à ſainct Denys; ſon cœur à Poiſſy dans l'egliſe des religieuſes de ſainct Dominique. Il avoit baſty ce monaſtere en l'honneur de ſainct Louys ſon ayeul, qui eſtoit né en ce bourg-là. 1314.

Eſtant au lict de la mort touché d'un repentir bien tardif, il prit pitié de ſon pauvre peuple, fit ceſſer la levée des nouveaux impoſts, & ordonna à ſon fils de les moderer, de fabriquer de bonnes monnoyes, & d'avoir ſoin de la juſtice & police de ſon Eſtat; Il ordonna auſſy par ſon teſtament qu'on reparaſt tous les torts qui ſe trouveroient avoir eſté faits, outre grand nombre de legs pieux, & pluſieurs autres pour recompenſes de ſervice. Il laiſſa de plus une grande ſomme d'argent pour employer à l'expedition de la Terre-Saincte qu'il recommanda ſur toutes choſes à ſon fils aiſné. Dans toute cete troiſieſme race les rois & les princes de leur ſang ordonnoient toûjours en mou-

rant qu'on satisfist ceux qui se plaignoient d'eux avec justice, qu'on payast leurs dettes, & qu'on restituast ce qu'ils avoient du bien d'autruy. Ce qui estoit une marque, non pas qu'ils eussent commis plus d'injustices que les autres, mais qu'ils avoient plus de religion & de conscience.

Il eut de sa femme Jeanne reyne de Navarre, trois fils & trois filles. Les trois fils, Louys Hutin, Philippe le Long & Charles le Bel regnerent tous l'un aprés l'autre, & ne laisserent point de posterité masculine. Le Long, du vivant de son pere avoit eu pour son appanage la comté de Poitiers, & Charles celle de la Marche. Dés trois filles, Marguerite espousa Ferdinand roy de Castille fils de Sanche l'Usurpateur, Isabeau fut femme d'Edoüard II. roy d'Angleterre, & Blanche mourut jeune.

Philippe fut le plus beau prince & le mieux fait de son temps. Il eut le cœur haut & fier, l'esprit prompt & vif, l'ame ferme & resoluë. Il fut vaillant, magnifique & liberal, fort

avide de gloire, encore plus d'argent & grand deſpenſier, ſevere juſqu'à la dureté, & plus vindicatif que miſericordieux.

Du reſte les grandes exactions, les frequents changements & alterations des mònnoyes, les deſolations continuelles des provinces frontieres pour ſes guerres mal conduites, le peu de progrez qu'il fit en Flandres pour tant de grandes levées de deniers, la puiſſance abſoluë de ſon miniſtre, cruel, avare & inſolent, le procés fait à ſes belles-filles pour adultere & le repentir amer qu'il teſmoigna à ſa mort d'avoir tant vexé ſes ſujets; dont ſur la fin de ſes jours il demanda pardon à Dieu & abſolution au ſainct pere, monſtrent aſſez quel a eſté ſon regne & ſa conduite.

EGLISE du treizieſme ſiecle.

LA ferveur des Croiſades dura encore tout ce ſiecle & bien au delà. Les papes qui en eſtoient les promoteurs, apprirent à les employer non ſeulement contre les infidelles, puis contre les heretiques : mais auſſy contre leurs ennemis particuliers. Ce qui leur acquit du commencement beaucoup de grandeur, mais enſuite beaucoup de jalouſie & de haine auprés des princes les plus Chreſtiens, leſquels d'ailleurs s'ennuyoient de leur voir faire des actes de ſouveraineté temporelle en toutes rencontres. Car ils donnoient les terres des heretiques à ceux qui les conqueroient, ainſy qu'ils firent celles des Albigeois à Simon de Montfort, & s'y reſervoient des cens & des tributs ; Ils prenoient celles des ſeigneurs ſous leur protection & ſous celle de ſainct Pierre : car dans les guerres d'entre particuliers, qui alors eſtoient permiſes & fort frequentes, il y avoit ſauveté pour les terres de l'egliſe ; Ils ordonnoient aux Chreſtiens de ſe croiſer, donnoient la direction & la ſouveraine conduite de

ces armées à leurs legats, imposoient des decimes & des subsides sur le clergé pour ces expeditions, & les distribuoient à telles troupes & à tels seigneurs qu'il leur plaisoit. Ils exhortoient les souverains, & s'ils estoient un peu foibles, leur commandoient de prendre les armes ou de les poser, se constituoient les arbitres & les juges entre les rois; & quand l'une des parties avoit recours à eux, ils defendoient à l'autre de la poursuivre. De plus ils se rendoient maistres absolus des privileges, des dispenses & de toute la discipline: mesme de la pluspart des benefices, ausquels ils nommoient sous divers pretextes.

CONCILES.

Les conciles se tenoient presque tous par leurs legats, & nul sans leur consentement. Quant à ceux de ce siecle, les uns furent convoquez pour l'extirpation des heresies, quelques-uns pour les querelles d'entre le pape & l'empereur, plusieurs pour la la reformation des abus, & d'autres pour des faits particuliers.

Ceux qui furent

Contre l'heresie des Albigeois, il y eut le concile de Lavaur en 1213. à

tenus contre les Heretiques.

la priere du roy d'Arragon qui demandoit un accommodement pour les comtes de Toulouze, de Foix, de Cominges & de Bearn. Il obtint du pape une tréve entre le Toulouzain & Simon de Montfort; mais le sainct pere la revoqua aussi-tost. Celuy de Montpelier en 1215. donna à Montfort les terres qu'il avoit conquises sur les Albigeois. C'estoit un acte de souveraineté qui traittoit presque le roy comme vassal, & ces comtez-là comme arrieres-fiefs.

Celuy de Toulouze assemblé l'an 1228. pour achever ces heretiques, confirma ce qui avoit esté fait la mesme année à Paris avec Raymond comte de ce pays-là. Le cardinal Romain legat en avoit assemblé un à Bourges l'an 1226. pour ordonner des terres de ce mesme comte, dans lesquelles son fils demandoit d'estre restably. Il s'y trouva sept archevesques: mais celuy de Lyon pretendant la primatie sur celuy de Sens, & celuy de Bourges sur ceux de Bourdeaux, d'Ausch & de Narbonne, on y prit seance comme dans un conseil, non pas comme dans un concile.

Au partir delà le legat essaya de faire valoir des bulles, par lesquelles le sainct pere se reservoit le revenu de deux prebendes dans chaque eglise cathedrale, & de deux places de moines en chaque abbaye, pour grossir les revenus de sa cour. Les eglises se rescrierent contre cete entreprise si fortement, que le legat fut contraint de la delaisser & mesme d'en advoüer l'injustice.

On en tint un à Narbonne l'an 1235. où presida le legat archevesque du lieu, afin de donner conseil & ayde aux Jacobins pour l'extirpation des Albigeois heretiques. On regla le moyen de proceder contre eux l'an 1245. dans celuy de Beziers qui estoit composé des prelats de la province Narbonnoise. Celuy de Terragone l'an 1242. fit la mesme chose contre les Vaudois, dont les opinions se glissoient en ces quartiers-là.

Outre les Albigeois, les Vaudois, & cete fourmiliere de diverses sectes qui s'estoient provignées dans le Languedoc & dans la Gascongne, il y eut un certain Amaulry* de Char- HERESIES.

* ou Aymeric.

tres docteur de Paris, qui vers l'an 1204. se mit à debiter ses fantaisies comme des veritez; disant entre autres choses: Que si Adam n'eust point peché, les hommes se fussent multipliez sans generation; Qu'il n'y avoit point d'autre paradis que la satisfaction de bien faire, ny point d'autre enfer que l'ignorance & les tenebres du peché; Que la loy du S. Esprit avoit mis fin à celle de JESUS-CHRIST, & aux Sacrements, comme celle-cy avoit accomply celle de Moyse & les ceremonies du vieux Testament; ET que toutes les actions qui se faisoient dans la charité, mesme les adulteres, ne pouvoient estre mauvaises. Cete doctrine excitant de grands scandales, l'auteur fut obligé d'en aller rendre compte au pape, qui le contraignit de se retracter. Ce qu'ayant fait seulement de bouche & non pas de cœur, ses disciples persisterent dans ses resveries, & y en adjousterent plusieurs autres. Pierre II. eveſque de Paris, & Frere Guerin eveſque de Senlis & principal conseiller du roy Philippe, ayant descouvert les personnes & les secrets

de

de cete secte par un Emissaire qui se fourra parmy eux, en firent prendre un grand nombre, hommes & femmes, clercs & laïques. Ces gents ayant esté convaincus & condamnez en un concile qui se tint à Paris l'an 1209. furent livrez au bras seculier, qui pardonna aux femmes, & fit brusler les hommes.

Comme les Freres Prescheurs & les Freres Mineurs poussoient à l'envy les uns des autres dans la subtilité Scholastique, il s'en trouva quelques-uns qui s'esgarerent dans ce pays chimerique, & qui furent aussytost reprimez par la sacrée Faculté ou par les evesques. Ainsi au concile de Paris, qui fut tenu l'an 1277. l'evesque Estienne corrigea un Guillaume Frere Mineur qui avoit avancé plusieurs propositions heterodoxes touchant l'ame, le libre arbitre, la resurrection, & l'eternité du monde: mais dés qu'on les eut condamnées, il les retracta avec soumission, contre l'ordinaire des esprits singuliers qui ayant une fois pris l'essor ne reviennent presque jamais.

On trouve auſſy un certain David de Dinand, qui ſouſtenoit que Dieu eſtoit la matiere premiere ; ſainct Thomas l'a doctement refuté. On voit dans le quatrieſme tome de la Bibliotheque des Peres ; Que l'an 1242. Guillaume eveſque de Paris, dans une aſſemblée de docteurs de Theologie, condamna quelques erreurs touchant l'eſſence divine, le ſainct Eſprit, les Anges, & le lieu des ames aprés la mort, & pluſieurs autres propoſitions fauſſes ou temeraires, qui toutes provenoient de la ſubtilité contentieuſe des Docteurs Scholaſtiques.

Ceux qu'on tint pour la diſcipline ou pour d'autres occaſiõs.

Il ſeroit trop long de cotter tous les conciles qui ſe firent pour la diſcipline ou pour d'autres occaſions. Les deux plus celebres furent ceux de Lyon. Le pape Innocent III. preſidant au premier l'an 1245. prononça une ſentence d'excommunication contre l'empereur Federic II. Au ſecond qui ſe tint l'an 1274. le plus nombreux qui ait jamais eſté, car il y avoit cinq cents eveſques, ſoixante-dix abbez, & mille autres prelats: le pape Gregoire X. fit diverſes conſti-

tutions ; Entre autres celle qui porte que les cardinaux seroient enfermez dans le conclave pour l'election du pape. Il y receut aussy l'empereur Michel, & l'eglise Grecque à la reconciliation avec l'eglise Romaine.

Robert de Corceonne cardinal legat en assembla un à Paris l'an 1212. pour la reformation des abus, & des clercs, tant seculiers que reguliers. Gerard de Bourdeaux en tint un de sa province à Cognac l'an 1238. pour la mesme fin, & pour maintenir les droits de l'eglise. Vincent de Pilny 6. archevesque de Tours en assembla aussy un de sa province à Rennes l'an 1263. pour le second poinct. Dans celuy de Bourges de l'an 1276. où presida Simon de Brion cardinal legat, il fut traitté de la liberté de l'eglise, des elections, du pouvoir des juges deleguez ou ordinaires, du for competant, des dixmes, des testaments, des privileges, des peines canoniques, & des Juifs. Simon de Beaulieu archevesque de Bourges en assembla un l'an 1287. où il ramassa & reforma toutes les constitutions que ses predecesseurs avoient faites en divers conciles de cete province.

L'eveſque de Beauvais pretendant que le roy (c'eſtoit ſainct Louys, mais encore jeune) avoit uſurpé des droits de ſon egliſe, fit en ſorte que Henry de Brienne avec toute ſa province de Rheims, entreprit vigoureuſement cete cauſe. Il convoqua trois conciles pour en avoir raiſon, deux à ſainct Quentin en 1230. & 33. & un à Laon en 1232. où il pouſſa l'affaire ſi avant, qu'enfin le roy devenu majeur leur donna ſatisfaction.

Avant Charlemagne l'archeveſque de Bourges ne pretendoit aucune primatie ſur les deux autres Metropolitains de cete province : mais ce roy ayant fait ſa ville la capitale du royaume d'Aquitaine, compoſé des trois provinces de ce nom, & de la Narbonnoiſe premiere qui eſt le Languedoc, voulut qu'elles y reſſortiſſent toutes pour le ſpirituel, afin de les mieux lier enſemble ; Le pape autoriſa cete nouveauté, & elle avoit pour couleur que Bourges eſtoit la Metropole de la premiere Aquitaine. Ainſi cet eveſque prit le titre de primat & celuy de Patriarche, ſur les archeveſques de

Narbonne, de Bourdeaux & d'Auch. Celuy de Narbonne avoit secoüé le joug dés lors qu'il s'estoit formé des comtes de Toulouze-Marquis de Gottie ; celuy de Bourdeaux en voulut faire autant quand la troisiesme Aquitaine fut laissée aux rois d'Angleterre sous le titre de duché de Guyenne. L'archevesque de Bourges avoit pour luy la possession de plus de trois siecles, & les jugements de plusieurs papes : mais l'autre se deffendoit par le droit commun & par les anciens usages de l'eglise Gallicane. La querelle dura longtemps; Celuy de Bourges assembla plusieurs conciles pour cela ; specialement un dans sa ville l'an 1212. procedant tousjours contre l'autre comme contre son inferieur; Jusques-là que Gilles de Rome vers l'an 1302. fit excommunier Bertrand de Got par Gautier de Bruges de l'Ordre des Mineurs evesque de Poitiers, parce qu'il prenoit aussy-bien que luy le titre de Primat d'Aquitaine. Bertrand fut si offensé, que Gautier qui estoit son suffragant, se fust rangé du costé de sa partie, & qu'il eust eu l'asseurance de fulminer

contre luy, que lors qu'il fut parvenu à la papauté, eſtant à Poictiers l'an 1308. il le dépoſa & le renvoya dans ſon convent. Terrible punition pour un moine, quelque bon qu'il ſoit; auſſy en tomba-il malade ; & il luy fut plus aiſé de ſortir du monde que de la ville de Poictiers, où il mourut.

Les entrepriſes que les Freres Preſcheurs & les Freres Mineurs faiſoient pour les confeſſions & la penitence ſur le droit des Ordinaires, en vertu de quelque bulle qu'ils avoient obtenuë du pape Martin IV. obligerent PierreBarbet archeveſque de Rheims d'aſſembler un concile dans ſa metropole l'an 1287. pour y donner ordre. Il fut ordonné qu'on pourſuivroit cete affaire en cour de Rome, les eveſques n'ayant pas eu la force d'y apporter le remede eux-meſmes.

ORDRES RELIGIEUX.

Dans les commencements de ce ſiecle, la France vit les quatre Ordres religieux qu'on appelloit les quatre Mendiants, ſçavoir des Preſcheurs, des Mineurs, des Carmes, & des Auguſtins, prendre racine dans ſes terres & y pulluler merveilleuſement.

Les deux derniers n'ont point d'instituteurs certains, mais ont esté composez de l'assemblage de plusieurs pieces, comme nous le marquerons. Celuy des * Mineurs fut institué par sainct François fils d'un marchand de la ville d'Assise; Celuy des Prescheurs par sainct Dominique de Guzman gentilhomme Espagnol, & chanoine d'Osma. Chacun d'eux a aussy ses religieuses vivant sous la mesme regle. Sainte Claire native d'Assise, fut la premiere qui s'enrôlla dans celle de sainct François. Ils commencerent tous deux en mesme temps vers l'an 1208. Ces Ordres furent cofirmez tous deux au concile de Latran l'an 1215. par le pape Innocent III. Le premier prit le titre de Freres Mineurs par humilité, le second de Freres Prescheurs à cause que l'esprit de S. Dominique, sur lequel il forma ses disciples, estoit de prescher, principalement pour convertir les heretiques.

*Les Mineurs ont esté nommez Cordeliers, à cause de leur ceinture de corde. Et les Prescheurs Iacobins à cause que leur premier convent à Paris, fut à la ruë S. Iacques.

Celuy des Freres Mineurs fut le premier qui renonça à la proprieté de toutes possessions temporelles, & qui fit profession d'une pauvreté Evangelique pour se conformer à JE-

SUS-CHRIST & à ſes apoſtres. En ſuite les trois autres ſe picquerent de ſuivre ſon exemple.

Il s'eſt multiplié en plus de cinquante differentes branches produites par differentes reformes, additions ou retranchements, nonobſtant que ſes chroniques marquent bien expreſſément, que le premier qui voulut particulariſer dans l'habit, quoy qu'il fuſt un des huit plus anciens compagnons de ſainct François, fut frappé de lepre & ſe pendit de deſeſpoir.

Or le patriarche ſainct François s'eſtant mis à preſcher au mont Carmerio prés d'Aſſiſe, fut ſuivy d'un grand nombre de peuple de l'un & de l'autre ſexe, qui ne le voulut jamais quitter qu'il ne les euſt tous receus pour freres & ſœurs. Delà prit naiſſance l'Ordre des PENITENTS, qu'on nomma le TIERS-ORDRE, eu eſgard à celuy des Mineurs & celuy de ſaincte Claire. Les Freres Preſcheurs ne manquerent pas d'en faire un de meſme. Ceux qui s'y enrôlloient n'eſtoient que des ſeculiers & la pluſpart gents mariez; les reli-

gieux ne pouvoient les recevoir à aucun vœu, ny prendre aucune superiorité sur eux, parce qu'ils estoient sujets à la jurisdiction hierarchique. Depuis, au moins dans les Mineurs, il s'en est fait un institut de religieux, astreints par des vœux & par un capuchon aussy bien que les autres.

L'Ordre des Carmes commença en Syrie de cete sorte. Plusieurs pelerins des regions de l'Occident y vivoient espandus en divers Hermitages exposez à la violence & aux incursions des barbares : Aymeric legat du pape & patriarche d'Antioche, les ramassa & les mit tous sur le Mont-Carmel ; qui ayant esté jadis la retraite du prophete Helie, leur a donné lieu de se dire ses disciples & ses successeurs. Albert patriarche de Jerusalem natif du diocese d'Amiens & arriere-neveu de Pierre l'Hermite, dressa leur regle, ou l'approuva vers l'an 1205. le pape Honorius III. la confirma l'an 1227, Sainct Louys à son retour de la Terre-Saincte en ramena quelque bande en France & les establit à Paris. Il y en avoit pourtant desja d'autres de

cet Ordre en divers endroits, particulierement à Bourdeaux ; car on trouve que Simon Stoch Anglois de naissance, leur prieur general, y mourut l'an 1250. Leur premier habit estoit blanc, le manteau chamarré par en bas de plusieurs bandes ou cerceaux jaunes ; Le pape Honorius leur ayant commandé de le changer, ils osterent ces bandes du manteau : mais pour ne rien perdre de leurs couleurs, ils prirent la robe minime sous le manteau blanc.

Quant aux AUGUSTINS, cet Ordre fut composé d'un assemblage de plusieurs sortes de congregations d'Hermites dans l'Occident, qui avoient differents habits & differentes regles. J'en remarque une entre autres nommée DE LA PENITENCE DE NOSTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST qui avoit esté instituée à Marseille par l'ordre du pape Innocent IV. vers l'an 1251. & s'estoit espanduë en France & en Italie. Le pape Alexandre IV. par sa constitution du mois de May de l'an 1256. les assembla toutes en une sous la regle de sainct Augustin, leur don-

na l'habit noir, & pour premier general Lanfranc Septalane Milanois. Alors ils quitterent les deserts, & s'habituerent fort volontiers dans les villes.

L'esprit des religieux de ce siecle-là se trouva tellement tourné à la besace (aussy les nommoit-on presque tous Besaciers * ou Porte sacs) & à croire que la plus grande perfection consistoit dans cete humble pauvreté qui donne de l'admiration au peuple, qu'on voyoit fourmiller de tous costez grand nombre de ces sectes de Mendiants de l'un & de l'autre sexe. La plus fameuse, apres celles que nous avons marquées, estoit celle des Begards & des Beguines. Mais comme l'eglise se sentit surchargée de ces nouvelles bandes de faineants, qui d'ailleurs s'enorgueillissoient de leur fastueuse pauvreté, & donnoient l'essor à leurs fantaisies, pour semer de nouveaux dogmes: elle les supprima toutes, & reserva seulement les quatre qui restent aujourd'huy. *Saccati.

Sous la regle de sainct Augustin fut aussy establie la congregation de SAINCTE CATHERINE DU

VAL DES ESCOLIERS, l'an 1217. dans le dioceſe de Langres, par un certain Guillaume qui ayant eſtudié à Paris & enſeigné depuis en Bourgongne, ſe retira dans cete ſolitude avec ſes eſcoliers, & fit approuver ſon inſtitut par l'eveſque dioceſain. Sept ou huit ans auparavant dans le meſme dioceſe, on en avoit veu commencer un autre de la regle de Ciſteaux dans le lieu dit LE VAL DES CHOUX.

Celuy de la SAINCTE TRINITE' DE LA REDEMPTION DES CAPTIFS fut confirmé par le pape l'an 1209. Il ſe vante de n'eſtre point de * la fabrique des hommes, mais de celle de Dieu, lequel diſent-ils, en donna le deſſein au bien-heureux Jean de Mata gentilhomme Provençal & docteur en Theologie à Paris, & à l'hermite Felix qui s'eſtoient retirez dans une ſolitude prés de Meaux. Je trouve que les religieux de cet Ordre ſe nommoient autrefois les FRERES AUX ASNES à cauſe qu'ils ſe ſervoient de ces montures.

* *Non à Sanctis fabricatus, ſed à ſolo ſummo Deo.*

Celuy de NOSTRE-DAME DE LA MERCY inſtitué à meſme fin,

doit son estre à Jacques roy d'Arragon l'an 1223. à Raimond de Pegnafort Dominicain son confesseur, & à Pierre de Nolasque gentilhomme, natif du diocese de sainct Papoul en Languedoc.

La congregation des SERFS DE SAINCTE MARIE MERE DE CHRIST, fut instituée à Marseille dans le monastere de Saincte Marie des Arenes, par le prieur & les religieux de cete maison, & confirmée par le pape Alexandre IV. l'an 1257. Le peuple les nommoit à cause de leur habit, les Blancs-Manteaux; et ce nom est encor demeuré au convent qu'on leur donna à Paris l'an 1268. dans lequel il y a aujourd'huy des Benedictins.

DEVOTIONS.

Tous ces Ordres, particulierement les Mendiants, s'appliquerent fort à exciter dans les cœurs la devotion au S. Sacrement, & celle à la saincte Vierge. S. Dominique institua le Rosaire, qui est composé de certain nombre d'*Ave Maria*, & de *Pater*, que l'on recite en son honneur, & dont pour ainsi dire, on luy fait une couronne ou chapeau * de Fleurs

* Delà vient le mot de Chapelet.

pour mettre sur la teste de la reyne des Anges. Les Carmes pour ne leur pas ceder en zele vers la Mere de Dieu, ont estably la devotion du Scapulaire : auquel ils attribuënt de grandes vertus, particulierement pour se rachepter des peines du Purgatoire, & pour ne pas mourir sans confession. Ils asseurent que sainct Simon Stock leur general l'institua sur une vision qu'il eut de la saincte Vierge.

La devotion envers les Reliques des Saincts estoit tousjours tres-ardente. Charles le Boiteux roy de Sicile & comte de Provence au retour de sa prison, estant persuadé des revelations de deux Freres Prescheurs, dont l'un estoit son confesseur, fit foüir en un certain lieu nommé Ville-late au dioceſe d'Aix, où l'on trouva un corps qu'on creut estre celuy de saincte Magdeleine. On disoit qu'il avoit esté inhumé là-auprés par S. Maximin, & depuis caché en un autre endroit proche du premier durant les incursions des Sarrasins. Charles le fit relever avec grande ceremonie ; & bastit un beau convent

en la meſme place pour les Freres Preſcheurs. L'affluence des peuples par ſucceſſion de temps, l'a accompagné d'une ville qui porte le nom de ſainct Maximin.

Les moines Benedictins de Vezelay en Bourgongne, eſtoient neantmoins en pleine poſſeſſion de dire qu'ils avoient ce ſainct corps chez eux, & qu'il leur avoit eſté apporté d'Aix, ou ſelon d'autres, de Jeruſalem par les ſoins de Gerard de Rouſſillon fondateur de cete abbaye vers l'an 882. Le concours univerſel des peuples du royaume, les bulles de pluſieurs papes, meſme depuis cete invention de Ville-late, l'autorité des rois Louys VII. & Louys IX. qui avoient fait leurs devotions en ce lieu, rendoient cete croyance inconteſtable à l'eſgard des François. Mais celle des Grecs deſtruiſoit egalement les pretentions des moines de Vezelay & celles des Jacobins. Car on trouve dans quelques-uns de leurs eſcrivains du 7e ſiecle, que le corps de la Magdeleine eſtoit encore à Epheſe : & leurs Hiſtoriens racontent que l'empereur Leon

le philosophe, qui ne commença à regner que l'an 886. le transfera de cete ville-là à Constantinople, comme aussi le corps du Lazare de l'isle de Chipre.

Quoy qu'il en soit, depuis cete nouvelle descouverte faite à Villelate, on mit en avant que cete Sainte fuyant la persecution des Juifs s'estoit sauvée par mer en Provence avec le Lazare son frere, sa sœur Marthe, Marcelle servante de Marthe, & sainct Maximin l'un des soixante & douze disciples de Nostre-Seigneur. Que Maximin fut le premier evesque d'Aix, & Lazare de Marseille. Que Marthe prescha la Foy au diocese d'Aix, & qu'elle vainquit le dragon qu'on nommoit *la Tarasque*, dont le nom est demeuré à la ville de Tarascon, où estoit la taniere de ce monstre. Que la Magdeleine se retira dans une BAULME * ou grotte, d'où aprés vingt ans de solitude & de mortification, les Anges enleverent son ame dans le sejour des Bien-heureux; & plusieurs autres choses inconnuës aux siecles precedents.

* C'est ce qu'on nomme la SAINTE BAUME.

Les sciences florissoient avec grand esclat dans l'Université de Paris, la Theologie, l'estude du Droict Civil & Canon, la Medecine, & la Philosophie, avec les Arts: mais n'estant pas accompagnées des belles lettres & de l'eloquence; qui n'y ont eu lieu que long-temps aprés, elles ne s'expliquoient qu'en termes barbares & apprenoient plus de chicanes que de veritez solides. UNIVERSITÉ.

Comme tous les suppostz de l'Université estoient ecclesiastiques, la Jurisprudence & la Medecine se trouvoient aussy en leurs mains, & le pape estoit reconnu pour chef de ce corps & de tous les gents de Lettres. Pour la Medecine, ils n'enseignoient guere que la theorie sous le nom de PHYSIQUE, laissant la pratique des remedes aux laïques; Delà sont venus les Apothicaires. Quant à la Jurisprudence, les papes eussent bien voulu la reduire toute au Droit-Canon & à leurs Decretales (desquelles il faut advoüer que la France a tiré la pluspart de ses formes & de son ordre judiciaire) afin que tout le christianisme usant de mesmes loix au temporel & au spirituel,

s'accoustumast à ne reconnoistre qu'un chef, sçavoir celuy qui a tous les droicts divins & humains dans sa poictrine.

Voilà pourquoy, à mon advis, Honorius III. par sa bulle de l'an 1219. fit defenses sur peine d'excommunication d'enseigner le Droict civil à Paris & dans les autres citez de France, & Gregoire IX. les renouvella à l'esgard de celle de Paris. Quelques-uns croyent que ces deux papes en userent de la sorte à la priere des rois Philippe Auguste & sainct Louys. En effet les lettres du roy Philippe le Bel pour l'institution de l'Université d'Orleans le portent ainsi : mais quelques-uns doutent de la verité de leur exposé, & pensent que les deffenses d'Honorius & de Gregoire n'estoient qu'à l'esgard des ecclesiastiques, lesquels ils vouloient détacher de la trop grande affection qu'ils avoient à l'estude d'une connoissance, qui estant lucrative, leur faisoit deserter la Theologie.

Que l'une ou l'autre de ces opinions soit vraye, il est certain que depuis ce temps-là on n'a pas laissé

d'enſeigner le Droict civil dans l'Univerſité de Paris juſqu'à l'an 1579. que cet advantage luy fut oſté en vertu d'un article qui ſe trouva dans l'ordonnance de Blois : mais certes il n'y floriſſoit pas tant qu'en celle de Toulouze & en celle d'Orleans.

L'Univerſité de Toulouze fut inſtituée l'an 1230. par le roy ſainct Louys : celle d'Orleans ne le fut que l'an 1312. par le roy Philippe le Bel. Il eſt vray que plus de cent ans auparavant il y avoit dans cete derniere ville, comme à Toulouze, Angers, & pluſieurs autres, une eſcole fort celebre : mais qui n'avoit point de ſceau, ny le droict de graduer, & autres marques d'une compagnie formée & approuvée par le prince. Clement V. en reconnoiſſance de ce qu'il y avoit eſtudié, donna pluſieurs Bulles, toutes de l'an 1303. pour l'eriger en Univerſité. Les eſcoliers s'en eſtant voulu ſervir l'an 1309. ſans qu'elles fuſſent approuvées du roy, les Bourgeois s'y oppoſerent à main armée ; ET ces troubles ne ceſſerent point que le roy l'an 1312. n'euſt

donné la forme à ce corps par son autorité legitime.

Celle de Montpellier autrefois fort fameuse pour la medecine, à cause du commerce qu'elle avoit avec les medecins Arabes qui estoient en Afrique, avoit esté érigée par le pape Nicolas IV. & par les lettres patentes du roy l'an 1289. Les autres du royaume, qui sont encore au nombre de dix, Angers, Poitiers, Bourges, Bourdeaux, Cahors, Valence, Caen, Reims, Nantes & Aix, ont esté instituées dans les siecles suivants & en divers temps.

Quant à l'Université de Paris, qui, à la reserve de celle de Toulouse, estoit encore l'unique dans la France, elle attiroit ou produisoit tout ce qu'il y avoit alors de sçavants hommes. J'en nommeray les plus illustres, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Vincent de Beauvais, tous trois de l'ordre des freres Prescheurs; Jean Gilles ou Joannes Ægidius, qui estoit aussy du mesme ordre, Rigord de celuy de sainct Benoist & chapelain de Philippe Auguste, & Richard d'Oxford, tous trois philosophes &

GENTS sçavants.

medecins; Arnaud de Villeneuve de la même profession, Jean de Sacrobosco qui excella dans les mathematiques, Roger Bacon Anglois de nation & de l'ordre de S. François, esprit tres-subtil & consommé en toutes sortes de doctrines, particulierement en chymie, dans les œuvres duquel se trouve le secret de la poudre-à-canon; Michel Scot, qui pour acquerir plus parfaitement ces connoissances & celles de l'astronomie & des mathematiques, apprit les langues orientales : Alexandre de Halez, qu'on surnomma le Docteur irrefragable; Bonaventure son disciple, & longtemps aprés Jean Duns le Scot, tous trois de l'ordre des freres mineurs & grands scholastiques. Le Scot vescut dix ans dans le siecle suivant; on l'appella le Docteur subtil, & il le fut en effet. Il se picqua d'avoir des opinions opposées à celles de sainct Thomas, comme l'estoient leurs deux Ordres : c'est ce qui a produit dans l'escole les deux sectes de Thomistes & de Scotistes. On compte encore parmy les doctes Robert de Sorbonne natif du villa-

ge de ce nom qui eſt prés de Sens, Guillaume de ſaint Amour, & Chreſtien de Beauvais originaires de ces lieux-là, & rudes adverſaires des Freres Preſcheurs & Mineurs, Guillaume III. & Eſtienne II. eveſques de Paris, Henry de Gand celebre docteur en Theologie, Guillaume archeveſque de Tyr & chancelier de ſaint Louys: Gilles, Colomne Romain, celebre juriſconſulte & moine Auguſtin, qui fut Archeveſque de Bourges. Il veſcut pluſieurs années dans le ſiecle ſuivant, & eſcrivit l'an 1302. en faveur de Philippe le Bel contre Boniface, monſtrant que l'autorité du Pape ne s'eſtend point ſur le temporel.

SAINTS

Les plus illuſtres des doctes en ce ſiecle-là eſtoient les cardinaux, non pas tant pour leur dignité eſclatante que pour leur ſcience & capacité, car il y en avoit fort peu qui ne fuſſent tres-habiles en Theologie, ou en Droit-Canon, & bien plus grand nombre eſtoit de naiſſance obſcure ou mediocre, que de haute nobleſſe. Nous en trouvons dans ce treizieſme ſiecle plus de trente tous Fran-

CARDINAUX.

çois, sans parler de Guillaume archevesque de Rheims, qui est du siecle precedent, estant mort l'an 1202. C'est luy qui bastit la ville de Beaumont en Argonne, & qui fit confirmer par des bulles du pape & par un reglement de Louys VII. à ses successeurs, le droit de sacrer eux seuls les rois de France : Eudes de Chasteau-Raoul, Pierre de Barsur-Aube, Guillaume de Bray-sur-Seine, ces trois surnommez du lieu de leur naissance ; Guy Paré abbé de Cisteaux ; Jacques de Vitry, & Jacques Pantaleon estoient tous de bas lieu, mais d'une éminente doctrine. Vitry estoit fils d'un vigneron d'Argenteuil prés Paris, Pantaleon d'un cordonnier de Troyes en Champagne. Celuy-cy parvint à la papauté, & se nomma Urbain IV. Il institua la Feste-Dieu. Paré estant legat à Cologne ordonna que l'on sonnast une clochette à l'elevation de la sainte Hostie & du Calice, & devant le sainct Sacrement quand on le porteroit par les ruës aux malades. Trois autres cardinaux François monterent encore au souverain pontificat par

leur merite : Guy le Gros fils d'un simple gentil-homme de sainct Gilles en Languedoc, mais tres-fameux advocat en cour de Rome, Pierre de Tarentoise archevêque de Lyon natif de Bourgongne, & Simon de Brion sçavant jurisconsulte & chancelier de France, issu d'une maison noble du pays de Touraine. Le premier s'appella Clement IV. le second Innocent V. l'autre Martin IV. Le zele que doivent avoir tous les gents de lettres pour l'honneur de l'Université de Paris, me fait aussi souvenir des cardinaux Jean Cholet & Jean le Moyne lesquels y ont fondé deux beaux colleges qui portent leurs noms. Le premier estoit petit fils d'un eschevin d'Abbeville, l'autre fils d'un gentil-
SAINTS homme d'auprés d'Amiens.

Plusieurs de ces mesmes docteurs joignirent une grande saincteté de vie à leur rare sçavoir. L'eglise invoque les suffrages d'Albert le Grand, de Thomas d'Aquin & de Bonaventure du bain-royal. Comme aussy de Pierre de Châteauneuf de l'Ordre de Cisteaux & legat du pape, martyrisé par les Albigeois en l'an 1208. De

Bertrand

Bertrand eveſque de Cominges qui rebaſtit cete ville, à laquelle le nom de ſon reſtaurateur eſt demeuré ; De Guillaume de Nevers, qui nourriſſoit tous les jours deux mille pauvres ; D'Eſtienne de Die en Dauphiné tiré de l'Ordre des Chartreux ; De Gefroy de Meaux qui renonça à l'eveſché & ſe retira au monaſtere de ſainct Victor à Paris, qui eſtoit alors, comme il eſt encore aujourd'huy, tres-floriſſant en doctrine & en pieté ; De Guillaume de Valence, ſous lequel les eveſchez de Valence & de Die furent unis l'an 1275. ET de Robert du Puy. Celuy-cy tres-noble par ſa naiſſance, & plus encore par ſa vertu, ayant eſté tué l'an 1220. par un gentilhomme qu'il avoit excommunié pour ſes crimes, le peuple en vengeance raſa toutes les maiſons de l'aſſaſſin, & le roy le bannit du royaume luy & toute ſa race.

On doit adjouſter à cete troupe immortelle, Eleazar de Sabran gentilhomme Provençal comte d'Arian, que le celibat perpetuel dans le mariage fit le compagnon des Anges,

& ſes liberalitez charitables, le pere des pauvres ; Yves preſtre, curé & official du dioceſe de Treguier en Bretagne, bon juriſconſulte, & qui par un plus noble intereſt que celuy de l'argent, fut tousjours l'advocat de l'indigent & de l'orphelin. Les gents de pratique le reconnoiſſent pour leur patron, & ne l'imitent guere. Il mourut l'an 1303.

Entre ceux qui portent la couronne de gloire au ciel, le grand roy ſainct Louys, qui a porté la couronne royale icy bas, & ſon neveu de meſme nom, fils de Charles II. roy de Sicile, tiennent un des plus hauts rangs. Ce dernier enſevelit les grandeurs du monde dans le ſac de la penitence, s'eſtant fait moine dans l'Ordre de ſainct François ; d'où il fut tiré malgré luy, pour eſtre eveſque de Toulouze. Il mourut l'an 1298.

LOUYS X.

ROY XLVI.

VACANCE qui commença sous la fin de Philippe le Bel, & dura en tout 2. ans, 3. mois & demy.

On ne scait pas bien quel caprice,
A ce prince imposa le surnom de *HUTIN,
Mais au Chef des Voleurs il osta le butin,
Et fit du Peculat exemplaire justice.

*qui fait bruit, noise. Hutinet est le plus petit maillet des tõneliers mais qui fait le plus de bruit.

LOUYS X.

DIT HUTIN.

ROY XLVI.

Aagé de vingt-cinq à vingt-six ans.

1314. AUssi-tost que Philippe fut mort, Louys son fils aisné luy succeda. Son premier acte fut de ratifier le testament de son pere & d'en faire jurer l'execution à ses freres, aux gents de son conseil & à ceux de sa chambre des comptes, mais il ne jura pas luy-mesme, il fit jurer un de ses freres pour luy. La cour estoit fort broüillée par la hayne que les grands avoient pour Marigny; les ligues dont nous avons parlé, tenoient tout le royaume en combustion & les peuples estoient extremement eschauffez, à cause des grands impost & des frequentes alterations

des monnoyes :voila pourquoy il n'osa pas entreprendre d'aller à Rheims 1314.
se faire sacrer de crainte d'y trouver des oppositions. Cependant son conseil travailloit de toute son adresse à desunir ces ligues qu'il ne pouvoit pas rompre par la force : mais il luy fut impossible de les entamer, tant elles se tenoient estroitement serrées. De sorte qu'aprés six mois de vaines tentatives, il ne trouva point de meilleur expedient que de leur faire droit sur leurs plaintes, & de leur accorder tout ce qu'elles demandoient, dans l'asseurance qu'avec le temps & avec l'autorité il retireroit plus qu'il ne relaschoit.

Bien qu'il fust majeur, & qu'il 1315.
eust esté employé dans les affaires depuis plusieurs années, neantmoins il ne s'y estoit point meury : il avoit seulement les vices de la jeunesse, & n'en avoit point les advantages ; foible & ployant au moindre effort, folastre, enjoüé & desreglé, de beaucoup de bruit & de peu d'effet. Ainsy Charles de Valois son oncle se mit en possession prêque de toute l'autorité; Il destitua plusieurs officiers pour avan-

cer ſes creatures ; et comme il ne s'eſtoit point trouvé d'argent pour les frais du ſacre, il prit delà occaſion
1315. de rechercher les financiers, particulierement Enguerrand de Marigny, avec lequel il avoit desja eu de rudes priſes.

Le roy ayant donc mandé ſon conſeil au bois de Vincennes, & les principaux financiers pour rendre compte, comme ils ne le rendoient pas bon, on le demanda avec raiſon à Enguerrand. Il advoüa qu'il avoit pris des ſommes conſiderables des Flamands, mais que c'eſtoit pour affoiblir d'autant les ennemis de la France : du reſte qu'il n'avoit rien fait que par les ordres du defunct roy. Mais il n'en demeura pas la, il eut l'audace de ſouſtenir à celuy qui eſtoit l'oncle de ſon maiſtre, que s'il y avoit manque de finances, c'eſtoit luy-meſme qui en avoit pris la meilleure part, & avec cela il ne feignit point de luy rendre un deſmenty. L'eſpée de ce prince l'en euſt puny tout ſur l'heure, ſi le ciel ne l'euſt reſervé à un plus infame chaſtiment. Le comte jura au roy qu'il

ne mettroit jamais le pied dans sa cour ny dans son conseil, s'il ne luy faisoit justice de ce voleur. Marigny fut donc arresté à quelques semaines delà comme il venoit au conseil (ce fut le 10e de Mars), mis en prison dans la tour du Louvre, & de là transferé dans celle du Temple. On empriſonna aussy Raoul de Praëlle fameux advocat son amy, qui eust pû luy fournir les moyens de se deffendre. On accusoit ce dernier d'avoir contribué à la mort du roy Philippe; Et d'abord par une procedure extraordinaire Hutin donna tous ses biens à Pierre Machaut un de ses favoris, lequel sceut si bien les retenir, qu'encore que depuis l'innocence de Raoul eust esté reconnuë, & sa personne mise en liberté, neanmoins il obligea sa femme & ses enfants de les luy ceder & de ne les revendiquer jamais pour quelque cause que ce fust. 1315.

Quelque temps aprés on mena Marigny au bois de Vincennes pour respondre devant le roy & son conseil. L'advocat Jean d'Asnieres y proposa contre luy plusieurs chefs d'accusation; Les cinq principaux es-

toient ; Qu'il avoit alteré les monnoyes, surchargé les peuples d'impostś, volé plusieurs grandes sommes,
1315. degradé les forests du roy, pris de l'argent des Flamands & entretenu intelligence avec eux. Aprés cete accusation il fut reconduit au Temple suivy des cris & des huées de la populace.

Comme les procedures sembloient se rallentir, & que l'archevesque de Sens, & l'evesque de Beauvais freres de l'accusé employoient tous les moyens pour obtenir sa grace du roy, qui se rendoit assez exorable, & pour fleschir le comte de Valois à se contenter d'un banniſſement perpetuel hors du royaume : il arriva que l'on descouvrit que sa femme & sa sœur, comme ce sexe est credule & superstitieux, faisoient des images de *cire pour *envouter* le roy & les princes de son sang, c'est à dire pour les lier par des charmes de magie. Et quoy que pour s'excuser elles protestassent qu'elles ne faisoient cet enchantement qu'avec dessein d'adoucir le ressentiment du comte, neantmoins on les mit en prison ; ET

Devovet absentes simulacraque cerea fingit, &c. 1315.

il prit occasion de là de presser le jugement de toute sa force.

On fit courir un bruit vray ou faux qu'Enguerrand avoit un demon familier, & qu'ayant demandé à cet esprit quel seroit l'évenement de son affaire, il luy avoit respondu, qu'il ne pouvoit estre que fort mauvais, & qu'il se devoit souvenir qu'il luy avoit souvent prédit qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy, sinon quand il n'y auroit ny pape, ny empereur, ny roy de France. Enguerrand avoit creu que ces trois choses ne se pouvoient pas rencontrer tout à la fois, & partant que sa fortune & sa vie ne seroient jamais en danger : ET neantmoins il se trouvoit alors que le S. siege & le trosne imperial estoient vacants, & qu'il n'y avoit point de roy en France, parce que Hutin n'estoit pas encore sacré, & que selon la coustume de ce temps-là, on ne pouvoit pas dire qu'il estoit veritablement roy. Ainsy Enguerrand commença à perdre courage : Hutin lascha la main & l'abandonna à la rigueur de la justice ; on le livra au prevost de Paris, & on le mena au chastelet. Il 1315.

1315. n'y demeura que les deux premiers jours des Rogations : car la veille de l'Ascension on l'en tira pour le conduire à Montfaucon * *où il fut pendu au plus haut du gibet avec les autres larrons.* Il protesta de son innocence jusqu'à la mort, mais ses richesses immenses prouvoient assez la justice de cet arrest. Son corps ayant esté long-temps au gibet la pasture des corbeaux, le roy Charles le Bel le rendit aux prieres de Philippe archevesque de Sens son frere, qui l'inhuma dans l'eglise des Chartreux de Paris, où peu aprés il luy alla tenir compagnie.

* Ce sont les termes des grandes chroniques de S. Denis.

Au mesme temps qu'on luy fit son procés, les financiers de sa cordelle furent saisis au corps, & plusieurs mis à la question. Ils ne confesserent pourtant rien, tant ces chenilles sçavent se tenir enveloppées, aimant mieux ☞ à toute extremité perdre la vie que le bien. On poussa la recherche jusques sur ses amis ; ET particulierement sur Pierre de Latilly evesque de Chaalons & chancelier de France. On l'accusoit d'avoir donné le boucon à l'evesque son predecesseur

& meſme au feu roy.

L'execrable uſage du poiſon s'eſtoit rendu fort commun en France, & c'eſtoit à mon advis, parce que 1315.
les miniſtres du defunct roy avoient eſté extremement violents & vindicatifs, & que les François avoient eu beaucoup d'affaires & de commerce delà les monts. Ce prelat accuſé d'un crime ſi execrable, fut conſtitué priſonnier entre les mains de l'archeveſque de Rheims ſon metropolitain, puis quelque mois aprés remis au jugement des eveſques de ſa province. A ce ſujet il fut aſſemblé un concile à Senlis au mois d'Octobre de cete année 1315. où l'archeveſque de Rheims ſe trouva avec ſes ſuffragants. L'accuſé, ſelon ſa requeſte & ſuivant le droit, fut premierement reintegré dans ſa liberté & dans ſon eveſché. Enſuite s'eſtant trouvé que quatre femmes avoient eſté convaincuës & punies d'avoir empoiſonné ſon predeceſſeur, il fut abſous à pur & à plein : mais ce ne fut que ſur la fin de l'an 1316. ſous la regence de Philippe le Long : le pape Jean XXII. donna des lettres pour ſa juſtification.

L'exemple des grands avoit causé une corruption generale parmy le peuple ; les maux qu'il avoit soufferts sous le regne de Philippe le Bel
1315. ne l'ayant point porté à s'amender, le ciel le chastia par un de ses plus rudes fleaux. Il tomba des pluyes continuelles durant tout l'Esté de cete année qui pourrirent tous les bleds & les raisins : les processions des parroisses & des monasteres, où les prestres & les religieux alloient nuds pieds en grande devotion, ne fleschirent point la colere de Dieu ; tellement que l'année suivante il y eut une si grande disette de vivres que l'on crioit à la faim par toute la France & dans les Pays-bas. Les boulangers, qui dans la cherté ne manquent point de faire leur profit de la misere des pauvres, mesloient de la lie de vin & des excrements de cochons & plusieurs autres immondices dans leur pain pour le rendre plus gros & plus pesant ; Comme on se fut apperceu de leur meschanceté, on fit dresser des rouës sur des pôteaux par tous les quartiers de la ville, & on fit monter sur chacune un de ces coquins tenant en ses

mains des morceaux de ce meschant pain ; puis on les bannit du royaume.

Il ne falut pas moins de cinq ou six mois pour appaiser les mescontentements des provinces, & donner satisfaction sur toutes les plaintes qui s'estoient elevées de tous costez. Cet embarras dissipé, & s'estant trouvé quelque argent par le rappel des Juifs pour douze ans seulement, & autres inventions, pour subvenir aux fraiz du sacre & de la guerre de Flandre qu'on avoit resoluë, Hutin partit pour aller se faire sacrer à Rheims. Dés le commencement de son regne il avoit envoyé vers Robert roy de Naples luy demander en mariage sa niepce Clemence fille de son frere Charles Martel roy de Hongrie. Cete princesse s'estant embarquée, fut attaquée d'une furieuse tempeste qui luy fit perdre toutes ses pretieuses hardes & tout son esquipage ; si bien qu'elle aborda en France dénuée de toutes choses. Elle trouva le roy à sainct Dié prés de Troyes, & il l'espousa en cet endroit-là sans beaucoup de solemnité. Delà il continua son chemin à Rheims, & il y fut sacré &

couronné le jour de l'Assomption.

Les gentilshommes & communautez du pays d'Artois, ayant plusieurs sujets de plainte contre leur comtesse Mahaut, le roy la manda en presence d'Amé le Grand comte de Savoye, & l'obligea de donner les mains à ce qu'il en prist connoissance.

Cet Amé le Grand fut un des potentats le plus considerable de son temps. Il
1315. *acquit le titre de prince de l'empire, qui luy fut donné par l'empereur Henry VII. l'an* 1310. *Il accreut son Estat des seigneuries de Bresse & de Baugey par son mariage avec Sibylle fille unique de Guy Sire de Baugey; Comme aussy d'une partie du petit pays de Revermont & des comtez d'Ast & d'Yvrée. Il eut le Revermont par achapt du duc de Bourgongne, qui l'avoit eu de Humbert Dausin de Viennois, la comté d'Ast luy vint par concession de l'Empereur Henry VII. celle d'Yvrée par la sujettion volontaire des peuples. Sa sagesse le fit regner par toutes les grandes cours de l'Europe, sçavoir de l'empereur, du roy Philippe de France, & d'Edoüard d'Angleterre, & trouver l'art d'es-*

tre si bien avec tous ces princes qui estoient fort mal ensemble, qu'il se rendit le perpetuel mediateur des differends que l'interest & les jalousies faisoient naistre parmy eux.

Le Flamand avoit contrevenu en plusieurs points au traitté fait avec Philippe le Bel, & avoit refusé de comparoistre en la cour du roy : à cause dequoy il y avoit un jugement des Pairs contre luy. La ceremonie du sacre achevée, le roy qui avoit ses forces toutes prestes, entra en Flandre; tandis que d'autre costé Guillaume comte de Haynault ravageoit les pays le long de l'Escaud. Les Flamans avoient assiegé l'Isle, la marche du roy les obligea de se retirer : il les poursuivit si chaudement qu'ils furent contraints de se jetter dans Courtray. Il les y assiegea fort inconsiderement sans estre muny de vivres, durant les pluyes de l'Automne & dans un meschant pays. Le mauvais temps & le manque de vivres firent ce que son ennemy n'avoit osé entreprendre, ils le contraignirent de lever le siege, & de s'en revenir en France, laissant la plus grande partie de son 1316.

bagage & de son arriere-garde dans la fange à la mercy des Flamands; Ils ne se trouverent pourtant pas en estat de se rejoüir de cet advantage, dautant que les ravages des gents de guerre causerent une si horrible famine dans leur pays, que le peuple y
1316. mouroit à milliers.

Il avoit falu pour cete malheureuse guerre, avoir recours aux mesmes inventions du regne precedent. Pour cet effet Hutin assembla la noblesse & le peuple par les seneschaussées & les fit exhorter de luy fournir des subsides extraordinaires sous promesse qu'on les rembourseroit des revenus du domaine; Il taxa les marchands Italiens, & leur vendit le droit de Bourgeoisie; Il exigea une decime sur le clergé dont les cardinaux assemblez à Lyon luy firent present; & il prit les deniers de celle qui avoit esté levée pour le passage de la Terre-Saincte, à condition neantmoins de les rendre; en effet son successeur les rendit & en prit quittance. De plus il vendit tous les petits offices de judicature par les provinces; rechercha les malversations des officiers & en recueillit des ta-

xes ou des confiscations. Il offrit mes- 1315.
me à tous ses sujets qui estoient encore de serve condition, des lettres d'af- 1315.
franchissement, moyennant un certain & 16.
prix. Ce dernier moyen ne luy reüssit pas : la plus part trouverent cete charge beaucoup plus pesante que le joug mesme de leur servitude ; Tellement qu'il falut les forcer de prendre de ces lettres ; & il ne leur fut pas libre de ne le point estre.

Lors que Hutin fut arrivé à Paris, il s'occupa à escouter les plaintes qu'on luy apportoit de tous costez des exactions de ses officiers. Il deputa des commissaires pour en faire des rigoureuses enquestes, & il y en eut quelques-uns de chastiez par leur cou, la plus grande partie par leur bourse. Il tint aussy un grand 1316.
parlement à Pontoise, où le comte de Flandre vint demander pardon, & promit d'executer les conditions qu'on luy imposa. Il y estoit forcé par les cris de ses sujets, qui se voyant reduits à une extreme famine, estoient prés de se donner à la France pour avoir du pain : mais quand ils en eurent tiré abondance de bleds & de

vins, ils retournerent à leurs premiers sentiments.

1316. Vers la fin du mois de May de l'an 1316. le roy Louys ressentit les effets des venefices devenus fort ordinaires en France. Il luy fut donné un poison si violent, (on ne sçait de quelle main) qu'il l'emporta le cinquiesme de Juin. Le vulgaire crût que cet accident avoit esté presagé par une comete qui avoit desployé sa terrible chevelure dans le ciel le vingt-uniesme jour du mois de Decembre du mois precedent. Il mourut au bois de Vincennes, le dixneufiesme mois de son regne & le vingtseptiesme an de son aage. On l'enterra à sainct Denys avec une double couronne de France & de Navarre. Un historien proche de ces temps-là rapporte une autre cause de sa mort; Il dit que s'estant trop eschauffé à joüer à la paulme au bois de Vincennes, il descendit dans une cave & y but du vin si frais qu'il luy transit les entrailles, & le frapa à mort, de sorte qu'il ne vescut que deux ou trois jours.

Par son testament il ordonna que

celuy de ſon pere ſeroit executé, qu'on acquitteroit ſes dettes, que l'on contenteroit tous ceux qui ſe plaindroient avec raiſon, & qu'on feroit reſtitution aux heritiers de Raoul de Praëſle. Avec cela il fit quantité de legs pieux aux egliſes de France & de Navarre, l'entretien de cent eſcoliers dix ans durant, quatre mille livres pour le mariage de pauvres damoiſelles, cinquante mille pour le voyage de la Terre-Saincte, & dix mille aux enfants d'Enguerrand de Marigny, non pas à titre de reſtitution, mais par pitié, & en conſideration tant du miſerable eſtat où la faute de leur pere les avoit reduits, & de ce que l'un d'eux eſtoit ſon filleul, que des ſervices que leur mere avoit rendus à la reyne ſa mere.

Il laiſſa Clemence ſa ſeconde femme enceinte de quatre mois. De ſa premiere qui eſtoit Marguerite fille de Robert II. duc de Bourgongne, il avoit eu une fille nommée Jeanne, à qui le royaume de Navarre, & les comtez de Brie & de Champagne appartenoient.

REGENCE SANS ROY.

cinq mois durant.

1316. LORS que Louys Hutin sortit du monde, Philippe le Long comte de Poictiers son frere estoit à Lyon, où suivant ses ordres il travailloit à faire elire un pape, pour remplir le siege vacant depuis plus de trois ans. Il s'y estoit employé avec tant de zele & tant de perseverance, qu'enfin il avoit assemblé tous les cardinaux à Lyon dans le convent des Jacobins. Estant obligé de partir il laissa la garde du Conclave au comte de Forez.

Au bout de quarante jours, ils eleurent le cardinal Jacques Dossa, qui se fit appeller Jean, & fut le XXII. de ce nom. Il estoit natif du pays de Quercy, fils d'un pauvre savetier, de petite taille & de plus petite mine, mais tres-habile & tres-sçavant pour ces temps-là. Quelques autheurs ont escrit que les cardinaux

ne pouvant s'accorder entre eux de l'election d'un pape, ils la defererent à sa seule voix, & que sans hesiter il se nomma luy-mesme au grand estonnement de tout le Conclave ; qui pourtant en passa par là.

Philippe arrivé à Paris se mit en possession d'exercer les fonctions de la royauté : il se logea dans le palais royal, & en fit boucher toutes les portes horsmis une. Cependant la reyne Clemence ayant declaré qu'elle estoit enceinte, & le comte de Valois la protegeant, parce qu'il se voyoit eloigné de la couronne, on convoqua les barons ou seigneurs du Royaume. Ils ordonnerent enfin, Que l'on garderoit soigneusement le ventre de la reyne ; Qu'en attendant son accouchement Philippe gouverneroit, qu'il recevroit tous les revenus de la couronne, & qu'il luy fourniroit tout ce qui seroit necessaire pour son entretien ; Que si elle n'accouchoit que d'une fille, il seroit dés lors reconnu & proclamé roy ; mais que si elle faisoit un fils, il auroit la baillie ou garde du royaume, & tout pouvoir de faire la paix ou la guerre,

& de disposer des finances, en donnant 20000. livres par an à la reyne jusqu'à ce que son fils eust atteint 24.
1316. ans qui estoit l'aage de majorité.

Cete grande affaire ainsi reglée, tous les princes & barons luy rendirent hommage comme à leur souverain : le seul Eudes duc de Bourgongne n'y donna point son consentement ; luy & ses amis pretendoient qu'en cas que la reyne Clemence n'eust pas un fils, la couronne appartiendroit à Jeanne niepce de ce duc & fille aisnée de Louys Hutin, qui l'avoit reconnuë pour legitime. Car encore que la succession des masles fust establie, non point par une loy expresse, mais par la coustume receuë de tout temps chez les François, neanmoins parce que dans tous les autres royaumes de la chrestienté, & dans les grands fiefs, les filles succedoient, & qu'en France il ne s'estoit point presenté depuis long-temps aucune occasion de les exclure, la chose n'estoit pas sans obstacle quoy qu'elle fust sans doute. Ainsi le Long eut besoin de beaucoup de prudence & d'amis. Le duc de Bour-

gongne ne jugea pas que l'affaire fust encore meure pour la pousser : mais de peur qu'il ne mesarrivast à sa niepce, il obligea Philippe de la luy remettre entre ses mains pour l'elever & la garder ; à la charge qu'il ne la marieroit que par son consentement & par celuy des princes de la maison de France ; s'il faisoit autrement il en perdroit sa duché, & pour cela se soumettroit à son jugement.

Les Flamands se trouvoient dans une extreme destresse, ils voyoient toutes les advenuës de leur pays bouchées par mer & par terre, leur commerce rompu, & les vivres qu'ils avoient tirez de France tantost consumez. Ils envoyerent donc des deputez vers le Long pour le supplier de leur accorder quelque moderation du traitté qu'ils avoient fait avec Philippe le Bel. Ce regent ne pensant pour lors qu'à establir ses affaires, leur accorda facilement leur priere, & des tréves : mais à ces conditions entre autres ; Que le comte & son fils Robert le viendroient trouver en sa cour ; Qu'il ordonneroit au pere de passer avec luy dans la Terre-Sainte,

& au fils de faire certains pelerinages ; Que le comte luy cederoit les villes de l'Isle, Douay & Bethune, & qu'il luy payeroit cent mille livres de forte monnoye.

Sur la fin du mois d'Aoust la reyne Clemence tomba malade d'une fiévre quarte, qui nuisit extremement au fruit qu'elle portoit dans son ventre. Le quinziesme de Novembre elle mit au monde un fils qu'on nomma Jean Baptiste, mais qui estoit si attenué qu'il mourut au bout de huit jours. On l'enterra à sainct Denys ; et dans la pompe funebre il fut proclamé roy de France & de Navarre. C'est ce qui a donné lieu à des autheurs modernes, d'en accroistre le nombre des rois de France, & de l'appeller Jean I.

PHILIPPE V. ROY XLVII.

PAPES.

IEAN XXII. eleu le 7. jour d'Aouſt l'ã 1317. S. 18. ans & 3. mois, dont 5. ans ſous ce regne.

Avant que de regner, je fus Regent cinq mois;
Mon zele raſſembla tout le ſacré College;
Pour finir le ſcandale, & remplir le ſainct Siege;
Et ma valeur ſouſmit le Flamand à mes loix.

PHILIPPE V.

DIT LE LONG

à cauſe de ſa taille,

ROY DE FRANCE XLVII.

& joüiſſant du Royaume

DE NAVARRE,

âgé de vingt-huit ans.

1317. Dés que la vie du petit prince Jean fut deſeſperée la diſpute touchant la couronne ſe renouvella plus fort qu'auparavant. Charles comte de Valois ſembloit favoriſer la petite Jeanne fille de Hutin, & le duc de Bourgongne ſon oncle reclamoit pour elle : mais cependant Philippe le Long bien accompagné alla ſe faire ſacrer à Rheims le neufieſme de Janvier, les portes de la ville eſtant fermées, de peur qu'on n'y vinſt fai-

re oppoſition. En effet il ſembloit qu'on s'y preparaſt : car ſon oncle le comte de Valois refuſa d'aſſiſter à ſon ſacre, & meſme Charles ſon frere comte de la Marche ſe retira fort mal-content, le matin du jour meſme qu'on devoit faire cete ceremonie. L'eveſque de Beauvais qui n'eſtoit que comte pair, y emporta la préſeance ſur celuy de Langres qui a le titre de duc. Pierre Monauclerc ayant fait hommage lige à ſainct Louys de ſa duché de Bretagne, avoit erigé cete duché en pairrie : ET ce fut par ce moyen que le duc rendit ſes ſucceſſeurs pairs de France. Jean ne ſe trouva point à ce Sacre. Mais Philippe, pour l'accouſtumer doucement au joug, luy remit & pardonna ſon abſence, bien qu'il ne luy euſt envoyé ſon excuſe que quelque temps aprés. 1317.

La ville de Paris, qui d'ordinaire entraiſne toutes les autres par ſon exemple, receut le nouveau roy avec de grandes resjouyſſances ; ET luy, pour confirmer ſon droit de plus en plus, y convoqua une aſſemblée generale des ſeigneurs, des deputez des

communautez & des villes, & sur tout des bourgeois, & de l'Université de Paris : tous lesquels jurerent
1317. entre les mains du chancelier (c'estoit Pierre d'Arablay depuis cardinal) de ne reconnoistre point d'autre roy que luy, & ses hoirs masles à l'exclusion des filles. Le contrecoup retomba sur les siennes : car il n'eut point d'enfants masles ; ET un fils unique qu'il avoit eu de Jeanne sa femme, estoit mort du temps qu'il sejournoit à Lyon.

Les esprits estoient en si mauvaise disposition, & ces detestables empoisonnements si frequents, que Philippe ne voyoit point d'assiete ferme ny de seureté pour les siens, s'il venoit à manquer. Ce fut pour cela qu'il fit une estroite union entre la reyne sa femme & ses enfants nez & à naistre d'une part, & les comtes Charles de la Marche son frere, & Louys d'Evreux son oncle d'autre part. Dans laquelle ces deux princes jurerent qu'ils honoreroient son espouse comme leur reyne, ses enfants comme leurs seigneurs, & son fils s'il venoit à en avoir, comme leur roy

Pour la meſme raiſon il fit un traitté avec le duc de Bourgongne, Agnes ſa mere, & Jeanne fille de Hutin & petite fille d'Agnes, par lequel 1317.
il leur aſſignoit de grandes ſommes de deniers ſur la comté d'Angouleſme pour eſtre par eux employées en pairries ou baronies; ET il vouloit que s'il mouroit ſans enfants maſles, les comtez de Champagne & de Brie retournaſſent à Jeanne. D'autre coſté le duc, au nom de ſa mere, & de Jeanne, luy cedoit tout le droit que cete pupille pouvoit avoir ſur les royaumes de France & de Navarre, & ſur les ſuſdites comtez; il promettoit de luy faire ratifier le traitté, lors qu'elle ſeroit en aage, & accordoit qu'elle fuſt mariée à Philippe fils de Louys comte d'Evreux, lors que la diſpenſe ſeroit venuë de Rome. Afin de ſceller ce traitté par une alliance, le roy donna Jeanne ſa fille aiſnée au Duc qui n'eſtoit point encore marié, & pour dot la comté de Bourgongne.

Robert II. comte d'Artois avoit eu une ſœur nommée Mahaut, & un fils qui s'appelloit Philippe. Ma-

haut fut mariée avec Othelin comte de Bourgongne, & de ce mariage eſtoient iſſuës deux filles que le Bel
1317. donna à ſes deux fils. Or Philippe fils de Robert mourut aux guerres de Flandres avant ſon pere : mais il laiſſa un fils qui ſe nommoit Robert comme ſon ayeul. La comté d'Artois devoit appartenir à celuy-cy : toutefois le Bel l'avoit adjugée à Mahaut, ſur ce pretexte que ce n'eſtoit pas un fief maſculin, & que ſelon la couſtume de ce pays-la, repreſentation n'avoit point de lieu. Robert ſe pourveut contre ce jugement par les voyes de fait : il arma durant la regence du Long, & ſe reſtablit en poſſeſſion par la force : mais l'affaire miſe en negociation, les terres furent ſequeſtrées entre les mains du roy, & enfin adjugées à Mahaut, dont le Long avoit eſpouſé la fille. Ce jugement intereſſé cauſera bien des malheurs.

1318. & ſuiv. Par trois fois, en moins de dix-huit mois, on recommença la guerre aux Flamands, & par trois fois on la finit par une tréve. Mais ny les uns ny les autres n'avoient point en-

vie de la tenir ; les Flamands parce qu'ils se croyoient trop lezez, les François parce qu'ils avoient fait dessein de les subjuguer entierement. 1319.

Le grand peril où la France s'estoit veuë aprés la mort de Hutin, pour le doute de la succession, & les cruelles guerres qui avoient affligé l'Escosse pour un sujet presque pareil aprés le trespas du roy Alexandre IV. furent cause que dans le renouvellement de l'alliance qui se fit entre les deux couronnes, on adjousta cet article ; Que s'il y avoit jamais differend pour la succession de l'un de ces deux royaumes, celuy des deux rois qui seroit resté ne permettroit point qu'aucun autre s'elevast dans le throsne, que celuy qui auroit pour luy le jugement des Estats ; Qu'il viendroit en personne le deffendre ; ET qu'il s'opposeroit à quiconque luy voudroit contester la couronne.

Les gents de la faveur & les financiers avoient estrangement abusé de la facilité du roy Philippe le Bel, & de Hutin son fils, chargé le thresor royal de quantité de pensions,

desmembré les blus belles terres du domaine, degradé les forests, fait des eschanges frauduleuses, & extor-
1319. qué des dons qu'ils n'auroient pas dû prendre, s'ils eussent aimé leur roy & son Estat, quand mesme ils les auroient meritez. Le Long trouvant ses coffres espuisez, cassa toutes ces pensions, revoqua tous ces dons, & se remit en possession de ses terres. Les peuples virent alors avec joye saisir les biens de ceux qui pour se gorger de pillage, avoient porté les choses avec le plus de violence, sur tout Flotte, Machaud, Nogaret, & du Plessis.

La comtesse Mahaut s'opiniastra de telle sorte à changer les coustumes du pays d'Artois, que les seigneurs & les communautez se revolterent contre elle. Les uns ny les autres n'en eurent que du chagrin & de la perte : la comtesse fit de grandes despenses, & acquit la hayne de ses peuples ; eux reciproquement virent desoler leurs terres, & enfin furent contraints de se sousmettre. Tout l'advantage fut pour les François, lesquels ayant presté assistance à la

comtesse saccagerent tout le pays, & s'y rendirent les maistres.

Autant en arriva aux bourgeois de Verdun, qui pensant se mettre à couvert des injustices de Thomas de Blamont leur Evesque, s'estoient mis sous la protection du roy. Cete année s'estant esmeu querelle & division entre ces habitants, on n'en marque point la cause, une partie en chassa l'autre hors de la ville. Le comte de Bar embrassa la querelle des bannis, ravagea les environs de la ville, & y prit quelques chasteaux. L'evesque & son frere le seigneur d'Aspremont, soustindrent la faction contraire. Le roy comme protecteur y envoya son connestable, qui sceut si bien manier les esprits, que par son moyen ils furent reconciliez ensemble, & les bannis rappellez, mais les uns & les autres assujettis à la France. 1319.

Le cardinal Gosselin avec l'evesque d'Amiens, avoit esté envoyé par le pape pour traitter de l'accommodement des Flamands avec le roy: le comte Robert avoit une fois rompu la tréve avec tant d'emportement

que l'eveſque de Tournay ayant ordre du cardinal d'aller annoncer ſa venuë, n'oſa pas y aller en perſon-
1320. ne, mais donna cete commiſſion à trois freres Mineurs. Cependant le comte aſſembla ſon armée pour entrer dans le territoire de l'Iſle : mais quand il eut paſſé la Lis, les communes de Gand & des autres grandes villes, qui dans toutes ces guerres avoient acquis une puiſſance qui contrebalançoit la ſienne, luy ſignifierent, qu'ayant juré la tréve avec le roy, elles ne porteroient point les armes contre luy. De ce refus ſurvint une guerre civile entre leur comte & eux. Le cardinal ne perdit point cete occaſion d'agir auprés du comte, & le reduiſit enfin à promettre qu'il ſe rendroit à la my-careſme à Paris pour faire hommage au roy, & ratifier les traittez precedents. Il y manqua neantmoins cete année-là, apportant quelques excuſes frivoles, mais la ſuivante, eſtant vivement preſſé par le cardinal, il s'y trouva avec ſon fils Louys, & les procureurs des villes.

La paix fut donc concluë le 20e

de May. Les villes de Doüay, l'Isle 1320.
& Orchies devoient demeurer au roy. «
Les Flamands s'obligeoient de luy «
payer trente mille Florins d'or, & ju- «
roient de ne point assister leur comte «
en cas qu'il contrevinst à ce traitté. «
Le roy promit sa fille Marguerite à «
Louys comte de Nevers & de Re- «
tel fils d'un autre Louys, qui estoit «
fils aisné du comte Robert, à la «
charge qu'il succederoit en la com- «
té de Flandre, quand mesme son pe- «
re decederoit avant son ayeul. Mais un advocat, que le comte avoit amené avec luy, fit apposer dans le traitté une clause portant que les Flamands & leur comte demeureroient d'accord par ensemble de l'execution. Le comte prit pretexte là-dessus de ne pas noüer le traitté, dautant qu'il se plaignoit qu'on avoit trompé ses deputez dans la cession qu'ils avoient faite en son nom des villes de Doüay, l'Isle, & Orchies, en ce qu'on ne leur avoit pas donné la contre-lettre qu'on leur avoit promise; Il partit donc de nuit pour s'en retourner en Flandre avant que le saufconduit qu'on luy avoit donné fust expiré. Les procu-

reurs des communes deſpeſcherent en diligence aprés luy, pour luy dire que s'il ne revenoit, ils ſeroient contraints de l'abandonner, & de ſe declarer contre luy, parce qu'autrement, comme ils eſtoient au pouvoir du roy, ils n'auroient bien-toſt plus de teſtes pour mettre dans leurs chapperons. Il entendit bien par là le danger où ils ſe trouvoient ; & il voyoit que s'ils ſe retiroient de ſon obeïſſance, la Flandre eſtoit perduë pour luy : cete crainte le ramena à Paris & le força d'en paſſer par où le conſeil du roy luy ordonna.

1319. & 20.

Les Gibelins ſe rendant puiſſants en Italie, le pape Jean XXII. ſollicita ſi inſtamment le roy de France, qu'il y fit paſſer Philippe fils du comte de Valois, lequel depuis fut roy, pour ſecourir Vercel que les enfants de Mathieu viſcomte ſeigneur de Milan, tenoient aſſiegé. Il n'avoit que quinze cents chevaux, mais le pape, le roy Robert de Sicile, les Florentins & autres Guelfes luy devoient envoyer des troupes pour faire une grande armée. Comme il ſejournoit à Mortare, le fils aiſné de

Matthieu sceut si bien gagner son lieutenant par argent, & luy-mesme par sousmissions & belles paroles, qu'il luy persuada de s'en retourner en France sans tirer l'espée ; Neantmoins il plastra auparavant je ne sçay quel traitté de reconciliation entre les deux factions dans la Lombardie seulement. 1320.

Sur le commencement de l'année 1320. une manie pareille à celle que nous avons veuë du temps de sainct Louys, saisit les paysans & les pastoureaux pour le recouvrement de la Terre-Saincte. L'instigation d'un moine renié & celle d'un prestre chassé de sa cure, exciterent ce soulevement. Ils firent monstre au pré aux clercs à Paris, passerent en Aquitaine, & de là en Languedoc, massacrant par tout les Juifs & pillant leurs magasins. On se lassa bien-tost de leurs insolences ; le comte de Foix leur donna la chasse si vivement qu'il les dissipa tous, en ayant fait brancher en tels endroits une vingtaine, en d'autres quarante, en d'autres cinquante. 1320.

Il advint en ce mesme temps que Robert de Cassel second fils du com-

te de Flandre accusa Louys son frere aisné d'avoir voulu empoisonner son pere. Sur cela Louys fut arrêté prisonnier, & ses gents & son confesseur mis à la torture. Comme on ne put trouver aucune preuve de ce crime, on le mit en liberté ; à condition toutefois qu'il n'entreroit jamais au pays de Flandre. Par ce moyen Robert se vouloit frayer le chemin à la succession du pere, au prejudice de son frere aisné.

1320.

L'Histoire n'a pas jugé indigne de ses remarques, que cete année 1320. *le prevost de Paris nommé Henry Capperel, pour avoir fait pendre un pauvre innocent en la place d'un riche qui avoit esté condamné à mort pour ses crimes, fut par arrest du Parlement attaché au mesme gibet. Nous voyons tous les jours ses pareils sauver le riche coupable, & chastier sa bourse innocente.*

1321.

Les ladres ne donnoient pas seulement de l'horreur à tout le monde, mais aussi de l'envie, dautant qu'ils jouïssoient de grands biens, & que cete vilaine maladie ne les rendoit point incapables des plaisirs ; joint qu'ils ne payoient aucuns des

subsides, dont les peuples estoient extremement foulez. Ce fut peut-estre pour cela qu'on les accusa d'avoir conspiré avec les Juifs, d'intelligence avec les Turcs, de desoler la France. On disoit qu'ils jettoient de leurs ordures, ou des sachets de poison dans les puits & dans les fontaines, à dessein d'infecter de la lepre tous ceux qui se portoient bien, ou de les empoisonner. Ils estoient d'ailleurs coupables de plusieurs autres crimes contre nature; aussy furent-ils les uns condamnez au feu, les autres resserrez estroitement dans les Ladreries. Le roy avoit mis leurs biens en sa main: mais les evesques luy ayant genereusement remonstré, que l'administration leur en appartenoit, il la leur remit aussy-tost; avec protestation neantmoins, qu'il n'entendoit point leur donner un nouveau droit, s'il ne leur appartenoit pas. Pour les Juifs, le peuple en fit justice luy-mesme, & en brusla quantité. Le roy chassa toute la nation du royaume. 1321.

On soupçonna avec quelque raison qu'on avoit cherché querelle à

ces miſerables pour avoir leurs deſpouïlles : car le genie de ce regne
1321. ne fut pas moins fiſcal que celuy de Philippe le Bel. Par ce motif, le conſeil du Long avoit reſolu d'eſtablir par toute la France, meſmes poids, meſmes meſures, & meſme monnoye : ſous pretexte du bien public, mais en effet pour en tirer de l'argent. Car ſous couleur de quelques fraiz qu'il faloit faire pour deſdommager les ſeigneurs, & les egliſes qui y avoient intereſt, il voulut prendre la cinquieſme partie du bien des ſujets, & le roy avoit mandé à toutes les villes de luy envoyer des deputez, deſquels il ſçauroit ce qu'ils voudroient y contribuer, c'eſt à dire tout ce qu'il luy euſt plû. Ceux de la ville de Paris devoient le lendemain comparoiſtre ; & on ne ſçait pas ce qu'ils euſſent reſpondu. Mais tous les peuples eſtoient en grande émotion ; Et d'ailleurs les princes & les prelats qui avoient droit de battre monnoye, ne pouvoient ſe reſoudre à ſouffrir que les commiſſaires du roy travaillaſſent à cete reformation ; ils en avoient appel-

lé aux Eſtats, & cherchoient à ſe liguer avec les villes, pour s'oppoſer à un reglement qui ne ſe faiſoit que pour eſtablir un impoſt. 1322.

Là-deſſus Philippe, qui depuis cinq mois entiers eſtoit malade d'une fiévre quarte jointe à une dyſenterie, ſentit redoubler ſon mal, & enfin mourut au bois de Vincennes le troiſieſme jour de Janvier. La commune opinion luy donne trente un an de vie, & cinq ans & ſix ſemaines de regne. Son corps fut porté en ceremonie à ſainct Denys, ſon cœur aux Cordeliers de Paris, & ſes entrailles aux Jacobins. Depuis ſainct Louys, ces bons Peres s'attribuoient comme un droit ſpecial, d'avoir quelque partie des entrailles de nos rois, ſçachant bien qu'on ne les leur donnoit point ſans quelques fondations.

Par ſon teſtament il ordonna auſſy-bien que ſes predeceſſeurs, le payement de ſes debtes, la reparation des torts & exactions injuſtes qu'il avoit faites, & l'execution des teſtaments de ſon frere & de ſon pere; comme s'il euſt pû obliger ſes ſucceſſeurs d'executer ce qui eſtoit

de son propre fait, & qu'il avoit negligé de faire, ou que la volonté seule dûst passer envers Dieu & en-
1322. & suiv. vers le prochain pour une satisfaction réelle.

Nous trouvons au reste dans la chambre des comptes grand nombre de reglements qu'il fit pour sa maison, pour les menus officiers de justice, pour son Parlement & pour le chastelet de Paris; determinant leurs fonctions, & leur nombre. Je marqueray en passant qu'il fixa celuy des notaires du Chastelet à soixante, celuy des sergents à cheval à quatre-vingt dix-huit & celuy des sergents à pied à cent trente-trois; Qu'il deffendit aux conseillers de son parlement de recevoir aucune sollicitation des parties, ny d'entendre des gents de leur part, ny mesme d'escouter aucun esclaircissement, mais de se contenter de l'instruction qu'ils en auroient par les plaidoyers des advocats. Les rois consideroient cet auguste tribunal comme le cœur de leur royaume, ils avoient un grand soin d'en eloigner tout venin, & de le preserver du soupçon même de corruptiõ.

Il y en avoit de ce temps-là beaucoup dans la juriſdiction du Chaſtelet : le Prevoſt de Paris, ſe degradant, pour ainſy dire, luy-meſme, tenoit rarement le ſiege, & commettoit le jugement des affaires à ſes lieutenants, auſquels il vendoit ces commiſſions. Comme c'eſtoient des gents de bas lieu, fils de Lombards, ou de marchands, & qui mettoient tout en commerce, ils mandoient les parties dans leurs maiſons, pour vuider les cauſes hors de la veuë du public, & ſe taxoient tels ſalaires & telles amendes qu'il leur plaiſoit, exerçant ainſi une judicature clandeſtine, & un brigandage manifeſte. Le Long pourveut à ce deſordre en commandant au Prevoſt de faire luy-meſme ſa charge.

J'ay tiré la meilleure partie de ces ſingularitez des memoires tres-curieux, qui m'ont eſté communiquez par M. de la Noüe Boüet chanoine regulier de ſainct Victor. Le public ſe promet de ſes ſoins qu'il luy donnera bien-toſt les regnes de ces trois fils de Philippe le Bel, qui ſeront remplis de grand nombre de choſes fort

rares, & dans une forme auſſy riche que la matiere.

Le Long n'eſpouſa qu'une femme, ſçavoir Jeanne, qui eſtoit fille d'Othenin comte de Bourgongne, & fut auſſi ſon unique heritiere, ſa ſœur Blanche ayant eſté contrainte de s'encloiſtrer pour expier ſon crime. De cete Jeanne il eut trois filles, Jeanne comteſſe de Bourgongne & d'Artois, qui eſpouſa Eudes IV. Duc de Bourgongne & luy porta ces deux comtez; Marguerite, qui eut pour mary Louys comte de Flandres, de Nevers, & de Retel; et Iſabelle qui eſpouſa en premieres nopces Guigues Dauphin de Viennois, & en ſecondes Jean Baron de Faulcongmey en Franche-Comté.

La tradition porte que ce Guigues ayant envoyé le ſeigneur de Saſſenage l'un de ſes vaſſaux à la cour de France demander Iſabelle fille du roy Philippe le Long en mariage, un maiſtre d'hoſtel de ce roy fut ſi deſobligeant que de luy dire qu'une ſi belle princeſſe n'eſtoit pas pour un gros cochon comme le Dauphin. Que Saſſenage irrité de ces paroles, ven-

gea ſur le champ l'injure faite à ſon ſeigneur, en donnant de l'eſpée dans le ventre de cet inſolent. Que le coup fait il ſe retira chez le comte de Savoye qui eſtoit alors à la cour de France. Qu'il le tint caché quelque temps, juſqu'à ce qu'il euſt appaiſé l'indignation du roy, & que ce ſeigneur eut bien-toſt le bonheur de ſe revancher d'une ſi grande obligation. Car peu aprés, le comte ayant eſté pris par les Dauphinois aprés la perte d'une bataille, & les ſiens eſtant accourus à la reſcouſſe, il ne s'oppoſa point à leur effort comme il le pouvoit, au contraire il luy fit jour pour le laiſſer eſchapper.

PAPES.

encore IEAN XXII. pendant tout ce regne.

CHARLES IV.

ROY XLVIII.

Qu'eſt-ce que la Grandeur? qu'eſt-ce que la beauté?
Une fleur d'un moment que le deſtin moiſſonne.
Au plus beau de mes jours un ſort precipité
Vient m'arracher la vie, & ma double couronne.

CHARLES IV.

DIT LE BEL,

ROY DE FRANCE XLVIII.

& jouyſſant du Royaume

DE NAVARRE,

âgé de vingt-huit ans.

LA ſucceſſion des maſles eſtant bien eſtablie, Charles vint à la couronne & 1322.
fut ſacré à Rheims l'onzieſme de Février ſans aucune oppoſition. Tous les pairs y aſſiſterent, horſmis le roy d'Angleterre & le comte de Flandres.

A ſon advenement à la couronne il declara qu'il avoit deliberé de regler ſon royaume, & de ſoulager ſes peuples ; pour cet effet de retirer ſon domaine & de reduire tous les poids & meſures, & toutes les monnoyes à une. Mais pour le dernier

point, comme les loix que les rois faisoient n'avoient lieu que dans leurs propres terres, & que le consentement des seigneurs estoit requis pour les faire recevoir sur les leurs, tous les evesques s'y opposerent & demanderent du temps pour en deliberer, convoquant pour cela des conciles provinciaux. Le roy y envoya ses seneschaux pour leur representer que tous ses dessein ne tendoient qu'au bien public, & qu'il ne pretendoit en tirer aucun advantage pour luy. Je ne trouve point quelle fut leur resolution, mais que toutes les monnoyes furent fonduës & reduites à une espece, qu'on nommoit *Agnelets*, & que tandis qu'on y travailloit on deffendit le cours de celle des Seigneurs.

La justice estoit si corrompuë dans tout le royaume qu'il fut contraint, pour en retrancher la gangraine, de donner la commission à deux ou trois particuliers conjointement dans chaque province, de faire le procés en jugement dernier à tous les officiers contre lesquels il y auroit des plaintes, sans recevoir aucunes appellations.

lations. Quant à la reforme des finances, il fit rechercher ceux que le Long avoit espargnez. Premierement le nommé Gerard de la Guette natif de Clermont en Auvergne, & de bas lieu. Cet homme ayant eu le souverain maniement des finances sous Philippe le Long, & tenu dans les regnes precedents les fermes des monnoyes avec ses deux freres, avoit horriblement volé le roy & le public. Le roy Charles l'ayant fait arrester pour ses depredations, il fut appliqué à la question ; & on la luy donna si rude qu'il mourut au milieu des tourments. On ne laissa pas de traisner son corps par les ruës, & de le pendre au gibet de Paris.

On fit ensuite une recherche generale des traittants & des Fermiers, qui estoient presque tous Lombards & Italiens, cruels usuriers & grands exacteurs. On confisqua tous leurs biens, & on les renvoya en leur pays aussy gueux qu'ils en estoient venus.

Les guerres particulieres causoient sans cesse des troubles dans le roy-

aume, & les jouſtes & tournoys en faiſoient ſouvent naiſtre parmy les ſeigneurs. Philippe le Bel & Louys
1322. Hutin avoient deffendu l'un & l'autre, prenant pour ſpecieux pretexte qu'ils empeſchoient le voyage d'outremer, & qu'ils engageoient la nobleſſe à de grandes & ruineuſes deſpenſes : Charles renouvella ces prohibitions, mais on n'y obeït entierement que lors que l'autorité royale fut montée à un plus haut poinct ſous les rois ſes ſucceſſeurs.

Il avoit eſté aſſez indulgent pour ne pas faire mourir Blanche ſa femme, qui avoit eſté condamnée d'adultere, comme nous l'avons veu : lors qu'il fut parvenu à la couronne, le deſir d'avoir des enfants le porta à la repudier. Il prit pour cela le pretexte de parenté ; Et aprés qu'elle eut receu le voile dans Maubuiſſon, il eſpouſa Marie fille de l'empereur Henry de Luxembourg. Celle-là eſtant morte l'an 1324. dans ſes premieres couches, & ſon enfant peu de jours aprés elle, il eſpouſa en troiſieſmes nopces Jeanne fille de Louys comte d'Evreux ſon

oncle, ayant pour cela obtenu dispense du pape Jean XXII.

Aprés la mort de Louys comte de Nevers & de Rhetel arrivée à Paris, (car il s'estoit retiré dans la cour de France) & celle de Robert de Bethune son pere comte de Flandres, advenuë bien-tost aprés, le fils aisné de Louys portant mesme nom que luy, recueillit toutes ces trois comtez. 1323.

Mais Robert de Cassel son oncle, se pretendant plus proche d'un degré, parce qu'il estoit fils de Robert, là où Louys n'en estoit que petit fils, se presenta au roy, demandant l'investiture de celle de Flandre. Cependant Louys en alla aussy-tost prendre possession, sans luy avoir rendu le devoir de vassal. Ce qui irrita tellement le roy, qu'encore que ce jeune prince fust son neveu, il le fit adjourner au parlement, & l'arresta prisonnier.

Le parlement saisy de la connoissance de cete grande affaire, prononça en faveur de Louys; lequel estant mis en liberté rendit hommage au roy, & jura de ne redeman-

der jamais les villes de l'Isle, Doüay & Orchies. Le roy confirma l'appennage donné par le pere à Robert de Cassel. Il accorda aussy Guillaume comte de Haynaut & de Hollande avec Louys ; qui desista de luy disputer les isles de * Valachre.

* Vvalcheren.

Un Jourdain seigneur de l'Isle en Aquitaine, avoit commis plusieurs crimes énormes, & massacré un huissier royal de sa propre masse, comme il l'adjournoit à comparoistre en parlement. Il fut neantmoins si fou que de venir à Paris, se fiant sur ses grandes alliances, & sur ce qu'il avoit espousé la niepce du pape Jean XXII. Nonobstant ces considerations, il fut constitué prisonnier au Chastelet, & par arrest traisné à la queuë d'un cheval, & pendu au gibet de Paris.

1323.

Le roy avoit sujet de se plaindre d'Edoüard, parce qu'il n'avoit pas assisté à son sacre, & que son seneschal de Bourdelois avoit mis garnison dans un chasteau que le seigneur de Montpesat avoit basty en un lieu qui estoit des terres de France. Aprés donc quelques negociations où il sembloit

que les Anglois ne marchoient pas de bon pied, il envoya Charles de Valois son oncle en Guyenne ; qui serra si fort Edmond comte de Kent frere d'Edoüard, dans la ville de la Reoule, qu'il l'obligea de capituler avec luy, & de passer aussy-tost en Angleterre pour porter son frere à donner satisfaction au roy ; promettant s'il ne le pouvoit obtenir de se remettre en prison. Cependant le comte de Valois acheva de conquerir toute la Guyenne, à la reserve de Bourdeaux, sainct Sever & Bayonne. 1324.

Le conseil d'Angleterre trouva bon que la reyne Isabelle, qui estoit sœur du roy Charles le Bel, passast en France avec Edoüard son fils aisné pour negocier la paix. 1324. & 25.

Elle conduisit l'affaire avec beaucoup d'adresse & acheva le traitté, faisant en sorte que son fils Edoüard fust investy de la duché de Guyenne & du comté de Pontieu, dont il rendit hommage au roy.

Le roy d'Angleterre avoit auprés de luy les deux Hues Spensers pere & fils : le dernier ayant esté nourry

avec luy dans une familiarité peu honneſte, avoit un empire abſolu
1325. ſur ſon eſprit, & luy faiſoit faire tout ce qu'il deſiroit. Les ſeigneurs Anglois ayant tramé quelque conſpiration & pris les armes contre ce favory, il les attira à un pourparler, où il les fit arreſter contre la foy publique, & enſuite trencher la teſte à vingt-deux barons, deſquels eſtoit Thomas comte de Lencaſtre fils du prince Edmond, qui de ſon vivant eſtoit frere du roy Edoüard. Pourſuivant ſa pointe, il eloigna de la cour la reyne Iſabelle & le comte de Kent frere du roy; ET meſme il chercha ſecretement les moyens de les faire perir, ſoit qu'ils fuſſent de la conſpiration des ſeigneurs, ou qu'il apprehendaſt leur credit. Ce fut la principale cauſe qui les obligea de prendre l'occaſion de venir en France.

Le roy Charles y receut ſa ſœur avec toutes les tendreſſes d'un bon frere, la garda aſſez long-temps dans ſa cour, l'honorant & la traittant ſelon ſa qualité, & luy promit ſecours d'argent & d'hommes, au-

tant qu'il le pourroit (sans rompre neantmoins avec l'Angleterre) pour chastier cet insolent favory qui continuoit d'abattre toutes les testes qui luy faisoient ombre. 1325.

La malheureuse Flandre n'estoit presque jamais sans troubles. Les Flamands n'aimoient guere leur comte, parce qu'il estoit trop François d'affection, & qu'il demeuroit peu dans le pays. Il eut un long & sanglant demeslé avec les bourgeois de Bruges ; Robert de Cassel les soustenoit parce que le comte avoit voulu le faire assassiner. Ils firent Jean comte de Namur oncle du Flamand prisonnier, & quelque temps aprés ils le retindrent aussy luy-mesme ; les bourgeois de la ville de Courtray, à laquelle il avoit mis le feu, s'estant saisis de sa personne. Mais quand le pape eut jetté un interdit sur le pays, que ces mutins eurent esté battus par les Gandois, qui alors estoient fidelles à leur comte, & qu'ils virent que le roy envoyoit des forces à son secours : ils furent contraints de s'humilier devant luy. Il les chastia par de grosses amendes,

par la perte de leurs plus beaux privileges, & par le banniſſement d'un
1325. grand nombre des plus eſchauffez.

Il y avoit plus d'un an que Charles comte de Valois languiſſoit d'une maladie fort bijarre, & encore plus douloureuſe. Que ſçait-on ſi ce n'eſtoit point l'effet de quelque cruel poiſon ? car en ces temps-là l'uſage en eſtoit fort commun ; à raiſon dequoy Philippe le Long avoit par un reglement exprés deffendu l'approche de ſa cuiſine, de ſon eſchanſonnerie & de ſon lict aux gents inconnus. Les medecins ne connoiſſant point la cauſe ny les remedes de ce mal, le pauvre prince s'alla imaginer que c'eſtoit une punition divine, pour la trop aſpre pourſuitte qu'il avoit faite contre Enguerrand de Marigny. On n'a pas oublié de marquer ſa penitence & de compter les ſatisfactions qu'il fit à ſa memoire; mais peut-eſtre qu'elles partoient d'un eſprit auſſy malade que le corps; et au bout du compte il ne ſe trouve point qu'il ait fait aucune reſtitution à ſes heritiers. Aprés tout ſi

Dieu chastioit si rudement un prince pour avoir poursuivy un voleur public en justice par des voyes injustes & avec mauvaise intention ; 1325.
que ne meritoit point ce voleur pour avoir tourmenté si long-temps tant de millions d'ames innocentes?

Nous trouvons une lettre d'un des secretaires de ce prince, qui porte qu'il se seroit fait recommander aux prieres dans les eglises, & particulierement auroit fait faire un vœu sur le celebre tombeau de Hugues de S. Victor, & qu'aussy-tost aprés ce vœu il luy auroit pris une crise qui l'auroit guery, & luy auroit conservé la vie encore pour quelque temps. Mais certes ce respit ne fut pas long, puisqu'il mourut à Nogent-le roy le vingt-cinquiesme jour d'Octobre de cete mesme année. Son corps suivant sa disposition testamentaire, fut inhumé aux Jacobins de Paris entre ses deux premieres femmes, & son cœur aux Cordeliers proche du lieu où la troisieme avoit eleu sa sepulture : car il en avoit espousé trois. La premiere fut Marguerite fille de Charles le Boiteux roy de Si-

cile, dont il laiſſa deux fils, ſçavoir Philippe qui vint à la couronne, & Charles comte de Chartres, puis d'Alençon, dont vint la branche des comtes puis ducs d'Alençon. La ſeconde, fille de Philippe de Courtenay empereur titulaire de Conſtantinople; ET Mahaut, fille de Guy de Chaſtillon comte de ſainct Paul. De ces deux dernieres il ne reſta que des filles,

Les Spenſers redoutant l'orage qui les menaçoit du coſté de la France, obligerent Edoüard de redemander inſtamment ſa femme; ET ils employerent tant d'artifices, & ſemerent tant d'argent dans la cour du roy Charles, & meſme dans celle du pape, pour le faire agir auprés de luy, qu'enfin Charles, gagné par preſents, ou intimidé par la crainte d'une rupture, ou faiſant ſcrupule de ſouſtenir & d'autoriſer le ſcandale, non ſeulement retira les promeſſes qu'il avoit faites à ſa ſœur, mais encore deffendit, ſous peine de banniſſement, à tous chevaliers de l'aſſiſter, & luy commanda de ſortir de ſes terres.

1325. & 26.

Un certain Roger de Mortemer gentilhomme Normand estoit bien avant dans les bonnes graces de cete belle princesse : les Spensers avoient pris occasion d'en donner de la jalousie à son mary, & de retenir ce Roger dans la Tour de Londres : mais ayant trouvé moyen de s'en sauver, il estoit venu la rejoindre en France ; ET peut-estre que ce ne fut pas un des moindres sujets pour lesquels le roy Charles, ennemy de ces turpitudes, ne la voulut plus souffrir, & l'abandonna. 1326.

Au sortir de la cour de France, elle se retira toute desolée dans la comté de Pontieu, puis en celle de Haynault : où elle fut si heureuse que Jean frere du comte Guillaume se declara son chevalier, la fit bien recevoir dans la cour de son frere, & ayant assemblé trois cents chevaliers, la remena en Angleterre. 1326.

Si-tost qu'on sçeut sa venuë, Henry comte de Lencastre frere de Thomas se rendit auprés d'elle ; les comtes, barons & chevaliers y accoururent de toutes parts. Elle assiegea le roy & les deux Spensers dans

Briſtol ; Spenſer le pere & le comte d'Arondel gendre du fils, furent
1326. pris dans la ville & decapitez. Le roy & le jeune Spenſer, qui s'eſtoient retirez dans le chaſteau, & delà penſoient ſe ſauver dans une barque, furent attrapez ſur la mer. Le favory, ſuivant la ſentence des barons fut traiſné ſur un bahu dans les ruës de la Ville d'Herford ; aprés cela monté au haut d'une eſchelle, où le bourreau luy couppa les parties qui avoient fait le ſcadale, & luy arracha le cœur du ventre, puis les jetta au feu, & enſuite mit ſon corps en quatre quartiers.

Pour le roy, les ſeigneurs luy fi-
1326. rent ſon procés, le deſgraderent de la royauté & le condamnerent à une priſon perpetuelle, puis mirent ſon fils Edoüard III. en ſa place. Depuis, les amis de ce malheureux roy faiſant diverſes pratiques pour le ſauver acheverent de le perdre ; On reſolut d'en deſpeſcher le monde & d'une cruelle maniere. On luy fourra un fer chaud dans le fondement par un tuyau de corne, de peur que

la bruſlûre ne paruſt. Sa femme à ſon tour fut chaſtiée par ſon propre fils de cete horrible vengeance.

Cependant le jeune roy Edoüard 1326.
eſpouſa Philippe, la ſeconde fille des quatre que le comte de Haynault avoit de Jeanne fille de Charles comte de Valois.

Pluſieurs bandes d'aventuriers Gaſcons que l'on nommoit *les Baſtards*, peut-eſtre parce que leurs chefs eſtoient tels, ravageoient la Guyenne; Ils paſſerent juſqu'en Saintonge où ils ſe ſaiſirent de la ville de Xaintes : mais voyant que les capitaines que le roy Charles y avoit envoyez, ſe reſolvoient à leur donner bataille, ils ſe retirerent de nuict ayant mis le feu à la ville.

Alfonſe de Caſtille ſurnommé de 1327.
la Cerde, qui avoit mené des troupes contre eux, eſtoit tombé malade en ce pays-là; d'où eſtant revenu à la cour, il mourut au village de Gentilly prés Paris, dans l'hoſtel du comte de Savoye. Il eut un fils nommé Charles qui fut depuis conneſtable, mais cauſe de grands malheurs.

1324. & suiv.

A la priere des Romains, qui s'ennuyoient que leur ville fust privée si long-temps de la presence & des émoluments du pontificat, Louys de Baviere avoit passé les monts dés l'an 1324. sans estre d'accord avec le pape. Ainsi ces deux grandes puissances mirent toute l'Italie en feu, les factions des Guelfes & des Gibelins renouvellant leurs horribles tragedies.

1327.

La France mesme s'en ressentit par les levées excessives que le pape fit sur les eglises pour entretenir cete guerre, & pour se venger des Milanois, les plus obstinez des Gibelins & ses plus fascheux ennemis. D'abord le roy sy opposa avec vigueur, mais il se relascha aussy-tost que le pape luy eust permis de lever des decimes sur son clergé deux ans durant. Ainsy l'un & l'autre apprenoient
„ à leurs successeurs de partager les
„ biens sacrez, & faisoient une playe
„ à l'eglise, qui bien loin de se fer-
„ mer, s'aggrandit tous les jours.

Ce fut cete année que Charles erigea en duché & pairrie, la baronnie de Bourbon, & terres y acquises & qui sy pourroient acquerir en fa-

veur de Louys de Bourbon fils du comte de Clermont & petit fils de sainct Louys : A condition que si la comté de la Marche que luy Charles luy avoit donnée en eschange pour la comté de Clermont, venoit à estre desmembrée de cete duché, elle retourneroit à son premier titre. Les termes qui marquent les causes de cete erection sont fort memorables, & comme des pronostics de la grandeur future de cete branche. Que le roy l'a faite en consideration des richesses, des services & de la generosité des princes de cete maison, qui ont tousjours esté en augmentant, Qu'estant, comme ils sont, du sang royal, il se tient honoré de leur elevation, & qu'il espere que ses successeurs seront honorez de leur grandeur. 1327.

Quelques années auparavant Philippe fils de Louys comte d'Evreux luy ayant exposé que Philippe le Bel avoit erigé la Comté d'Evreux en pairie, mais que les lettres s'en estoient perduës, il donna charge à son chancelier de faire enqueste de la verité. Le rapport du chancelier

ne fut pas favorable à Philippe : neantmoins le roy de sa pure grace luy accorda cete erection-là, entendant qu'il ne seroit pas obligé d'en produire jamais d'autres lettres que les siennes.

1328. Peu de jours aprés, l'avant-veille de Noel il devint malade dans le bois de Vincennes, & aprés y avoir languy six semaines, il y mourut enfin le premier jour de Février, aagé seulement de trente-quatre ans, ayant tenu le sceptre pendant six ans & un mois. Il ne foula pas moins les peuples qu'avoit fait son pere & son frere Philippe ; Quoy que d'ailleurs il fust d'un naturel liberal & debonnaire, & qu'il aimast à prendre conseil de ceux qu'il croyoit les plus esclairez & les plus gents de bien, ayant tousjours prés de luy des seigneurs & des prelats d'un merite particulier & d'une prudence reconnuë.

Il espousa trois femmes. La premiere fut Blanche fille d'Othenin comte de Bourgongne, laquelle estant tombée en faute, il se contenta de la repudier, & de couvrir sa

honte du voile sacré. La seconde, fut Marie fille de l'empereur Henry VII. qui s'estant blessée durant sa premiere grosseſſe, mourut avec son fruit. La troisiesme, qui estoit Jeanne fille de Louys comte d'Evreux son oncle, n'eut que deux filles ; Dont l'une nommée Marie ne survescut son pere que de quelques années, & l'autre qui fut posthume, & s'appella Blanche, espousa Philippe duc d'Orleans, fils du roy Philippe de Valois.

REGENCE.

COMME Charles le Bel n'avoit aucuns enfants masles, & que sa femme estoit enceinte, la tutelle du fruit-à-venir fut donnée à Philippe fils aisné de Charles comte de Valois, & le masle le plus proche du deffunct roy, qu'on disoit l'avoir ainsy ordonné par son testament. Deux mois aprés la reyne accoucha d'une fille, on la nomma Blanche, qui en son temps fut mariée, comme nous l'avons dit cy devant.

1328. en Avril.

Ainsy secha sur pied & perit toute la descente de Philippe le Bel. Surquoy on pourroit dire, comme a fait un celebre Autheur, que la Providence Divine ne voulut pas permettre, que ceux qui avoient saccagé le royaume par tant d'exactions & de violences, eussent des descendants qui le possedassent, si

ce n'eſtoit que la Branche des Valois ne l'a pas mieux traitté qu'ils avoient fait.

Fin de la troiſieſme Partie.

TABLE
DES
MATIERES.

A

ABBAYE. Les Grands picquez de decorer d'exemptions, les Abbayes qu'ils fondoient, 297. Paſſage de ſainct Bernard ſur cete matiere, 298

Abelard. Pierre Abelard ou Abailard, Breton de naiſſance, grand Philoſophe, & fort bel eſprit, diſputant trop ſubtilement de la tres-ſaincte Trinité & des autres myſteres de la Foy, & ce qui s'en enſuivit, 56. 57. 266. 267. 330. 353 356

Acre, ville en Aſie tres-conſiderable pour ſon port & ſes fortes murailles, 134 135 *& ſuiv.* 413

Adam, tyran qui ravageoit tous les environs d'Amiens, & ce qui s'en enſuivit, 13

Adam vicomte de Melun, 216

Adamites, Heretiques en Languedoc, 89

Adele, reyne de France fille de Humbert comte de Morenne, 16. quatrieſme femme de Louys le Gros, 48

Adelin. Surnom de Guillaume, fils aîné de Henry roy d'Angleterre, 18
S. *Ademar.* Gefroy de saint Ademar l'un des instituteurs de l'ordre des Templiers, 335
Adolfe Empereur. Voyez *Philippe IV.* Deposé, 521
Adrian pape IV. 258
Adultere. Trois princesses femmes de trois freres fils de roy, accusées d'adultere, & ce qui en ensuivit, 563. *& suiv.*
Agnelets. Espece de monnoye à laquelle furent reduites & fonduës toutes les autres 648
Agnes fille de Bertold duc de Moravie, & troisiesme femme de Philippe II. roy de France, 236. 331. Voyez *Marie-Agnes.*
Alain surnommé Fergent, duc de Bretagne fils de Hoel, 19. Il donna des formes certaines & reglées à la justice de son pays, 20
Alban, droit des moines de l'abbaye de S. Alban, d'elire l'archevesque de Cantorbie, 191. 192.
Alberic Clement, seigneur de Metz & mareschal de France, tué au siege d'Acre en Asie, 140
Albert fils de Henry duc de Brabant, de sang illustre & de rare vertu 353 357. sa fin tragique, mais sa memoire d'autant plus glorieuse, 343. 344. 347
Albert eleu empereur, 521. 525
Albigeois. Heretiques Albigeois dans le Languedoc qui sous ce nom en comprenoient plusieurs autres, 196. 197. *& suiv.*

guerre des Albigeois, 230. *& suiv.*
d'où les Albigeois ont esté ainsi nommez, 272. 277
restes des Albigeois, 386. 393
Alcuin intendant de l'Université de Tours, 352
Alexandre pape II. confirme le titre de roy au duc de Portugal, 55.
Alexandre pape III. & le schisme pour son sujet, 82. 83. 85. 87. *& suiv.* 92.
Alexandre pape VI. 258. 259. *& suiv.* 284. 324. 328
Alexandre IV. roy d'Escosse, & les troubles de ce royaume aprés sa mort, 631.
Alexis frere d'Isaac l'Ange empereur d'Orient, prive son frere des yeux & de l'empire, 177
Alexis fils d'Isaac l'Ange, sauvé en Allemagne, *la mesme.* & 178. couronné empereur, 176. sa mort, 179
Alexis Ducas surnommé Mursufler maistre de la garderobe du jeune Alexis, l'estrangle, & se fait declarer empereur, *la mesme.*
Alfonse I. duc de Portugal, salué & proclamé roy par ses troupes, 55. Il rend son Estat tributaire du sainct siege, & le met entierement sous sa protection, *la mesme.* son extraction, 56
Alfonse VI. roy de Castille, 56
Alfonse comte de Toulouze, troisiesme fils de Raymond de sainct Gilles. Son voyage en la Terre-Sainte, sa mort, 67.
Alfonse VIII. roy de Castille, 73.
Alfonse VIII. roy de Castille, 167
Alfonse fils du roy Louys VIII. comte de

Poitou, 372. 409. 411. 418
Alfonſe roy de Leon, 417
Alienor fille aiſnée de Guillaume duc de Guyenne, 43. eſpouſée par Louys VII. 45. 99. 165. ſa mort, 185
Alix Voyez *Adele*. Son courage, 35
Alix-Pernelle fille de Guillaume duc de Guyenne, 43
Alix fille du comte de Champagne & femme de Louys VII. 105. 107. 133
Alix reyne de Chypre 157 382
Alix de Courtenay femme d'Aymar comte d'Angouleſme, 175
Alleman, Chaux meſlée dans des farines fournies aux Allemans, 63
le nom d'Allemans donné aux Germains, 73. 87
l'empire d'Allemagne en grande confuſion, 467
Almaric preſtre du dioceſe de Chartres, ſeme des nouveautez, s'en dédit, & en meurt de regret, 202
Aloſt. Bataille prés d'Aloſt, 30
Alpaïde ou Elpide, villageoiſe de grande ſainteté qui pendant un long-temps n'a veſcu que de la ſainte Hoſtie, 358
Alſace. Philippe d'Alſace comte de Flandre, & ſa mort, 141 145. 146
Amaury de Monfort, & ſa puiſſance, 7. 8. ſon courage, 11
Amaury fils du comte de Montfort, & ſon ſucceſſeur au droit de ſes conqueſtes contre les Albigeois, 230. *& ſuiv.* 234
Amaury ſeigneur de Craon, 232 233
Amé V. comte de Savoye, ſurnommé le Grand, 557

S. *Amour.* Guillaume de S. Amour chef d'une tres-aſpre querelle entre les docteurs ſeculiers de la Faculté de Theologie de Paris & les Ordres Mendiants des Freres Preſcheurs & des Freres Mineurs, 419. 420. *& ſuiv.*

Anaclet. Pierre Leonis eleu pape dans un ſchiſme, & nommé Anaclet, 26. *& ſuiv.* ſa mort 53. 146. 247. 254. *& ſuiv.* 328. 330

Anaſtaſe pape, 258

Andelle. Combat en la plaine de Breneville prés de Noyon ſur Andelle, 18

Andely. Fort baſty dans l'iſle d'Andely ſur Seine, & ce qui s'en enſuivit, 154. 155. 174

Angleterre. La couronne d'Angleterre offerte à Louys VIII. du vivant de Philippe II. ſon pere 223. le bonheur de l'Angleterre, 226. *& ſuiv.*

l'Angleterre troublée par la queſtion des inveſtitures, 250

Anjou. Honneurs attribuez aux comtes d'Anjou, 23 24 241

Annates. Origine de Annates, 304

Anne femme de Henry I. roy de Ruſſie, 154

Anſeau de Garlandes grand ſeneſchal de France & favory du roy Louys VII. pretend que cete charge eſt hereditaire dãs ſa maiſon, parce que ſon pere l'avoit poſſedée, ſ preſenté par le roy Louys VI. pour ſon champion. ꝯ ſa mort. 12. V. *Garlande.*

S. *Anſelme* archeveſque de Cantorbery & abbé du Bec, 263. 357

Anſelme premier eveſque de Tournay, & Abbé

abbé de sainct Vincent de Laon, 349
Antioche Voyez *Hugue Raymond.*
Apostolique. Heretiques qui se faisoient nommer les apostoliques, 266
Arablay. Pierre d'Arablay cardinal & chancelier de France, 628
Arbaleste. L'usage des arbalestes introduit en France, 164
Archambaud, seigneur de Bourbon. Sa mort, & son successeur, 14
Archipel. Tout l'Archipel au pouvoir des Venitiens, 432
Aristote. Les livres de la Metaphysique d'Aristote défendus par un concile, 203
Arnaud clerc de la ville de Bresse, & les mouvemens qu'il excita dans Rome, 247. pendu & bruslé, 248. 268
Arnoul le Danois, 28
Arnoul-Amaury de Narbonne, abbé de Clervaux, & premier inquisiteur de la Foy pour desraciner l'heresie des Albigeois, 347
Arnoul Evesque d'Amiens, opiniastre à retenir ses benefices, 391
Arragon. Aventuriers d'Arragon, 85
guerre entre le roy d'Arragon & le comte de Toulouze, 117
les Arragonnois chassez de la Provence, 403
Arras. La ville d'Arras assiegée, 160
Artus, fameux roy que les Romains font autheur des chevaliers de la table ronde, & de tant de hauts faits d'armes, 123. le jeune Artus, 265. 176. 183 *& suiv.*
Artois Le païs d'Artois erigé en comté, 509

Assizes du comte Gefroy en Bretagne, 123
Avesnes. Jacques d'Avesnes investit la ville d'Acre en Asie, 138
Jean d'Avesnes comte de Haynaut herite de la Hollande & de la Frise, 517
Auguste. Surnom de Philippe II. roy de France, 93.237
Avignon. La ville d'Avignon assiegée, 369
Avranches. Concile d'Avranches, 330
Austeritez en pratique, 321
Austriche. Le nom de Hasbourg changé en Austriche, 480. Les fondemens de la prodigieuse grandeur de la maison d'Austriche, 507
Aymar comte d'Angoulesme, 175
Aymery vicomte de Toüars, 336

B.

BAILLEUL. Le royaume d'Ecosse adjugé à Jean de Bailleul, 503. 512. 519. 520
Banquier. Usures excessives des Banquiers Italiens. 506
Baptesme. En quel temps & comment l'on conferoit autrefois le Baptesme, 324
Barberousse. Voyez *Federic.*
Barons d'Angleterre conspirent contre leur roy Jean sans terre, 213. 222. 223. *& suivans.*
Barons de Bretagne, & leur ligue contre leur duc, 232. 233
des *Barres.* Guillaume des Barres l'Achille de son temps, 129.216
Basques. Secte d'heretiques, 274

Baudoüin à la Hache, comte de Flandre, 7
sa mort, 17
Baudoüin II. roy de Jeruſalem, 61. 90
Baudoüin comte de Hainault, depuis comte de Flandre & empereur de Conſtantinople, 114. 120. 166. 174. 180. ſa mort, 181
Baudoüin le Ladre roy de Jeruſalem & ſon regne de peu d'années, 126
Baudoüin V. fils de Guy de Luſignan & de Sibille ſœur de Baudoüin le Ladre, *là meſme.*
faux *Baudoüin* qui ſe diſoit comte de Flandre & empereur de Conſtantinople, 366. 367
la ſainte *Baulme*, 592
Bearn, Vicomté, 466
Beatrix fille de Thomas comte de Savoye, 387. 388
Beatrix fille de Raimond Berenguier comte de Provence, 463. *& ſuiv.*
Begards & Begardes abolis, 558. 587
Bela III. roy de Hongrie, 107. 115
Benefice. Quiconque brigue les Benefices, s'en rend indigne, 254
Benefices grands & petits autrefois entre les mains des Papes en deux manieres, 294. 295
de la pluralité des *Benefices*, 391. 392
S. *Benoiſt.* Le beſoin qu'ont eu les papes du credit de l'ordre de ſaint Benoiſt, 299 300
S. *Bernard.* 36. 37. 57. 60. *& ſuiv.* 256. 265. 341. 357
frere *Bernard* hermite du bois de Vincen-

nes, & ſon grand credit à la cour, 112. 134
Bernicles, ſupplice, 411
Bertrade femme de Philippe II. 7
Beſace, Beſaciers, 587
Beziers, & plus de ſoixante mille perſonnes qui y furent tuées en un jour, 199. 221
Blanche fille d'Alfonſe VIII. roy de Caſtille & d'Alienor ſœur du roy Jean ſans terre, & femme de Loüis fils aiſné de Philippe Auguſte, & depuis roy de France, 267. 225
mere de ſaint Louys & regente en France, 361. 375. *& ſuiv.* ſa mort, 416
Blanche fille de Philippe le Bel & ſon mariage, 525
Blanche femme de Charles le Bel accuſée d'adultere, 506. 563 650. 664
Blancs-manteaux. Ordre religieux, 589
Blaſphemateur. Edit contre les Blaſphemateurs, 112
S *Bonaventure*. Sa mort, 471
Boniface, marquis de Montferrat, 177. 180
Boniface VIII Son intruſion à la papauté 510. 511. ſes mœurs, 514. *& ſuivans.* 522. 526. *& ſuiv.* 530. 539. 540. ſa mort, 542. 546
Bourbon. La baronnie de Bourbon erigée en duché & pairrie, 662 663
Bourges. Troubles dans la ville de Bourges pour l'élection d'un Archeveſque du lieu, 58. 60
Bourges & ſa primatie, 580. 581
Bouſſole. Invention de la Bouſſole, 533

Bouteiller. Voyez *Charge.*
Brabançons. Secte d'Heretiques, 274
Bretagne. Grands troubles en Bretagne, 68. 69
portion des puiſnez en Bretagne & qui l'a eſtablie, 123 124
Brienne. Jean de Brienne eleu roy de Jeruſalem, 157
Broſſe. Pierre de la Broſſe barbier elevé par ſaint Louys à la ſuprême faveur, 474 *& ſuiv.*
Bruges. La garniſon Françoiſe maſſacrée dans Bruges, 534
Bruys Pierre de Bruys ſemeur d'erreurs dans le Languedoc, 68. 264. brûlé tout vif, 265
Bulgares ou *Boulgres.* Voyez *Heretiques.*

C.

CALICE. Le Calice de la ſainte Euchariſtie retranché aux laïques, 317
Calojan roy des Bulgares, & ſa cruauté envers un empereur, 181
Cancellari, famille de Toſcane partagée en deux factions, 513. 514
Candie. L'Iſle de Candie cedée aux Veniciens, 180
Canoniſations autrefois au pouvoir des Eveſques & quelle en eſtoit la ceremonie. 308. 309
Cantorbie. Droit d'élire l'Archeveſque de Cantorbie appartenant à des moines de Ciſteaux, & le trouble qui en ſurvint, 191. 192

Canut IV. roy de Danemarc, 128. 168
Capet. Hugues Capet descendu en ligne masculine de Childebrand frere de Charles Martel, 126
Carcassonne. Les bourgeois de cette ville assiegée & renduë, heureux de sortir nuds en chemise, 199
Cardinal. L'ancienne & grande authorité des Cardinaux 293. quelle est celle d'aujourd'huy, 294
le titre de Cardinal accordé à tous les abbez de Clugny, 301
Cardinaux sçavans, 598. 599
Carlien. D'où venoit la noblesse du sang Carlien, 126
Carmes. Commencement de l'ordre des Carmes, 336
Cathares, 176. Voyez *Heretiques*.
Cause. Les grandes Causes, ou procés, attirées autrefois à la cour de Rome, 288 289. *& suiv.*
Celestin pape III. Action remarquable de ce pape en couronnant l'empereur Henry VI. 279
Celestin pape V. Son abdication, 510. 511
Celibat. Les prestres contraints au Celibat 325. 326
Chaalons Le comte de Chaalons privé de sa comté, & pourquoy, 91
Chambellan. Voyez *Charge*.
Chambrieres de prêtre contraintes de payer de grosses rançons, 193
Champeaux, place du cimetiere saint Innocent, 122
Chancelier. Voyez *Charge*.

Chanoine. Dixmes accordées aux Chanoines reguliers, 312. 313
Chapelles sousterraines, 318
Chapelet, 589
Chapitre devenu abbaye, 334
Charge. Cinq grandes Charges de la couronne pendant les regnes de Louys VI. Louys VII. & Philippe Auguste, 240. 241
Charlemagne. La dignité de Patrice & l'empire deferez à Charlemagne par les papes, & ce que l'on a voulu en inferer, 279.
Charles le Bon comte de Flandre, 17. 26. il est massacré, 27
Charles fils de Louys VIII. comte d'Anjou, eleu roy de Sicile, 436. 437. *& suiv.* 441. 460.
son ambition demesurée, 479. sa mort, 488
Charles de Valois, 500. 505. 531. *& suiv.* sa mort, 657
Charles le Boiteux 500. *& suiv* 505 511. sa mort, 554. 590
Charles IV. dit le Bel. Son avenement à la couronne, 647 648. sa mort, 664
Charles VI. & *Charles* VII. Voyez *Pragmatique.*
Chartres. Concile national à Chartres, 61
Chartreux. L'ordre des Chartreux en grande veneration à cause de son affreuse solitude, 336. 337
Châsse. Coustume de descendre les châsses de Saints, quand l'eglise estoit persecutée, 316

Chevaliers religieux, nommez pauvres Chevaliers, 335
Chicane, exercice de gratte-papiers, 545
Chreſtiens. Pechez des Chreſtiens plus énormes que ceux des Mahometans, 127
Chriſtianiſme ſans politique, 314
Cilice Voyez *Mortifications*.
Ciſteaux. L'Ordre de Ciſteaux puiſſant en France durant le douziéme ſiecle, 254. 335. 338. 340
ſainte *Claire*. 583
Clemence fille de Charles Martel roy de Hongrie & femme de Louys Hutin, 613 624
Clement IV. Sa rare modeſtie, 434. 435 *& ſuiv.*
Clergé. Que la plus grande force des papes conſiſtoit autrefois en celle du Clergé & des Religieux, 290
Clermont. Un Comte de Clermont en Auvergne qui pilloit les egliſes: & la juſtice qui en fut faite, 91
Clugny. Voyez *Ciſteaux*.
Coadjutoreries, 292
Comeſtor. Pierre Comeſtor, ou le mangeur, 355
Communion ſous une ou deux eſpeces, 317
Conan duc de Bretagne & les troubles que cauſa ſa mort, 68
Conciles d'Eſpagne avantageux aux papes 286
Concile de Lyon de l'an 1274. l'un des plus celebres qui ayent eſté tenus en France, 305. 306

les Conciles de l'egliſe Galicane ſans ou avec peu d'autorité, 327. ceux qui y furent tenus pendant le ſiecle douzieſme par l'authorité des papes, de leurs legats & des rois. *là meſme*, 328. *& ſuiv.*
Conciles pendant le treizieſme ſiecle, 573. 574. *& ſuiv.*
Confeſſion publique aux approches de la mort, anciennement en uſage, 319
Confeſſion auriculaire, & qu'elle eſt de neceſſité abſoluë, 320
Confeſſions chez les moines, 582
Conneſtable. Voyez *Charge.*
Conrad empereur, 54. 59. 62. 66. ſa mort, 72.
Conradin roy de Sicile, 438. 439. *& ſuiv.* ſon ſupplice, 442
Conſecration des eveſques, 303
Conſtance fille de Louys le Gros, & ſes mariages, 48
Conſtance-Elizabeth fille d'Alfonſe VII. roy de Caſtille, ſeconde femme de Louys VII. ſoupçonnée d'eſtre baſtarde, 77. ſa mort, 86
Conſtance fille de Conan duc de Bretagne, 123. 185
Conſtance fille de Roger roy de Sicile, 134. 135
Conſtantinople aſſiegée & forcée, 178. 179. priſe par un trou, 431. *& ſuiv.*
Converſation pire que la ſolitude, 313 314.
Cordeliers, 197
Courtenay. Origine de la branche de Courtenay, 48
Croiſades du douziéme ſiecle, 61. 63. 128.

133.139 145.149 173.194.219.289 *& suiv.*
du treizieſme ſiecle, 572 *& ſuiv.*
Croiſez. Cinq cents mille Croiſez dans le Languedoc, 199

D.

DAMIETTE, 408. 411. 412 *& ſuiv.*
Devins. Equivoque remarquable de Devins, 217. 218
Devots, 431
Devotion convertie en obligation indiſpenſable, 296
Devotions eſtablies pendant le treizieſme ſiecle, 589
Dioceſe. Difference entre la Dioceſe & le Dioceſe, 301
Diſpenſes des ſaints Canons accordées par les papes, 292.293
Dixme Saladine, 128
a qui appartenoient autrefois les Dixmes, & à quel titre, 311. 312
à qui elles appartiennent de droit divin, 312
Doctrine. Gens de Doctrine pendant le douzieſme ſiecle, 354. 355
Dol, autrefois metropolitaine de Bretagne, 256
S. Dominique, 583
Dominicains, 336
Dreux, Origine des comtes de Dreux, 48
Philippe de Dreux eveſque de Beauvais & ce qui luy arriva eſtant pris en guerre armé & combattant, 155.156
Droit. Diſpenſes par interpretation & de-

claration, du Droit divin & naturel, 297
Durand. Simple charpentier & son adresse à establir la treve ou paix de Dieu, 117. 118

E.

EBLES seigneur de Charenton en Berry persecuteur des Ecclesiastiques. 111
Ecclesiastiques. Combien anciennement ils estoient jaloux de leurs sentences, 307
Edmond fils de Jean sans terre, roy d'Angleterre, 227. 281
Edoüard fils & successeur de Henry III. roy d'Angleterre, 464. *& suiv.* 481. 499. *& suiv.* 503. sa mort, 553
Edoüard II roy d'Angleterre, degradé, condamné à une prison perpetuelle, & enfin cruellement mis à mort, 560. 660. 661
Eglise. L'Eglise déchirée de schismes pendant le douzieſme siecle, 245
restablissement des Eglises, 318. 319
S. Eleazar comte d'Arian, 601
Election. Ancienne forme des elections, & qu'elles sont comme l'ame de la Hierarchie, 302. reduites aux formes de la chicane, 303
Elinand moyne de Froidmond. Son histoire universelle, 355
Empereurs. Noms des Empereurs dont il est fait mention aux marges de ce volume, 15. 24. 54. 59. 73. 109. 135. 156. 180. 181. &c.
Eon de l'Estoile gentil-homme Breton, mal-heureux visionnaire & ses extra-

vagances, 270. sa mort dans la prison, 271
Epistres des papes. Voyez *Lettres*.
Esclaves contraints de s'affranchir, 617
Escholes dans la France dans le douziéme siecle, 352. à Paris, 353
Escoliers de l'Université de Paris, 386
Escosse. Troubles en Escosse, 503
Estampes. Parlement tenu à Estampes, 63. 82
Estienne comte de Boulogne, 29. 41. 52 55
Estienne comte de Sancerre, 72
Estienne roy d'Angleterre & sa mort, 76
Estienne de Champagne comte de Sancerre, 77
Estienne Garlande, monstre sans exemple. Voyez *Garlande*.
Eucharistie. Questions trop curieuses sur le mystere de la sainte Eucharistie, 316
Eudes comte de Corbeil, 6
Eudon comte de Pontievre, 68. 69
Evesque. Pretention des papes que les Evesques ne devoient point d'hommage à leurs souverains, 279. 280
Evesques s'appuyant tantost de l'authorité des papes, tantost de celle des souverains, pour se maintenir, 290. 291
formule du serment des Evesques aux papes selon une formule dressée par Gregoire VII. & qui portoit foy & hommage, 291
puissance des Evesques en France, 304. 305. Voyez *Consecration*.
la plusparт des Evesques autrefois tirez des monasteres, 307

couſtume ancienne qui obligeoit les Eveſques de ſuivre les rois acauſe de leurs fiefs, 310. 311
Eveſques François pendant le douziéme ſiecle, à qui la doctrine, le merite, le zele & la pieté ont acquis le titre de grands & de Saints, 346. 347. *& ſuiv.*
Evreux La comté d'Evreux erigée en pairrie, 663 664
Euſtache comte de Boulogne, 48. ſa mort, 71
Exactions intolerables, 128. 158
Excommunications pour eſtre trop legerement employées, devenuës odieuſes, & empeſchées meſme par les juges ſeculiers, 305. 306
Excommunié. Si les Excommuniez ſont decheus de la poſſeſſion de leurs biens, 283. 306. 307
Exemptions des monaſteres, 297. 298. qu'elles n'eſtoient pas toûjours gratuites, 298. 299
Expectatives. Abus des expectatives en fait de Benefices, 295

F.

FArceurs chaſſez de France, 112 113
Farines empoiſonnées, 63
Federic Barberouſſe, 73. 79 80. ſon ambition, 81. 83. 87. 88 135. 258. 261
Federic le jeune, fils de Herman marquis de Bade, 439
Femmes de trois freres fils de roy accuſées d'adultere, 563
Ferrand comte de Flandre, fils de Sanche I.

roy de Portugal, 209. 213. 214. 217. mené en triomphe, 218
Feste-Dieu. Institution de la Feste-Dieu, 599
Feste des foux, ou des innocens, & ce que c'estoit, 350. 351
Fierté Germanique, 81
Fin. Vaine & fausse prediction de la fin du monde pendant le douziéme siecle, 252. 253
Financiers, 610. 631. 649. Voyez *Girard.*
Flagellants, 431
Flamand. Le premier levain des haines mortelles & des guerres opiniastres d'entre les Flamands & les François, 146
Flandre. La comté de Flandre adjugée à Guillaume duc de Normandie, au prejudice de plusieurs autres pretendans, 28. 29
Florent comte de Hollande, & sa mort, 517
Fontevraud. L'ordre de Fontevraud confirmé par le pape, 335
Forcer. Cinquante mille hommes qui n'en pûrent forcer trois cents, 202
Foulques comte d'Anjou, depuis roy de Jerusalem, 7. 9. 33. 40. sa mort, 60
Foulques curé de Neüilly en Brie & l'efficace de ses predications, 173. sa mort, 176
Foulques archevesque de Reims, 287
la *France* en interdit, 166. 169. 170. 226.
Franciscains. 399
S. François. Testament de saint François, 338

G

GALANDS écorchez tout vifs & autres leurs supplices, 563
Garlande. La faveur des Garlandes, 4. 5. 12. 33
Estienne de *Garlande* evesque de Paris, 349
Gascons avanturiers surnommez bastards, 661
Gaston de Moncad seigneur de Bearn, 462
Gaucher de Montgeay, l'un des supports de la ligue contre Louys le Gros, 55
Cazariens. Voyez *Heretique.*
Gefroy surnommé le *Bel* ou *Plante-Genest*, comte d'Anjou & mary de Matilde, fille de Henry roy d'Angleterre, 32. 40. *& suiv.* 52. 71
prince dépoüillé par son frere, 78
Gefroy comte de Gien, 77
Gefroy duc de Bretagne & son debat avec son pere Henry II. roy d'Angleterre, 94 95. sa mort, 122. 125
sainte *Genevieve du mont.* Changement de chanoines seculiers en reguliers dans l'abbaye de sainte Genevieve du mont, quelle en fut l'occasion, 333
Gerard evesque d'Angoulesme, 255. *& suivans.*
Gerard comte d'Armagnac & sa dissention avec Girard seigneur de Casaubon, 464. *& suiv.*
Gibelins, 399 *& suiv.*

Gilbert comte de Provence & de Nice, 387
Girard de Poiſſy, Financier ſans exemple, 122
Giſors. Déroute de Giſors, 159 160
Godefroy evêque d'Amiens. Son action que noſtre temps admireroit plûtoſt qu'il ne voudroit l'imiter, 357
Got. Bertrand Got archeveſque de Bordeaux, eſleu pape, 543. 544. 561
Gozelin eveſque de Lodeve, 272
Grandmont. L'ordre de Grandmont en grande veneration acauſe de ſon affreuſe ſolitude, 336 & de ſa rigoureuſe pauvreté, 337
Gratian. Son ſentiment ſur la confeſſion auriculaire, 320
Gregoire pape II. & ſon entrepriſe contre l'Empereur Leon Iſaurien, 187
Gregoire pape VII. Son entrepriſe ſur l'empereur Henry IV. & ſur le roy de France Philipe I. 283. 284
Griſtan. Le prieur de Griſtan aſſommé. Voyez *Martyr*.
Guelfes, 399. *& ſuiv.*
Guerin chevalier de ſaint Jean de Jeruſalem eleu eveſque de Senlis, range une armée en bataille, 216 242
Guigues Dauphin de Viennois, 644
Guillaume de Champeaux, fameux profeſſeur, religieux & abbé de ſaint Victor, puis eveſque de Chaalons, 334. 325 353
Guillaume ſurnommé le Mauvais, fils & ſucceſſeur de Roger roy de Sicile, 76.
Guillaume le Bon roy de Sicile, 135
Guillaume des Baux prince d'Orange, 426

Guillaume duc de Normandie & comte de Flandre, 28. sa mort, 30
Guillaume comte de Nevers, 77
Guillaume roy d'Escosse, capital ennemy de Henry II roy d'Angleterre, 100. 101
Guillaume archevêque de Champagne, 100
Guillaume comte de Hollande & roy des Romains assommé par des païsans, 422
Guillaume IX. dernier duc d'Aquitaine, 26. 37. son testament & sa mort, 43. 44. *& suiv.* 255. *& suiv.*
Guillemins. Leur premier monastere, 44. 45
Guy de Dampierre comte de Flandre, 497
Guy comte de Chalon sur Saone, persecuteur des ecclesiastiques, 111
Guy comte de Bigorre, fils de Simon de Montfort, 230
Guy comte d'Auvergne, privé de sa comté, & pourquoy, 203

H

HAIRE. Voyez *Mortification.*
Heloïse. Les aventures d'Abelard avec Heloïse, 57
Helvetique. Les premiers lineamens de l'alliance Helvetique, 553. 554
Hemon surnommé VaireVache, frere d'Archambaud de Bourbon, 14
Henry I. saint & charitable empereur, 113
Henry IV Empereur : & le schisme qu'il causa à l'Eglise, 246. sa vie tyrannique & scandaleuse, 383. 385
Henry V. empereur, ses querelles avec les papes, 14. 15. *& suiv.* sa mort 24. 44.

Henry VI. fils & ſucceſſeur de l'empereur Federic Barberouſſe, 135. ſa mort, 156. 262. 279
Henry VIII. empereur. 554. ſa mort. 560
Henry d'Allemagne, fils aiſné de l'empereur Federic, 364
Henry I. roy d'Angleterre & duc de Normandie, 6. 9. 13. 17. 19. 21. 32. ſa mort, 41
Henry II. roy d'Angleterre. Voyez *S. Thomas* de Cantorbie. *Jean* ſans-terre.
Henry fils aiſné de Henry II. roy d'Angleterre. Son couronnement, 97. 99. *& ſuivans.* ſa mort & ſa penitence, 114. 115
Henry fils aiſné & ſucceſſeur de Jean ſans-terre roy d'Angleterre, 227 *& ſuiv.*
Henry d'abbé de Clervaux eveſque d'Albe, 275
Henry comte de Louvain & duc de Brabant, 212
Henry le Large comte de Champagne, & ſa mort, 141
Henry ſurnommé le Jeune, fils & ſucceſſeur de Henry le Large, 114. 147. ſa mort, 157
Henry empereur de Conſtantinople, 181. ſa mort, 230
Henry d'Anguien frere de Baudoüin comte de Flandre, 174
Henry aventurier en Eſpagne, 56
Henry duc de Baviere, frere de l'empereur Conrad, 62
Henry comte de Bar, 376
Henry moyne defroqué publie des erreurs dans le Languedoc, 68. 265

Henry le Gras roy de Navarre, 461. sa mort, 471
Henriciens heretiques, 68 89 265. 272
Heresies du douziéme siecle, 262. *suiv.* du treiziéme 575. 576. *& suivans.*
Heretique. Diverses sortes d'heretiques en Languedoc, 89. 102. 193 194. *& suiv.* 262. *& suiv.*
Heretiques, jettez au feu, 112
Hermites assemblez sous la regle de saint Augustin, 586
Hervé fils de Gefroy comte de Gien desherité par son pere, 78
Hoël fils de Conan le Gros duc de Bretagne desavoüé par son pere, 68. 78
Hostie. Miracle en la sainte Hostie, 435
Hugues III. duc de Bourgogne, 90. 121. son malicieux procedé en Terre-Sainte avec Richard roy d'Angleterre, 143 144
Hugues-Raimond prince d'Antioche, 64. 65
Hugues de Luzignan comte de la Marche, 376. 397
Hugues de Chastillon comte de S. Pol, 376
Hugues surnommé de Crecy, fils & successeur de l'animosité & de la valeur de Guy de Rochefort, 5. *& suiv.* 9
Hugues de S. Victor, 353. 356
Hugues seigneur du Puiset en Beausse fameux par ses voleries, 6. 10. *& suiv.*
Hugues le Brun comte de la Marche. Voyez *Isabeau*
Humiliez heretiques, 196. 197. Voyez *Albigeois.*
Hypocrisie qui ébloüit les yeux des simples. 308

I.

JACOBINS, 197
Jacques d'Arragon, surnommé le Conquerant, 427. 443
Jacques usurpateur de la Sicile, 505
Jean sans terre troisiéme fils de Henry II. roy d'Angleterre prend les armes contre son pere 131. 148. *& suiv.* 164 167. 174. 176. 183 185. *& suiv.* 192. 204 205. *& suiv.* 212.
Jean fils de Louys VIII. 372
Jean comte de Richemond, 515
Jean pape XXII. 620. 630
Jean le Moine cardinal, 531
Jeanne fille aisnée & heritiere de Baudoüin V. comte de Flandre, 209 361 sa mort, 424
Jeanne fille de Louys comte d'Evreux & femme de Charles le Bel, 650. 664
Jeanne fille d'Othenin comte de Bourgogne & femme de Philippe le Long, 506 644
Jeanne reyne de Navarre, comteſſe de Brie & de Champagne, femme de Philippe le Bel, 489. sa mort, 537
Jeruſalem. Fin du royaume de Jeruſalem à l'égard des Chreſtiens, 127. la conſternation de cette ville aux approches de Richard roy d'Angleterre, 143
Jeuſne. Comment les jeuſnes eſtoient autrefois obſervez, 322. 323
Illuminez. Secte d'heretiques, 266
Imbert. Seigneur de Beaujeu en Lyonnois

perſecuteur des Eccleſiaſtiques, 111. 3-9
Impudence regnant à maſque levé dans la France, 172
Indulgences faciles à obtenir, 318
Inferieurs ſouſtraits de l'obeyſſance de leurs ſuperieurs, 292
Innocent pape II. pendant un ſchiſme, 253 254. *& ſuiv.*
Innocent pape III. prelat de grand courage & de grand merite 191. *& ſuivans.* 198. 204. 256. 281
Innocent pape IV. 400
Inquiſition & ſes rigueurs, 381
Interdit en Angleterre, 193. 206
rigueurs d'un interdit fulminé contre le royaume de France, 169 170
que l'interdit eſt un cruel remede, 282
Inveſtiture. Si c'eſt une hereſie de dire que les inveſtitures puiſſent eſtre faites par des laïques, 249 250. 278
Jongleurs chaſſez de France, 112. 113
Jourdain ſeigneur de l'Iſle en Aquitaine. Son imprudence & ſon ſupplice, 652
Irene fille d Iſaac empereur de Conſtantinopele, 136
Iſabeau fille unique d'Aymar comte d'Angouleſme & d'Alix de Courtenay, ravie à Hugues le Brun comte de la Marche, 174. 175 *& ſuiv.*
Iſabelle-Alix fille de Guillaume comte de Hainault & femme de Philippe Auguſte, 104. 236
Iſabelle fille de Jacques I. roy d'Arragon & femme de Philippe le Hardy, 428.

Isabelle fille de Louys VIII. & sa retraite, 372. 373
Isemberge sœur de Canut IV. roy de Dannemarc, & seconde femme de Philippe Auguste, 151. repudiée 152. 168. rappellée & reprise, 171 236
Jubile Institution du Jubilé, 526. 527
Juif. Grande guerre pour le sujet des Juifs, 111. ils sont chassez de France, & leurs biens fonds confisquez, *là même. &* 112
Juifs baptisez, 424. 425
Juifs, original de l'usure & de la maltote. 158. 170. 244. 245
Juifs execration des Chrestiens, 547
la *Justice* corrompuë dans tout le royaume, 648. 649

L.

LADRE & *Ladreries.* 243. 244
Ladres qui ne donnent pas seulement de l'horreur, mais aussi de l'envie, 638. punis, 639
Languedoc. Voyez *Heretique.*
Jean de *Launoy* viceroy en Navarre pour Philippe le Bel, 499. *& suiv.*
Lauria admiral d'Arragon, 500. 501
Legation d'Aquitaine, l'un des plus beaux & plus lucratifs emplois que la cour de Rome peust donner, 255
Lendit. Foire du Lendit, 23
Leonis. Pierre de Leonis antipape. 246. 253. *& suiv.* 257. Voyez *Anaclet*
Lettres supposées des premiers papes, 284. 303. 332
effort des belles lettres pour se deterrer, 354

Levant. Mauvaises nouvelles apportées du Levant 126 127
Ligues en France, 566. 567. Voyez *Loüis VI.*
Lombard. Pierre Lombard, nommé le Maître des Sentences, 48
Lombards. Antheurs de l'usure pratiquée dans la France, 172
la sainte maison de *Lorette.* 507
saint *Louys* evesque de Thoulouze, 555. 562
Louys VI. dit le Gros, 3. 4. 6. 7. 20. 22. 25. 28. 29. 31. 32. 37. 42. sa mort, 45. 46. 47. 48
Louys VII. fils puîné & successeur de Loüis le Gros. Son couronnement du vivant de son pere, 38 39. *& suiv.* 51. 60. 67. 90. sa mort, 104
Louys VIII Sa naissance qui fut un grand & extraordinaire sujet de joye aux François, 125. 205 *& suiv.* la couronne d'Angleterre luy est offerte, 223 *& suiv.* excommunié par le pape 224 226. 227. *& suiv.* surnommé le Lyon, 361. sa mort, 370. *& suiv.*
saint *Louys* 375. ses voyages en Terre-Sainte, 406. *& suiv.* prisonnier, 411. *& suiv.* 443. 444. sa mort, & son éloge. 448 *& suivans.* ses enfans, 454.
saint Louys canonisé, 522
Louys le Debonnaire. Ce que les evesques de France entreprirent contre luy, 286. 287.
Louys Hutin fils aisné de Philippe le Bel, & roy de Navarre, 549. 550. 559. son avenement à la couronne de France, 603. son sacre 613. sa mort, 618

Louys comte de Nevers & de Retel, 635. ſa mort, 651
Lune. Deplacement prodigieux de la Lune, 130
Luſignan. Guy de Luſignan tuteur de ſon fils qui eſtoit roy de Jeruſalem par ſon oncle maternel, 126. arreſté priſonnier, 127
Lyon & ſa ſeigneurie temporelle, 559

M.

ſainte MAGDELEINE & ſes reliques 590 591
Mahaud de Portugal comteſſe doüairiere de France, 217
Malcolme roy d'Eſcoſſe, 84
Mainfroy Baſtard, uſurpateur de la Sicile, 432. 433 *& ſuiv.* 438
Malediction paternelle au lit de la mort, 489
Manicheens, 196. 197. Voyez *Albigeois*. le plus pernicieux venin des Manicheens apporté en France, 272
Manuel empereur de Grece. Ses meſchancetez & ſes artifices, 63
Marguerite fille de Robert II. duc de Bourgogne & femme de Louys Hutin, 619
Marguerite de France, fille de Louys VII. 107. 115
Marguerite femme de ſaint Louys, 388. ſa mort, 454
Marie-Agnes fille de Bertol duc de Meranie & de Dalmatie, troiſiéme femme de Philippe Auguſte, 168. ſa mort, 172

Marie

Marie fille de l'empereur Henry de Luxembourg, & seconde femme de Charles le Bel, 650. 664
Marie fille de Philippe Auguste & ses deux mariages, 236
Marie de Brabant femme de Philippe le Hardy, 471 493
Mariage prohibé jusqu'au septiesme degré entre parens, & jusqu'au quatriéme & cinquiéme entre alliez, 288
Mariage spirituel des evesques, 292
Enguerrand de *Marigny*, 548 582. 588 son procés & son supplice, 607. *& suiv.* 656
Marinier. Guerre entre la France & l'Angleterre par la rencontre de deux mariniers, 508. *& suiv.*
Marle. Thomas de Marle seigneur de Coucy. ses Sacrileges & brigandages, 12. 13. sa mort. 31
Marseille, 426
S. *Martin.* Chappe ou manteau de S. Martin, 23
Martin moine de Cisteaux & prelat d'une continence & d'une frugalité vraiment apostolique, 435. trait remarquable de son incorruptibilité, 346
Martyr. Faux martyrs, 324. 325
Matilde fille & heritiere d'Henry roy d'Angleterre, veuve d'un empereur & femme en secondes nopce de Gefroy surnommé le Bel comte d'Anjou, 22. 32. 40 *& suiv.* sa mort, 94
Matthieu abbé de saint Denys, regent en France, 446

Matthieu premier comte de Milan, 515
Maubuisson abbaye de filles, 416
Mau-clerc, 384
Maurice evesque de Paris. Son éloge & les abbayes qu'il a fondées, 349 356
Medecine. Defense aux moines & aux chanoines reguliers d'exercer la Medecine, 320
Melgueil. Ponce de Melgueil abbé de Clugny & cardinal. remarquable par les desordres de sa vie & de sa mort, 432. 433
Melizende veuve de Foulques roy de Jerusalem, gouvernante de ce royaume, 60. 61
ordres des *Mendians*, 470
Mercy. Institution de l'ordre de Nostre-Dame de la Mercy, 588. 589
Messe. Que dans quelques Ordres religieux l'on ne celebroit la Messe que les Festes & les Dimanches, 337
Metropolitain. Droit de sacrer le Metropolitain, 291. 301
Meurtre. Difference ancienne & remarquable entre la punition du meurte d'un laïque & celle de celuy d un prelat, 307
Mez le Mareschal. Voyez *Robert* Clement.
Milan & sa principauté, 513
Milon vicomte de Troyes, 9. 11
Milon legat du pape, 195. 201
Fr. Mineurs, 583 *& suiv* Voyez *Cordeliers*.
Moines amateurs de dixmes, 312
Moines dispersez par les villages, 515
les Moines exempts de payer aucunes dixmes, 339
Moines plûtost par la destination des pa-

rens, que par leur propre choix, 341
Molay grand maistre des Templiers, 551 564
Monasteres, escoles de pieté & de sagesse, 307. 308
vieux Monasteres dereglez, 333
Monnoye Changement des Monnoyes, 548 *& suiv.* 562
Montagne. Le vieil de la Montagne prince des Assassins, 394
Montmorency. Matthieu baron de Montmorency, 174. 216
Mortifications autresfois en usage, 321
Mourir Maniere de mourir chrestiennement autrefois usitée, 319. 320
Muraille. Accident remarquable de la cheute d'une vieille muraille, 544
Mursufle. Alexis Ducas surnommé Mursufle, grand-maistre de la garderobe du jeune Alexis, & son execrable perfidie, 179

N.

NAVARRE. Troubles en Navarre, 471 *& suiv.*
fondation du college de Navarre à Paris, 537
Navarrois. Secte d'heretiques, 274
Nil, 408. 409
Nogaret. Guillaume de Nogaret, 528 530 541. 546. 556
Nogent. Bataille en l'air proche de Nogent au Perche, 145
Noms donnez à deux vieilles heretiques afin que ceux de leur secte peussent equi-

voquer en affirmant, 276
S. Norbert archeveſque de Magdebourg, 253. 336. 357
Normandie. Interdit jetté ſur toute la Normandie, 158 259. conquiſe par le roy Philippe Auguſte, 186. *& ſuiv.*
Noſtre-Dame de Paris, l'un des plus grands baſtimens qui ſe voyent en France, 349. 350

O.

ODON III duc de Bourgogne & ſa mort, 90
Ordres. Les fonctions des Ordres autrefois diſtinctes & ſeparées, 323
Ordres religieux. Trois écueils toûjours funeſtes aux Ordres religieux, 337
Othelin comte de Bourgogne, 506
Othoman. Commencement de la redoutable maiſon des Othomans, 527
Othon IV. fils du duc de Saxe eſleu à l'empire, 156. 190. 191 204. 214. *& ſuiv.*
Oyſeau. Prodigieuſe & ſanglante bataille entre des oyſeaux de toutes ſortes, 35 36

P.

PAILLIARDS. Ethimologie de cette epithete attribuée aux Cotereaux, 116
Pain meſlé & mauvais, 612
Pairs & Pairies, 39. 40
Paix de Dieu. Voyez *Treve*.
Paleologue. Michel Paleologue, 431
Pallium que le Pape envoye aux archeveſ-

ques & s'il est d'obligation, 501
Pamiez. Erection de l'abbaye de saint Antonin de Pamiez en evesché, 515. 529
Pandulfe legat du pape, & l'excommunication & la terrible sentence qu'il lâcha contre Jean roy d'Angleterre, 206. *& suiv.*
Pape. Noms des papes dont il est fait mention en ce volume, 2. 50. 108 360. 374. 456. 496. 625. 646. Voyez *Henry* V.
differend d'entre les papes & les empereurs, 83
cinq papes refugiez en France pendant les schismes, 248
politique des papes, 250. 251. 281. *& suiv.*
pretentions des papes sur les princes laïques, 273. 279. *& suiv.*
quelques papes qui ont deferé aux conciles, 292. 293
si le pape peut estre dépose, 293
papes qui publient des croisades, & à quoy ils s'en servent, 572
Paris. Les ruës de Paris commencées à estre pavées, 113. 114. sa closture de murailles & de fossez, 134
Parroisses de la campagne, 311
Paschal antipape. Voyez *Schisme.*
Pasteurs veritables qui ne sçavent ce que c'est que dissimuler, 315
Pastoureaux, nouveaux croisez, 415
Penitence. Que la penitence publique privoit autresfois des fonctions civiles & militaires & mesme du mariage, 285. 317 *& suiv.*
Penitences des Grands, 315

Penitens. L'Ordre des Penitens, 384
Pepin. La dignité de Patrice deferée au roy Pepin par les papes, & ce que l'on en a voulu inferer, 299
Pere. Ancien pouvoir des peres de devoüer leurs enfans au monachat, quoy que malgré eux, & la ceremonie qu'ils y observoient, 341
Petro-brusiens heretiques, 68. 262. 272
Pauvres de Lyon heretiques, 68 196. 197
Philippe II. dit Auguste. Sa naissance, son baptesme & ses parrains, 93. son couronnement, 103 son avenement à la couronne, 109. sa conduite, 111. *& suiv.* sa mort, son tombeau, son testament, 235 ses femmes & ses enfans, 236. ses conquestes. *là même.* & 237. ses mœurs, 237 son apotheose, 238
Philippe III. surnommé le Hardy, second fils de saint Louys. Ses mariages, 427. 428. 446. son regne, 457
son retour de la Terre-sainte en France, 461. 471. sa mort, 439. *& suiv.*
Philippe IV. dit le Bel, fils de Philippe le Hardy. Son mariage, 484 son regne, 497. *& suiv.* sa mort, 568 son testament, 569. ses enfans, 570
Philippe dit le Long comte de Poitiers & depuis roy de France, 620. 625 *& suiv.* sa mort & son testament, 641
Philippe fils aisné de Charles le Bel, 666
Philippe fils aisné de Louys le Gros. Son couronnement du vivant de son pere, 31. 32. sa mort predite par saint Bernard, 37. 38

Philippe fils & successeur de Thierry comte de Flandre, 74 94. 104. Tuteur de Philippe Auguste, 109. 119 sa mort, 141
Philippe fils puisné de Philippe II. & frere de Louys le Gros, 7
Philippe surnommé Hurpel comte de Bologne fils de Philippe Auguste, 236
Philippe comte de Namur arresté prisonnier, 166
Philippe comte de Nemours, fils de Pierre de Courtenay, refuse l'empire de Constantinople, 321
Philippe frere de Henry VI & competiteur à l'empire avec Othon IV. 156. 190. sa mort, 191
sa pensée particuliere sur la difference de tous les hommes, 216. 217
S *Pierre* & S. *Paul*. Pieuse coustume des Ecclesiastiques vers le cinquiéme siecle d'aller à Rome visiter les sepulchres de S. Pierre & S. Paul, 205 296
Pierre abbé de Caves. Sa remarquable humilité, 300
Pierre de Blois. Son sentiment sur la concession des ornemens pontificaux aux abbez moines, 300
opinion de Pierre de Blois sur le calice de la sainte Eucharistie, 316 330. 335
Pierre de Corbeil eleu evesque de Cambray arresté prisonnier & ce qui s'en ensuivit, 166
Pierre roy d'Arragon & sa vaine & ruineuse entreprise contre Simon de Montfort, 219. 220

Pierre Charlot fils naturel de Philippe Auguſte, threſorier de l'egliſe de Tours, 236
Pierre de Chaſteauneuf moine de Ciſteaux & le premier qui exerça l'inquiſition, 194
Pierre de Courtenay comte d'Auxerre, couronné empereur de Conſtantinople; ſa priſon & ſa mort, 230. 231
Pierre duc de Bretagne, & la ligue de ſes barons contre luy, 232. 233. ſa mort, 390
Pierre Lombard, 349 356
Piſe. Concile de Piſe aſſemblé de l'autorité de l'empereur, 259
Pluies continuelles pendant un eſté, 612
Pontifical. Origine de la conceſſion des ornemens pontificaux aux abbez moines, 299. 300
Popelicains. Secte d'heretiques, 275. leurs erreurs, 276
Porée eveſque de Poictiers. Ses propoſitions examinées dans un concile de Reims, 269 356
Porte-lys. 519
Port-royal, monaſtere de filles de l'ordre de Ciſteaux. Sa fondation, 350
Portugal conquis ſur les Mores, 56
Pragmatique de S. Loüis, 295
Prelat. Anciens prelats qui ſe retiroient dans les monaſteres, 308
Premonſtré. Inſtitution de l'ordre de Premonſtré, 336
freres *Preſcheurs*. Voyez *Jacobins*.
Prevoſt de Paris pendu pour une injuſtice, 638
Prieurez-Cures. Quelle en eſt l'origine, 314

Prince. Maxime qui donnoit une domination indirecte aux papes sur les princes & droit d'animadversion sur leur gouvernement, 281. 282. *& suiv.*
Princes emportez à de grandes vengeances & à d'extrêmes violences, mais aussitost changez & repentans, 314
Prophetes. Trois faux prophetes dans la France, 475 *& suiv.*
Publicains. Voyez *Heretiques*.

Q

QUERELLE importante entre les papes & les souverains, 203. 204. *& suiv.* 278. 279.

R.

RAIMOND comte de Toulouse, 48. 184. principal fauteur des heretiques du Languedoc, 193. excommunié, 194. Sa soûmission au pape & l'amende honorable toute particuliere & extraordinaire à laquelle il fut condamné, executée, 195. *& suiv.* 201. 221. Il rentre dans son domaine, 362. *& suiv.* 379. sa mort, 409
Raimond Berenger comte de Provence, 387
Raimond Berenguier, 387. sa mort, 463
Raimond de S. Gilles, frere de Guillaume comte d'Arles & de Thoulouse, 26. 67
Raimond prince d'Arragon & comte de Barcellone, 84

Raimond comte de Tripoly & ſon ambition, 124
Raſchit. Voyez *Nil.*
Raoul de Vermandois, 34. 38. 59. regent en France, 63. ſa mort, 72
Raoul. Les predications de ce moine quelque choſe de pire que l'hereſie, 267
Recommandations tournées en commandement abſolu, 295
Regale. Origine des Regales, 309. 310
Regence ſans roy, 629. 666.
Reims. Si le droit de couronner les rois appartient à l'archeveſque de Reims, à l'excluſion de tous les autres, 475
Religieux. Voyez *Clergé.*
Ordres religieux eſtablis pendant le treizieſme ſiecle, 582. 583. *& ſuiv.*
Reliques, 590
Renaud comte de Boulogne, 24. 68. 205. 212. 217. priſonnier à Peronne, 218
Reſervations. Abus des reſervations en fait de benefices, 295
Reſurrection. Hereſie ou doute ſur la reſurrection des corps, 277
Richard fils puiſné de Henry roy d'Angleterre, & duc d'Aquitaine, 95. 97. 101. 129. 130. il ſuccede à ſon pere, 132
Richard fils de Jean ſans terre roy d'Angleterre, 227
Rhodes conquiſe par les chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem, 556. 557
Robert fils de Loüis VIII. comte d'Artois, 372. 389
Robert II. comte d'Artois, 501. 629. 633
Robert de Brus, 503

Robert comte de Gloceſtre, 55
Robert Clement ſeigneur de Mez en Gaſtinois, 109. ſa mort & ſes enfans, 110
Robert duc de Bourgogne, 408
Robert fils puiſné de Robert de Courtenay & empereur de Conſtantinople, 231
Robert fils aiſné du comte de Dreux, 214
Robert comte de Flandres, 7. 561
Robert comte d'Auvergne. Ses uſurpations, violences & tyrannies, 23
la *Rochelle*, 364 365
Rochefort Voyez *Guy. Hugues.*
Rodolphe ſurnommé le Roux, eſleu empereur, 467. 469. *& ſuiv.* 480. ſa mort, 507
Rodolphe fils de l'Empereur Albert & ſon mariage avec Blanche fille de Philippe le Bel, 525
Roger roy de Sicile, brave Normand, 54. 67. ſa mort, 76
Roger fils de Tancrede, baſtard de Roger roy de Sicile, 135
Roger comte de Foix, 464
Roger fauteur d'heretiques, 89
Roger comte d'Alby, 273
Roger-Federic II. fils de Henry VI. eleu empereur, 204. *& ſuiv.*
Roger duc de la Poüille, 255 256 *& ſuiv.*
Romain Bonaventure cardinal legat en France, 363. 376. *& ſuiv.*
Rome. Tribunal de Rome. Voyez *Cauſes.*
la cour de Rome labyrinthe inextricable de procedures, 304
Roncy. Pierre de Roncy preſtre du dio-

ceſe de Paris, & l'efficace de ſes predi-
cations, 173
Roſaire, 589
Rouſſelin. Ses erreurs, 262
Routiers, maudite engeance, 85. 274
Rupert abbé de Tuit. Son ſentiment ſur la
ſainte Euchariſtie, 316

S.

SACREMENT. S'il eſt permis aux religieux d'adminiſtrer les ſacremens, 320
Inſtitution de la feſte & proceſſion du ſaint Sacrement, 435
Saints du douzieſme ſiecle, 356. 357. *& ſuiv.*
Saints du treizieſme ſiecle, 590
Saladin roy de Syrie & d'Egypte. Son merite ſecondé par la fortune, 126. 127. 140
Sanche roy de Caſtille, 502. *& ſuiv.*
Sanctuaire. Le ſanctuaire du Seigneur poſſedé comme par heredité, 326
Savary de Mauleon general des armes d'Angleterre, 364
Scapulaire des Carmes, 590
Schiſmes, 36. *& ſuiv.* 53. 82. 87. 92. 245. 246. *& ſuiv.*
Scholaſtique. Pays chymerique de la ſubtilité ſcholaſtique, 577
Scorbut, maladie, 410
Seigneur. Brigandages & licences des Seigneurs, 3. 4. leur couſtume de ſe faire la guerre les uns aux autres, 116

Seine. La riviere de Seine coupée à Troyes en divers canaux, 114
Seneschal. Voyez *Charge.*
Senlis. Voyez *Vidame.*
Serment d'Evesques. Voyez *Gregoire* VII.
Servitude. Causes de l'abolition de la servitude en France, 319
Sicile. Commencement du royaume de Sicile, & ce qu'il comprenoit, 54
progrés des François en Sicile, 500. 511
Simon comte de Montfort eleu chef de la guerre contre les Albigeois, & sa vertu plus qu'heroïque, 200. 219 *& suiv.* sa mort, 230
Simon comte de Leycestre en Angleterre, fils de Simon de Montfort, 230
Simon comte de Nesle, regent en France, 446
Simonie fille du luxe & de l'impieté, 545
Sorbonne Robert de Sorbonne fondateur du college de ce nom, 419. 420
Soudiacre. Le mariage autrefois toleré aux Soudiacres, 323. 324
Spenser pere & fils, favoris du roy d'Angleterre, 653. 658. leur supplice, 660
Suger abbé de sainct Denys, regent en France, 63. sa mort, 73
Surnom. Origine des surnoms fixes & arrestez dans les familles, 242
Süilly. Odon de Süilly evesque de Paris, 349. Fondateur de l'abbaye de Port-Royal, 350
Syrie. Fin des conquestes des Chrestiens en Syrie, 503. 504

T

TANCHELIN le plus scelerat de tous les hommes & ses erreurs fanatiques, 263. 264.
Tancrede fils bastard de Roger roy de Sicile, s'empare du royaume, 135. *& suiv.*
Tartares en Europe, 395. 396
Templiers. Institution de l'ordre des Templiers, & pourquoy ainsi nommez, 335. 336
Templiers supprimez, 549. 550. *& suiv.* 558.
Tereſe fille d'Alfonse VI. roy de Castille, 56
Terreur panique de deux armées ennemies qui se tournent le dos, 215
Terric faux apostre de la secte des Popelicains, 275. son supplice, 276
Theodore Lascaris, 179. 180
Theologie: Disputes en Theologie, 419
Thibaud I. comte de Champagne, 17. 18. 59. sa mort, 72
Thibaud II. comte de Champagne, 172. 174. 176
Thibaud le Grand, fils posthume de Thibaud II. comte de Champagne, 172
Thibaud fils & successeur de Henry le Large comte de Champagne, 114
Thibaud comte de Chartres, 8. *& suiv.* 72. 107
Thibaud III. & Thibaud IV. comtes de Blois, 157

Thierry comte d'Alsace, 29. 30. 40. 54 74
sa mort, 94
saint *Thomas* archevesque de Cantorbery. L'histoire de sa disgrace & de son martyre, 91. 92. 95. 97. sa canonisation, 98. 103. 357
Thomas I. comte de Savoye, 176. 177. 387. 404
saint *Thomas* d'Aquin. Sa mort, 471
Toüars. Guy de Toüars mary de Constance duchesse de Bretagne, 189
Toulouse. Guerre pour la comté de Toulouse, 26. Voyez *Albigeois. Raimond. Simon.*
Tournay L'eglise de Tournay démembrée de celle de Noyon, 348
Tours. Les eveschez de Bretagne remis sous la metropole de Tours, 256
Tours dans les maisons des bourgeois de Toulouse, 273
Transsubstantiation. Terme approuvé dans un concile, 317
Trebisonde. L'empire de Trebisonde, 181
Treve, ou paix de Dieu. Par qui & pourquoy establie, & ce que c'estoit, 116. *& suiv.*
Triaverons, secte d'heretiques, 274
Trinité. L'ordre de la sainte Trinité de la Redemption des Captifs, 588
Tristan fils de S Loüis, 446
Tunis. Entreprise de S. Loüis sur la ville de Tunis, 445 446. *& suiv.* 459.
Turlupins. Voyez *Heretiques.*

VAL. La congregation de sainte Catherine du Val des Escoliers, & celle du Val des choux, 587. 588
S. *Valery* Debat d'entre l'eveſque d'Amiens & les moines de S. Valery, 332 333
Vambay illuſtre & glorieux roy de Tolede ſoûmis à la penitence publique à ſon inſceu eſtant à l'agonie & enſuite obligé de renoncer à la royauté, 286
Vau-Straten. Famille de bourgeois de Bruges & leur attentat contre Charles le Bon comte de Flandre, 27. leur ſupplice remarquable & des plus rigoureux, 28
Vaucouleurs. Entreveuë de Loüis fils aiſné de France & de l'empereur Federic II. à Vaucouleurs, 205
Vaudois heretiques, 68. 89. 196 276. 575.
Veneſices ordinaires en France, 618. 628. 656
Venitiens toûjours fort habiles pour leurs intereſts, 177. 178. 432
Verſificateurs Latins pendant le douzieſme ſiecle, 355. 356
Veſpres Siciliennes, 403 404
Vertu Exemples de vertu ſur le papier, 371
Victoire L'abbaye de Noſtre-Dame de la Victoire prés de Senlis, 218
Victor antipape. Voyez *Schiſme.*
S. *Victor.* Recommandation de l'abbaye de S. Victor prés Paris, 334. 335
Vienne. Concile de Vienne, 557
Villes remparées de murs & de foſſez, 113

Vincennes. Le parc du bois de Vincennes entouré de murailles, & peuplé de bestes fauves, 113
Visigoths Les rois des Visigoths electifs & la part que les evesques avoient à leur election, 286
Vitry en Champagne & la cruauté qui y fut exercée, 60
Université de Paris, 202. 352. 593
Urbain IV. contre Mainfroy de Sicile, 433 sa mort, 435
Usure regnant à masque levé dans la France, 172. 243

Y.

YOLANTE femme heroique gouverne l'empire de Constantinople pendant deux ans, 231
Yorc. Attentat de l'archevesque d'Yorc, & ce qui s'en ensuivit, 97 99
Yves de Chartres. Son manifeste sur le couronnement des rois & sur autres matieres, 4 77. 263. 280. 310. 341. 348 355
S. *Yves*, 602

Z.

ZARA. La ville de Zara revendiquée par les Venitiens, 177

FIN.

A PARIS,
De l'Imprimerie de DENYS THIERRY,

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE de Dieu Roy de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlements de Paris, Thoulouse, Grenoble, Bourdeaux, Roüen, Dijon, Rennes & autres, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Seneschaux, Prevosts, leurs Lieutenants, & à tous autres, nos Justiciers, & Officiers qu'il appartiendra; SALUT. Nostre cher & bien amé FRANÇOIS DE MEZERAY nostre Conseiller & Historiographe ordinaire, Nous a fait remonstrer qu'il avoit cy-devant donné au public trois Volumes de l'Histoire de France, commençants à Pharamond, Fondateur de nostre Monarchie, & finissants à la Paix de Vervins, lesquels il avoit avec beaucoup de soin & de travail, reveus, corrigez & augmentez; ensorte que ce sera plustost un Ouvrage nouveau qu'une reimpression de son Histoire, à laquelle il auroit

en outre adjousté beaucoup de choſes neceſſaires ; entre autres un grand Diſcours de l'origine des François, l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de France, & notamment une augmentation conſiderable d'un quatrieſme Volume, qui doit contenir l'Hiſtoire depuis ladite Paix de Vervins juſques à maintenant. Et dautant qu'il ne ſe recouvre plus d'Exemplaires de la precedente édition, & qu'il luy importe & au public qu'il n'en paroiſſe pas une nouvelle édition qu'elle ne ſoit la plus parfaite qu'il ſe pourra, pour l'honneur de la France & la reputation de l'Autheur ; Il Nous a tres humblement requis ſur ce luy vouloir accorder nos Lettres de permiſſion & privilege ſpecial : Avec deffenſes à toutes perſonnes de quelques qualitez & conditions qu'elles ſoient, de reimprimer, contrefaire, extraire, changer, alterer, vendre & debiter d'autres impreſſions que de celles qu'il donnera au public, ſoit en corps ou en abbregé, ſans ſon conſentement, tant avec les Figures & Medailles, que ſans icelles, ny meſme d'en expoſer & vendre de celles qui pourroient eſtre contrefaites ſur la premiere édition, A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant pour diverſes raiſons à ce Nous mouvans, & pour les bons & agréables ſervices qu'il Nous a rendus & nous rend journellement ; & pour faire connoiſtre l'eſtime que Nous avons de ſes Ouvrages ; Nous luy avons permis &

permettons par ces presentes de faire imprimer par tels Libraires & Imprimeurs qu'il advisera bon estre, ledit Livre, intitulé L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS PHARAMOND IUSQUES A MAINTENANT, avec les corrections, additions, changemens & augmentations cy-dessus énoncées, en telles formes, grandeurs de volumes qu'il jugera, soit avec les Figures ou autrement, en corps general d'Histoire, ou en Volumes separez, mesme en abbregé; durant l'espace de trente ans, à compter du jour que le dernier & quatriesme volume sera achevé d'estre imprimé pour la premiere fois en vertu du present Privilege; Faisant tres-expresses defenses à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'imprimer ladite Histoire separement, en corps, ou en abbregé, tant sur l'impression cy-devant faite que sur la presente, ny d'en contrefaire, extraire, changer, alterer aucune chose, d'en vendre ny debiter d'autre, ny mesme d'en emprunter le titre, tant de celles qui auroient esté contrefaites en France, que de celles qui seroient apportées des pays estrangers, soit qu'elles eussent esté imprimées sur la premiere édition ou autrement, sans le consentement de l'Exposant ou de ceux qui auront son droict, tant pour l'abbregé que pour le total de ladite Histoire: A peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, des

balots où ils se rencontreront, de tous despens, dommages & interests, & de quinze mille livres d'amende, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hospital General, & l'autre tiers à l'Exposant ou à ceux qui auront droict de luy. A condition qu'il sera mis deux Exemplaires dudit Livre dans nostre Bibliotheque publique, & un en celle de nostre tres-cher & feal Chevalier Comte de Gien, Chancelier de France le sieur Seguier, avant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles Nous voulons & vous mandons que vous faſſiez joüir dans tous les lieux de nostre obeïſſance, l'Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun empeschement; & qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre un Extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées; Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous Exploits & Saisies necessaires, sans demander autre permission : Car tel est nostre plaisir. Nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, Edicts, Declarations, Arrests, Reglements, Statuts, & confirmation d'iceux, Privileges obtenus & à obtenir, soit que le temps de ceux qui ont esté obtenus, soit expiré (ou non), oppositions & appellations quelconques, & sans prejudice d'icelles, pour lesquelles nous n'entendons qu'il soit differé,

& dont nous retenons la connoissance à Nous & à nostre Conseil, & qui ne pourra nuire audit Exposant ou à ceux qui auront droict de luy : en faveur duquel & du merite de son Ouvrage, Nous desrogeons à tout ce que dessus pour ce regard seulement. Donné à Paris le dernier jour de Decembre, l'an de grace mil six cens soixante-quatre ; & de nostre regne le vingt-deuxiesme. Signé, Par le Roy en son Conseil, MABOUL: Et scellé.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12. Janvier 1668. suivant & conformément à l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du Conseil Privé du Roy, du 27. Février 1665.

Signé, D. THIERRY,
Adjoint du Syndic.

LEdit sieur de MEZERAY a cedé le droict de son Privilege à THOMAS JOLLY & à LOUIS BILLAINE, suivant l'accord fait entre eux.

Et le droict de la moitié dudit Privilege qui appartenoit audit Jolly, a esté retrocedé à DENYS THIERRY, CLAUDE BARBIN, & JEAN GUIGNARD, suivant l'acquisition qu'ils en ont faite.

Achevé d'imprimer en abbregé pour la premiere fois le 10. Février 1668.

Cleaned & Oiled